



Sous la direction de  
**MARIE LEQUIN**  
et **BRUNO SARRASIN**

# Tourisme et territoires forestiers

Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur



Presses de l'Université du Québec





*L*a collection Tourisme propose une lecture novatrice du tourisme à travers le prisme des sciences humaines et sociales. S'adressant aux chercheurs et étudiants autant qu'aux gestionnaires et professionnels de l'industrie, cette collection offre un large panorama de livres fondamentaux et de recherches empiriques touchant le développement du tourisme au Québec et dans le monde.

Par la présentation de recherches rigoureuses, de théories et de cas concrets, les ouvrages qui la composent souhaitent alimenter les chercheurs et les décideurs en leur proposant une lecture scientifique des principaux enjeux du tourisme, de manière à nourrir la planification et l'action des gouvernements tout comme celles des entreprises touristiques.

B. Sarrasin  
S. Gagnon

# Tourisme et territoires forestiers

Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC  
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450  
Québec (Québec) G1V 2M2  
Téléphone : (418) 657-4399 ■ Télécopieur : (418) 657-2096  
Courriel : puq@puq.ca ■ Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

**CANADA et autres pays**

PROLOGUE INC.  
1650, boulevard Lionel-Bertrand,  
Boisbriand (Québec) J7H 1N7  
Téléphone : (450) 434-0306 / 1 800 363-2864

**FRANCE**

AFP-UNIVERSITÉS  
SODIS

**BELGIQUE**

PATRIMOINE SPRL  
168, rue du Noyer  
1030 Bruxelles  
Belgique

**SUISSE**

SERVIS SA  
5, rue des Chaudronniers  
CH-1211 Genève 3  
Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

*Sous la direction de*  
**MARIE LEQUIN**  
et **BRUNO SARRASIN**

# Tourisme et territoires forestiers

Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur

2008



**Presses de l'Université du Québec**

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450  
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
et Bibliothèque et Archives Canada*

Vedette principale au titre :

Tourisme et territoires forestiers : vers de nouvelles perspectives de mise en valeur  
(Collection Tourisme)

Textes présentés lors d'un colloque tenu du 7 au 9 mai 2007 à Trois-Rivières, Québec,  
dans le cadre du 75<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS.

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-1584-0

1. Forêts - Utilisation pour les loisirs - Congrès. 2. Écotourisme - Congrès.  
3. Forêts - Protection - Congrès. 4. Forêts - Gestion - Congrès. 5. Forêts - Utilisation  
pour les loisirs - Québec (Province) - Congrès. I. Lequin, Marie. II. Sarrasin, Bruno.  
III. Congrès de l'ACFAS (75<sup>e</sup> : 2007 : Université du Québec à Trois-Rivières. I  
V. Collection : Collection Tourisme (Presses de l'Université du Québec).

GV191.67.F6T68 2008      333.78'4      C2008-941381-4

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada  
par l'entremise du Programme d'aide au développement  
de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible  
grâce à l'aide financière de la Société de développement  
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INFOSCAN COLLETTE-QUÉBEC

Couverture – Conception : RICHARD HODGSON  
Photographies : iSTOCKPHOTO et NELSON BOISVERT

**1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2008 9 8 7 6 5 4 3 2 1**

*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*

© 2007 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3<sup>e</sup> trimestre 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada  
Imprimé au Canada

## *Table des matières*

---

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>Liste des figures</b> . . . . .  | XIII                 |
| <b>Liste des tableaux</b> . . . . .   | XV                   |
| <br>Avant-propos <b>Le tourisme et les territoires forestiers</b><br><b>Vers de nouvelles perspectives</b><br><b>de mise en valeur</b> . . . . .        | <br><br><br><br>XVII |
| <br>Introduction <b>Les leçons de la crise forestière au Québec</b><br><b>De la mono-industrie de coupe</b><br><b>au multiusage récréatif</b> . . . . . | <br><br><br><br>1    |
| <i>Claude G. Genest</i>   |                      |
| 1. La crise actuelle de la forêt . . . . .  | 3                    |
| 1.1. La crise à l'échelle régionale, le cas de la Mauricie . . . . .  | 4                    |
| 2. Les crises antérieures, dont celle des années 1840 . . . . .   | 7                    |
| 3. Les changements actuels à l'échelle locale :<br>le cas de Saint-Roch-de-Mékinac, en Mauricie . . . . .   | 9                    |
| 3.1. Des changements à l'échelle provinciale . . . . .  | 11                   |
| 3.2. La démocratisation de la forêt . . . . .   | 16                   |
| Conclusion . . . . .  | 16                   |
| Bibliographie . . . . .   | 18                   |

## **Partie I La gouvernance et l'harmonisation des usages en milieu forestier**

|            |   |    |
|------------|---|----|
| Chapitre 1 | <b>La gouvernance et la mise en valeur des territoires fauniques au Québec</b>  |    |
|            | <b>Une conjonction stratégique.</b> . . . . .   | 23 |
|            | <i>Jean-Bernard Carrière et Marie Lequin</i>  |    |
| 1.         | Description des territoires fauniques à l'étude . . . . .   | 27 |
| 1.1.       | Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) . . . . .  | 28 |
| 1.2.       | Les pourvoiries . . . . .   | 31 |
| 1.3.       | Les réserves fauniques . . . . .  | 32 |
| 2.         | De la gouverne à la gouvernance. . . . .  | 33 |
| 3.         | L'approche théorique de la gouvernance et la méthodologie de recherche . . . . .  | 37 |
| 4.         | Synthèse des résultats. . . . .   | 41 |
| 4.1.       | Synthèse des coordinations actuelles et souhaitées . . . . .  | 42 |
| 4.2.       | Bilan de la gouvernance selon les paramètres retenus . . . . .  | 43 |
| 5.         | De la gouvernance d'organisations à la gouvernance du domaine faunique? . . . . .   | 46 |
|            | Conclusion . . . . .  | 50 |
|            | Vers une nouvelle gouvernance publique . . . . .  | 52 |
|            | Bibliographie. . . . .  | 55 |
| Chapitre 2 | <b>Problématiques de développement des lieux de pratique de loisirs de plein air au Québec</b>                                      |    |
|            | <b>Les défis de la multifonctionnalité.</b> . . . . .   | 59 |
|            | <i>Laetitia Chin-Yin-Lim</i>  |    |
| 1.         | Objectif de recherche et cadre méthodologique . . . . .   | 63 |
| 2.         | Bref portrait du «terrain de jeu» québécois . . . . .   | 65 |
| 3.         | Le développement et la pérennisation des sentiers et lieux de pratique des loisirs de plein air: enjeux et problématiques . . . . . | 67 |
| 3.1.       | L'accessibilité du territoire . . . . .   | 67 |
| 3.2.       | Des paysages et des espaces naturels de qualité. . . . .  | 70 |
| 3.3.       | La pérennité des «infrastructures» . . . . .  | 73 |
| 3.4.       | Le leadership en loisirs de plein air . . . . .   | 77 |

|                    |    |
|--------------------|----|
| Conclusion .....   | 79 |
| Bibliographie..... | 80 |

**Partie II L'écotourisme et la valorisation des territoires forestiers protégés**

|   |    |
|---|----|
| Chapitre 3 <b>L'économie politique des aires protégées en Russie</b><br><b>Le développement de l'écotourisme au lac Baïkal. .</b> | 83 |
| <i>Bruno Sarrasin et Jonathan Tardif</i>  |    |

|   |     |
|---|-----|
| 1. L'économie politique de la transition en Russie :<br>la mise en place d'un modèle de développement néolibéral . . .            | 85  |
| 2. De la gestion des forêts aux aires protégées :<br>la place de l'environnement dans le modèle<br>de transition néolibéral. .... | 90  |
| 3. Du tourisme à l'écotourisme en Russie :<br>un modèle de valorisation des espaces forestiers ? .....                            | 93  |
| 3.1. L'écotourisme dans la région du lac Baïkal .....   | 96  |
| 3.2. L'écotourisme – une alternative à l'exploitation<br>des ressources naturelles ?.....   | 100 |

|                    |     |
|--------------------|-----|
| Conclusion .....   | 104 |
| Bibliographie..... | 106 |

|   |     |
|---|-----|
| Chapitre 4 <b>Activités écotouristiques et valorisation des espaces forestiers protégés</b><br><b>Le cas du Parc national de la Guadeloupe.....</b> | 111 |
| <i>Jean-Marie Breton</i>  |     |

|  |     |
|--|-----|
| 1. La gestion des ressources forestières et la valorisation<br>des activités touristiques et récréatives .....                                   | 114 |
| 1.1. Les ressources et le patrimoine forestiers.....   | 114 |
| 1.2. Les instruments de gestion .....  | 118 |
| 1.3. Les principes d'aménagement et de gestion.....  | 124 |
| 2. Les nouvelles perspectives de mise en valeur<br>du territoire forestier au regard de la démarche<br>de développement touristique durable..... | 127 |
| 2.1. Les nouveaux principes et stratégies de gestion.....  | 128 |

|      |   |     |
|------|---|-----|
| 2.2. | La valorisation de la démarche de développement<br>touristique durable. . . . .                   | 131 |
| 2.3. | La maîtrise des activités humaines<br>et la «réappropriation» par les populations locales . . . . | 136 |
|      | Bibliographie. . . . .  | 142 |

### **Partie III Le développement local et les alternatives au tourisme de masse**

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| Chapitre 5 | <b>Le tourisme et les ressources forestières<br/>dans les Petites Antilles</b>   |            |
|            | <b>Diffusion spatiale et spécialisation du territoire . . .</b>  | <b>147</b> |
|            | <i>Olivier Dehoorne et Pascal Saffache</i>   |            |
| 1.         | L'importance du fait touristique dans la Caraïbe insulaire . . . .   | 150        |
| 1.1.       | La diffusion spatiale du tourisme et la spécialisation<br>des territoires. . . . .                                     | 150        |
| 1.2.       | Les enjeux et les limites du développement touristique<br>actuel dans les Antilles . . . . .                           | 152        |
| 2.         | Du tourisme balnéaire à la découverte<br>des richesses intérieures. . . . .  | 154        |
| 2.1.       | La richesse des ressources naturelles . . . . .  | 154        |
| 2.2.       | L'étagement forestier et la diversité des ressources . . . .   | 156        |
| 2.3.       | Les usages et les enjeux de la mangrove . . . . .  | 158        |
| 3.         | Les richesses forestières et les stratégies touristiques<br>dans les îles de la Dominique et de la Martinique. . . . . | 160        |
| 3.1.       | La Dominique : le développement par l'écotourisme<br>et la valorisation des ressources naturelles . . . . .            | 161        |
| 3.2.       | La Martinique : les ressources forestières<br>comme alternative au déclin touristique ? . . . . .                      | 163        |
|            | Conclusion . . . . .   | 164        |
|            | Bibliographie. . . . .   | 166        |

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| Chapitre 6 | <b>Le tourisme rural et les écosystèmes forestiers au Maroc</b>                                 |     |
|            | <b>Les atouts et les contraintes des pays d'accueil touristique</b> . . . . .                   | 169 |
|            | <i>Mimoun Hillali</i>   |     |
| 1.         | De l'exode rural déracinant à l'exode vers le rural réconfortant . . . . .                      | 173 |
| 2.         | Quand le beau temps du touriste correspond au mauvais temps du paysan ! . . . . .               | 176 |
| 3.         | Le tourisme et la forêt au Maroc : une activité fébrile et un écosystème fragile ! . . . . .    | 181 |
| 3.1.       | Le tourisme vert : à la recherche d'un art de mise en valeur sans effets dévastateurs . . . . . | 186 |
|            | Conclusion . . . . .  | 188 |
|            | Bibliographie. . . . .  | 190 |

**Partie IV L'expérience de visite en milieu forestier**

|            |  |     |
|------------|--|-----|
| Chapitre 7 | <b>L'expérience de visite dans le parc national de la Mauricie</b> . . . . . | 193 |
|            | <i>Julianna Priskin et Daniel Gosselin</i>                                   |     |
| 1.         | Définir l'expérience de visite. . . . .                                      | 195 |
| 2.         | La méthode. . . . .  | 198 |
| 2.1.       | L'aire d'étude . . . . .   | 198 |
| 3.         | Les résultats . . . . .  | 200 |
| 3.1.       | L'approche qualitative. . . . .  | 200 |
| 3.2.       | L'approche quantitative. . . . .   | 202 |
|            | Conclusion . . . . .   | 204 |
|            | Bibliographie. . . . .   | 206 |

|            |  |     |
|------------|--|-----|
| Chapitre 8 | <b>De la beauté et de la laideur<br/>des aménagements touristiques<br/>L'intégration des yourtes<br/>dans le paysage forestier québécois . . . . .</b> | 211 |
|            | <i>Pascale Marcotte</i>  |     |
| 1.         | Tourisme et beauté: une question économique . . . . .  | 214 |
| 1.1.       | La scène de l'expérience touristique . . . . .   | 215 |
| 1.2.       | Beauté et laideur . . . . .  | 216 |
| 1.3.       | Beauté et laideur de la forêt . . . . .  | 217 |
| 2.         | La méthodologie . . . . .  | 219 |
| 3.         | L'analyse des résultats . . . . .  | 220 |
| 3.1.       | La beauté des paysages et la satisfaction . . . . .  | 220 |
| 3.2.       | La perception de la beauté de la yourte . . . . .  | 220 |
| 3.3.       | La perception de l'esthétique de la yourte<br>selon le profil des répondants . . . . .   | 222 |
| 3.4.       | Le sexe des répondants . . . . .   | 223 |
| 3.5.       | L'âge des répondants . . . . .   | 223 |
| 3.6.       | La composition de la famille . . . . .   | 225 |
| 3.7.       | La fidélité des visiteurs . . . . .  | 226 |
| 3.8.       | Les revenus . . . . .  | 226 |
| 3.9.       | La perception du prix . . . . .  | 227 |
|            | Conclusion . . . . .   | 228 |
|            | Bibliographie . . . . .  | 229 |
| Conclusion | <b>L'écotourisme dans les territoires forestiers<br/>Une source de conflit ou une possibilité<br/>de meilleure gestion ? . . . . .</b>                 | 233 |
|            | <i>Daniel Kneeshaw</i>   |     |
| 1.         | La vision mono-industrielle . . . . .  | 235 |
| 2.         | La sollicitation des territoires . . . . .   | 236 |
| 3.         | Un partage possible ? . . . . .  | 237 |
| 4.         | L'écotourisme générateur de ses propres problèmes ? . . . . .  | 238 |
| 5.         | Des pistes de solution . . . . .   | 241 |
|            | Bibliographie . . . . .  | 244 |
|            | <b>Notices biographiques . . . . .</b>   | 247 |

## *Liste des figures*

---

|            |  |     |
|------------|--|-----|
| Figure 1.1 | Équilibre entre les divers intervenants<br>et le ministère . . . . .                 | 41  |
| Figure 6.1 | Schéma d'organisation d'un pays d'accueil<br>touristique (PAT) au Maroc. . . . .     | 179 |
| Figure 6.2 | Les potentialités touristiques par zones touristiques<br>homogènes au Maroc. . . . . | 184 |
| Figure 6.3 | Répartition des niches et des pays d'accueil<br>touristique existants. . . . .       | 187 |
| Figure 7.1 | Cadre géographique du parc national de la Mauricie. .                                | 199 |



## *Liste des tableaux*

---

|             |   |     |
|-------------|---|-----|
| Tableau I.1 | Abondance et diversité des activités possibles en forêt . . . . .                             | 12  |
| Tableau I.2 | Les exigences générales de la clientèle au Québec . . .                                       | 13  |
| Tableau 1.1 | Données par activités liées à la faune . . . . .  | 27  |
| Tableau 1.2 | Caractéristiques des trois types de territoires fauniques au Québec . . . . .                 | 29  |
| Tableau 3.1 | Principaux indicateurs économiques de la Russie (1992-2003). . . . .                          | 87  |
| Tableau 5.1 | Le tourisme international dans les territoires de la Caraïbe insulaire. . . . .               | 151 |
| Tableau 5.2 | Données économique-politiques sur la Dominique et la Martinique. . . . .                      | 160 |
| Tableau 6.1 | PIB (en %) des principales branches d'activité socioéconomique au Maroc . . . . .             | 177 |
| Tableau 6.2 | Deux types d'exploitation touristique possibles: méthode minière ou méthode fermière. . . . . | 180 |
| Tableau 6.3 | Classes d'occupation des terres . . . . .   | 182 |
| Tableau 6.4 | Répartition géographique des espèces végétales et des PAT au Maroc . . . . .                  | 182 |
| Tableau 6.5 | Synthèse des principaux objectifs de la Vision 2010 . .                                       | 188 |

|             |   |     |
|-------------|---|-----|
| Tableau 6.6 | Concepts, démarches et objectifs des PAT au Maroc . .   | 189 |
| Tableau 7.1 | Caractéristiques des visiteurs . . . . .  | 201 |
| Tableau 7.2 | Résumé des perceptions des visiteurs quant à leurs expériences. Comparaison des moyennes générales et de la segmentation fondée sur la durée du séjour dans le parc, la provenance et le lieu de loisirs principal. . . . . | 205 |
| Tableau 8.1 | Codification des commentaires des répondants à l'égard de la yourte . . . . .   | 221 |
| Tableau 8.2 | Moyenne de la perception de la beauté selon les sous-groupes homogènes (variables indépendantes) . .  | 224 |

*Avant-propos*

---

**Le tourisme et  
les territoires forestiers**  
Vers de nouvelles perspectives  
de mise en valeur



Après avoir publié, à l'automne 2006, un dossier sur les liens entre le tourisme et le milieu forestier, la revue de recherche en tourisme *Téoros* a organisé un colloque sur ce même sujet du 7 au 9 mai 2007, à Trois-Rivières, dans le cadre du 75<sup>e</sup> congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS). Ce colloque avait pour objectif de susciter l'émergence et la mise en commun de nouvelles perspectives de recherche et de pratiques touristiques et récréatives durables en territoire forestier. Dans cet ouvrage, nous offrons un éventail des conférences présentées lors de cet événement, notamment des études de cas internationaux et québécois, et abordons les principaux enjeux qui touchent la mise en tourisme des territoires forestiers.

Le secteur forestier est un secteur de grande importance pour le Québec ; il compte quelque 150 000 emplois directs et indirects en transformation ligneuse, et environ 15 600 emplois découlent des activités récréatives liées à la faune et à la flore<sup>1</sup>. De plus, 2,4 millions de Québécois fréquentent la nature pour y pratiquer diverses activités de plein air, et il y a près de 40 000 détenteurs de baux de villégiature ainsi qu'un nombre équivalent d'individus engagés dans la conservation et la restauration de sites naturels forestiers<sup>2</sup>. Or la conjoncture actuelle du secteur de l'exploitation de la ressource ligneuse de la forêt met particulièrement en évidence les limites d'une vision mono-industrielle, à faible valeur ajoutée et non durable (surexploitée) du développement forestier. Par conséquent, il y a nécessité d'élargir notre vision historique du potentiel des possibilités de développement durable de la forêt, et plus particulièrement de la mise en valeur de son plein potentiel touristique, écotouristique et récréatif, soit par le rehaussement de la valeur ajoutée des activités touristiques et récréatives existantes, la mise sur pied de nouveaux produits et services, une meilleure réponse aux besoins des communautés territoriales en matière d'emplois décents et durables, ainsi que de nouvelles formes d'aménagement et de gestion intégrée de la forêt.

Cet ouvrage collectif a pour prémisses que les individus qui gèrent les territoires structurés sont ceux qui ont développé une expertise, un savoir-faire et une créativité. Dès lors, ils apparaissent souvent comme les mieux positionnés pour identifier et développer les nouvelles possibilités de la structure de fonctionnement de ces territoires. Ainsi, les principales pistes et moyens d'action en vue d'établir de nouvelles perspectives

---

1. <[www.cifq.qc.ca/html/francais/foret/enjeux.php](http://www.cifq.qc.ca/html/francais/foret/enjeux.php)>.

2. Gouvernement du Québec (2004). *La gestion de la faune dans le milieu forestier*. Document de réflexion, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

touristiques et récréatives de mise en valeur durable du territoire forestier prennent appui sur l'amélioration des produits et services existants et le développement de nouveaux. L'originalité de cet ouvrage est d'exposer le lecteur à une diversité d'initiatives touristiques et récréatives de mise en valeur durable de la forêt par une approche territoriale dont la logique repose sur le développement d'un savoir-faire par les principaux intéressés, et cela en utilisant le potentiel propre à la structure des territoires forestiers.

D'entrée de jeu, en introduction du colloque et de cet ouvrage, Claude Genest met la table en rappelant la crise forestière qui a cours au Québec, en soulignant ses causes et ses effets, mais en mentionnant aussi que cette crise (comme celle du pin blanc au XIX<sup>e</sup> siècle) offre des possibilités de changer, de s'adapter à la nouvelle réalité et aussi d'être créatif : l'activité touristique – voire selon lui les nombreuses activités – peut se développer dans ce nouveau contexte qui exige cependant une réelle gouvernance des territoires forestiers<sup>3</sup>.

Pour explorer cette problématique, l'ouvrage se décline en quatre sections comportant chacune deux chapitres. La première traite de la gouvernance et de l'harmonisation des usages en milieux forestiers. Jean-Bernard Carrière et Marie Lequin ont réalisé une recherche sur les attentes en matière de gouvernance participative des principaux acteurs sur les territoires fauniques que sont le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les gestionnaires de ZEC, les pourvoiries et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). L'analyse porte principalement sur les interactions actuelles et potentielles entre ces acteurs et propose les prémisses d'un cadre de gouvernance en vue de progresser plus efficacement vers une meilleure complémentarité des actions de conservation et de développement touristique durable. L'inégalité entre les régions soulève le problème de la redistribution. Dans cet esprit, Laetitia Chin-Yin-Lin s'interroge sur l'avenir des sentiers et des lieux de plein air en proposant une analyse des défis de la multifonctionnalité du territoire forestier au Québec. Elle déplore particulièrement, sur la base de l'enquête qu'elle a menée, la planification déficiente de l'utilisation du territoire forestier, ce qui rend son accès complexe et fragile. Son analyse souligne les difficultés d'assurer la pérennité des infrastructures, l'absence d'une vision commune du développement et surtout l'absence d'un leader gouvernemental qui

---

3. Nous remercions Louis Jolin, professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal et membre du comité de rédaction de la revue *Téoros*, d'avoir fait la synthèse du colloque sur laquelle nous appuyons cet avant-propos.

aurait l'ensemble des pouvoirs face aux divers lieux de concertation régionale au Québec. En résumé, les deux chapitres de cette première section font ressortir les limites de la gouvernance, mais aussi la nécessité de préciser ce qui doit relever de l'État, du gouvernement.

La deuxième section propose deux études de cas internationaux en écotourisme et en valorisation des territoires forestiers protégés. La question de la mise en valeur de la forêt, des territoires forestiers et fauniques n'est évidemment pas propre au Québec et l'apport des expériences étrangères peut se résumer ainsi : les cadres institutionnel, financier, politique et le contexte socioéconomique des pays influent nettement sur les perspectives de mise en valeur de la forêt. Par exemple, la transition économique et politique que la Russie a connue et connaît encore, dans une certaine mesure, a une incidence considérable sur le réseau des aires protégées dans le pays, lequel a vu son financement par le gouvernement russe diminuer tellement qu'on autorise maintenant des coupes forestières dans certains parcs. Bruno Sarrasin et Jonathan tardif soulignent, à partir du cas du lac Baïkal et du parc naturel qui s'y trouve, que lorsque les conditions ne sont pas au rendez-vous, l'écotourisme ne peut pas représenter une bonne solution à la coupe. Dans son chapitre, Jean Marie Breton montre de son côté comment le nouveau cadre juridique et les nombreux outils de planification (notamment la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux français) changent la donne pour le parc de la Guadeloupe et induisent de nouvelles perspectives de mise en valeur du territoire forestier au regard de la demande de développement touristique durable.

La troisième section offre aussi une lecture internationale des enjeux de mise en valeur touristique des territoires forestiers en s'intéressant particulièrement au développement local et aux alternatives au tourisme de masse. Olivier Dehoorne et Pascal Saffache insistent notamment sur le fait que, pour la Martinique comme pour la Dominique, l'écotourisme représente une occasion de redynamiser le tourisme, de diversifier l'activité touristique en «revalorisant le végétal». Ils soulignent cependant que, la Dominique étant un pays indépendant et la Martinique un département d'outre-mer, la première a été obligée de compter sur ses propres moyens et s'est trouvée devant une urgence d'agir que n'a pas connue la seconde. Mimoun Hillali nous conduit dans un tout autre espace, le Maroc, où la forêt occupe un faible pourcentage du territoire. Néanmoins, le tourisme rural en forêt jouit actuellement d'un engouement prometteur à court et à moyen terme. Mais cet espace peine à générer des activités rentables pour les paysans et les éleveurs ruraux, et n'est pas développé dans un véritable

esprit de pérennité. Cependant, M. Hillali suggère qu'un nouveau cadre de mise en valeur, les «Pays d'accueil touristique», pourrait faciliter à moyen terme une meilleure visibilité de la planification et une réelle efficacité dans l'action.

Enfin, la dernière section de cet ouvrage collectif réunit deux études s'intéressant à la demande en analysant l'expérience vécue par les visiteurs car, justement, la forêt ou un territoire faunique peut être l'occasion de nouvelles expériences pour les visiteurs et de nouvelles pratiques pour les gestionnaires. Sur cette question de l'expérience, Julianna Priskin et Daniel Gosselin se penchent, dans une recherche d'envergure, sur celle de la visite du parc national de la Mauricie. Comment concilier les attentes des consommateurs et ce que Parcs Canada peut offrir comme expérience de visite conforme à sa mission et à ses valeurs ? Les analyses qualitatives et quantitatives ont permis d'identifier les facteurs d'influence qui pourraient enrichir l'expérience attendue de visite d'un parc et permettre d'en comprendre la complexité. Quelles conclusions les gestionnaires peuvent-ils en tirer, dans la mesure où l'expérience ne concerne pas uniquement les gestionnaires du parc et est vécue par des groupes hétérogènes ? De son côté, Pascale Marcotte plonge dans l'univers des attentes du consommateur et de leur perception... et dans celui de l'esthétique. Au-delà des considérations sur la beauté et la laideur, elle met l'accent sur la difficulté de choisir entre une offre authentique, compatible avec la réalité propre du lieu, et une offre qui permet de vivre une expérience nouvelle, voire exotique.

Dans la conclusion, signée Daniel Kneeshaw, l'ouvrage se termine comme il a commencé, au cœur de la forêt québécoise. L'auteur rappelle d'abord l'importance économique de la forêt et les principaux enjeux que les différents chapitres de cet ouvrage ont abordés en matière de mise en valeur de la ressource ligneuse. Plus particulièrement, il nous ramène aux conflits d'intérêts, d'usages, de fonctions... autant de questions qui font la pertinence du présent ouvrage. L'auteur propose aussi des pistes de solution à la dégradation de la ressource et aux conflits d'usages qui en résultent, comme accroître la concertation entre les acteurs, repenser le zonage, renaturaliser ou fermer des routes, atténuer les aspects visuels choquants résultant de certains types de coupes. La conclusion de cet ouvrage suggère en quelque sorte d'être créatif plutôt que seulement réactif.

## *Introduction*

---

# Les leçons de la crise forestière au Québec

## De la mono-industrie de coupe au multiusage récréatif

***Claude G. Genest***<sup>1</sup>

*Professeur titulaire de géographie*

*Université du Québec à Trois-Rivières*

- 
1. Nous remercions l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM), qui vit en ce moment, au quotidien, tous les changements de cette crise, en particulier messieurs René Charest, géographe et directeur de l'association, Simon Fortier, ingénieur-forestier, et Alexandre Rocheleau, géographe, de leur aide généreuse, ainsi que Serge Gagnon, historien et professeur de l'Université du Québec à Trois-Rivières à la retraite, et Jonathan Leblond, qui nous a permis de consulter sa présentation de 2006 à l'AFVSM.

## Résumé

*La crise forestière actuelle n'est pas nouvelle dans l'histoire récente du Québec. Le milieu forestier a connu quelques crises majeures qui lui ont permis d'agrandir son volet activités. Ainsi vers 1846, de forêt de bois de sciage elle est passée à forêt de pâte à papier et, à ce moment, se sont ajoutés les clubs de chasse et de pêche. Cent cinquante ans après, en 2002, une crise majeure frappe à nouveau l'activité forestière industrielle et, parallèlement, s'ajoutent de multiples activités en forêt qui pourraient devenir une des voies alternatives et concertées pour une reprise forestière différente.*

La forêt fait partie de la vie des Canadiens, autant dans la culture, la peinture, les arts, etc., que dans le travail, nos maisons, l'entreprise, notre mobilier... Cependant, elle subit en ce moment une crise majeure qui impose des changements. Concurrément, la société québécoise change aussi et elle ajoute, depuis une quinzaine d'années, des pratiques de plein air en forêt qui débordent le cadre des activités traditionnelles que sont la chasse et la pêche. Peut-être y a-t-il actuellement une sorte de synchronisme au changement, une sorte de fenêtre qui pourrait déboucher sur des occasions communes et bénéficier aux deux secteurs d'activité : tourisme et foresterie ? Mais y a-t-il déjà eu des crises de cette ampleur dans le passé ou vivons-nous la première crise majeure ? Et s'il y a eu d'autres crises de la forêt antérieurement, comme en témoignent des historiens, ont-elles ressemblé au contexte actuel ? L'approche est donc géographico-historique. Nous nous pencherons d'abord sur la crise actuelle, puis nous nous tournerons vers le passé, pour ensuite revenir avec des observations et des solutions possibles à la crise actuelle. Nous utiliserons différentes échelles, pour passer du général au particulier, dont l'échelle provinciale, l'échelle régionale et l'échelle locale pour aborder le sujet. À la fin, nous procéderons dans l'ordre inverse pour revenir au sujet général (zoom avant et zoom arrière).

## 1 LA CRISE ACTUELLE 1. DE LA FORÊT

Tous les journaux tant locaux que nationaux ont rapporté depuis cinq ans les causes et les perspectives plus ou moins terribles de la crise actuelle de la forêt. Le Carrefour Recherche et Développement forestier de la Côte-Nord du Cégep de Baie-Comeau, spécialisé dans le domaine de la forêt, s'est donné pour mission de rassembler les articles portant sur la forêt depuis septembre 2002, début de la présence du sujet dans les médias. À la suite du communiqué de presse du gouvernement du Québec émis le 24 septembre 2002, onze articles paraissent déjà dans les six jours suivants. Un an après cette annonce, la Commission Coulombe était créée en octobre 2003. Pour donner une idée de l'ampleur médiatique du sujet, regardons les parutions de décembre 2003 dans les médias écrits. Cette période correspond au deuxième mois après le début de la commission, celle-ci est en tournée de consultation et elle déposera son rapport un an après, en décembre 2004.

Les médias n'ont pas manqué de faire part de la crise. Les quatre quotidiens très connus du Québec que sont *Le Devoir*, *Le Droit*, *La Presse* et *Le Soleil* et l'hebdomadaire *Les Affaires*, spécialisé dans le domaine de la finance, ont publié respectivement 13, 12, 20, 26 et 7 articles, en décembre 2003. Cela représente 78 articles en un seul mois, c'est plus de 2,5 articles par jour, pour un rayonnement à l'échelle de tout le Québec. Les douze journaux de l'Est du Québec, dont plusieurs sont des hebdomadaires gratuits distribués chez tous les habitants d'une région ou d'un district, publient dans le même mois 21 articles, ce qui représente 5,25 articles par semaine. Parmi ces journaux se trouvent : le *Journal Haute Côte-Nord*, le *Nord-Est Plus*, l'*Aviron de Campbellton*, l'*Avant-Poste d'Amqui*, le *Nord-Est Plus*, le *Plein Jour* en Haute-Côte-Nord. À eux seuls, ces deux groupes de journaux font en sorte que le citoyen ne peut plus rester indifférent ni ignorant de la situation de la forêt et de son industrie, sans compter qu'ils rejoignent directement les habitants des villages concernés par la crise. De plus, les gouvernements aussi bien canadien que québécois, de même qu'Hydro-Québec, ont présenté chacun un article de type grand public au cours de ce mois. Enfin, le secteur privé, souvent par l'intermédiaire des journaux de compagnie ou de regroupements professionnels, n'a pas manqué d'informer leurs employés, par conséquent leurs familles et leurs amis, de la situation dans le domaine forestier. Cela représente 11 articles, c'est presque trois articles par semaine. Ces intervenants sont : l'Abitibi Consolidated, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, la compagnie Kruger, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et Uniforêt, qui, dans l'ordre, ont publié 3, 2, 1, 1 et 4 articles. Dans ce même mois de décembre 2003, la Société Radio-Canada a présenté deux émissions, dont une à *La Semaine verte* proposée à tout le Canada de langue française. Donc, durant décembre 2003, pas moins de 116 articles ont traité de la crise forestière, tous journaux confondus, soit 3,75 articles par jour<sup>2</sup>.

### **1.1. LA CRISE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, LE CAS DE LA MAURICIE**

La crise véhiculée dans les médias a transparu dans les instances régionales. Les associations forestières régionales se sont animées par des participations à la prise de conscience et l'émission de solutions. En Mauricie par exemple, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice qui organise depuis sa fondation des congrès automnaux et des colloques printaniers

---

2. Tiré du site Internet du Carrefour Recherche et Développement forestier de la Côte-Nord du Cégep de Baie-Comeau.

a, depuis 2003, réuni les différents intervenants concernés en vue de trouver des solutions pour sortir de la crise et en amoindrir les effets. En novembre 2003, la crise venait d'éclater, mais la programmation du colloque était déjà lancée. Le colloque de l'association s'est préoccupé de la gestion de l'eau en milieu forestier, car auparavant le milieu environnemental avait accusé les forestières de porter atteinte à la qualité de l'eau par sa façon de couper les tiges : les pentes seraient trop exposées à l'érosion et la coupe irait trop à proximité des plans d'eau. C'est au congrès de novembre 2004 que le colloque s'est intéressé à l'aspect de la protection de la ressource qu'est la coupe partielle : un outil d'aménagement intégré, la fonction sylvicole et l'impact de ces types de coupes étaient exposés. Puis, en avril 2005, le colloque a porté sur la perception du public de la gestion forestière. Le rapport Coulombe ayant été déposé, les intervenants forestiers se sont questionnés sur les changements sociaux et les perceptions que le grand public avait de leurs activités. Ce colloque a été l'amorce d'une prise de conscience au Québec : les changements dans les demandes sociales ont imposé des comportements différents en forêt (Bouthilier, 2005). La thématique sera reprise dans tous les colloques régionaux au Québec. Le congrès de novembre 2005 a présenté des avenues proposées par le rapport Coulombe : la participation du public à la gestion de la forêt et le zonage fonctionnel de la forêt. Le colloque d'avril 2006 a prolongé encore davantage cet aspect par le développement de la récréation et du tourisme en milieu forestier (Leblond, 2006), et la régionalisation de la gestion forestière à travers les commissions forestières régionales ; la forêt « n'appartient donc plus exclusivement » aux industries forestières, mais elle revient au grand public dont les forestières sont un des intervenants parmi tant d'autres. Les commissions forestières régionales représentant un revirement majeur, nous y reviendrons plus loin.

Dans le domaine du cinéma, Richard Desjardins et Robert Monderie ont sorti en 1999 leur film *L'erreur boréale*, qui dénonce les pratiques de l'industrie forestière. Ce film a secoué le Québec et est considéré comme l'élément médiatique déclencheur de la prise de conscience de la crise forestière. Dans certains milieux environnementaux, il a même fait scandale. Or la réplique de l'industrie forestière n'est venue que le 3 mai 2006, sept années après. Est-ce que le milieu forestier serait trop conservateur, lent à la détente, ou simplement peu ou pas habitué à ce que le public et les médias interviennent dans « ses affaires » ? De toutes façons, pour amoindrir l'effet des images saisissantes de Desjardins et Monderie, l'industrie présente son film intitulé *La Régénération de la forêt québécoise* (Codina, 2006). « Le film montre les mêmes portions de forêt qui étaient présentées

dans le film de Desjardins, mais dix ans plus tard. On y constate que ces territoires sont couverts d'une jeune forêt en pleine repousse, qui atteindra la pleine maturité dans quelques années» (Delisle, 2006).

Conséquemment, en 2006, dans toutes les régions du Québec, l'heure était au bilan. Lors de son congrès 2006, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice a présenté son bilan, en conférence de presse. Elle a dressé les causes, exposé les effets et proposé des solutions. Elle était représentative de l'ensemble du Québec, d'autant plus que la Mauricie a été le cœur de l'industrie papetière canadienne en 1930, la période la plus intense de cette industrie.

L'association a identifié neuf facteurs principaux qui ont pesé et pèsent encore sur l'industrie forestière. D'abord les taxes qui ont été imposées pendant plusieurs mois dans le cadre du conflit canado-américain sur le bois d'œuvre. Puis la force du dollar canadien qui rend son bois moins attractif. En outre, une chute de la demande aux États-Unis, combinée à la baisse de 20 % dans les approvisionnements en résineux, car les stocks diminuent, et une prochaine baisse de 15 % appréhendée en raison de la diminution de la mise en chantier aux États-Unis. De plus, le coût de la fibre qui serait parmi les plus élevés au monde. Puis, les coûts de production élevés comparés à ceux d'autres pays dont ceux d'Asie. En plus, le manque de souplesse dans les normes : par exemple, il serait plus approprié qu'un CAAF (contrat d'approvisionnement et d'aménager forestier) soit rattaché à une usine plutôt qu'à une compagnie particulière. Enfin, la lourdeur administrative du gouvernement envers les compagnies.

Or ces facteurs ont eu des effets négatifs directs en Mauricie. L'association en a identifié six. D'abord, cette crise a représenté la perte de 943 emplois depuis avril 2005, selon les données du Conseil de l'industrie forestière. En outre, l'industrie forestière était en période de consolidation majeure. Cela s'est manifesté par des fusions, des regroupements, des fermetures plus ou moins temporaires. L'association a déploré que les forces du marché n'aient pas tenu compte des populations dans les communautés rurales qui sont souvent dépendantes de la forêt. Ainsi, dans la ville de La Tuque, qui est de structure mono-industrielle et qui repose principalement sur sept grandes entreprises reliées à la transformation du bois, cette crise a touché 95 % des emplois manufacturiers. (Une étude réalisée en 2000 évaluait le taux de dépendance à l'industrie de la transformation du bois à 99,3 %, soit le taux le plus élevé au Québec.) De plus, la forêt a été génératrice de revenus pour des milliers de familles (deuxième rang provincial après Montréal pour les salaires versés dans l'industrie du

papier et produits connexes, soit 230 millions de dollars). Au surplus, les entreprises étaient en état de survie, non plus en état d'investissement, ce qui les rendait fragile. Enfin, au Québec, en 18 mois, 96 usines de bois ont fermé définitivement ou temporairement, pour une perte de 2 500 emplois, selon le CIFQ (Conseil de l'industrie forestière du Québec).

Avec le concours de ses membres provenant de divers champs du secteur forestiers et après une consultation élargie, l'association a proposé dix solutions. D'abord, le gouvernement détient une partie de la clé : l'État devrait accompagner les travailleurs dans cette restructuration, par exemple un programme d'aide aux travailleurs vieillissants. Il devrait aussi revoir son programme de prêts annoncés au printemps 2006, car aucune entreprise n'a postulé, faute de liquidités à investir, par exemple, dans la mise sur pied d'un programme de financement de projets. De surcroît, l'État devrait encourager la ténacité des dirigeants d'entreprise et soutenir la compétence des travailleurs. Ensuite, le prix de la fibre devrait être ajusté à celui payé par les compétiteurs. Puis, la gouvernance régionale devrait être plus « facilitante » comme le serait une direction unique du ministère qui unifierait les ressources : forêt, faune, territoire, énergie, et qui viserait la mise en place d'un plan de développement régional intégré des ressources et du territoire. Finalement, il faudrait un soutien à des projets régionaux mobilisateurs, par exemple la proposition du groupe TRIADE qui vise l'aménagement intégré (Gauthier, 2006).

Tous ces éléments concernent l'activité de prélèvement des tiges de bois dans la forêt, mais qu'en est-il du changement dans le domaine du tourisme en forêt ?

## 2. LES CRISES ANTÉRIEURES, DONT CELLE DES ANNÉES 1840

La présence de la forêt dans la vie des Canadiens, dans nos arts plastiques (peinture, sculpture), dans notre littérature (*Maria Chapdeleine*, *Menaud*, *maître draveur*), dans notre musique (Félix Leclerc, Gilles Vigneault...), donnait l'impression jusqu'à récemment que tout allait bien dans le domaine forestier. Tout citoyen, plus ou moins informé de la situation forestière, peut donc se demander ce qui a bien pu se passer pour qu'on en arrive à cette crise. Est-ce la première fois ? Ne l'avait-on pas vue venir ?

Or l'histoire de l'activité forestière proposée par les historiens Séguin et Hardy (1984) témoigne d'une tout autre évolution. Leur étude du XIX<sup>e</sup> siècle en forêt mauricienne montre que l'activité forestière n'est que la somme de multiples variations. L'extrait suivant témoigne d'une partie de ce siècle :

Du milieu des années quarante jusqu'au milieu de la décennie suivante, le commerce du bois du Québec traversa une série de perturbations. Une forte crise frappa en 1846 qui mit quatre longues années à se résorber, laissant sur les quais de la ville de Québec d'importantes quantités de bois invendu. La reprise ne fut que de courte durée, puisqu'en 1852, on se retrouva encore une fois avec des surplus considérables, ce qui d'ailleurs ramena à la prudence les entrepreneurs forestiers. L'année suivante, ils réduisaient, et de beaucoup, leurs activités. Mais, la confiance revenant, ils crurent bon en 1854, de leur redonner un régime élevé. En 1855, la crise resurgissait et frappait durement la Mauricie de telle sorte qu'à l'automne de 1857 les deux plus grandes entreprises forestières, la compagnie Norcross et Phillips et la maison Baptist et Cie durent suspendre toutes leurs activités et renvoyer leurs employés (Séguin et Hardy, 1984, p. 72).

De plus, les auteurs mentionnent qu'à partir de 1875, c'est la crise permanente de la forêt qui se résorbe vers 1890, avec «le dégonflement brutal du volume de billes de pin». L'année 1890 marque un «tournant majeur» avec la demande nouvelle pour le bois de pâte, l'épinette remplace le pin (bois de coupe). L'ardeur de la coupe fait en sorte que le gouvernement du Québec décrète un embargo en 1910, suivi d'une nouvelle crise en 1915 qui dure jusqu'en 1926, où les sociétés atteignent les plus hauts sommets de production de l'histoire, durant deux ans, puis, c'est la crise à nouveau en 1928 qui s'accroît avec la crise mondiale des années 1930. Les auteurs ne vont pas plus loin que ces dates, mais leur démonstration est suffisante pour saisir les hauts et les bas de l'activité forestière.

Or, depuis les débuts de la colonisation du Canada par les Français, la chasse et la pêche sont les activités les plus importantes sur le territoire public. Ce n'est pas nouveau. Cependant, le mouvement a été amorcé à grande échelle dès 1860, selon les historiens Séguin et Hardy (1984). En outre, l'historien Serge Gagnon<sup>3</sup> me raconta, il y a près de vingt ans, qu'au Québec, après la coupe du pin blanc qui a si bien servi comme mat et structure de bateau, pour la flotte anglaise dans ses guerres napoléoniennes et autres, le Québec se trouva coincé avec une repousse forestière

---

3. Gagnon, compte rendu de rencontre.

de sapins et d'épinettes. Après une vague de chômage de plus de vingt ans, le gouvernement du Québec, en désespoir de cause, plaça des annonces dans des journaux américains pour vanter ses grands espaces sauvages, la chasse de qualité et la pêche abondante. Il voulait relancer l'économie en incitant les riches Américains, souvent grands investisseurs, à venir au Québec. C'est de cette façon que commença, d'après Gagnon, la période des clubs de chasse et pêche des Américains en sol québécois, dont la famille Kennedy qui avait son camp à l'emplacement sud du parc national de la Mauricie. Le gouvernement de l'époque espérait que ces riches Américains, en voyant ces grands espaces de sapins et d'épinettes, auraient des idées pour réactiver l'économie à partir de ces espèces forestières. Ce qu'ils firent en mettant sur pied plusieurs moulins de pâte et papier le long de la rivière Saint-Maurice. Cela eut pour effet de relancer l'économie dans cette région et aussi dans l'Outaouais et le Saguenay.

Après 120 ans de clubs privés de chasse et de pêche, au début des années 1980 sont apparues les zones d'exploitations contrôlées (ZEC), qui ont permis un accès à tous aux anciens territoires des clubs privés de chasse et de pêche. C'était un pas vers la démocratisation des activités de plein air sur le territoire public (Genest, 1997, p. 8).

### **3. LES CHANGEMENTS ACTUELS À L'ÉCHELLE LOCALE: LE CAS DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC, EN MAURICIE**

En raison de la proximité de l'auteur avec le sujet qui suit, le territoire lui servant de laboratoire et de lieu d'expérimentation, le texte optera pour la première personne (nous) plutôt que la troisième (il), car il tient du compte rendu d'expérience.

Dans cette foulée de la démocratisation du territoire forestier, nous nous sommes établis, depuis 1990, sur un lot à bail du gouvernement du Québec. Nous avons vu et nous avons été un de ceux qui ont fait la promotion de la participation du public à la gestion du territoire forestier. En effet, dans les années 1990, les municipalités dont une partie du territoire était dévolue à la coupe forestière et soumise à des contrats d'approvisionnements et d'aménagement forestier (CAAF), comme Saint-Roch-de-Mékinac, se souciaient peu, voire ignoraient les activités qui s'y déroulaient. Elles se contentaient de collecter les taxes municipales et scolaires, sans offrir aucun service aux citoyens en milieu forestier. Leur prétexte était que « le chemin appartient au ministère des Ressources naturelles »

et, de ce fait, elles n'engageaient pas l'argent des taxes municipales pour entretenir les chemins provinciaux. Il va de soi que cette situation entraînait une vive déception chez les villégiateurs (Genest, 2002, p. 36).

À force d'assister à des assemblées du conseil municipal, de rencontrer les dirigeants de la municipalité régionale de comté (MRC), de discuter avec les autres villégiateurs, il a été possible de créer une association de villégiateurs (Association des villégiateurs du lac Fontaine), qui est devenue une instance incorporée, reconnue par la MRC et, après, par la municipalité, comme interlocuteur valable et accrédité. Les discussions se sont donc déroulées par la suite d'organisme à organisme, plutôt que de personne à personne. La différence fut importante car nous pouvions avoir accès à des subsides pour l'entretien des chemins. Puis, vers l'an 2000, nous avons observé une plus grande fréquentation du territoire : grâce à l'amélioration du chemin, plus de personnes peuvent venir s'y promener, mais aussi des personnes pratiquent désormais d'autres activités que les activités traditionnelles (Genest, 2003).

Les activités traditionnelles étaient la villégiature, la chasse, la pêche, le trappage et la coupe du bois de chauffage. De nouvelles activités se sont greffées : d'abord les amateurs de VTT du club local, la cueillette des framboises, l'observation de la nature, dont les oiseaux, la motoneige pratiquée par les membres du club local, le traîneau à chien d'un sportif local, l'équitation de propriétaires locaux, un club d'attelage de chevaux avec des voitures bâchées du genre *chuck wagon* pratiquant le camping à l'ancienne, sans oublier que le lac est devenu un bassin d'échantillonnage de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Université de Montréal. Depuis trois ans, un villégiateur a sa cabane à sucre. Tout cela ajoute des personnes de plus dans le paysage naturel de la vallée. Puis il a fallu avertir une association régionale de véhicules 4 X 4 qui prenait plaisir à venir se promener tard l'automne quand le chemin était boueux, donc très fragile, ce qui aggravait la couche souple et nivelable du chemin. Il en fut pareillement pour un rallye transquébécois qui avait balisé son passage dans des secteurs sensibles, peut-être très palpitants pour les motocyclistes de cross, mais très dommageable pour l'état du chemin, mais nous avons pu négocier à temps un détour du parcours. L'an dernier, un éleveur de chiens-rapporteurs, qui vont chercher des canards dans l'eau en période de chasse à la sauvagine, est venu une fin de semaine entraîner quatre de ses chiens.

Conséquemment, nous avons cru bon de penser à un plan de mise en valeur de ce chemin, après avoir découvert par des cartes anciennes que le chemin était patrimonial. Il daterait de près de 1877. Nous avons

découvert des vestiges d'une scierie de la famille Frazer qui aurait été active de 1940 à 1947. Nous avons donc créé une autre association (l'Association des usagers du chemin Joseph-Saint-Amant) afin de préserver le chemin lui-même et de travailler à concilier les activités multiples et nouvelles des usagers.

Actuellement, le grand défi est de sensibiliser les usagers à la fragilité du chemin et des surfaces en bordure. Le 30 mars 2006, nous avons demandé, par l'entremise de l'association, de fermer le chemin pour la période de dégel. En quatre années, nous avons investi plus de 100 000 dollars en travaux de toutes sortes pour restaurer le chemin à partir de fonds publics (Volet II). Deux jours après la fermeture, quelqu'un a trouvé le moyen de rompre le câble d'acier et de passer sur les affiches avec sa camionnette. Par tradition ce chemin est public, donc au gouvernement; bien des gens considèrent donc que le gouvernement va réparer le chemin. Mais ceux qui pensent cela ont tout faux. Le gouvernement ne fait rien, tout repose sur les épaules des usagers. C'est à eux de s'arranger. C'est l'un des rares endroits de la vie sociale où les coûts d'entretien sont aux frais du locataire. En période de dégel, une camionnette qui passe sur un chemin qui n'a pas été essuyé (égoutté) laisse des ornières profondes qui restent pendant les six prochains mois; or il en coûte 100 dollars du kilomètre pour passer la niveleuse. Qui paiera 850 dollars parce qu'un inconséquent, le plus souvent un inconnu, est allé voir si le lac était calé? L'association, bien sûr.

### **3.1. DES CHANGEMENTS À L'ÉCHELLE PROVINCIALE**

Revenons au cadre plus général, celui du Québec, pour parler de l'utilisateur de la forêt sous l'aspect de la récréation et dégager des pistes de solution.

Il y a un double défi, car d'une part, le Québec sort de l'État-providence qui a largement contribué à déresponsabiliser les Québécois, et d'autre part, ceux-ci veulent aller en forêt comme s'ils allaient au parc urbain près de leur domicile. Actuellement, le Québec est dans une phase dangereuse d'utilisation de la forêt, car n'importe qui va n'importe où, ce qui peut être très dangereux, surtout quand le chemin principal sert de piste de course aux adolescents en VTT le dimanche après-midi et que ces derniers arrivent face à face avec des automobiles ou des cavaliers. Il va falloir bientôt zoner ou distinguer des territoires propices à telle ou telle activité, d'abord pour éviter le fouillis et ensuite pour protéger les citoyens contre des accidents.

Au début, dans la forêt, il a fallu que le citoyen apprenne à vivre avec de faibles moyens pendant plusieurs années; maintenant les gouvernants vont devoir apprendre à gérer l'abondance et la diversité (tableau I.1), auxquelles vont s'ajouter d'autres activités au fur et à mesure du développement des technologies sportives et de récréation, comme la marche au GPS, la nouvelle raquette à neige, etc.

### ***Tableau I.1***

#### ***ABONDANCE ET DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS POSSIBLES EN FORÊT***

|                            |                           |                    |
|----------------------------|---------------------------|--------------------|
| VTT                        | Jeux divers               | Baignade           |
| Canot, Kayak               | Cueillette (fruits, etc.) | Randonnée pédestre |
| Plongée                    | Culture et histoire       | Équitation         |
| Hydravion et avion sur ski | Escalade                  | Vélo de montagne   |
| Ski de fond                | Camping sauvage           | Traîneau à chien   |
| Pêche blanche              | Observation de la faune   | Cabane à sucre     |
| Villégiature               | Motoneige                 | Interprétation     |
| Ski nautique               |                           |                    |

Source : Leblond (2006).

Or, dans la politique de 2005 de Tourisme Québec, quatre secteurs prometteurs sont ciblés : la grande nature, la villégiature, le Saint-Laurent et les grandes villes. Les deux premiers secteurs concernent davantage la forêt. Dans son étude récente (dont nous reprenons les idées majeures dans les paragraphes suivants) sur le développement de la récréation et du tourisme en forêt publique, Leblond (2006) dégage les grandes tendances actuelles dont il est nécessaire de rappeler les principaux éléments. Les conditions mentionnées comme essentielles au développement touristique sur les terres publiques seraient, d'abord, que le territoire et les services puissent répondre aux attentes, puis que les conditions favorisent les investissements.

Un rapport réalisé, en septembre 2003, par la firme Oxygène pour la Fédération des pourvoiries du Québec montre clairement que le citoyen exige que le cadre naturel soit le plus naturel possible, c'est-à-dire tranquille, beau et propre (tableau I.2). De plus, comme le citoyen est le plus souvent un citoyen, il veut que le lieu, tout en étant conforme à son imaginaire de la nature, offre des services, un prix abordable et lui assure d'effectuer des prises (poissons ou gibiers) tout en ayant une diversité d'activités et la possibilité de revenir avec un trophée. C'est un défi majeur que de conserver un cadre à la fois naturel et facilitateur par l'offre d'une

**Tableau 1.2****LES EXIGENCES GÉNÉRALES DE LA CLIENTÈLE AU QUÉBEC**

| <i>Critères</i>         | <i>Très important</i> | <i>Très important ou important</i> |
|-------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| Tranquillité            | 73 %                  | 90 %                               |
| Propreté                | 67 %                  | 91 %                               |
| Beauté du site          | 51 %                  | 78 %                               |
| Service                 | 45 %                  | 78 %                               |
| Prix                    | 34 %                  | 66 %                               |
| Succès (prélèvement)    | 30 %                  | 53 %                               |
| Nourriture              | 26 %                  | 45 %                               |
| Diversité des activités | 14 %                  | 37 %                               |
| Trophées (prélèvement)  | 11 %                  | 23 %                               |

Source : Oxygène pour la Fédération des pourvoiries du Québec, septembre 2006.

gamme de services et d'activités qui impliquent électricité et moteurs à essence, donc bruit et odeur de gaz d'échappement, tout en garantissant des prises alors que dans la nature tout est aléatoire. Le défi est d'allier le réalisme de la nature et le confort de la ville en un lieu forestier qui soit le plus sauvage possible tout en étant moderne.

De plus, les données sur la clientèle hors Québec, qui est pour la majorité européenne, montrent que sa principale motivation est la beauté naturelle, ce qu'elle rencontre en fréquentant les pourvoiries (52,6 % des cas). Or 80 % à 90 % de la clientèle française pratique le prélèvement dans les pourvoiries, tandis que 20 % fréquente le territoire à d'autres fins.

Les études de provenance de la clientèle montrent que près de 75 % de la clientèle est québécoise. En outre, la clientèle est de plus en plus exigeante; au fur et à mesure qu'elle franchit des distances, elle s'attend à de la qualité pour le prix de son effort. Les pourvoiries exercent sur les touristes une capacité d'attraction qui dépasse celle des autres entreprises. De surcroît, les adeptes d'écotourisme sont plus exigeants pour ce qui est de l'intégrité du territoire que ceux qui pratiquent des activités récréotouristiques. En outre, on remarque que plus le produit offert et la promotion sont axés sur le milieu naturel, plus les attentes sont élevées. Or les touristes ont de plus en plus le souci de la qualité et du détail tant dans la réponse à leurs attentes que dans leur perception visuelle du produit offert.

L'auteur rappelle que le tourisme sur les terres publiques se présente sous trois aspects : social, environnemental et économique. Social car il représente 1 238 000 jours d'activité en 2002. Environnemental parce que c'est la grande nature qui est vendue. Économique parce que, pour 2002, les dépenses de plein air ont été estimées à 1,3 milliard de dollars, que 2,4 millions de personnes y ont participé, que cela touche 34,4 millions de jours, et les revenus directs et indirects sont estimés à plus de 200 millions de dollars.

Par ailleurs, plusieurs estiment que le fait d'aménager certaines parties du territoire pour la foresterie et d'autres pour le tourisme signifie des pertes d'emploi. Or la réalité est tout autre. En conciliant les deux usages, l'activité économique totale peut être bien supérieure, car le nombre d'emplois tant en foresterie qu'en tourisme peut augmenter ; aussi le travail forestier sera plus valorisant s'il est perçu comme positif par la population (embellir au lieu d'enlaidir) ; enfin l'économie régionale n'en sera que plus importante et plus diversifiée.

Comment expliquer que ce ne soit pas en place encore ? D'après Leblond (2006), les raisons pourraient être les suivantes : les attentes de la population sont en pleine évolution ; la compétitivité est forte entre les entreprises forestières, il y a encore souvent une méconnaissance des processus légaux ; l'expertise est fréquemment d'un seul côté (le fardeau de la preuve est à l'autre) ; la gestion était anciennement sectorielle, donc il n'y a pas d'intérêt à ce que ça change ; la foresterie est axée sur le normatif ; la crainte des impacts sur les paysages est toujours perceptible ; et enfin l'industrie craint de se voir refiler la facture.

Selon nous, quelques principes existent pour permettre la compatibilité des activités : exploiter à l'échelle humaine, socialement acceptable et permettre de poursuivre les activités touristiques sans interruption sur l'ensemble du territoire ; éviter de réaliser des activités en même temps ; faire de la foresterie un outil d'amélioration des habitats plutôt que de les détruire, et ce à l'échelle d'une pourvoirie.

Les avenues de solution pourraient être, premièrement, d'établir une vision concertée de l'usage et du développement du territoire, tant des réseaux routiers que des vocations des parcelles de territoire ; deuxièmement, d'utiliser les outils existants et d'en développer pour les activités prévues en zones sensibles ; troisièmement, de créer des incitatifs pour l'industrie forestière ; quatrièmement, de suivre des recommandations du rapport Coulombe comme la gestion des accès, l'obligation d'ententes etc., pour faciliter la gestion intégrée de la ressource.

Sur le plan local, il serait possible de pousser plus loin l'analyse du paysage, par la simulation visuelle, en mettant sur pied un plan de gestion intégrée des ressources, en faisant des études de sensibilité par types de produit, en développant des indicateurs et en produisant un suivi des résultats, etc.

Le régime forestier actuel, le RNI (règlements et normes d'interventions), les méthodes d'évaluation des droits de coupe, etc. ne favorisent pas toujours l'aménagement de l'ensemble des ressources, car ils sont plutôt axés sur la récolte du bois. Le conflit du bois d'œuvre complique sérieusement les solutions plus évidentes comme l'établissement de nouveaux critères dans l'attribution des droits de coupe, etc. La mise en place de crédits liés à des traitements visant la production de plusieurs ressources simultanément, des bonis au rendement basés sur l'atteinte d'objectifs multiressources, etc. seraient des solutions pour l'industrie forestière.

Depuis quinze ans, Tourisme Québec observe que les besoins ont évolué : la clientèle est de plus en plus familiale et la demande d'une plus grande diversité d'activités durant le séjour est de plus en plus importante. Les usagers n'hésitent pas à s'installer n'importe où en prétextant qu'ils font du camping sauvage ; parfois leur comportement est en effet assez sauvage, mais dans le mauvais sens du terme, car ils laissent des détritiques un peu partout. Pour éviter ce genre de comportement, notre association (l'Association des usagers du chemin Joseph-Saint-Amant) s'est liée à l'association internationale Live no trace que nous avons traduit par « Sans trace ». Nous sommes la première association au Québec à s'y associer et à afficher cette philosophie. Nous avons placé quatre panneaux discrets et un plus grand, à mi-parcours, pour expliquer les principes de base. Nous avons placé des rochers, avec une pelle mécanique, à différents endroits stratégiques pour ralentir le camping agressif d'occupation quasi estivale, où des gens plaçaient leur caravane pour deux mois, dans un endroit sauvage, et occupaient ainsi un espace commun à tous les usagers, en gênant l'accès (Genest, 2006).

Curieusement, après quatre cents ans de vie dans milieu forestier québécois, il reste beaucoup à faire pour harmoniser les activités des citoyens qui fréquentent la forêt et pour sortir de la fâcheuse relation de dominants-dominés, des utilisateurs contraints par l'industrie forestière à subir les effets d'une présente imposante sur le territoire, de la même manière qu'Hydro-Québec qui occupe les cours d'eau comme s'ils étaient à elle seule. Dans la même ligne de pensée que les panneaux de Transport Québec qui invitent les usagers à partager la route, il serait de bon ton que l'industrie partage

la forêt et Hydro-Québec, les rivières. Nous ne sommes qu'au début d'une prise de conscience. De plus, l'industrie du loisir, en pleine évolution depuis 1995, développe de nouveaux matériaux et réinvente des activités, comme les nouvelles raquettes à neige ultralégères et très résistantes, le vélo de montagne en matériaux nouveaux, la simple marche en forêt qui se fait avec des bâtons comme le ski, les nouvelles fibres pour les kayaks, qui détrônent le canot traditionnel en ce moment, et enfin, une innovation parmi tant d'autres, les dernières chaussures d'escalade souples qui facilitent l'adhésion aux parois naturelles et à celles des écoles d'apprentissage. Cette relance de l'activité physique ne peut se cantonner en ville ou dans un gymnase, elle a besoin des espaces sauvages ou ce qu'il en reste. Une des solutions majeures appliquées à l'échelle du Québec est mise de l'avant par la Commission Coulombe, soit la Commission forestière régionale (CFR).

### **3.2. LA DÉMOCRATISATION DE LA FORÊT**

L'avenir des forêts est maintenant entre les mains des régions. En fait, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) avait recommandé la création de Commissions forestières régionales afin de faciliter une gestion intégrée et régionalisée de toutes les ressources du milieu forestier (AFVSM, 2006). En outre, dans cette foulée, le ministre a élargi le mandat de la CFR pour y inclure l'ensemble des ressources naturelles (forêts, mines et énergie). Les activités prendront bientôt une teinte régionale, voire une couleur locale, qui favorisera sans doute les aspirations de différents groupes de citoyens attirés par la forêt, qui pourront à tout le moins être entendus.

Le rapport Coulombe veut donner plus d'autonomie aux régions et aux municipalités, laisser les régions gérer leur complexité. Il ressort donc du mouvement actuel une plus grande participation du public aux décisions concernant la forêt parce qu'il y a une plus grande prise en compte des besoins locaux et régionaux. Dans l'ensemble, il faudra développer les schémas d'aménagement des MRC pour mieux harmoniser les activités de récréation et de préservation à court terme et à long terme, et protéger les lacs des cyanobactéries notamment.

## **CONCLUSION**

Puisqu'il est su et reconnu qu'une période de crise est aussi une période de changement, d'adaptation et, souvent, de créativité, ce colloque, maintenant disponible par écrit dans un numéro de la revue *Téoros*, a permis

de réfléchir sur la gouvernance et la multifonctionnalité du territoire forestier, sur les aires protégées (parcs, réserves et autres), sur les aires de conservation gérées *in situ* (forêt d'enseignement et de recherche, sur les zones d'exploitation contrôlée [ZECS], pourvoiries et autres), sur la forêt urbaine et privée, et sur les territoires autochtones. Ces territoires sont à penser et à repenser... tant par le proposeur d'activités que par le décideur d'aménagements ou le citoyen utilisateur du territoire. Il faut aussi être conscient que la réponse de la nature est à moyen et à long terme (un arbre atteint sa pleine maturité vers quarante ans), alors que les atteintes des individus et de la société sur la forêt sont à court terme. Ne faut-il pas cinq à dix minutes pour abattre un arbre ou polluer une rive avec des déchets ? Nous espérons que les commissions forestières régionales rempliront bien leur mission pour le plus grand bénéfice du développement de la société et de la protection de la nature. C'est un défi qui soulèvera bien des débats publics que nous souhaitons voir se faire dans le respect de tous les intervenants.

En fait, il ne faut jamais oublier que nous gérons un vaste écosystème mondial (Maini, 2003). Bien que nous ayons connu des crises forestières, nous sommes encore les conservateurs et les utilisateurs d'un des plus vastes écosystèmes forestiers de la forêt mixte mondiale. Le bassin de la rivière Saint-Maurice n'a-t-il pas la même superficie que la Suisse ? Dans cette forêt coulent des cours d'eau constamment pleins ; nous n'avons jamais vu les cours d'eau à sec comme les oueds des pays tropicaux ou de l'Ouest des États-Unis. Donc, nous sommes, collectivement, les dépositaires de richesses naturelles sans équivalents en ce moment sur la planète. Souvenons-nous que le territoire de l'Amazone a subi des coupes forestières abusives et dévastatrices, que d'immenses forêts californiennes et du Sud de la France brûlent fréquemment par la négligence de l'homme. Tant d'autres phénomènes que les journaux rapportent devraient nous faire saisir l'importance du territoire qui nous est confié et que nous devrions laisser en bon état à nos enfants et aux générations futures. Il est de notre responsabilité civile de bien faire usage de ce territoire forestier.

Enfin, cette gestion doit s'exercer avec la participation de tous les représentants des intervenants afin de bien faire ressentir la responsabilité, car le changement social dépend aussi du changement individuel, donc d'une prise de conscience. Il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas. Il est anormal de trouver un réfrigérateur en marchant le long d'un ruisseau sauvage, ou un pneu en bordure d'un sentier éloigné, ou des

canettes, des bouteilles et des mouchoirs en papier le long d'un chemin forestier ; il est aussi anormal de couper des arbres sans autorisation un peu partout en forêt publique, même près des villages.

Un des plus grands dangers qui nous guettent est l'indifférence. La présence de la forêt est telle que nous ne la voyons plus. Les Canadiens sont si habitués à ce que, lorsqu'un arbre est coupé, il en pousse un autre que la notion de rupture de stock ne les effleure pas du tout. Il y a toujours eu des arbres et des cours d'eau pleins à ras bord : pourquoi s'inquiéter ? De plus, comme la repousse est lente, on ne peut pas se souvenir de l'état de la forêt avant la coupe. S'appuyant sur les *Relations des jésuites*, Séguin et Hardy (1984) rappellent que dans les débuts de la colonie, les jésuites pouvaient se promener facilement en forêt dans leur soutane, car les pins avaient des diamètres de quatre à cinq pieds à la souche et étaient espacés de quinze pieds les uns des autres. Tout Canadien sait que ce n'est plus le cas, car les « fardoques », sorte de taillis de jeunes pousses s'enchevêtrant autour des arbres plus grands, tel le maquis, rendent la circulation quasi impossible en forêt. Il faut donc, en forêt canadienne, être prudent et poser des gestes réfléchis.

## BIBLIOGRAPHIE

- BEAUREGARD, R. (2007). «La forêt, source de développement et d'identité pour le futur», dans Association forestière de la vallée du Saint-Maurice, *Congrès 2007, La forêt : élément de culture et de fierté ?*, jeudi 15 novembre, Saint-Alexis-des-Monts, texte de présentation du Power Point.
- BOUTHILLIER, L. (2005). «Les changements dans les demandes sociales obligent des comportements différents en forêt», dans Carrefour de la recherche forestière, *Colloque 2005, La perception du public face à la gestion forestière*, mercredi 27 avril, Saint-Boniface, texte de présentation du Power Point.
- CODINA, R. (2006). «L'industrie forestière sort aujourd'hui. La régénération de la forêt québécoise, Information ou démagogie», *La vie rurale*, <[www.la-vie-rurale.ca/](http://www.la-vie-rurale.ca/)>, consulté le 3 mai 2006.
- DELISLE, N. (2006). «Un film de l'industrie forestière réplique à *L'erreur boréale*», *La Presse*, jeudi 4 mai, p. A5.
- DESJARDINS, R. et R. MONDERIE (1999). *L'erreur boréale*, film de l'ONF, 68 min, 37 sec.
- FAPAQ (2002). *Rapport annuel 2002*, Québec, Gouvernement du Québec, 318 p.

- GAUTHIER, J. (2006). «La régionalisation de la gestion forestière à travers les commissions forestières régionales et la mise en œuvre des recommandations de la Commission Coulombe», dans Association forestière de la vallée du Saint-Maurice, *Congrès 2006, Une gestion renouvelée aux couleurs de la forêt*, vendredi 28 avril, Saint-Narcisse, texte de présentation du Power Point.
- GAUTHIER, S. (2006). «Aménagement forestier écosystémique : exemples de la forêt boréale», dans Association forestière de la vallée du Saint-Maurice, *Congrès 2006, Une gestion renouvelée aux couleurs de la forêt*, vendredi 28 avril, Saint-Narcisse, texte de présentation du Power Point.
- GENEST, C. (1988). «Les enjeux géographiques de la loi 150 (la forêt), le cas de la Mauricie», *Annales de l'ACFAS*, Moncton (Canada), p. 107.
- GENEST, C.G. (1997). «L'avenir de la forêt publique en Mauricie», atelier sur les pratiques et usages multiples de la forêt, 20 mai, Trois-Rivières, p. 8.
- GENEST, C.G. (2002). «Expérience de villégiature en forêt publique», *Géographes, Bulletin de l'Association professionnelle des géographes du Québec*, n° 12, décembre, p. 34-40.
- GENEST, C.G. (2003). *La villégiature sur les terres publiques, la conciliation des usagers*, panel de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, 26 février, Trois-Rivières, texte de présentation du Power Point.
- GENEST, C.G. (2006). «Le chemin forestier public, un outil d'éducation», *Téoros*, vol. 25, n° 3. Montréal, p. 41-45.
- GENEST, C.G. (2006). «Gouvernance et territoires forestiers : la crise forestière, une occasion de changer des pratiques», dans ACFAS, *Colloque 436, Tourisme et territoires forestiers vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*, Université du Québec à Trois-Rivières, 8 mai.
- LEBLOND, J. (2006). «Le développement de la récréation et du tourisme en milieu forestier : Potentiels, tendances et harmonisation des usages», dans Association forestière de la vallée du Saint-Maurice, *Colloque de l'AFVSM, Une gestion renouvelée aux couleurs de la forêt*, 28 avril.
- MAINI, J.S. (2003). «Développement durable des forêts», *Unasylva*, n° 169, New York, FAO, Organisation des Nations Unies, 372 p.
- OXYGÈNE (2006). «Étude pour la Fédération des pourvoires du Québec», dans J. Leblond, *Le développement de la récréation et du tourisme en milieu forestier : potentiels, tendances et harmonisation des usages*, tableau à l'intérieur de la présentation de Leblond.
- SÉGUIN, N. et R. HARDY (1984). *Forêt et Société en Mauricie*, Montréal, Boréal Express.

TÊTU, P. (2005). «Les recommandations du rapport de la Commission Coulombe : suivi et mise en place», dans Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, *Congrès 2005, La gestion forestière : un vent de renouveau*, jeudi 10 novembre, Saint-Paulin.

### *Éléments spéciaux*

CARREFOUR RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT FORESTIER DE LA CÔTE-NORD DU CÉGEP DE BAIE-COMEAU, <carrefour.cegep-baie-comeau.qc.ca/r\_presse.html>, consulté du 8 au 22 avril 2007.

COMPTE RENDU D'ENTREVUE AVEC LE PROFESSEUR SERGE GAGNON À PROPOS DE LA MISE EN PLACE DES CLUBS DE PÊCHE ET DE CHASSE EN MAURICIE, le 18 mars 1985, à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, notes manuscrites de première main de l'auteur.

# I

*Partie*

---

## **La gouvernance et l'harmonisation des usages en milieu forestier**



# 1

*Chapitre*

---

## La gouvernance et la mise en valeur des territoires fauniques au Québec Une conjonction stratégique

***Jean-Bernard Carrière***

*Professeur titulaire*

*Département des sciences de la gestion*

*Université du Québec à Trois-Rivières*

***Marie Lequin***

*Professeur titulaire*

*Département d'études en loisir, culture et tourisme*

*Université du Québec à Trois-Rivières*

## Résumé

*L'objectif de cette recherche empirique est d'analyser l'état actuel de la gouvernance des territoires fauniques au Québec en vue d'identifier les complémentarités pouvant être mises en œuvre pour un développement touristique durable de ces territoires forestiers. Ces derniers constituent un bien public dont l'administration gouvernementale a été décentralisée dans trois types d'institutions sectorielles : public dans le cas des réserves fauniques, privé dans celui des pourvoies et associatif dans le cas des zones d'exploitation contrôlée (ZEC). La perspective d'analyse de la gouvernance, définie comme la mise en œuvre de systèmes de normes et procédures facilitant la coordination et la coopération des acteurs sociaux, se situe ici à l'échelle de l'ensemble des territoires fauniques. Nous nous intéressons donc à la gouvernance interorganisationnelle et intersectorielle, plutôt qu'à celle définie pour chaque organisation constituante. L'analyse entend cibler les interactions actuelles et potentielles entre les acteurs, c'est-à-dire : l'étendue des interactions de coordination et de coopération entre ces instances ; les principaux enjeux interorganisationnels de financement, d'accès et de conservation de la ressource, de responsabilité accrue et autres ; les barrières à une complémentarité accrue. Bref, quel cadre de gouvernance pourrait être proposé pour une meilleure complémentarité du mandat et des actions de conservation et de développement touristique durable ? Une gouvernance de type participatif qui permet de formaliser une vision partagée de ces territoires, des actions prioritaires à réaliser et des limites de gestion à délimiter en commun, de sélectionner des participants perçus comme légitimes et représentatifs et, à moyen terme, d'élaborer une structure formelle ad hoc de gouvernance, assurant une continuité de participation et de décision élargie aux enjeux et défis multisectoriels majeurs pour l'ensemble des territoires.*

*L'une des premières choses à comprendre, c'est que le pouvoir n'est pas localisé dans l'appareil d'État et que rien ne sera changé dans la société si les mécanismes de pouvoir qui fonctionnent en dehors des appareils d'État, au-dessous d'eux, à côté d'eux, à un niveau beaucoup plus infime, quotidien, ne sont pas modifiés.*

(Foucault, 1972, p. 407.)

L'objectif de ce chapitre est d'établir un portrait ponctuel de la gouvernance des territoires fauniques au Québec, plus précisément des zones d'exploitation contrôlée (ZEC), des pourvoiries et des réserves fauniques. Bien que cette recherche soit axée principalement sur la dimension gouvernance faunique des territoires forestiers, elle le fait dans une perspective en contrepoint avec la dimension tourisme durable de ces mêmes territoires.

Le milieu forestier offre plusieurs dimensions de fascination pour les touristes dont un attrait historique pour la chasse, la pêche et, plus récemment, les activités de plein air. En plus, ce qui fascine le touriste en forêt est la simple possibilité d'être présent dans un espace sauvage, laquelle suffit pour lui procurer un sens de l'éloignement, du non familier, de lenteur et de recul du temps, d'un héritage commun, et d'une culture distincte d'un milieu urbain. Par contre, à long terme « l'histoire montre que le tourisme durable n'émerge tout simplement pas de façon spontanée ; il requiert une bonne gouvernance et une gestion rigoureuse. » (Di Castri et Balaji, 2002, p. 347). D'ailleurs, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, présidée par Guy Coulombe, avait pour mandat « de dresser un état de la situation de la gestion des forêts publiques, dans une perspective de gestion intégrée des ressources » et, de façon plus particulière, « d'examiner les dimensions économiques, environnementales, fauniques, sociales et régionales ainsi que les aspects de régénération, de pérennité, de biodiversité, d'aménagement et de développement durable touchant la protection et la mise en valeur du milieu forestier et des ses ressources » (2004, p. III). Dans une perspective de tourisme durable en milieu forestier, l'approche de gestion intégrée et écosystémique se décline par diverses questions. Comment favorise-t-elle la recherche et le développement de nouveaux partenariats avec les intervenants du milieu ? Quel est l'éventail des possibilités de développement et de mise en valeur pour les diverses parties prenantes du secteur touristique ? Comment définir les lieux d'appartenance propres à chacune des parties ainsi que leurs limites d'appartenance à un plus grand ensemble ? Comment institutionnaliser

une gestion intégrée de la forêt publique adaptée aux enjeux particuliers d'un tel territoire, en vue de l'équilibre recherché entre les fonctions économique et sociale, mais également de manière à contribuer à la conservation de la biodiversité en milieu forestier ? (Lequin, 2006.) En somme, il y a ici une invitation à explorer de nouvelles perspectives de mise en valeur du potentiel non ligneux du patrimoine forestier tout en le rendant accessible à une population désireuse de se récréer en milieu forestier.

La première section décrit les divers types de territoires fauniques à l'étude. La deuxième section décrit le cadre théorique de gouvernance dans lequel s'inscrit cette recherche empirique sous forme d'entrevues auprès de décideurs et gestionnaires du secteur faunique. La troisième section décrit les résultats de la perception de l'état actuel de gouvernance selon quatre types d'intervenants : fonctionnaires gouvernementaux et gestionnaires de ZEC, de pourvoiries et de réserves fauniques. Une fois synthétisés, ces résultats ont servi à établir un bilan selon trois paramètres reconnus de gouvernance. De là, la quatrième section, à caractère prospectif, qui analyse les défis d'évolution vers une gouvernance de domaine et propose un cadre d'action générique de mise en œuvre d'un tel processus. En conclusion, cette prospective est élargie pour situer les défis de gouvernance du domaine faunique dans un contexte d'évolution plus générale en gouvernance publique.

Dans un communiqué de presse émis le 7 octobre 2007, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune mentionnait que :

Le tourisme lié à la faune entraîne des retombées économiques annuelles de 381 M\$ pour les différentes régions du Québec. La pêche, la chasse, l'observation et la photographie de la faune sont des activités touristiques importantes pour l'économie des régions. En effet, près de 2 millions de visiteurs pratiquent ces activités, plus de 3 360 emplois équivalents temps plein y sont maintenus ou créés et des salaires de près de 53 M\$ y sont versés annuellement (Gouvernement du Québec, 2007, Communiqué de presse, 9 octobre).

Des 381 millions de dollars dépensés par les visiteurs lors d'activités liées à la faune, ce sont les pêcheurs sportifs qui injectent le plus d'argent dans les différentes régions du Québec, soit 46,3 % ; et ce sont encore les dépenses consacrées à cette activité qui contribuent le plus au maintien ou à la création d'emplois équivalents temps plein (étp) au Québec, soit 48 %. Bien que le nombre de visiteurs soit moindre pour cette activité, la chasse sportive suscite des retombées économiques importantes dans plusieurs régions du Québec. À titre d'exemple, de Matagami à Radisson,

**Tableau 1.1****DONNÉES PAR ACTIVITÉS LIÉES À LA FAUNE**

| <i>Activités</i>             |                       |                        |   |                      |
|------------------------------|-----------------------|------------------------|---|----------------------|
| <i>Paramètres</i>            | <i>Pêche sportive</i> | <i>Chasse sportive</i> | <i>Activités fauniques sans prélèvement</i> | <i>Total</i>         |
| <i>Nombre de visiteurs</i>   | 34 %                  | 14 %                   | 52 %  | 100 %<br>(1 985 995) |
| <i>Dépenses touristiques</i> | 46 %                  | 31 %                   | 22 %  | 100 %<br>(381 M\$)   |
| <i>Emplois étp</i>           | 48 %                  | 31 %                   | 22 %  | 100 %<br>(3 364)     |
| <i>Salaires</i>              | 49 %                  | 31 %                   | 20 %  | 100 %<br>(53 M\$)    |

Source : Données du MRNF (2007).

sur la route de la baie James, on estime à plus de 10 millions de dollars les retombées économiques annuelles de la chasse d'hiver au caribou et cette activité est considérée comme la principale attraction touristique dans le Nord-du-Québec (Joncas, 2007) (tableau 1.1).

Pour l'ensemble de ces activités, les régions qui reçoivent le plus de visiteurs sont, par ordre décroissant : les Laurentides (15 %), la Capitale-Nationale (9 %) et la Mauricie (8 %). C'est dans la région de la Mauricie qu'on trouve le plus grand nombre de chasseurs sportifs (13,2 %), alors que la région des Laurentides attire la plus grande proportion de pêcheurs sportifs (16,3 %) et d'adeptes d'activités sans prélèvement (16,5 %).

Il est légitime de penser que, sans être la panacée économique pour un développement régional durable, les activités de chasse et de pêche sportives ainsi que les déplacements liés à l'observation de la faune, sans prélèvement de la ressource, et pratiquées sur les territoires fauniques contribuent de façon significative à l'économie des différentes régions du Québec.

## 1 DESCRIPTION DES TERRITOIRES FAUNIQUES 1.1 À L'ÉTUDE

Le territoire québécois couvre une superficie de 1,7 M km<sup>2</sup>, dont plus de 92 % sont de tenure publique. Les terres du domaine de l'État occupent principalement le centre et le nord du Québec, tandis que le sud, plus densément peuplé, relève du domaine privé. Territoire immense, le Québec

constitue un espace privilégié pour la pratique d'activités de plein air de toutes sortes et en toute saison, lesquelles contribuent de façon significative, nous l'avons vu, au développement socioéconomique de ses régions. Les multiples usages du territoire public, y compris les activités d'exploitation forestière et autres, posent des défis d'harmonisation importants pour les utilisateurs et plus particulièrement pour les gestionnaires de territoires fauniques structurés qui ont comme mandat et responsabilité de protéger et de mettre en valeur ce patrimoine collectif.

Bien qu'il existe plusieurs types de territoires fauniques ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LRQ, ch. C-61.1) – tels les refuges fauniques, les habitats fauniques, les aires fauniques communautaires (AFC), les petits lacs aménagés (PLA), les réserves à castors, les terrains de piégeage –, cette étude se limite aux territoires fauniques suivants : les zones d'exploitation contrôlée, les pourvoies et les réserves fauniques. Ces territoires publics dits « structurés » sont délimités par le ministre « aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques et accessoirement la pratique d'activités récréatives » (Loi C-61.1, article 85). Reprenons les principales caractéristiques de ces trois types de territoires fauniques (tableau 1.2).

### ***1.1. LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)***

En 1977, le gouvernement québécois décidait de mettre fin aux clubs privés de chasse et de pêche en ne renouvelant plus leurs baux, mais maintenait le statut des pourvoyeurs détenant des droits exclusifs à des fins commerciales. Plus de 200 pourvoyeurs se prévalent encore de tels droits. La mise en place du réseau de zones d'exploitation contrôlée, en 1978, a permis au gouvernement de reprendre le contrôle de la gestion de la faune sur 42 000 km<sup>2</sup> de territoire.

Les zones d'exploitation contrôlée, appelées ZEC, sont des infrastructures territoriales mises en place en vertu de l'article 104 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) qui stipule que « le ministre peut établir sur les terres du domaine de l'État des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et accessoirement à des fins de pratique d'activités récréatives ». Peut également être inclus dans une ZEC tout terrain privé pour lequel il y aurait eu entente entre le propriétaire (y compris une municipalité) et le ministre.

**Tableau 1.2****CARACTÉRISTIQUES DES TROIS TYPES DE TERRITOIRES FAUNIQUES AU QUÉBEC**

| <i>Catégories</i><br><i>Paramètres</i> | <i>Zones d'exploitation contrôlée (ZEC)</i>  | <i>Réserves fauniques</i>  | <i>Pourvoirs</i>   |
|--|--|--|--|
| <i>Nombre</i>                          | 63 chasse et pêche<br>22 pêche au saumon<br>1 chasse sauvage                                       | 17 chasse et pêche<br>4 pêche au saumon  | 193 DE (y compris 20 pêche au saumon)<br>493 SDE   |
| <i>Superficie</i>                      | Chasse et pêche :<br>47 877 km <sup>2</sup><br>Pêche au saumon :<br>1 653 km <sup>2</sup>          | Chasse et pêche :<br>66 893 km <sup>2</sup><br>Pêche au saumon : 524 km <sup>2</sup>           | Chasse et pêche :<br>24 111 km <sup>2</sup><br>Pêche au saumon : 753 km <sup>2</sup>             |
| <i>Déléataire</i>                      | <i>Groupes d'usagers</i><br>Usagers avec intervenants du milieu                                    | <i>Société d'État (SÉPAQ)</i><br>Intervenants du milieu<br>Groupes d'usagers                   | <i>Entreprise privée</i><br>Usagers<br>Société d'État  |
| <i>Activités</i>                       | Pêche<br>Chasse petit/gros gibier<br>Activités récréatives   | Pêche<br>Chasse petit/gros gibier<br>Activités récréatives                                     | Pêche<br>Chasse petit/gros gibier<br>Activités récréatives                                       |
| <i>Produits et services</i>            | Hébergement (93 unités)<br>Vente ou location d'équipement<br>Service de guides<br>Sites de camping | Hébergement (491 unités)<br>Vente ou location d'équipement<br>Service de guides<br>Restaurants | Hébergement (4 946 unités)<br>Vente ou location d'équipement<br>Service de guides<br>Restaurants |
| <i>Mode d'accès</i>                    | Contingentement avec tirage au sort pour la pêche pour certains lacs ou secteurs                   | Contingentement avec tirage au sort pour certaines activités (priorité aux résidents)          | Selon l'approche du premier arrivé, premier servi, en fonction de la capacité d'accueil          |
| <i>Tarification</i>                    | Droits d'accès (chasse, pêche et circulation)  | Droits d'accès (chasse et pêche)   | Autorisation (chasse, pêche et piégeage)   |
| <i>Clientèle</i>                       | Clientèle résidente sans services<br>Peu de non-résidents  | Clientèle résidente avec ou sans services<br>Peu de non-résidents                              | Clientèle résidente avec services<br>25 % de la clientèle non résidente                          |

Source : Données provenant du MRNF (2006).

En confiant aux utilisateurs membres d'associations de gestionnaires (OBNL) le pouvoir de gérer ces territoires en vertu d'un protocole d'entente stipulant que les administrateurs doivent être élus de façon démocratique par les membres, l'État n'est plus le seul gestionnaire de la ressource faunique. On dit de ce système composé d'environ 600 bénévoles qu'il est

unique au monde. Le mandat confié à un organisme gestionnaire de ZEC, par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), consiste à « planifier, organiser, diriger et contrôler l'exploitation, la conservation et l'aménagement de la faune » (FQGZ, site consulté le 10 octobre 2007). Parmi les objectifs poursuivis par ces organismes, citons :

- a) *la conservation de la faune* : les organismes gestionnaires doivent veiller au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune afin d'assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique ;
- b) *l'accessibilité à la ressource faunique* : les organismes doivent faire en sorte que l'utilisation récréative de la faune soit accessible à chance égale à toute personne qui le désire ;
- c) *la participation des usagers* : la participation des usagers constitue un élément essentiel au concept des ZEC. Ainsi, chaque ZEC est gérée bénévolement par une association sans but lucratif dûment incorporée. L'association gestionnaire est composée des représentants élus lors de l'assemblée générale annuelle des membres ;
- d) *l'autofinancement des opérations* : les revenus autonomes provenant surtout des cartes de membre, de la vente de forfaits ainsi que des droits d'accès doivent permettre l'autofinancement des ZEC (Gouvernement du Québec, 2005, p. 13).

L'État a donc redonné la gestion de ces territoires de chasse et pêche aux Québécois, mais sans toujours accorder aux ZEC le financement nécessaire. Quelques années plus tard, en 1983, le gouvernement québécois proposa aux gestionnaires de ZEC de se doter d'un organisme de coordination nationale. C'est ainsi que naquit la Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC (FQGZ). De ce fait, l'État reconnaît la FQGZ comme la représentante officielle des 63 ZEC de chasse, de pêche et de plein air.

Afin de faciliter les échanges entre les gestionnaires de ZEC et de résoudre des problèmes communs, les ZEC sont regroupées par région. Au début des années 2000, les regroupements régionaux se sont donné trois orientations communes devant guider leurs actions pour la prochaine décennie : 1) accroître les communications afin de mieux faire connaître leurs activités et réalisations auprès du public ; 2) développer de nouveaux produits récréatifs afin de satisfaire la demande croissante d'activités en milieu naturel autres que la chasse et la pêche ; et 3) participer davantage au développement économique régional en favorisant l'accroissement de la fréquentation sur leurs territoires.

Les 63 ZEC de chasse et pêche sont réparties dans 11 régions et 580 bénévoles siègent sur les différents conseils d'administration. On compte plus de 38 000 membres et 250 000 utilisateurs. Les ZEC se distinguent des autres territoires fauniques par : 1) leur structure organisationnelle (ONBL), laquelle relève de l'économie sociale ; 2) la présence d'unités de villégiature privées sur leur territoire ; 3) le mode de participation des usagers : ils disposent de pouvoirs réglementaires (cas unique pour des OBNL) ; et 4) le fait qu'ils constituent une forme de gouvernement faunique.

## **1.2. LES POURVOIRIES**

Selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF), la pourvoirie est « une entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage ». Selon la Loi, une entreprise qui n'offre pas le service d'hébergement ne peut être reconnue comme pourvoyeur, sauf si elle fait commerce au Nord-du-Québec. Il est également spécifié dans la LCMVF qu'« à l'exception du service de transport, le titulaire d'un permis de pourvoirie ne peut offrir des services reliés à l'exploitation de sa pourvoirie en dehors du territoire identifié à son permis » (art. 78.1). Par ailleurs, seul le ministre est autorisé à élaborer des normes de classification quantitative et qualitative pour les pourvoiries.

Il existe deux types de pourvoiries : celles disposant d'un bail du ministre leur donnant des droits exclusifs (DE) de chasse, de pêche ou de piégeage sur un territoire public qui leur est exclusivement réservé ; et celles sans droits exclusifs (SDE), dont les clients chassent ou pêchent sur les terres du domaine de l'État ou sur des terrains privés. Il existe un peu moins de 700 pourvoiries au Québec, dont 28 % détiennent un permis à droits exclusifs. De fait, les pourvoyeurs sont des professionnels qui agissent à titre de guides auprès de leurs clients et encadrent leurs activités de manière que leur séjour se réalise dans un environnement sécuritaire.

Plus de la moitié des pourvoiries du Québec sont regroupées au sein de la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ), qui a comme mission de « représenter et promouvoir les intérêts collectifs des membres et de l'industrie dans une perspective de développement durable » (FPQ, 2007). Cet organisme assure une présence régionale, y compris au Nord-du-Québec, par le truchement de 12 associations régionales légalement constituées. La FPQ existe depuis 1948 et est membre de la Fédération

canadienne des associations de pourvoiries. Elle représente ses membres auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du ministère du Tourisme, dans des dossiers liés à la gestion d'une pourvoirie.

### **1.3. LES RÉSERVES FAUNIQUES**

L'article 111 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) précise que «le ministre peut établir sur les terres du domaine de l'État des réserves fauniques vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives». Comme dans le cas des ZEC, le ministre peut inclure tout terrain privé dans une réserve faunique par entente avec le propriétaire. Depuis 1995, à l'exception des réserves fauniques de Duchénier et de celles situées sur des rivières à saumon où la gestion est assurée par des organismes du milieu, la majorité des réserves fauniques sont gérées par la Société des établissements de plein air (SÉPAQ). En activité depuis 1985, cette société d'État, à vocation commerciale, relève de l'autorité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. De plus, les neuf membres de son conseil d'administration sont nommés par le gouvernement du Québec.

En outre, la SÉPAQ a le mandat «d'administrer et de développer des territoires naturels et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Elle s'est donné la mission d'assurer l'accessibilité, la mise en valeur et la protection de ces équipements publics pour le bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures» (SÉPAQ, 2008). La SÉPAQ administre 48 établissements, répartis sur plus de 80 000 km<sup>2</sup>, et regroupés dans trois réseaux : 16 réserves fauniques et SÉPAQ Anticosti (pourvoirie avec droits exclusifs), 22 parcs nationaux, 8 centres touristiques, ainsi que le parc aquarium du Québec.

Présentes dans 11 régions du Québec, les réserves fauniques couvrent plus de 67 000 km<sup>2</sup> et constituent la principale source de revenus pour la SÉPAQ (25 M\$ en 2005-2006). Plus de 600 personnes travaillent dans les diverses réserves fauniques, sur une base saisonnière. Parmi les valeurs d'entreprise de la SÉPAQ, citons l'encouragement de la concertation avec les milieux régionaux, notamment par l'embauche locale et la présence d'un conseil d'administration local (CAL) dans la majorité des réserves fauniques, lequel encourage la participation régionale. Il faut aussi préciser que si la SÉPAQ détient le mandat exclusif de développer et d'exploiter

des activités fauniques et récréatives dans les réserves fauniques, c'est au MDDEP que revient la responsabilité de conserver la faune sur ces territoires. À l'instar des autres territoires fauniques, le MRNF assure au nom de l'État la gestion de l'utilisation de ces terres publiques.

Le principe d'équité dans l'accès distingue les réserves fauniques des autres types de territoires fauniques. La formule du « tirage au sort » appliquée par la SÉPAQ vise à donner à tous les Québécois une chance égale d'obtenir un séjour dans une réserve faunique. De plus, lorsque la demande dépasse l'offre, la priorité est donnée aux résidents du Québec. La SÉPAQ poursuit également des activités de recherche et d'expérimentation sur les populations fauniques.

En ce sens, la durabilité des activités touristiques peut être vue comme tributaire de trois facteurs de développement (Di Castri et Balaji, 2002). Une forte *connexité* entre les parties prenantes, soit des populations locales, leurs représentants, les touristes, les opérateurs touristiques et les gestionnaires responsables des milieux naturels. Une *mise en pouvoir* des milieux hôtes, notamment par l'émergence d'une capacité entrepreneuriale collective et individuelle. De tels acteurs, autant du public que du privé, sont incontournables pour la mise en action des aspirations régionales, car ils ont la connaissance terrain pour les concrétiser en tenant compte des intérêts et du sens de responsabilité partagée pour la conservation de leur environnement régional et leur culture régionale. Ils incarnent ces réalités régionales dans leur sens dynamique, comme des processus en constante adaptation plutôt que comme des formes de préservation du statu quo. Enfin, troisième facteur de développement, une *diversité* significative de produits et services touristiques, tant comme offre globale plus attrayante que comme contribution à la diversification des activités économiques régionales. Comme le montrent les sections qui précèdent, le rôle des intervenants touristiques en gouvernance faunique est central.

## 2. DE LA GOUVERNE À LA GOUVERNANCE

Au cours des dernières décennies, de profonds changements sont apparus dans la relation de gestion entre gouvernement et société, notamment dans la gestion des territoires fauniques. D'un cloisonnement historique entre gestion publique et gestion privée de nouvelles formes hybrides d'interactions ont émergé : corégulation, dérégulation, décentralisation, partenariat, privatisation et autres se sont manifestés à tous les niveaux de gouvernement,

tant mondial, national, régional que local. Pour les néolibéraux, ces décloisonnements sont attribuables aux limites et inefficacités croissantes des gouvernements à remplir leur mandat dans un monde devenu plus complexe, sans pour autant être toujours en mesure de valider cette soudaine complexification. Pour eux, le contexte de libéralisation des marchés mondiaux serait particulièrement propice pour « diffuser les principes du management de l'entreprise au sein même du secteur public » (Gaudin, 2002, p.18). Pour d'autres, à tendance plus étatiste, il était devenu nécessaire de décentrer l'administration publique pour mieux répondre aux besoins des citoyens, de permettre une plus grande collaboration avec ceux-ci et le secteur privé en développant de nouvelles capacités de gestion pour résoudre les problèmes au niveau de subsidiarité le plus approprié. Ce changement de paradigme en gestion publique a eu pour conséquence, volontaire ou non, de décentrer et de relativiser le rôle de l'État dans cette nouvelle dynamique de gestion.

Ce décloisonnement fait appel à une coordination entre l'État, la société et le marché. Le concept de gouvernance se voudrait donc une réponse fonctionnelle à ce nouveau défi, soit

[...] la recherche des moyens d'assurer cette coordination quand ressources, pouvoir et information sont largement distribués et que personne ne peut prétendre pouvoir faire le travail seul. C'est une perspective pragmatique, qui renvoie les dogmes néolibéraux et étatistes dos à dos et suggère une démarche casuistique – cas par cas – pour établir, par un certain éclectisme des moyens, les meilleurs arrangements possibles *hic et nunc* (Paquet, 2005, p. 10).

La gouvernance représente une nouvelle façon de concevoir et d'appliquer des solutions qui satisfassent des besoins à multiples niveaux d'exigences. Des solutions jugées utopiques auparavant, car hors de portée des organisations concernées, peuvent désormais être envisagées comme réalistes.

La gouvernance publique est comprise comme l'établissement de processus, de règles et de structures partagés de gestion, autant informels que formels, facilitant la *coordination*, la *coopération* et la *complémentarité*, à caractère *continu* et *institutionnalisé*, entre les gouvernements et les organisations d'un même domaine. Selon cette perspective, une gouvernance constitue une nouvelle dynamique politique d'ensemble qui redéfinit non seulement le rôle de l'État, mais également celui du marché qui doit aujourd'hui composer avec une nouvelle légitimation des dimensions d'économie sociale et de protection de l'environnement.

Dans le contexte actuel de mondialisation, la gouvernance permettrait de s'adapter à une nouvelle exigence de gestion publique, soit le besoin d'harmonisation des diverses échelles de solutions entre les niveaux mondial, national, régional et local au sein d'un même secteur d'activité, lorsque aucun des intervenants ne peut par lui-même y apporter une solution d'ensemble. Il faut ici voir une double dimension d'adaptation : d'une part, il y a eu élargissement de la perspective des décideurs, à la suite d'une progression des connaissances et des communications au niveau mondial, ce qui a conduit à une complexification des problématiques de gestion qui, d'autre part, ont fait appel à une recherche élargie de solutions.

Entre le choix de solutions relevant de l'État ou encore des mécanismes de marché, cette troisième voie serait celle de la collaboration basée sur la confiance mutuelle dans la définition et l'approfondissement de problématiques comme dans la recherche de solutions. Une collaboration qui, tout en reconnaissant les différences d'intérêts, répond à des objectifs partagés entre les intervenants en cause. Pour Gaudin (2002), à l'essentiel, la gouvernance constitue une démarche toujours en expérimentation, nourrie par des savoirs qui émergent de l'interaction. Cette démarche est centrée davantage sur l'émergence des compatibilités et agencements des échanges potentiels entre intervenants au sein de coordinations multiples que sur leurs caractéristiques individuelles ou encore sur des principes moraux explicites. La documentation scientifique sur la gouvernance montre qu'une part importante des écrits portent sur des questions pratiques de mise en œuvre de ces « compatibilités et agencements » de participation, consultations et prises partagées de décision. Plus techniquement, ils portent sur les enjeux d'établissement d'objectifs, de résolution de conflits, de solutions ou « jeux » à somme positive, de processus d'adaptation, d'apprentissage et de socialisation ainsi que d'imputabilité publique (Peters et Savoie, 2001).

Étant donné la conception particulière du pouvoir qui caractérise la gouvernance publique, ses fondements ne sont pas directement retraçables ni en économie ni en philosophie politique, là où le pouvoir est surtout conçu de façon plus formelle, avec des objectifs et des règles propres. Non plus en sociologie ou en psychologie (industrielle), davantage centrées sur le pouvoir et les dynamiques informelles des comportements de groupe. Le champ de la gouvernance publique se situerait entre ces deux pôles théoriques, avec des origines plus gestionnaires qu'académiques, qui prennent source dans une dialectique plus au ras du sol « du volontarisme et du pragmatisme » (Gaudin, 2002, p. 28).

Le concept de gouvernance cherche à combler l'absence de solutions de la théorie en gestion des organisations, laquelle offre peu de repères pour la coordination d'une action interorganisationnelle conçue dans une perspective de réseau. La théorie organisationnelle est centrée sur le développement de modèles d'action et de stratégies dont la référence centrale est l'organisation, alors qu'en gouvernance la référence centrale est la coordination *entre* organisations. Ce décentrement peut être déstabilisant pour le gestionnaire conventionnel et c'est sur ce point que les repères théoriques lui sont actuellement de peu de soutien pratique.

À titre d'illustration, comment se pose la question du leadership en contexte de gouvernance ? Quels sont les repères pour exercer efficacement un leadership crédible de coordination entre organisations, alors que l'on en représente une parmi ces dernières ? Comment en arriver, « en actes », à ce que les intervenants clarifient et départagent leurs différences et leurs objectifs communs, et s'entendent sur les règles du jeu ? Les auteurs en gouvernance ont parfois tendance à occulter cette réalité de dynamique en actes, le plus souvent en partant du principe que le jeu de la dynamique des alliances ponctuelles entre intervenants est suffisamment diversifié, flexible et instable pour penser qu'il y aura convergence éventuelle des intérêts et des égalités de pouvoir entre les intervenants. En somme, on fait appel au libre marché des intérêts comme solution, ou encore, plus tautologiquement, on renvoie à la fonctionnalité pour l'expliquer. Cette réalité est d'autant plus occultée que l'on ne fait pas mention de la nécessité de certains préalables de base, tels les compatibilités de départ, les apprentissages en convergence, les ajustements d'orientation ou encore l'exclusion d'intervenants en cours de processus. Ces questions renvoient indirectement à l'importance du choix des intervenants en cause, à la dynamique des porteurs de règles qui devront être garants de la validité démocratique des négociations et des décisions prises.

En gouvernance publique, un autre défi en manque de repères est l'exigence de son caractère démocratique. Comment, en actes, peut-on intégrer les principes représentatifs d'une démarche à caractère démocratique par l'inclusion de repères de nature politique (légitimité, imputabilité), sociale (représentativité), économique (efficacité) et environnementale (conservation) ? À quel degré sont-ils définis, explicités au début ou encore en cours de dynamique ? Comment sont-ils adaptés à la problématique en cause ? Sous quelle forme les retrouve-t-on dans les solutions proposées ? À quel degré ont-ils été maintenus comme impératifs de solution ? Comment les intervenants ont-ils été sélectionnés et comment le pouvoir

de décision est-il réparti symétriquement entre eux ? La question d'asymétrie des pouvoirs est centrale en gouvernance. Cette asymétrie peut exister en amont, lorsque les détenteurs n'acceptent pas de partager ce pouvoir, ou en aval, quand on l'occulte ou encore quand on fait obstacle à la mise à niveau nécessaire aux intervenants de la base. D'après Fung (2002) et Fung et Wright (2003), pour être efficace et démocratique, la démarche de gouvernance publique doit produire des résultats supérieurs à ceux de la voie hiérarchique ou du marché. Outre le fait d'assurer que tous les intérêts sont bien représentés, elle doit démontrer comment les groupes de pression, de « contre-pouvoirs », sont en mesure d'émerger et même d'être soutenus dans leur mise à niveau de participation à la gouvernance publique.

Bien qu'il y ait actuellement une forte tendance à la promotion de pratiques efficaces de gouvernance publique, et devant l'évidence de plusieurs cas de gouvernance sans organisation formelle en charge, la théorie des organisations est mise au défi d'expliquer comment diverses organisations en viennent à collaborer et à se coordonner informellement, ainsi qu'à évoluer vers des structures interorganisationnelles souples, centrées sur des défis multiorganisationnels, et cela malgré des leaderships, des objectifs, des structures et des cultures souvent forts différents.

De ce qui précède il apparaît plus à propos d'aborder les problématiques de gestion des territoires fauniques (et de biens publics) dans la perspective élargie de la *coordination de domaine*, laquelle fait référence aux défis et objectifs communs de coordination qui définissent ce domaine (Bertels et Vredenburg, 2004).

### 3. L'APPROCHE THÉORIQUE DE LA GOUVERNANCE ET LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Les deux principales approches d'analyse en gouvernance publique sont : 1) l'inventaire de modèles génériques de gouvernance selon différents contextes, secteurs ou régimes gouvernementaux afin d'identifier les plus transférables ; et 2) l'analyse continue de la gouvernance d'un secteur de gestion publique en vue d'en approfondir la dynamique et l'évolution contingente. Cette dernière approche est celle que nous avons retenue pour les fins de notre recherche. Elle ne se fonde pas sur une théorie particulière de l'État, mais plutôt sur un objectif de compréhension technique de l'État et de la dynamique par laquelle il interagit avec des intervenants dans un

domaine particulier de gestion. En ce sens, cette recherche emprunte la perspective foucauldienne d'analyse de l'État et de ses pouvoirs, qui est brièvement décrite ci-après.

L'État est ici considéré non seulement comme un des acteurs autonomes du processus de gouvernance, mais tout autant comme une entité résultant de ce processus. Cette perspective antiessentialiste ouvre sur une approche clinique plutôt que classique de l'analyse du pouvoir et de la gouvernance publique. L'analyse de la gouvernance est centrée sur les objectifs et actions concrètes des réseaux en place, ainsi que sur les structures, les procédures et les logiques en actes. En somme, la compréhension de la logique de gouvernance prend source dans les choix et contenus de ces instruments processuels, sans pour autant qu'ils soient obligatoirement mis en relation avec les principales idéologies politiques en cours. Le pouvoir n'est pas lié directement à des institutions et niveaux particuliers de décision, mais davantage aux pratiques, techniques et procédures qui produisent les effets observés et supposément voulus. Le pouvoir est ici conçu comme une relation qui se révèle «en actes» de gouvernance, il n'est pas obligatoirement à caractère négatif; *a contrario*, il peut avoir un caractère créateur. Cette conception du pouvoir est au fondement de la dialectique de gouvernance que forme le couple pouvoir/savoir (Foucault, 1994a). L'exercice du pouvoir a pour effet de créer de nouvelles connaissances, d'accumuler de nouvelles informations. En retour, ces connaissances induisent des effets de pouvoir, de sorte qu'il est impossible d'exercer le pouvoir sans connaissances préalables, tout comme il est impossible que ces connaissances n'engendrent pas de nouveaux pouvoirs. Ces connaissances ont ceci de particulier que les méthodes et techniques de pensée partagées à propos d'un domaine particulier conduisent à conférer à ce domaine une identité «réelle», reconnue comme authentique et légitime par tous les intervenants. Ces notions se retrouvent sous forme d'une «gouvernementalité» – néologisme qui intègre la notion de gouverne vue comme pilote de la conduite et celle de «rationalité» au sens de logique sous-jacente de l'action (Townley, 1993). Ici la gouvernementalité fait référence à ces processus par lesquels les objets et sujets de gouverne sont amenés à être rationnellement prédisposés à des interventions et des réglementations formulées de façon à atteindre les objectifs de l'État (Foucault, 2004).

La nouveauté dans cette analyse de la logique politique est non seulement qu'elle prend appui sur une série de «techniques et d'instruments» gouvernementaux, mais également qu'elle propose une nouvelle conception de l'objectif du pouvoir politique. L'objectif historique du

pouvoir de possession d'un territoire fait place à un objectif de maximisation de la mise en valeur des richesses d'une population sur ce territoire, en incitant cette population à développer ses pleins potentiels par des activités structurées par les autorités politiques en place. La population est conçue selon une double dimension : d'abord comme un acteur collectif qui représente la totalité des ressources et les besoins d'une société, mais également comme une source potentielle de nouvelle richesse. La notion de pouvoir relève ici davantage de l'économie politique que de la science politique (Lascoumes, 2005).

Pour structurer l'analyse de ces moyens et pouvoirs, Foucault propose les concepts de « technologies gouvernementales » et d'« instruments » (1994b). Ces « technologies » se définissent par la triade que forment les « relations stratégiques » entre acteurs, les « techniques de gouvernement » (lois, règlements, subventions, tarifs, connaissances techniques et statistiques, et autres) et les extrêmes de « relations de pouvoir » que constituent les « états de domination » :

Lorsqu'un individu ou un groupe social arrivent à bloquer un champ de relations de pouvoir, à les rendre immobiles et fixes et à empêcher toute réversibilité de mouvement – par des instruments qui peuvent être aussi bien économiques que politiques ou militaires –, on est devant ce que l'on peut appeler un état de domination (Foucault, 1994c, p. 711).

Les « instruments » se distinguent des « technologies gouvernementales » en ce qu'ils sont plutôt « dispositifs » ou « outils » tirant leur origine dans des modèles, principes de gestion. Ils agissent comme autant de normes tacites qui sous-tendent et justifient les logiques organisationnelles et gouvernementales mises de l'avant. Ces instruments possèdent généralement deux caractéristiques communes : ils décrivent un cadre technique de gestion et ils ont une vision schématique de l'organisation qui s'inscrit dans une philosophie gestionnaire plus générale (Hatchuel et Weil, 1992 ; Lascoumes, 2005). Ces technologies et instruments induisent leurs propres effets de pouvoir. Ils sont donc des révélateurs de théories et d'idéologies implicites de gouvernance et de gestion publique.

Pour Foucault, ces « instruments et techniques » sont de première importance pour la compréhension de nos sociétés modernes. Ils représentent plus que de simples outils d'analyse secondaire des politiques d'État. Ces méthodes, procédures et pratiques de gestion sont l'ossature sur laquelle sont construites nos interprétations qui expriment « naturellement » nos rapports au sein d'une société, avec les autres sociétés ainsi qu'avec l'environnement. Ils constituent une voie privilégiée de compréhension

approfondie du fonctionnement de nos sociétés contemporaines ainsi que de leurs limites. Ils fondent le système de conception et de production des rapports de pouvoir/savoir d'une société. « Il s'agit là de saisir les pouvoirs dans l'épaisseur même de leur mode d'exercice. Et de lire dans ces modes d'exercice les effets de vérité et de pouvoir qui constituent les sujets eux-mêmes » (Hatchuel *et al.*, 2005, p. 9).

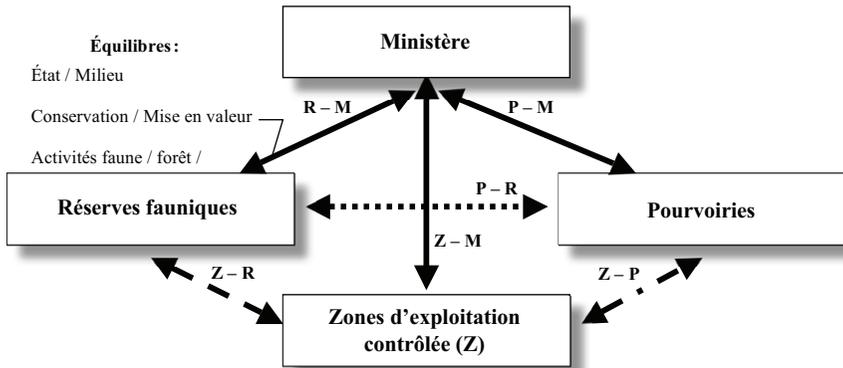
Dans cette perspective, la notion de gouvernance publique englobe l'ensemble des moyens par lesquels le public, son gouvernement et le privé sont en relations de pouvoir dans une société. Ici, la notion de public devient pré-gouvernementale, car « le gouvernement est la propriété du public » (Mathews, 1994, p. 202). Cette approche remet donc le public – et non le gouvernement – au centre de l'administration publique. Par conséquent, pour l'analyse de gouvernance, il devient tout aussi naturel de supposer au départ que les enjeux et décisions ne relèvent plus du gouvernement, du public ou du privé, mais plutôt du domaine public (Skownorek, 1982 ; Frederickson, 1997).

Dans cette perspective, nous avons établi un cadre de référence particulier pour cette recherche empirique sur la gouvernance des territoires fauniques (figure 1.1). Ce cadre nous a permis de centrer notre analyse sur la dynamique des coordinations entre quatre principales organisations en réseau, soit :

- le groupe faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (**M**) ;
- la Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC (FQGZ) (**Z**) ;
- la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) (**P**) ; et
- les réserves fauniques représentées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (**R**).

Par sa diversité d'organisations et sa complexité d'intérêts, ce champ empirique s'avère propice à l'approfondissement d'enjeux types en gouvernance publique. Les défis de coordination de chacune des organisations varient selon d'importantes différences de missions et de capacités.

Les principaux instruments de collectes de données ont consisté en l'entrevue sur le terrain et l'analyse de documents portant sur les quatre organismes. Les entrevues ont été réalisées à partir d'une grille d'entrevue semi-structurée portant sur les dimensions d'interaction suivantes : 1) les

**Figure 1.1****ÉQUILIBRE ENTRE LES DIVERS INTERVENANTS ET LE MINISTÈRE**

Source: Carrière et Lequin, 2008.

sujets et les formes de coordination actuelle; 2) les complémentarités accrues souhaitées; 3) les contraintes actuelles à la coordination; et 4) les actions futures souhaitées en vue de renforcer le réseau de gouvernance actuel. D'une durée moyenne d'environ trois heures, ces entrevues ont été réalisées au printemps 2007 auprès de 14 hauts gestionnaires et dirigeants répartis comme suit: MRNF (4), FQGZ (3), FPQ (4) et SÉPAQ (3). Dans un premier temps, les résultats intra-cas ont fait ressortir les enjeux actuels de coordination selon la perspective de chacune des organisations. Ils ont également fait ressortir les enjeux et activités de coordination des trois autres, tels que les perçoivent les représentants de l'organisme rencontrés. Dans ce chapitre, nous ne présentons que la synthèse des résultats.

## 4. SYNTHÈSE 4. DES RÉSULTATS

Cette section du chapitre présente une synthèse des coordinations actuelles et souhaitées par les différentes organisations, soit le MRNF, la FQGZ, la FPQ et la SÉPAQ, ainsi qu'un bilan de gouvernance des territoires fauniques au Québec.

#### **4.1. SYNTHÈSE DES COORDINATIONS ACTUELLES ET SOUHAITÉES**

Il ressort des résultats d'entrevues, dans l'ensemble, que la gouvernance des territoires fauniques est minimalement institutionnalisée autour du Groupe faune national (GFN). Le programme, sous le contrôle du ministère, est centré sur la coordination d'un nombre restreint d'enjeux, pour la plupart directement liés à la gestion des opérations courantes des territoires fauniques : le plan de gestion du gros gibier (inventaires, quotas, saisons et autres aspects), l'arbitrage de conflits de mise en valeur (hébergement et produits de chasse et pêche), la clarification et la réglementation des responsabilités fauniques de chacun des intervenants, certains impacts particuliers de la régionalisation en cours ou des cas ponctuels de gestion intégrée.

Les résultats montrent que ces enjeux suscitent de nouvelles orientations et aspirations de coordination dont la poursuite permettrait de progresser vers une gouvernance élargie à des enjeux plus globaux. Les répondants souhaitent à la fois un meilleur équilibre entre une plus grande autonomie régionale en matière de mandats de développement et un leadership d'État plus articulé et plus orienteur quant aux grands principes, objectifs et résultats nationaux de conservation et de mise en valeur des territoires fauniques.

À ce titre, les intervenants suggèrent une gouvernance plus ouverte à certains enjeux considérés comme prioritaires, qui feraient l'objet d'une coordination formelle élargie au GFN, aux groupes faune régionaux (GFR) et aux nouvelles tables de concertation. Ils proposent principalement des améliorations aux processus déjà en cours, notamment : plus d'échanges sur les enjeux de nouvelles initiatives de régionalisation ; une plus grande systématisation de la gestion intégrée du territoire, y compris une table formelle faune / forêt ; la clarification des mandats respectifs des ZEC, des pourvoiries et des réserves fauniques, en complémentarité avec la problématique de relève de produits/clientèles ; un meilleur soutien et une meilleure coordination des mesures concrètes de mise à niveau de gestion selon les régions ; des partenariats pour des études prospectives portant sur l'évaluation et la promotion de retombées socioéconomiques d'activités fauniques.

#### **4.2. BILAN DE LA GOUVERNANCE SELON LES PARAMÈTRES RETENUS**

Pour compléter l'interprétation, nous avons mis ces résultats en relation avec des paramètres d'équilibre de gouvernance en vue de préciser le degré et l'orientation de développement du réseau de gouvernance sous étude.

On postule que la gouvernance est un processus ancré, avec un certain caractère localisé ou sectoriel. Les processus de gouvernance en cours ont pour effet de créer de nouveaux sens et équilibres *in situ*, ainsi que des enjeux dont la portée est volontairement limitée, des considérations internes ou locales aux intervenants, et parfois à caractère anhistorique. Afin de situer ces données empiriques dans des contextes plus généraux et de mettre en évidence si et comment la dynamique de gouvernance actuelle a su intégrer certaines des priorités et équilibres généralement reconnus dans une société démocratique, nous avons retenu trois paramètres normatifs d'équilibres de gouvernance :

- 1) l'équilibre dans la coordination les activités fauniques, forestières et récréatives ;
- 2) l'équilibre dans la conservation et la mise en valeur de la faune ;
- 3) l'équilibre dans les responsabilités de l'État et celles du milieu dans le domaine faunique.

Le bilan montre que le paramètre le plus présent est celui sur l'équilibre de coordination dans les activités fauniques/forestières/plein air.

Quant au deuxième paramètre, les résultats indiquent que les enjeux de mise en valeur occupent davantage d'attention que ceux de conservation. De plus, lorsqu'ils portent sur la conservation, ces enjeux sont surtout centrés sur la coordination de la mise en valeur et des retombées régionales économiques du gros gibier. Ces résultats témoignent d'une approche de gestion parcellaire, limitée à un patrimoine faunique d'importance économique, plutôt que d'une approche de gestion intégrée des écosystèmes des territoires fauniques et de préservation de la biodiversité.

Les résultats quant au troisième paramètre mettent en évidence le caractère déterminant de la politique de décentralisation en cours sur la dynamique de gouvernance en émergence. L'objectif du ministère est de contribuer au développement économique des régions, tout en allégeant le poids de l'État central. Or cette politique a entre autres conséquences de créer une certaine insécurité chez les représentants des régions – ceux

que le ministère considère comme les premiers bénéficiaires éventuels –, et plus particulièrement des appréhensions quant au rôle et au pouvoir résiduel de l'État après cette dévolution des pouvoirs. On dénote également des appréhensions quant au caractère plausible et à la cohérence d'une telle politique de décentralisation, compte tenu des disparités régionales en cause – qu'elles aient trait à la disparité de potentiels fauniques, à leur proximité ou éloignement relatif de grands centres urbains, à des inégalités dans les infrastructures existantes, à la présence de populations autochtones, autant de facteurs affectant leur capacité d'absorption de nouveaux mandats. En somme, en exprimant ces appréhensions les intervenants posent indirectement la question des limites de l'uniformisation et de l'équité possibles dans cette décentralisation, que ce soit dans les structures et réglementations à venir, les initiatives régionales permises, l'allocation des ressources publiques, le maintien à long terme des cheptels ou encore dans les exigences d'imputabilité dans ce nouveau contexte d'autonomie.

À ce sujet, et depuis les entrevues réalisées au printemps 2007, le projet de loi n° 28 modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, présenté le 23 octobre 2007 à l'Assemblée nationale par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune M. Claude Béchar, a été adopté et mis en vigueur le 22 novembre suivant. Ce projet de loi prévoit « la constitution, par le ministre, d'une Table nationale de la faune et de tables régionales de la faune, lesquelles ont pour mandat de conseiller le ministre ou ses représentants régionaux sur toute question qui leur est soumise concernant la conservation et la mise en valeur de la faune, particulièrement dans les domaines du développement, de la promotion et de la relève en matière de chasse, de pêche et de piégeage ». Selon les dires du ministre en poste, la formule de ces tables « demeurerait consultative », et leur composition initiale serait celle actuellement en vigueur « puisque cette composition est représentative du milieu ainsi que des réalités régionales ». Il souligne toutefois qu'elle « pourrait se développer suivant les besoins exprimés et l'évolution du milieu » et « varier d'une région à l'autre selon les demandes et attentes des différents milieux ». Leurs mandats-conseils seraient « de se doter d'une planification stratégique », de travailler aux priorités que sont « l'intensification des pressions sur les habitats fauniques, l'introduction d'espèces animales et végétales envahissantes, la surabondance tout comme la diminution de certaines populations animales ». Également, « d'autres enjeux [...] tels que la relève, l'accessibilité aux lieux de chasse et de pêche ou les conséquences du vieillissement de la population » ainsi que de « conseiller sur les attentes des régions, particulièrement en ce qui a trait à la contribution du secteur de la faune et à

l'amélioration de la qualité de vie, au maintien de valeurs patrimoniales et à la création de richesse». Il est clair que ce rôle de conseil s'inscrit dans «l'approche de gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles» des territoires fauniques, qui

se concrétise notamment par la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Les CRRNT, qui sont sous la responsabilité des conférences régionales des élus, ont entre autres le mandat d'élaborer un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire [...] qui définira les orientations et les priorités de développement et de mise en valeur des ressources naturelles de la région, y compris les ressources fauniques (Projet de loi 28, *Journal des débats*, 22 novembre 2007).

La création de ces commissions régionales confirme l'objectif du ministre d'accroître l'autonomie des régions.

Deux jours après l'officialisation de cette Table nationale sur la faune, la ministre responsable des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a réussi à retirer à la SÉPAQ le mandat de la gestion de la réserve de Dunière, réserve à très haut potentiel de mise en valeur de chasse et pêche située dans sa région, pour la confier à la Corporation de gestion des Rivières Matapédia et Patapédia, un organisme sans but lucratif déjà gestionnaire d'une réserve à saumons sur ces rivières. Ce retrait s'est effectué sans l'accord de la Fédération québécois de la faune (FQF) ni celui de la Table nationale. Ce type de malgouvernance a pour conséquences de privatiser les retombées des bénéfices d'usage d'un bien public en région, de restreindre l'accès démocratique à un joyau du patrimoine faunique et de remettre en question la politique de tirage au sort de la SÉPAQ au profit de clientèles plus fortunées, d'ici et d'ailleurs. À plus long terme, retirer à une société d'État comme la SÉPAQ ses éléments les plus rentables la fragilise, ce qui peut inciter le gouvernement à procéder à d'autres privatisations opportunistes (Francœur, 2007).

Les documents de référence à venir sur ces nouvelles commissions régionales et tables nationale et régionales indiqueront le degré de discrétion que se réserve le gouvernement dans la composition de ces tables et l'étendue des mandats de ces nouveaux «instruments» de planification, ainsi que les positionnements politiques face aux visées grandissantes des autochtones sur les territoires fauniques. En définitive, ils devraient révéler à quel degré de décentralisation organisationnelle se situera éventuellement cette gouvernance.

En résumé, quelle forme prendra cette décentralisation ? Comment l'État concevra-t-il son leadership dans ce processus ? Comment sera-t-il possible de maintenir une équité entre régions ? Jusqu'où cette équité ira-t-elle ? Quel sera le degré de réversibilité possible devant un constat d'échec ? Comment assurera-t-il son caractère démocratique dans sa mise en œuvre ? Sur ces questions, les participants à l'étude restent pour le moment sans réponse. Les réponses obtenues des représentants du ministère laissent clairement entendre que le tout est en partie indéterminé, qu'il s'agit d'une forme de *work in progress* en voie d'articulation en acte.

## 5. DE LA GOUVERNANCE D'ORGANISATIONS 5.1. À LA GOUVERNANCE DU DOMAINE FAUNIQUE ?

Au demeurant, cette synthèse sur la gouvernance actuelle témoigne que les intervenants demandent un leadership orienteur, ouvert à une gouvernance élargie des territoires fauniques. Par exemple, ils souhaitent se coordonner sur des problématiques élargies à l'ensemble du domaine faunique – donc qu'il y ait complémentarité entre les politiques d'hébergement, de relève et d'autofinancement – et collaborer plus substantiellement à l'élaboration de solutions durables. Cette plus grande intégration serait considérée comme la voie privilégiée de résolution de problèmes communs. Cette intégration devient ainsi le principe qui nourrit la quête de solutions novatrices, comme le fait remarquer Mintzberg (1996).

Le passage à une gouvernance élargie soulève deux questions : 1) Que représente ce passage d'une gouvernance centrée sur la coordination des différences d'intérêt entre les organisations participantes, à une coordination centrée sur les problématiques d'ensemble d'un domaine ? 2) Comment réussir ce passage vers la gouvernance du domaine faunique ?

En réponse à la première question, le domaine faunique occupe un espace social qui le situe hiérarchiquement entre un tout sociétal et une organisation individuelle. Il se situe par définition (construction) à un niveau interorganisationnel de régulation, avec comme principe central l'interdépendance entre diverses organisations dont le fonctionnement ordonné est assuré par un ajustement mutuel continu entre les intervenants. Toute vision prépondérante du domaine qui en émerge serait le reflet de la compréhension partagée de ce domaine qu'ont construit ces parties prenantes. Le liant logique de ce domaine est l'acceptation de la mise en commun d'intérêts divers en conservation/mise en valeur de la faune. Sa

régulation sera à caractère démocratique, pour autant qu'elle intègre des valeurs démocratiques de représentativité et de légitimité liées à ce domaine qui relève du bien public.

Les résultats montrent qu'à l'heure actuelle la gouvernance des territoires fauniques se trouve sans « instrument » formel pour analyser les problèmes d'ensemble, autre que les consultations au sein du GFR où chaque intervenant aborde des problématiques à portée restreinte et selon des perspectives de solutions individuelles.

Le passage à une gouvernance de domaines consisterait à instaurer un processus de coordination élargie comprenant une participation, une socialisation et une mise en confiance mutuelle suffisantes pour analyser plus en détail les différences de perception, les interdépendances et, de là, des solutions intégrées. Ce passage présume une démarche coordonnée qui fait appel à des capacités particulières de leadership.

En réponse à la question du comment, divers auteurs ont analysé le processus de formation et d'évolution de domaines, de réseaux interorganisationnels. De ces travaux on retient qu'à l'origine la dynamique de formation d'un domaine vient de nouvelles « appréciations » communes à un secteur interorganisationnel qui amènent les intervenants à identifier de nouveaux problèmes communs. La compréhension partagée de ces nouveaux problèmes amène progressivement à préciser les contours d'une nouvelle identité que prend désormais ce « domaine » et, par là même, à envisager de nouvelles possibilités futures. Cette nouvelle vision a un effet à la fois orienteur et moteur qui permet d'identifier des actions prioritaires à être réalisées dans ce domaine. Par un effet de boucle, cette dynamique de coordination élargie contribue à redéfinir les futures formes sociales que prendra ce domaine. Cette vision intègre la concordance entre les valeurs partagées, les compromis entre divergences et convergences d'intérêts, les organisations à inclure et à exclure, la symétrie des pouvoirs à respecter ainsi que les relais à établir avec des domaines connexes. De là prennent alors forme des structures institutionnelles souples mais formelles à l'échelle du domaine, qui favorisent une certaine continuité dans le processus de gouvernance. L'évolution de ces nouvelles instances se fera au rythme des apprentissages des parties prenantes, du degré d'harmonisation de leurs intérêts divergents, et, le dernier mais non le moindre, du renforcement de ce que tous ces individus ont en commun. À ce stade, l'institutionnalisation du domaine, de ses objectifs et de sa viabilité à long

terme est assurée par ces acquis processuels et structurels (Trist, 1983 ; Gray, 1989 ; Mintzberg *et al.*, 1996 ; Hall et Vredenburg, 2003 ; Bertels et Vredenburg, 2004 ; Volkery *et al.*, 2006).

Les facteurs de succès d'une gouvernance de domaines sont de nature intangible et, sans être occultes, sont souvent à caractère informel. Ils reposent fondamentalement sur des communications responsables et sur une mise en confiance mutuelle, deux facteurs difficilement formalisables dans un cadre de planification rigide. Le succès dépend des individus qui y participent et, également, de la continuité dans leur participation. Les personnes les plus douées pour les processus de décision hiérarchique au sein d'une organisation ne sont pas nécessairement les mêmes que pour les processus de gouvernance participative. Car les qualités du premier processus, soit la connaissance approfondie et disciplinée des dossiers et le dynamisme pour les faire progresser – ainsi que peut-être sa carrière organisationnelle –, sont parfois opposées à celles requises par le second processus. En effet, la gouvernance participative requiert plus d'aptitudes en matière d'écoute, de flexibilité dans la définition de problématiques et dans la génération de solutions novatrices et parfois inattendues. Cette divergence de style peut aller à un point tel que certains dirigeants d'organisations peuvent dissuader leurs représentants de s'investir à fond dans ces gouvernances – bien qu'ils y soient mandatés afin de promouvoir les intérêts de leur organisation –, simplement parce qu'ils considèrent que ces processus informels et méta-organisationnels hors de leur propre contrôle (Mintzberg *et al.*, 1996).

En définitive, la viabilité d'un processus de gouvernance repose sur le choix des intervenants, sur une certaine continuité dans la participation, une vision claire et partagée du domaine, une interdépendance entre les enjeux, une confiance mutuelle ainsi qu'une capacité d'intégration créatrice pour la résolution de problèmes d'ensemble.

Pour les besoins des gestionnaires, il peut être utile de répondre à la question du « comment » en associant ces acquis de chercheurs précédents aux résultats empiriques. Ils mettent en évidence trois grandes phases de mise en commun de compétences nécessaires pour réussir une gouvernance stratégique et coordonnée de domaines (voir l'encadré 1.1).

---

## **Encadré 1.1**

### **Phases de mise en commun d'une gouvernance du domaine faunique**

#### **I. Vision commune et rôle du leadership du domaine**

À cette première phase, la coordination consiste à développer une vision commune du domaine et des défis majeurs pour les prochaines années. Voici les principales tâches de leadership :

- crédibiliser la démarche ;
- susciter l'engagement des intervenants ;
- bien décoder les préférences de fonctionnement et le rythme de progression de chacun ;
- prévoir des ajustements dans la participation face aux asymétries des pouvoirs ;
- préciser la vision renouvelée du domaine et voir à ce qu'elle soit partagée et reste centrée sur les priorités définies ;
- promouvoir cette vision et les principes de gouvernance publique suivants : reconnaissance et interdépendance des intérêts de chacun, représentativité et légitimité démocratiques dans la participation.

#### **II. Orientation des actions**

Cette phase permet aux intervenants d'approfondir les grandes problématiques et priorités identifiées. La coordination porte ici principalement sur l'inventaire et la spécification des principales interdépendances liées à ces problématiques, de façon à saisir le contexte global qui conditionnera les solutions possibles. Il s'agit d'approfondir les dimensions légales, institutionnelles, financières et politiques, en vue de leur intégration créatrice dans des mandats d'action. Pour fins d'analyse, des ateliers temporaires peuvent être formés et mandatés pour chaque priorité identifiée. Ces mandats précisent les accords à réaliser entre les intervenants, les objectifs, les moyens d'action et la complémentarité des engagements convenus.

À cette étape, le leadership de coordination consiste principalement à arbitrer les différences de valeurs et les asymétries de pouvoirs entre intervenants, ainsi qu'à définir plus formellement les limites du domaine à gérer, telles qu'elles émergent des ateliers. Au besoin, à réajuster la sélection des organisations participantes.

---

---

### III. Mise en œuvre d'actions de niveau domaine

Cette phase de coordination logistique a pour objectif d'identifier des solutions concrètes et opérationnelles qui vont dans le sens des priorités stratégiques retenues. La coordination prend ici la forme d'un processus continu de rencontres périodiques en vue de bien harmoniser les responsabilités de mise en œuvre des solutions : budgétisation, logistique d'opérations, ressources humaines, communications externes et autres. Le leadership est ici principalement axé sur le respect des budgets, des échéances ainsi que des normes de réalisation et de fonctionnement des équipes. De plus, il doit voir à consolider l'institutionnalisation à la fois souple et plus formelle du groupe, de façon à mieux assurer sa continuité de fonctionnement.

Les gestionnaires sont généralement à l'aise et familiers avec les activités de cette troisième phase qui recèle un important potentiel d'innovations intégratrices dans l'opérationnalisation des solutions.

---

## CONCLUSION

*Gouverner implique de savoir où l'on va, de  
le croire ou du moins de le faire accroire.  
Mais comment conduire un monde incertain ?  
C'est l'interrogation récurrente, quand  
beaucoup de points de repère changent en  
même temps et que les responsables politiques  
se demandent où tourner le regard.*

(Gaudin, 2002, p. 13.)

Si l'on analyse le fonctionnement de l'État en adoptant l'approche que propose Foucault – qui s'applique à l'analyse de la gouvernance –, on voit divers raccords émerger de manière particulièrement évidente. Ainsi, la notion de « pouvoir politique » promue par le ministère, et en partie partagée par les autres intervenants, montre que l'objectif politique sous-jacent à la régionalisation est la maximisation de la productivité des ressources régionales par les citoyens des régions, soutenue et structurée par des actions gouvernementales à venir, le tout s'apparentant à une forme de « gouvernementalité » à l'œuvre. L'insatisfaction des intervenants non gouvernementaux face aux limites actuelles du processus de coordination en cours peut être interprétée, dans une dialectique « savoir/pouvoir », comme le résultat des apprentissages qu'ils ont faits durant leur participation

au processus actuel de gouvernance au sein du Groupe faune national (GFN). Les alliances fragiles, ponctuelles, instables entre intervenants au sein du GFN peuvent être vues comme l'expression des multiples niveaux de « relations stratégiques » en action. Bien qu'ils visent l'imputabilité, les systèmes d'inventaires, de rapports de recherche et de statistiques mis en place par le ministère, les ententes qui lient les ZEC, les pourvoiries et les réserves fauniques au MRNF, les exigences de rapports annuels des activités fauniques et les structures de consultation représentent diverses techniques que le gouvernement emploie pour assurer le contrôle étatique ; la dépendance créée par les approbations gouvernementales, le caractère non récurrent des subventions ainsi que les exigences d'autofinancement qui s'ajoutent peuvent être interprétés comme autant de contraintes pour l'autonomie des organismes dans ces « relations de pouvoirs ».

Il en va de même pour les « instruments ». La création du Groupe faune national (GFN) en constitue un bon exemple, avec les trois composantes bien observables : une philosophie gestionnaire, une vision interne ainsi qu'un cadre technique. Le document de référence du ministère décrit de façon particulière la fonction du GFN, qui doit jouer un « rôle de comité aviseur auprès de Faune Québec », conseiller Faune Québec sur les dossiers qui ont une incidence directe ou indirecte sur la gestion, proposer des priorités d'action et « analyser les dossiers fauniques nationaux et, le cas échéant, les demandes provenant des Groupes faune régionaux qui ont un caractère ou un impact pour l'ensemble du Québec ». Sa structure compte trois niveaux : le Groupe faune ministériel, le Groupe faune national régulier et le Groupe faune technique<sup>1</sup>. Les résultats empiriques et les actions politiques décrites témoignent des « effets de pouvoir » qu'engendrent ces instruments.

En résumé, cette déconstruction quelque peu clinique de l'exercice du pouvoir de l'État montre l'effet structurant des moyens techniques et instrumentaux utilisés ainsi que la « gouvernementalité » qui en résulte ; ce qui contribue à nourrir le caractère « normal, naturel » du pouvoir étatique dans ce domaine. Cela montre aussi que ces moyens ont des effets de pouvoir tels sur le cadre de gouvernance qu'ils façonnent le caractère « réel » des perceptions et surtout des prédispositions normales des citoyens envers l'État et sa gestion du patrimoine faunique. D'après Foucault, ces outils et leurs effets contribuent à « l'étatisation de la société » (Lascombes,

---

1. Document Groupe faune national, 2007-0123, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, document de travail interne.

2005, p. 349). Ainsi, le domaine faunique représenterait un construit en partie législatif, structurel et cognitif, résultant de divers « actes d'appréciation » historiques de notre patrimoine naturel (Vickers, 1968).

En ce qui a trait au tourisme durable en milieu forestier, la présente analyse montre qu'il est fortement conditionné par les réalités de gouvernance faunique. Les produits et services que le secteur est en mesure d'offrir ne peuvent l'être au-delà de la qualité des services de soutien de la conservation et de la mise en valeur que cette même gouvernance est en mesure de produire. Les constats qui s'en dégagent sont de divers ordres. Le tourisme ressort comme une dimension déterminante, bien que largement assumée et quelque peu subordonnée à la dimension de gouvernance faunique, ce qui vient en partie de la perspective d'analyse qui ne s'inscrit pas principalement dans le champ classique de la discipline du tourisme. Cependant, cela permet une reconstruction *ex post* de la place du tourisme durable dans un univers plus large de gestion et de gouvernance publique. La dimension tourisme durable apparaît 1) comme relativisée et contingente dans cet ensemble et 2) comme polymorphe, car ses intentions et résultats se présentent de façon ambiguë, en partie comme des initiatives sectorielles qui débordent le cadre régional et en partie comme des initiatives de sources régionales. Bref, le tourisme en milieu forestier est durable s'il y a des négociations pour l'adapter à chaque spécificité régionale et que les instances régionales ont une présence croissante dans les décisions de changement d'échelles dans les mandats (Faure et Douillet, 2005 cité dans Faure et Négrier, 2007).

### ***VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE PUBLIQUE***

Dans une perspective plus générale, la présente recherche est un exemple du changement de paradigme à l'œuvre dans le champ de la gestion publique, changement attribuable à divers facteurs tels que la relativisation des frontières entre les compétences – nation, région, comté, ville, communauté et autres – qui témoigne d'une approche plus globale de la résolution des problèmes à caractère public. Cette notion même de « public » n'est plus définie comme un apanage relevant du « gouvernement », mais plutôt comme ce qui l'englobe et le précède. La reconnaissance des capacités limitées de l'État pour contrôler ces nouveaux problèmes sociaux et économiques, lesquels relèvent de plusieurs niveaux et réseaux d'organisation, fait en sorte qu'ils apparaissent politiquement beaucoup plus complexes et dépassent les compétences gouvernementales pour les résoudre. La désarticulation de la machine étatique en est pour certains la cause,

pour d'autres une forme d'adaptation à ce nouvel univers ou se décroissent public et privé. Cette nouvelle logique de gouvernance publique se caractérise par sa « nature collaborative », dépendante d'un éventail d'intervenants élargie à des *tiers partis*, par une approche de complémentarité entre public et privé, des relations entre intervenants en réseau plutôt qu'en relation hiérarchique, le recours à la négociation et à la persuasion plutôt qu'au commandement direct, la compétence dans la délégation du pouvoir plutôt que dans la gestion.

Cependant, ce qui distingue le plus ce changement de paradigme est trop souvent occulté : c'est que la nouvelle gouvernance publique ne repose plus sur des programmes, des politiques planifiées, mais plutôt sur des « outils d'action publique », des méthodes de gestion qui structurent l'action collective de façon qu'elle résolve des problèmes publics. Ces outils peuvent être classifiés selon leur dimension plus ou moins coercitive, le caractère direct ou indirect de leur prestation, leur degré d'automatisme (déjà structurée ou non dans une réglementation gouvernementale), ainsi que leur degré de visibilité ou non dans les politiques et budgets gouvernementaux (Salamon, 2002).

Le paradoxe est qu'étant donné les pressions politiques auxquelles ils sont soumis, les responsables des politiques sont de plus en plus enclins à choisir de préférence les outils d'action publique les plus indirects, invisibles et automatiques, précisément ceux qui sont le plus difficilement contrôlables et capables d'atteindre les objectifs publics. Une politique par mandats de consultation sera ainsi préférée à une politique d'intervention directe, la privatisation au recours à des entreprises publiques, la garantie de prêt à la réglementation économique et la tarification des services à des prêts directs à des organisations publiques. De fait, cette nouvelle gouvernance repose sur le recours croissant à des outils de gestion indirects, génériques et multiusages.

Dans l'évolution de cette nouvelle gouvernance, deux facteurs sont déterminants. Le premier est que si chacun de ces outils techniques engendre ses propres procédures, ses compétences, ses modes de prestation – en définitive sa propre marque d'« économie politique » sur le programme en question –, il en résulte que la forme finale pourra différer substantiellement de l'objectif initial. Ces techniques se mutant en outils politiques, la décision d'opter pour eux relève d'un choix de valeurs et d'intérêts à privilégier. Le second facteur déterminant est que le système de « gouvernement par tiers partis » que cette collaboration engendre a pour effet de partager le

pouvoir public vis-à-vis des décisions cruciales, pouvoir qui en principe devrait relever de l'autorité publique. Des systèmes complexes de collaboration défiant parfois la compréhension deviennent vulnérables à une récupération par l'un des tiers, particulièrement lorsqu'il s'agit de la décision d'exercer l'autorité publique ou d'allouer des fonds publics (Salamon, 2002). Comment alors baliser leur usage de façon qu'ils atteignent le double objectif d'une gouvernance publique, soit non seulement des objectifs d'efficacité et d'efficience propres au management des organisations, mais aussi des objectifs politiques de préservation et de promotion des biens publics, ainsi que d'équité démocratique (Frederickson, 1997) ?

Il apparaît clairement que des nouvelles compétences en gestion publique seront nécessaires afin de maîtriser le recours à ces outils indirects. Des compétences qui vont au-delà de celles que les réseaux structurés dans un cadre législatif particulier ont en gestion. Comme le montrent les résultats, ces législations s'apparentent plus à un amalgame de buts de politiques qu'à des politiques achevées. Les dimensions critiques de la mise en œuvre sont ainsi différées aux étapes subséquentes de réalisation, où il y a une marge de manœuvre dans le choix des outils qui offrent le plus de chances de réussite – le plus souvent à courte échéance, en phase avec les cycles électoraux. Parfois même, ces choix peuvent se fonder sur des considérations idéologiques plus générales ou encore sur des effets de mode de nouveaux outils de gestion, sans analyse critique de leur pertinence dans une situation donnée (la privatisation, par exemple).

Les défis que le recours à ces outils indirects, génériques et multi-usages représente pour les administrateurs publics sont substantiels, car dans un contexte de dispersion du pouvoir entre des instances relativement autonomes – comme celui du domaine de la gouvernance des territoires fauniques –, les décisions en apparence simples peuvent rapidement prendre une tournure complexe. L'analyse des changements d'échelle et de style de gouvernance peut d'ailleurs engendrer des conséquences inévitables sur les structures de pouvoir en place, les institutions, les modes de vie, l'écologie politique et l'aménagement du territoire, conséquences qui font en sorte que la nouvelle gouvernance qui en résulte n'est pas nécessairement plus efficace ni équitable. Nulle part cela est plus clair que dans les cas de décentralisation politique et de gestion communautaire des ressources, des domaines de gouvernance où les approches politiques achoppent de façon répétée sur deux principaux obstacles : le manque d'imputabilité et la persistance tant des contrôles centralisés que de celui des élites (Batterbury et Fernando, 2006). Le cas Dunière en est un exemple.

Le paradoxe est que, d'une part, si cette nouvelle gouvernance se veut un processus d'innovation en actes plutôt que d'atteinte d'un idéal précis et planifié de décentralisation et de délégation du pouvoir aux régions dans le domaine faunique, il demeure qu'une vision citoyenne commune bien articulée doit l'orienter avec maîtrise et équité. D'autre part, les choix d'outils de gestion et la dextérité dans leur utilisation nécessitent une connaissance approfondie de leurs impacts sur l'évolution des relations de gouvernance publique en ce domaine, tout particulièrement en regard des objectifs publics – démocratiques – à viser en priorité.

Le nouveau rôle de cet État décentralisé serait plus précisément de passer de la gouverne porteuse de projets et de programmes à la gouvernance porteuse de normes, de légitimation des procédures, de validité des consultations et des décisions, et de collaboration formelle et informelle au sein d'une sphère publique élargie.

## BIBLIOGRAPHIE

- BATTERBURY, S.P.J. et J.L. FERNANDO (2006). «Rescaling Governance and the Impacts of Political and Environmental Decentralization: An Introduction», *World Development*, vol. 34, n° 11, p. 1851-1863.
- BERTELS, S. et H. VREDENBURG (2004). «Broadening the Notion of Governance from the Organization to the Domain: A Study of Municipal Water Systems in Canada», *The Journal Of Corporate Citizenship*, vol. 15, p. 33-48.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (2004). *Rapport*, <[www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal/CF\\_intro.pdf](http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal/CF_intro.pdf)>, consulté le 15 janvier 2008.
- DI CASTRI, F. et V. BALAJI (2002). *Tourism, Biodiversity and Information*, Leiden, Backhuys Publishers.
- ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC (2002). *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, L.R.Q., chapitre C-61.
- ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC (2007). *Projet de loi n° 28: Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, présenté par M. Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Assemblée nationale, le 6 novembre.
- FAURE, A. (2007). «Conclusion générale: une nouvelle critique territoriale?», dans A. Faure et E. Négrier (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale: critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan, p. 275-283.

- FAURE, A. et A.C. DOUILLET (dir.) (2005). *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC – FPQ. <[www.fpq.com/](http://www.fpq.com/)>, consulté le 20 décembre 2007.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES GESTIONNAIRES DE ZECS – FQGZ. <[www.zecquebec.com/index.jsp](http://www.zecquebec.com/index.jsp)>, consulté le 20 décembre 2007.
- FOUCAULT, M. (1972). «De l'archéologie à la dynastique», dans M. Foucault, *Dits et Écrits, 1954-1988*, vol. 2–1970-1975, Paris, Gallimard, p. 406-415.
- FOUCAULT, M. (1994a). «Pouvoir et savoir», dans M. Foucault, *Dits et Écrits, 1954-1988*, vol. 3 –1976-1979, Paris, Gallimard, p. 399-414.
- FOUCAULT, M. (1994b). «L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté», dans M. Foucault, *Dits et Écrits, 1954-1988*, vol. 4 – 1980-1988, Paris, Gallimard, p. 708-729.
- FOUCAULT, M. (1994c). «Les mailles du pouvoir», dans M. Foucault, *Dits et écrits 1954-1988*, vol. 4 – 1980-1988, Paris, Gallimard, p. 182-201.
- FOUCAULT, M. (2004). «La gouvernementalité», dans M. Foucault, *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France (1977-1978)*, Leçon du 1<sup>er</sup> février 1978, Paris, Gallimard.
- FRANCŒUR, L.-G. (2007). «Main basse sur les réserves fauniques : le dépeçage du patrimoine commun fait saliver bien des vautours en région», *Le Devoir*, 14 décembre, <[www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)>.
- FREDERICKSON, H.G. (1997). *The Spirit of Public Administration*, San Francisco, Jossey-Bass.
- FUNG, A. (2002). «Collaboration and Countervailing Power : Making Participatory Governance Work», John F. Kennedy School of Government. Working Paper.
- FUNG, A. et E.O. WRIGHT (2003). «Countervailing Power in Empowered participatory Governance», dans A. Fung et E.O. Wright (dir.), *Deepening Democracy*, Boston, Verso, p. 177-198.
- GAUDIN, J.-P. (2002). *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- GORDON, C. (1980). *Power/Knowledge : Selected Interviews and other Writings by Michel Foucault, 1972-77*, Brighton (Angleterre), Harvester.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, document interne.

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2007). *La faune et la nature, ça compte!* – « Le tourisme lié à la faune : 381 millions de dollars pour les différentes régions du Québec », Communiqué de presse de Claude Béchar, Ressources naturelles et Faune, 9 octobre, <[www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=6497](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=6497)>, consulté le 1<sup>er</sup> mai 2007.
- GRAY, B., (1989). *Collaborating: Finding Common Ground for Multiparty Problems*, San Francisco, Jossey-Bass.
- HALL, J. et H. VREDENBURG (2003). «The Challenges of Sustainable Development Innovation», *Sloan Management Review*, vol. 45, n° 1, p. 61-68.
- HATCHUEL, A. (dir.) (2005). *Gouvernement, organisation et gestion: l'héritage de Michel Foucault*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- HATCHUEL, A. et B. WEIL (1992). *L'expert et le système*, Paris, Economica.
- JONCAS, H. (2007). «Caribou: des retombées de plus de 10 M\$ par an», *Les Affaires*, 27 janvier.
- KOOIMAN, J. (1993). «Socio-Political Governance: Introduction», dans J. Kooiman (dir.), *Modern Governance: New Government-Society Interactions*, Londres, Sage Publications, p. 1-8.
- LASCOCUMES, P. (2005). «De l'État à la Gouvernamentalité: une nouvelle perspective sur l'organisation publique», dans A. Hatchuel, É. Pezet, K. Starkey et O. Lenay (dir.), *Gouvernement, organisation et gestion: l'héritage de Michel Foucault*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- LEQUIN, M. (2006). «Tourisme et forêt: pour une mise en valeur durable», *Téoros*, vol. 25, n° 3, p. 3-5.
- LINDERS, S.H. et B.G. Peters (1990). «The Design of Instruments for Public Policy», dans S. Nagel (dir.), *Policy Theory and Policy Evaluation*, Oxford (Angleterre), Greenwood Press, p. 103-122.
- MATHEWS, D. (1994). *Politics for People: Finding a Responsible Public Voice*, Urbana, University of Illinois Press.
- MAYNTZ, R. (1993). «Governing Failures and the Problem of Governability: Some Comments on a Theoretical Paradigm», dans J. Kooiman (dir.), *Modern Governance: New Government-Society Interactions*, Londres, Sage Publications, p. 9-20.
- MINTZBERG, H. *et al.* (1996). «Some Surprising Things About Collaboration: Knowing How People Connect Makes It Work Better», *Organizational Dynamics*, vol. 25, n° 1, p. 60-71.
- MULLER, P. (2007). «La synthèse d'un politiste: six questions en suspens», dans A. Faure et E. Négrier (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale: critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan, p. 263-268.

- NÉGRIER, E. (2007). « Introduction générale : penser la contingence territoriale », dans A. Faure et E. Négrier (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale : critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan, p. 9-15.
- PAQUET, G. (2005). *Gouvernance : une invitation à la subversion*, Montréal, Liber.
- PETERS, B.G. et D.J. SAVOIE (dir.) (2001). *La gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle. Revitaliser la fonction publique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- PROJET DE LOI N° 28 (2007). « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune », *Journal des débats*, jeudi 22 novembre, vol. 40, n° 43.
- SALAMON, L.M., (dir.) (2002). *The Tools of Government : A Guide to the New Governance*, New York, Oxford University Press.
- SKOWNOREK, S. (1982). *Building a New American State*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC – SÉPAQ. <[www.sepaq.com/org/fr/qui\\_sommes\\_nous.html](http://www.sepaq.com/org/fr/qui_sommes_nous.html)>, consulté le 22 février 2008.
- TOWNLEY, B. (1993). « Foucault, Power/Knowledge, and its Relevance for Human Resource Management », *Academy of Management Review*, vol. 18, n° 3, p. 58-545.
- TRIST, E. (1983). « Referent Organizations and the Development of Inter-Organizational Domains », *Human Relations*, vol. 36, n° 3, p. 269-284.
- VICKERS, G. (1968). *The Art of Judgment*, Londres, Methuen.
- VOLKERY, A. *et al.* (2006). « Coordination, Challenges, and Innovation in 19 National Sustainable Development Stratégies », *World Development*, vol. 34, n° 12, p. 2047-2063.

# Chapitre 2

---

## **Problématiques de développement des lieux de pratique de loisirs de plein air au Québec Les défis de la multifonctionnalité**

*Laetitia Chin-Yin-Lim*

*Chargée de projet (2005-2007), Conseil québécois du loisir*

## Résumé

*La majorité des sentiers et des lieux de pratique des loisirs de plein air se développent sur le territoire public, principalement le territoire forestier déjà sujet à d'autres modes d'utilisation, dont l'exploitation de la matière ligneuse. La multifonctionnalité grandissante de cet espace pose alors des défis de planification, de gestion et d'aménagement à l'ensemble des acteurs sectoriaux. Des défis qui dépassent le cadre d'application de chaque activité. En effet, l'analyse empirique des problématiques de développement et de pérennisation des sentiers et sites de pratique des loisirs de plein air révèle non seulement la complexité de la coordination et de l'harmonisation des usages, mais aussi des enjeux qui prennent l'allure de choix politiques et sociaux quant à l'utilisation du territoire et à la capacité d'en partager les ressources. Elle offre finalement l'occasion de montrer toute l'importance de la planification participative et citoyenne pour la mise en valeur de la forêt québécoise.*

Aujourd'hui, la forêt représente de plus en plus un enjeu d'intérêt général. Jusqu'à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, la gestion du milieu forestier était principalement guidée par les besoins en matières ligneuses, la forêt étant alors aménagée en fonction d'une seule exploitation. Cette vision mono-industrielle ne permettait donc pas ce que l'on revendique aujourd'hui comme une approche multiressources. Les autres usagers devaient s'adapter aux activités sylvicoles et à leurs impacts. Parmi eux figuraient déjà les amateurs de loisirs de plein air. Or les adeptes de ces activités se multiplient, principalement en raison de la forte conscientisation sociale à l'égard de la santé et des bienfaits de l'exercice sur celle-ci (Laliberté, 2004), et de la croissance d'un besoin social en nature. Plus encore, la nature devient un terrain de jeu, d'aventure et un contact avec la nature, où les pratiquants recherchent des sensations multiples. Ce phénomène se comprend aisément à une époque où l'étalement urbain, la densification de la population et l'augmentation de toutes les formes de pollution amènent un stress croissant dans la vie des citoyens. Nombreux sont ceux pour qui le bien-être dépend de plus en plus de la possibilité de s'échapper de l'emprise des phénomènes urbains. Dès lors, la pratique de ces activités est intéressante si l'intégrité des espaces naturels et l'esthétique des paysages sont maintenues. Ces deux éléments ont d'ailleurs, depuis la Loi sur les forêts et les changements introduits dans le régime forestier, ouvert la porte aux autres acteurs sociaux et permis l'émergence de nouvelles perspectives de mise en valeur. Alors que l'image de régions nourricières ou ressources est la figure sur laquelle s'est pensé et organisé l'espace rural et forestier québécois jusqu'à présent, cette vocation initiale et principale de production agricole et d'exploitation des ressources naturelles est désormais accompagnée d'une fonction résidentielle, d'une fonction récréative et touristique, et d'une fonction de préservation de la nature. Cette transformation se traduit par de nouveaux usages, renvoyant cette fois aux figures de campagne « paysage » : ressource en tant que cadre de vie (pour les loisirs ou comme lieu de résidence) ; et de campagne « nature » : ressource « objective » en matière de diversité biologique et ressource « subjective » par les externalités (repos, silence, etc.) auxquelles elle fait référence (Mignotte, 2004). Plus particulièrement, la forêt n'est plus l'objet d'une vision uniquement mercantile réduite à son exploitation industrielle ou réservant son accès à un groupe économique. Cependant, les divergences entre les différentes visions de l'usage de la forêt se sont généralisées, ce qui a mis en évidence la problématique des conflits d'usages. Son importance est devenue proportionnelle à la prise de conscience croissante des questions environnementales et des besoins de diversification économique. Avec, pour corollaire, de montrer

les limites de la capacité forestière d'un point de vue industriel. Dès lors, face à la diversité des perceptions et des activités potentiellement contradictoires qui les accompagnent et investissent le milieu forestier, on a mis en place des mécanismes de gestion et de conciliation visant à traiter la forêt dans son ensemble. On parle de consultation, de concertation, de gestion intégrée des ressources, d'aménagement écosystémique, etc. Bien qu'elles témoignent d'une volonté manifeste de développement durable des ressources forestières, ces actions n'ont pas dépassé, à ce jour, le stade des tentatives. En effet, l'analyse empirique des problématiques de développement et de pérennisation des sentiers et sites de pratique des loisirs de plein air révèle non seulement la complexité de la coordination et de l'harmonisation des usages, mais aussi les défis politiques et sociaux de la redéfinition et de la reconstruction du territoire forestier. Éléments caractéristiques de la qualité de vie, les sentiers et les lieux de pratique des loisirs de plein air sont parmi les vecteurs d'enjeux sociaux d'aujourd'hui. Appelant à considérer les espaces naturels comme un bien commun, ils sont une fenêtre sur la capacité de partager le territoire et ses ressources.

Avec une superficie de 1 700 000 km<sup>2</sup>, une densité relativement faible et des caractéristiques géographiques variées, on pourrait croire que le Québec est un immense terrain de jeu quatre saisons hors du commun. Si bien que la province renvoie l'image de « grands espaces » aux paysages grandioses, à la nature sauvage et idyllique. Le secteur touristique utilise d'ailleurs la nature spectaculaire pour vendre le Québec à la clientèle étrangère, mais aussi aux Québécois eux-mêmes, ce qui les incite à découvrir les richesses naturelles de leur territoire. Dans cette représentation de la nature québécoise véhiculée à tout-va se profile l'idée d'un territoire accessible partout sans restriction et d'une ressource illimitée. Or la réalité est autre. Lors du IV<sup>e</sup> Forum québécois du loisir, organisé par le Conseil québécois du loisir (CQL) en avril 2005, sur le thème de l'accessibilité, les organismes et les divers intervenants du secteur des loisirs de plein air réaffirmaient la fragilité des sentiers et des sites de loisirs de plein air, avec comme enjeux et défis actuels pour la pérennisation de l'accès au territoire et le respect de sa capacité de support. En effet, « le terrain de jeu réel du Québec rétrécit. Les sites accessibles spatialement et économiquement sont surchargés et il devient de plus en plus difficile d'accéder et de profiter des territoires naturels grandioses et idylliques, voire mythiques, promus dans les magazines » (CQL, 2005). Ainsi, malgré l'intérêt grandissant pour les loisirs de plein air, la pérennité des sentiers et des sites de plein air qui permettent la pratique des activités n'est pas pour autant assurée. Elle se trouve même menacée, ce qui compromet les perspectives

de mise en valeur des espaces naturels, particulièrement du territoire forestier. Dès lors, en cherchant à connaître la réalité que vivent les intervenants du milieu des loisirs de plein air dans le développement et la pérennisation des sentiers et des sites, on se trouve devant les défis de l'harmonisation des usages sur le territoire, en particulier forestier.

## 1. OBJECTIF DE RECHERCHE ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Cette réflexion sur le développement et la pérennisation des sentiers et lieux de pratique de loisirs de plein air s'appuie sur un projet de recherche initié par les organismes nationaux de loisirs de plein air regroupés au sein du CQL : la Fédération québécoise de la marche, la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade, la Fédération québécoise des activités subaquatiques, la Fédération québécoise du canot et du kayak, Québec à Cheval, la Société québécoise de spéléologie et Vélo Québec. Ce sont des regroupements d'adeptes et de sympathisants, des organismes d'action communautaire autonome et d'économie sociale qui se donnent des moyens de mieux pratiquer leur activité, entre autres par la formation, la promotion, l'aménagement et la préservation de sentiers et de sites. À la demande de ces organismes, le CQL s'est vu confier le mandat de dresser le *Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*.

Le loisir de plein air est ici compris comme la pratique d'une activité physique dans un environnement naturel, sans prélèvement sur la nature, ce qui exclut les activités motorisées, telles que le véhicule tout-terrain (VTT) ou la motoneige, ainsi que la chasse ou la pêche. Conformément à cette définition, les activités soumises à l'étude sont liées aux organismes que regroupe le CQL, à savoir la randonnée pédestre, la marche hivernale, la raquette, la randonnée équestre, le vélo de randonnée, le canot et le kayak, la plongée sous-marine, la spéléologie et l'escalade de rocher et de glace. Cependant, pour ne pas nier l'importance de ces activités, nous y avons aussi inclus le ski de fond et le vélo de montagne. Ainsi, aux organismes à la source de cette recherche s'ajoutent la Fédération québécoise des sports cyclistes et les regroupements de stations de ski de fond de la région de Québec et des Laurentides. En effet, la pratique du ski de fond en tant que loisir n'étant représentée par aucun organisme national, il a fallu s'adresser directement à des intervenants régionaux pour s'enquérir des problèmes qui peuvent la toucher.

Cette recherche veut s'inscrire dans la démarche permanente de développer les loisirs de plein air et de les rendre plus accessibles à la population. Devant le constat d'une popularité croissante des activités de plein air, et se faisant la voix des usagers, les organismes nationaux et régionaux s'inquiètent de voir paradoxalement le potentiel récréatif du territoire diminuer, de même que l'accessibilité, la capacité de support et la pérennisation des sentiers et des sites existants menacés. Dès lors, cette recherche se veut un reflet des difficultés éprouvées par les acteurs du milieu des loisirs de plein air, particulièrement associatifs, et cela à l'échelle du Québec afin de se doter d'une vision globale de l'état de situation. C'est d'ailleurs pourquoi, outre les contraintes de temps, l'angle de vision des organismes nationaux s'avère pertinent pour appréhender l'objet d'étude dans sa globalité. Toutefois, nous prêterons une attention particulière au territoire de proximité, le Québec méridional plus proche des espaces habités et des grands centres, par opposition au territoire éloigné qu'est le Grand Nord.

Dans le contexte actuel d'une volonté d'encourager un développement durable, les sentiers et sites de plein air sont porteurs d'un paradoxe : l'inadéquation entre leur rôle dans la concrétisation du développement durable et les difficultés de pérennité qu'ils rencontrent. Comment prétendre à un développement qui soit durable lorsque les éléments et les projets qui participent à l'amélioration de la qualité de vie ne le sont pas, lorsque l'accès au territoire est limité, lorsque l'intégrité du milieu naturel est menacée ? Dès lors, la recherche des problématiques de développement et de pérennisation des sentiers et des lieux de pratique des loisirs de plein air prend une ampleur significative lorsqu'elle est analysée dans une perspective de développement territorial qui se veut durable et intégrant dans ses objectifs les dimensions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel, au développement régional reposant sur des initiatives locales, à une planification des usages s'appuyant sur la participation citoyenne.

Pour mener à bien cette étude, nous avons d'abord opté pour une démarche disciplinaire, faisant état d'une part d'un portrait des « infrastructures », selon des paramètres établis au préalable, et d'autre part des principales problématiques concernant leur développement et leur pérennisation, selon une grille d'analyse commune définie à partir des premières observations effectuées en collaboration avec les organismes nationaux avec lesquels s'est organisée la stratégie de collecte d'informations et de données.

Cependant, outre l'absence d'organisme national dans le cas du ski de fond, plusieurs facteurs sont venus conditionner l'élaboration de ces portraits. D'une part, chaque activité étant singulière, les critères retenus ont dû, lorsque cela s'avérait pertinent et selon la disponibilité des données, être adaptés aux particularités disciplinaires. D'autre part, le secteur du loisir reste peu documenté et les sources d'information, particulièrement destinées à dresser un portrait quantitatif des sentiers et des sites existants, s'avèrent inégales selon les activités. Cette inégalité rend malheureusement difficile l'appréhension rigoureuse de chaque activité quant aux paramètres préconisés, d'autant plus dans un cadre temporel restreint.

Concernant plus particulièrement l'identification des problématiques, l'entretien semi-directif a été le principal mode d'acquisition des connaissances. Les entretiens ont d'abord été réalisés auprès des organismes nationaux de loisir de plein air, lesquels ont orienté la démarche vers des acteurs locaux et régionaux, soit des gestionnaires, des usagers, des bénévoles, ainsi que des représentants de municipalités. L'échantillonnage est ainsi non probabiliste et en « boule de neige » dans la mesure où les organismes nationaux servent toujours de références. Afin de bonifier l'analyse, les premiers résultats du traitement des informations recueillies et de leur mise en commun ont fait l'objet d'échanges auprès de quelques unités régionales de loisir et de sport (URLS). Enfin, l'observation documentaire et les informations recueillies sur Internet ont complété la recherche.

L'identification des principaux enjeux s'appuie sur un ensemble de problématiques communes à plusieurs ou à l'ensemble des activités étudiées, ou qui s'oppose aux valeurs partagées par l'ensemble du milieu associatif de loisir de plein air. Avant de présenter ces enjeux, un bref portrait des sentiers et des sites de loisir de plein air permettra de mieux saisir la pertinence de ces problématiques et de situer l'objet d'étude par rapport au territoire forestier.

## **2. BREF PORTRAIT DU « TERRAIN DE JEU » QUÉBÉCOIS**

Sur un territoire de 1 700 000 km<sup>2</sup>, le « terrain de jeu » du Québec déploie environ 8 900 km de réseaux pédestres ; près de 4 500 km de sentiers de raquette ; plus de 6 300 km de pistes de ski de fond ; environ 3 000 km de sentiers équestres ; bientôt 7 000 km de voies cyclables ; approximativement 2 300 km de sentiers de vélo de montagne ; près de 39 000 km de parcours canotable, sans compter le fleuve Saint-Laurent. Le terrain de jeu du

Québec, c'est aussi plus de 70 sites de plongée ; près de 500 cavités naturelles souterraines ; 73 sites d'escalade de rocher et 210 sites d'escalade de glace. Le terrain de jeu québécois, c'est enfin le développement de grands réseaux tels le Sentier national, le Sentier international des Appalaches, le Sentier transcanadien, le Sentier maritime du Saint-Laurent, la Route verte, etc.

On comprend que tout ne soit pas accessible et qu'il existe des restrictions à l'accès qui peuvent être de tout ordre : le climat, l'éloignement et le coût qu'il sous-tend, le niveau de difficulté du milieu naturel, la tarification, l'absence de route, l'accès réservé ou encore la fragilité environnementale. Les restrictions à l'accès sont autant de règles qui balisent l'accessibilité et dont les amateurs de plein air s'accommodent généralement. En effet, le loisir de plein air ne plaide pas pour une accessibilité sans limite au territoire, mais pour une accessibilité rationnelle et mesurée en fonction du potentiel récréatif et des facteurs sociogéographiques ainsi qu'environnementaux. Tout le territoire ne peut ni ne doit être accessible. Cependant, d'autres facteurs restrictifs à l'accès viennent s'ajouter et priver le loisir de plein air de territoires potentiels de pratique.

La majorité des sentiers aménagés se développent sur les terres publiques et principalement sur le territoire forestier. Or ce territoire est déjà sujet à d'autres modes d'utilisation. En réalité, dans le Québec méridional, lorsque le territoire n'est pas divisé en unités d'aménagement forestier et l'objet d'autres usages tels que la chasse, la pêche et la villégiature, il correspond à celui où se répartit la population, les espaces étant alors essentiellement de nature privée.

Ainsi, à la grandeur du territoire québécois, plusieurs types d'usage sont souvent potentiels ou en vigueur sur le même espace. Il n'est donc pas étonnant que le secteur des loisirs de plein air implique directement ou indirectement un éventail d'intervenants institutionnels et organisationnels, dans la mesure où les actions des uns et des autres ont des impacts plus ou moins importants sur le développement et la pérennisation des sentiers et des sites.

À la lumière des portraits sectoriels, les loisirs de plein air s'articulent essentiellement autour du milieu associatif qui gère plus du tiers des sentiers et lieux de pratique. Les organismes à but non lucratif (OBNL) de loisirs de plein air sont ainsi, avec les municipalités, les principaux acteurs du développement et de la pérennisation des sentiers et des sites de loisirs de plein air, devant la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), Parcs Canada, les zones d'exploitation contrôlée (ZEC), les

pourvoiries, les établissements d'enseignement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), les URLS, les particuliers et les entreprises privées à but lucratif.

Cependant, au sein de l'appareil gouvernemental, bien que le MELS soit l'entité responsable de ce secteur d'activité, les programmes, actions et décisions de différents ministères influencent de façon significative le développement des sentiers et des sites. Ainsi, puisque le MRNF gère le territoire public et ses ressources, les activités de loisirs de plein air sont touchées par les règles et normes d'intervention en milieu forestier (RNI), les plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) et autres outils de planification et de gestion.

### **3. LE DÉVELOPPEMENT ET LA PÉRENNISATION DES SENTIERS ET LIEUX DE PRATIQUE DES LOISIRS DE PLEIN AIR: ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES**

#### ***3.1. L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE***

Qu'il s'agisse d'accéder à une rivière, à un lac, à une grotte ou à une paroi d'escalade, ou de sillonner un territoire à pied, en skis, à vélo ou à cheval, qu'elles utilisent directement ou indirectement les ressources et actifs naturels, les activités de plein air nécessitent, pour être pratiquées en toute légitimité, des autorisations d'accès au territoire. L'octroi des droits de passage sur les terres publiques s'inscrit dans un contexte d'utilisation multiple du territoire, dont certains usages peuvent être incompatibles.

Sur le territoire de proximité, rares sont les sentiers ou les lieux de pratique de loisirs de plein air isolés de tout autre mode d'exploitation ou d'utilisation du territoire. On estime à 2,3 la moyenne québécoise des usages en territoire public, c'est-à-dire qu'il y a toujours deux usages et plus par espace. Certains territoires enregistrent même jusqu'à cinq usages. Lorsque les sentiers et lieux de pratique de loisirs de plein air ne sont pas déjà soumis à la privatisation, le développement de la villégiature ou l'étalement urbain, l'absence d'une vision partagée dans les choix d'utilisation du territoire prive les loisirs de plein air des espaces potentiels de pratique et nuit à ceux qui existent déjà. Si chaque secteur d'activité peut se prévaloir d'une planification endogène, l'intégration de ces différents secteurs dans l'optique d'une meilleure planification de l'utilisation du territoire dans sa globalité reste encore à parfaire. À titre

d'exemple, il est fréquent que des sentiers pour lesquels des droits de passage ont été émis doivent être relocalisés à la suite de la progression des interventions forestières.

Devant le constat de limites dans la planification et la gestion du territoire public et de ses ressources, le MRNF a réalisé des portraits du territoire public pour la plupart des régions administratives afin de mieux connaître et comprendre la dynamique d'utilisation du territoire dans toute sa diversité. Ces portraits faciliteront ainsi l'affectation du territoire et la planification du développement qu'établiront les PRDTP. Cependant, si cette initiative constitue un effort significatif pour une meilleure planification cohérente des usages sur le territoire public, les processus qui s'y rapportent n'en restent pas moins perfectibles, particulièrement quant à la prise en compte et à la consultation des usagers.

Les mécanismes de consultation des usagers du territoire ne sont ni adaptés à leur réalité, ni garants de leur réelle prise en considération et association dans l'affectation du territoire, et cela même si les portraits territoriaux sont mis à leur disposition. Les organismes de loisir de plein air ne sont pas appelés à se prononcer sur l'identification et l'affectation des espaces potentiels de développement qui suivent l'élaboration des portraits.

Alors que les portraits territoriaux et les PRDTP prétendent à une meilleure compréhension des usages, des enjeux et des acteurs qui construisent le territoire, les efforts de consultation et de planification sont encore insuffisants pour que la participation citoyenne et la réalité des usagers fassent partie intégrante des processus décisionnels.

Outre les difficultés dans la planification des usages qu'on en fait, la multiplication des droits d'usage peut compromettre l'accessibilité au territoire public en multipliant les intervenants et les activités à prendre en compte sur un même territoire. D'une part, plus les usages autorisés sur un même territoire augmentent et se superposent, plus les conflits d'usages deviennent potentiels et plus l'accès au territoire dépend de la conciliation des intérêts d'une pluralité d'interlocuteurs. D'autre part, la multiplication des droits d'usage sur le territoire public est en grande partie due aux droits d'usage d'intérêts privés, à l'instar des baux de villégiature accordés par le MRNF. On assiste dès lors à un morcellement du territoire public en raison de la transformation de la vocation collective en un usage privé. Ainsi, des espaces récréatifs existants ou potentiels sont retirés de l'usage collectif.

Ce type de privatisation des usages expose le problème de la faible prise en compte de l'intérêt collectif et questionne notre vision du bien commun, ainsi que du droit pour tous d'accéder à la nature. Dans un contexte de rareté du territoire où il est difficile de concevoir des espaces exclusifs à chaque activité, le partage des usages paraît essentiel.

Or le morcellement du territoire et la lourdeur administrative qui caractérise son affectation compliquent d'autant plus les démarches d'accessibilité en augmentant le nombre d'interlocuteurs. Comme sur les terres privées, l'accès au territoire public est étroitement lié aux dynamiques relationnelles entre les différents sujets impliqués. Ainsi, face à des propriétaires privés plus exclusifs quant à l'usage de leurs terrains ou à un éventail plus large d'intervenants sur le territoire public, le maintien et le développement de l'accès au territoire accroissent en effet l'importance des efforts à déployer dans la négociation et le maintien de rapports de qualité.

Cependant, soutenir des efforts constants de négociation et de dialogue, traiter des conditions d'accès qui varient selon les propriétaires, participer de façon récurrente aux processus de consultation et de concertation, débattre de dossiers susceptibles de menacer l'accès aux sentiers et aux sites, etc., nécessite beaucoup d'énergie, de temps et de ressources de la part d'un milieu caractérisé par l'incertitude du financement et s'appuyant sur le bénévolat. Le milieu associatif, à qui il revient généralement de développer l'accès au territoire à des fins de loisirs de plein air, ne dispose pas toujours des ressources humaines et financières suffisantes, ni des outils adéquats pour répondre aux exigences de l'accessibilité et de sa durabilité.

En effet, même si on les a obtenus, les droits de passage ou d'usage restent fragiles dans la mesure où ils sont toujours susceptibles d'être remis en cause. Que cette remise en cause soit due à un changement de propriétaire sur les terres privées ou à un changement dans les choix d'utilisation du territoire public, aucune mesure ne protège réellement l'accès à long terme aux sentiers et sites de loisirs de plein air. Et quels qu'en soient les facteurs, la perte d'un site ou d'un sentier signifie un gaspillage financier et humain des efforts fournis dans le développement, d'autant plus que la relocalisation d'un tronçon ou l'aménagement d'un autre site implique des dépenses supplémentaires et se fait parfois au détriment de la qualité paysagère. La remise en cause et la perte d'autorisations d'accès ne sont pas sans conséquence sur la cohésion et la connexion des réseaux. De

plus, les efforts requis pour maintenir l'accès sont autant d'efforts qui ne servent pas aux interventions sur le milieu, à la promotion, à la mobilisation et à la sensibilisation, à la représentativité sociale et politique.

### **3.2. DES PAYSAGES ET DES ESPACES NATURELS DE QUALITÉ**

Les activités de plein air sont intimement liées à l'intégrité du milieu naturel, à l'état des ressources et à la recherche de la qualité paysagère. Les composantes du milieu naturel et la variété des paysages font en effet l'intérêt d'un sentier ou d'un site, en ce sens qu'ils permettent l'accès à la nature, à sa contemplation. Dès lors, leur altération limite les possibilités de pratique des activités de loisir de plein air en rendant les sentiers et les sites moins attrayants, en causant leur disparition ou en réduisant le potentiel récréatif du territoire. Or le développement des sentiers et lieux de pratique de loisir de plein air doit actuellement se faire dans un contexte où des paysages ont perdu de leur attrait faute de protection, où de nombreux sites naturels sont particulièrement fragiles ou subissent des pressions importantes, où plusieurs plans et cours d'eau sont pollués, harnachés et leurs berges privatisées.

Principal environnement de pratique du loisir de plein air et devenue un enjeu d'intérêt général, la forêt est sans doute le territoire naturel où le paysage constitue plus que jamais un enjeu majeur de gestion, se situant au cœur de conflits d'usages. Des conflits d'usages qui reflètent, malgré les tentatives d'harmonisation, la faible considération qu'on a encore aujourd'hui pour la dimension paysagère et sa contribution à la qualité de vie des populations locales et à la diversification des économies régionales.

En reconnaissant que les interventions forestières ont un impact sur la qualité des paysages, le RNI préconise de limiter les interventions au paysage visible. De part et d'autre d'un sentier, le paysage se limite à 30 m; de part et d'autre d'un plan ou d'un cours d'eau, à 20 m; et de part et d'autre d'un site proprement dit, à 60 m. Il s'agit d'assurer à la population un «coup d'œil agréable». Cependant, les modalités du RNI et l'actuelle stratégie de prise en compte du paysage par la préservation de bandes boisées sont nettement insuffisantes pour combler les attentes et les besoins des usagers en loisir de plein air. Au contraire, la protection de telles bandes ne vise, selon eux, qu'à «masquer» une dégradation généralisée des paysages forestiers.

Pourtant, face aux limites de la capacité forestière d'un point de vue industriel, à la prise de conscience de la nécessité de la diversification économique, des efforts sont entrepris afin de concilier les différentes perceptions et les activités potentiellement contradictoires qui les accompagnent et investissent le milieu forestier. Le gouvernement détermine des objectifs de protection et de mise en valeur, alimente les projets de mise en valeur, exhorte les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) à prendre en compte les autres usagers de la forêt dans l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF), à les consulter. Certes, il faut souligner les efforts de planification, d'harmonisation et de mise en valeur récréotouristique qui témoignent d'une certaine volonté de développement durable des ressources forestières. Cependant, des conflits demeurent. L'expérience des gestionnaires révèle un processus consultatif et décisionnel qui ne facilite pas nécessairement leur participation, ainsi qu'une application de la réglementation encore déficiente dans la mesure où le suivi n'est pas efficacement assuré et les pénalités encore insuffisantes en cas de non respect. Dans cette dynamique, les gestionnaires et les usagers de sentiers et de sites de loisir de plein air se trouvent souvent lésés. Bien que ces situations ne soient tout de même pas la norme, elles témoignent d'un déséquilibre encore présent dans les rapports entre les différents secteurs d'activité qui utilisent le territoire forestier.

Le paysage étant une incontournable « porte d'entrée » pour apprécier la qualité de la gestion du territoire et des ressources, les lacunes dans les normes d'intervention quant à sa protection reflètent l'incapacité encore actuelle à redéfinir et à reconstruire socialement et politiquement la forêt selon son caractère patrimonial, un réel partage des usages, de même qu'une vision globale à long terme. Dans cette optique, si la question de l'exploitation forestière illustre bien la problématique de la détérioration du paysage, il importe de souligner également les impacts des secteurs minier, hydroélectrique, éolien ou encore du développement urbain, en somme de l'exploitation du territoire dans sa généralité. À différents degrés, la pratique des activités de loisir de plein air en subit directement ou indirectement les conséquences.

Le Québec dispose d'atouts importants à préserver pour soutenir le développement des activités de loisir de plein air, leur dimension récréative aussi bien que touristique. L'accès aux espaces naturels et aux paysages peut être un puissant moteur économique et social, un virage à prendre pour l'économie des régions et le bien-être des citoyens. Or, en mettant en péril la biodiversité et les écosystèmes, en dégradant le milieu et ses

paysages, certaines activités menacent ce secteur appelé à croître, car le risque de désintéressement sera proportionnel à la détérioration de l'environnement et des paysages.

Certains espaces souffrent déjà de surutilisation ou de surexploitation des ressources. D'autres, en raison de leur proximité des grandes villes, subissent une pression constante, d'autant plus que les activités de plein air, lorsqu'elles sont pratiquées par la masse, ne respectent pas nécessairement la fragilité des lieux. Cette pression s'accroît également par la perte d'espaces potentiels de pratique. Or les populations recherchent de plus en plus la proximité des plans d'eau et des espaces naturels en général. La croissance des activités de plein air en est une manifestation, comme, à l'opposé, l'augmentation de l'usage privé ou le développement de la villégiature en est une autre. Alors que l'on fait de la sensibilisation et de la promotion pour l'activité physique de plein air et ses bienfaits, les espaces intéressants pour la pratique des activités et suffisants pour répondre à la demande, particulièrement dans le Québec méridional, ne semblent pas faire partie des priorités.

Jusqu'au 52<sup>e</sup> parallèle, les chemins de plus en plus nombreux facilitent l'accès à des territoires naturels que l'on aménage toujours plus. À l'inverse, les adeptes de plein air trouveront plus difficilement des lieux isolés, ce qui les oblige à aller plus loin et à assumer des coûts plus élevés. On parle d'un «étalement de la pratique» qui force le développement de nouveaux lieux, et augmente du même coup la pression sur des environnements toujours plus larges. Face aux activités qui dénaturent le milieu, les espaces de pratique des activités de plein air, spatialement et économiquement accessibles et disponibles, se réduisent davantage, ce qui accentue les conflits d'usages entre les activités récréatives de toute sorte. Parallèlement, la gratuité de certains lieux de proximité occasionne de hautes fréquentations qui menacent la capacité de support et obligent à remettre en question le libre accès.

Cependant, l'accessibilité aux sentiers et sites de plein s'inscrit dans le contexte plus large de la protection du patrimoine naturel et du développement durable. La nature québécoise constitue un bien commun qu'il importe de gérer comme tel. Il s'avère ainsi primordial de prioriser un développement territorial qui soit durable et qui intègre la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, et la préservation du territoire à des fins d'utilité collective. Dès lors, c'est plus l'insuffisance des aires protégées et des espaces naturels de qualité de proximité que la gratuité qui menace la capacité de support et l'accessibilité aux sentiers et aux sites

de loisir de plein air. Non seulement ces espaces sont-ils peu développés, mais ils le sont encore moins là où ils sont le plus en demande et le plus urgents, c'est-à-dire dans le Québec méridional.

Sur la seule question des espaces ayant le statut d'aires protégées, le Québec, avec son pourcentage controversé de 5,8 %, est loin du 12 % préconisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et parviendra difficilement à atteindre le 8 % qu'il s'était fixé pour 2005. En comparaison avec d'autres provinces canadiennes et d'autres pays, la situation qui prévaut présentement au Québec ne le situe pas à l'avant-garde de la conservation quel qu'en soit le degré. Notons à titre d'exemples que la Colombie-Britannique a atteint 12 %, que l'Ontario affiche un 10 %, et que la moyenne mondiale, qui inclut des pays moins développés que le Canada, est d'environ 12 %.

### **3.3. LA PÉRENNITÉ DES «INFRASTRUCTURES»**

Au-delà de l'accessibilité au territoire, l'entretien et le suivi sont les principaux facteurs de la pérennisation des sentiers et sites de loisirs de plein air. Ils sont, dans la majorité des cas, assurés par le milieu associatif et ses bénévoles. Leur financement peut être récurrent ou ponctuel, ce qui est plus répandu, issu de soutien public, de dons, de commandites ou d'activités de financement particuliers. Cependant, la plupart des organismes ont beaucoup de difficulté à maintenir un financement suffisant et stable pour assurer un fonctionnement adéquat.

Il semble pourtant que les différentes instances institutionnelles impliquées de près ou de loin dans le développement du loisir de plein air disposent de divers programmes susceptibles de servir de sources de financement au milieu associatif. Cependant, leur disponibilité et leur accessibilité restent variables et peuvent varier d'une région à l'autre, d'une activité à l'autre, voire d'un cas à l'autre. Par ailleurs, les programmes gouvernementaux de financement de projets, d'une part, s'apparentent davantage à un «soutien ponctuel de ressources» qu'à un appui financier à long terme et, d'autre part, ne constituent pas un financement suffisant pour assurer le suivi des sentiers et des sites développés. Sur la question particulière de l'entretien des sentiers et des sites de loisirs de plein air, le financement fait d'ailleurs souvent défaut, favorisant plus volontiers le développement. Alors qu'au Québec, on a investi depuis une dizaine d'années dans le développement d'infrastructures de plein air et d'aventure d'envergure, afin de favoriser une industrie émergente dans le

développement régional, les besoins à long terme pour assurer la pérennité de ces « infrastructures » semblent moins considérés, alors qu'il aurait été logique de prévoir avant d'amorcer les travaux d'aménagement.

Aujourd'hui, aucun programme de financement n'est consacré à l'entretien des sentiers et des sites de loisirs de plein air, sauf dans le cas de la Route verte, ce qui n'implique pas non plus l'ensemble des voies cyclables. Au contraire, plusieurs programmes permettent le développement de ces sentiers et sites, dont le principal est actuellement le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) – Volet II du MRNF. Ce programme contribue de façon considérable à encourager le développement d'« infrastructures » récréatives de plein air, mais le manque de financement récurrent visant à en assurer l'entretien fragilise d'emblée leur existence. Cette réalité reflète les contradictions et l'absence de vision à long terme qui caractérisent le développement du territoire. Il est difficile de parler de développement durable lorsque les projets qui en portent les valeurs ne le sont pas. Promoteurs comme élus oublient souvent que l'aménagement durable de telles « infrastructures » implique également, et nécessairement, que des ressources financières soient affectées à leur entretien et à leur suivi, tant sur le plan technique qu'en ce qui a trait aux matériels et aux ressources compétentes. Résultats : une sous-exploitation ou sous-utilisation des « infrastructures » développées, le développement de sentiers et de sites qui ne répondent pas toujours aux besoins de la population locale ou des adeptes de l'activité, ou encore une inanité des efforts.

Par ailleurs, l'énergie à investir dans la recherche de subventions est souvent disproportionnée par rapport aux montants en jeu et démesurée en regard des ressources humaines et matérielles de beaucoup d'organismes. Cette dépense d'énergie aux résultats incertains ou insuffisants réduit d'autant celle consacrée à des interventions directes. Dès lors, l'entretien se fait à la pièce en répondant à des situations d'urgence plus qu'à une recherche de qualité. Mais il faut aussi souligner l'essoufflement des bénévoles et des employés qui administrent les OBNL de gestion des sentiers et des sites. Ces derniers doivent consacrer une partie importante de leur temps à essayer de financer chaque année leurs activités de base au lieu de pouvoir assurer le développement et la pérennisation de leurs projets. Ainsi, tant le faible financement des OBNL gestionnaires que l'énergie requise pour l'obtenir freinent et limitent la portée de leurs interventions d'entretien et de leur représentativité politique.

Les gestionnaires de sentiers et de sites de loisirs de plein air déplorent également le manque d'implication du secteur touristique et des entreprises privées dans le développement, l'entretien et la promotion des « infrastructures ». Ces entreprises bénéficient directement des retombées économiques de la fréquentation des sentiers et lieux de pratique dans la mise en valeur touristique de leur région, mais ne participent pas nécessairement à une partie des frais encourus pour leur pérennisation.

En effet, le développement et la pérennisation des sentiers et lieux de pratique de loisir de plein air repose principalement, de manière effective, sur le milieu associatif, majoritairement composé de bénévoles. Cependant, facteur essentiel à l'accessibilité aux aires de pratique et levier dans le développement des loisirs de plein air, ce milieu reste fragile et les bénévoles s'essouffent à tenter d'en assurer la pérennisation. Cette réalité va dans le même sens que ce que André Thibault et Julie Fortier ont constaté en 2004 à propos du bénévolat en loisirs. En effet, dans un bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, ils soulignaient que les organisations de loisir éprouvent de plus en plus de difficulté à recruter des bénévoles et à former la relève. Selon leurs observations, le phénomène serait causé par trois facteurs principaux : l'alourdissement des tâches des bénévoles, la course contre le temps et la montée du clientélisme (Thibault et Fortier, 2004). Déjà, lorsqu'ils ne viennent pas à manquer, les bénévoles ne suffisent pas à assurer l'entretien des « infrastructures ». En effet, si le moteur du secteur des loisirs de plein air est le bénévolat, l'organisation du travail bénévole nécessite d'être soutenu, encadré par une main-d'œuvre qualifiée et permanente que le milieu associatif peine à avoir, quand il n'en dispose carrément pas, faute de ressources financières récurrentes et suffisantes. Or les fonctions d'encadrement et de développement des ressources humaines que sont la définition des rôles et des tâches, la formation, la mobilisation, le soutien et la reconnaissance deviennent d'autant plus cruciales qu'elles doivent s'adapter au clientélisme, à l'alourdissement des tâches et aux conditions des bénévoles qui sont de plus en plus sélectifs et exigeants dans la pratique de leur activité.

Le secteur de l'industrie touristique qui profite lui aussi de ces infrastructures reconnaît davantage les usagers comme des clients à satisfaire, et ces derniers posent de plus en plus d'exigences, à la manière de « clients qui ont toujours raison ». Le « clientélisme » crée un nouveau type d'usagers, plus consommateurs de produits et de services qu'amateurs d'activités en contact avec la nature. En corollaire, les jeunes qui commencent une activité de plein air sont aujourd'hui peu intéressés à devenir membres

d'une fédération ou d'une association, ce qui fragilise l'adhésion du milieu associatif sans toutefois alléger ses actions. En effet, ces adeptes ont eux aussi besoin de lieux de pratique, d'éducation à la pratique sécuritaire, etc. Cette nouvelle réalité n'est pas sans créer de nouvelles pressions sur les bénévoles à qui l'on demande un service de plus en plus en tant que professionnels et, de moins en moins, en tant que membres de la communauté (Thibault et Fortier, 2004); à qui l'on impose de plus en plus de responsabilités. Sans cesse confrontés au manque de ressources humaines et financières pour accomplir une tâche qui s'alourdit constamment, les bénévoles s'essouffent, ont un sentiment d'impuissance. La motivation se nourrit du sentiment et de la fierté du travail accompli, de sa reconnaissance, de son utilité et de sa pérennité. Or la fragilité des sentiers et sites de loisirs de plein air, tant dans l'accessibilité du territoire, que dans les conflits d'usages et le manque de soutien et de financement récurrent, ne permet pas d'entretenir cette motivation. L'ampleur de la tâche n'étant pas proportionnelle au soutien et à la reconnaissance, la relève est compromise, ce qui menace d'autant plus la pérennité des sentiers et des lieux de pratique de loisirs de plein air.

Le bassin des adeptes de plein air demeure important et leur nombre pourrait s'accroître, mais le manque de soutien au milieu associatif limite leur mobilisation et leur adhésion aux valeurs qu'il véhicule. L'insuffisance des ressources ne permet pas non plus d'encadrer et de gérer de façon adéquate le changement de clientèle qui s'opère dans le secteur du loisir de plein air. De plus, faute de moyens, le milieu associatif est restreint dans son rôle de sensibilisation et d'éducation des usagers aux comportements éthiques par rapport à l'environnement de pratique. Or l'utilisation rationnelle des espaces naturels implique à la fois le choix d'usages appropriés, selon plusieurs facteurs, et le développement chez l'utilisateur des bonnes attitudes.

Certaines activités ne peuvent cohabiter pour des questions d'agrément, de sécurité, par leur nature même et les types d'adeptes. Les conflits viennent de la circulation de véhicules motorisés sur des sentiers dédiés à la pratique d'activités de loisir non motorisées. En effet, la pratique du VTT ou de la motoneige cohabite mal avec les autres types d'activités récréatives, comme la randonnée pédestre, le vélo ou encore le ski de fond en hiver. Loin d'être arbitraires, les restrictions dans leur accès aux sentiers viennent des problèmes que les véhicules motorisés occasionnent. En plus de menacer l'accès au territoire, ils ont des conséquences sur l'entretien, lesquelles ont pour effet, au-delà des questions de sécurité et de confort,

de participer à l'augmentation des coûts de gestion, sans compter les impacts sur l'environnement de pratique et la capacité de support. Ces coûts supplémentaires doivent alors être assumés par des gestionnaires dont les ressources sont déjà limitées et les moyens de contrôle, restreints. En effet, les systèmes de surveillance et de patrouille ne sont pas très répandus, et leur application a des limites.

### **3.4. LE LEADERSHIP EN LOISIRS DE PLEIN AIR**

La planification, le développement, la gestion ou encore la promotion se retrouvent partagés entre plusieurs organismes ayant des objectifs différents. En l'absence de cohésion dans une politique du plein air, on assiste à la disparité et à la dispersion d'actions qui ne vont pas toujours dans le même sens. Cette réalité reflète le manque de concertation et de coordination, mais révèle surtout l'absence d'autorité effective. Bien que le MELS soit officiellement le responsable gouvernemental du loisir de plein air, il exerce difficilement son leadership en la matière au sein de l'appareil public, car il ne dispose pas actuellement de l'autorité et des ressources nécessaires pour l'assumer, les loisirs de plein air ne suscitant pas un intérêt suffisant.

Or l'absence de représentativité forte en matière de loisirs de plein air n'incite pas les autres instances gouvernementales à intégrer les orientations des loisirs de plein air dans leurs planifications et plans d'action. En effet, devant concilier de multiples intérêts venant de différents milieux, les ministères ne peuvent pas avoir une vision d'ensemble des besoins des loisirs de plein air si ceux-ci ne transparaissent pas dans les préoccupations gouvernementales grâce au travail d'une instance capable de représenter et de défendre les intérêts du secteur, de créer un canal de communication entre les différents intervenants impliqués et d'indiquer les orientations à suivre.

L'absence de leadership donnant une voix au secteur des loisirs de plein air et définissant les balises pour encadrer les actions en la matière accentue la confusion qui règne au sein de l'appareil institutionnel. Ce contexte nuit à l'organisation du milieu des loisirs de plein air et ne permet pas d'établir une planification intégrée du développement. À certains égards, la même confusion règne du côté des divers intervenants du loisir du plein air, du tourisme d'aventure, de l'écotourisme, des activités d'interprétation de la nature qui agissent sans véritable mécanisme de concertation entre eux.

Les nombreux acteurs et la difficulté à bien comprendre leurs rôles et interrelations constituent un frein majeur au développement des loisirs de plein air dans la mesure où les activités sont définies selon la vision de chacun et des intérêts divergents en matière de loisir de plein air. À travers les différents paliers d'intervention, il y a méconnaissance des rôles de chacun et souvent des préjugés s'installent. Certains n'associent pas le plein air au loisir et identifient mal les activités; d'autres ignorent cette catégorisation du loisir; et d'autres encore ne distinguent pas la dimension récréative du plein air de la dimension touristique.

Qu'elle soit verticale, c'est-à-dire entre les différents paliers d'intervention, ou horizontale, c'est-à-dire entre les intervenants d'un même niveau, l'absence de réseautage laisse les efforts de développement éparés et isolés, et leurs effets mineurs. Les projets sont fragilisés par leur manque d'arrimage et les actions se caractérisent par un manque de concertation et de cohérence. Ce manque de convergence dans les actions n'apporte ni la reconnaissance ni le soutien nécessaires pour que le milieu associatif soit un véritable levier de développement et les paliers local et régional de vrais leviers d'intervention. En outre, la dynamique du développement des loisirs de plein air étant mal connue, l'établissement de certains mécanismes de consultation ou de concertation ne répond pas toujours à la capacité du milieu associatif d'y participer. Celui-ci passe une grande partie de son temps à débattre des dossiers politiques plutôt qu'à se concentrer sur le développement de partenariats, la pratique des loisirs de plein air, la promotion des activités et l'incitation d'y participer. On compte sur les gens du milieu pour développer les loisirs de plein air, mais l'absence de vision globale et concertée du développement ne permet pas la planification adéquate et le développement coordonné des projets, ni l'harmonisation et l'optimisation des différents usages du territoire dans une perspective de développement durable.

Malgré la vitalité de ce secteur et ses bienfaits démontrés et reconnus, les loisirs de plein air n'ont pas l'influence suffisante pour être intégrés au discours politique. Peu d'actions sont entreprises pour que son rôle dans le développement des communautés soit pris en considération; pour assurer le développement et la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique; pour garantir à la population une nature accessible, suffisante et de qualité, source de retombées sur la santé, le mieux-être, la qualité de vie, le développement personnel, l'attractivité du milieu, le développement d'une conscience environnementale et collective. Malgré les discours sur la prévention en santé, la qualité de vie, la diversification économique et

le développement durable, le dossier du loisir de plein air ne parvient pas à s'inscrire dans les priorités de développement à défendre sur le plan politique. Au contraire, le milieu associatif qui soutient le développement des activités et des « infrastructures » se heurte à un manque de reconnaissance institutionnelle du loisir de plein air. En effet, surveiller l'exploitation du milieu naturel, assurer la représentativité des loisirs de plein air, être à l'affût et participer aux mécanismes de consultation ou de concertation et veiller à la préservation d'un territoire récréatif de qualité, se heurter à des contraintes lors du cheminement des dossiers, affronter le développement immobilier, la privatisation grandissante, ainsi que les résistances institutionnelles, sont autant d'actions qui nécessitent beaucoup d'énergie, de temps et de ressources de la part du milieu associatif, et qui témoignent du manque de considération envers les loisirs de plein air. Celui-ci n'est pas perçu comme un enjeu social, économique et environnemental de développement. Les bénéfices qui y sont associés ne sont plus à prouver mais, entre les représentations, les discours et les actions, un fossé demeure et se répercute sur l'implication des instances locales et régionales dans le développement et la pérennisation des sentiers et des sites de loisirs de plein air, si bien que ce soutien relève des préoccupations individuelles des élus plutôt que d'une préoccupation politique.

## CONCLUSION

Alors que la mise en valeur touristique de la forêt passe, entre autres, par celle des sentiers et des lieux de pratique des loisirs de plein air, l'avenir précaire de ceux-ci témoigne des difficultés à harmoniser les usages. Comment parler de perspectives de mise en valeur lorsque la gestion du territoire forestier reste soumise aux normes d'exploitation de la ressource ligneuse ?

De plus en plus, on constate les retombées économiques directes et indirectes du secteur du plein air, particulièrement sous l'angle du tourisme et des saines habitudes de vie. Loisir ou tourisme de plein air, les deux utilisent les mêmes activités et les mêmes équipements. Corridors et points d'accès à la nature, les sentiers et les sites de plein air sont ainsi appelés à jouer un rôle majeur dans l'offre de produits d'écotourisme et de tourisme d'aventure. Cependant, malgré les mécanismes de consultation et les efforts de planification actuels, la place dédiée par les pouvoirs publics aux loisirs de plein air et la prédominance d'une vision restreinte aux possibilités de retombées économiques directes à court terme handicapent les perspectives

de mise en valeur dans une optique de développement durable, c'est-à-dire qui réponde à la fois aux besoins de la population et à ceux d'une clientèle touristique.

Dès lors, opter pour la multifonctionnalité effective et harmonieuse du territoire forestier, et non pour une fonctionnalité différente selon les secteurs d'activité, relève d'un choix politique et social visant à rendre la forêt accessible à la population, à donner aux représentants des usagers le poids nécessaire dans la dynamique décisionnelle et les moyens d'y participer, finalement à impliquer dans sa gestion et son développement durable tous les secteurs d'activité que la question du territoire forestier intéresse.

## BIBLIOGRAPHIE

- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (CQL) (2005). «L'accessibilité pour tous les citoyens au territoire pour la pratique d'activités de loisir de plein air», dans Groupe de réflexion Loisir de plein air, Forum québécois du loisir 2005, Montréal, CQL, <[www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)>, consulté le 17 février 2006, compte rendu.
- LALIBERTÉ, M. (2004). «Quand le tourisme d'aventure et de plein air devient une aventure pour l'entreprise», *Réseau de veille en tourisme*, Chaire de Tourisme, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, <[www.veilletourisme.ca](http://www.veilletourisme.ca)>, consulté le 17 février 2006.
- MIGNOTTE, A. (2004). *Entre fragmentation et interconnexion territoriale. La gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés rhônalpins*, Grenoble, Université Joseph Fourier, thèse en géographie.
- THIBAUT, A. et J. FORTIER (2004). «Le bénévolat en loisir», *Observatoire québécois du loisir*, vol. 1, n° 14.

# III

*Partie*

---

## **L'écotourisme et la valorisation des territoires forestiers protégés**



# 3

*Chapitre*

---

## L'économie politique des aires protégées en Russie Le développement de l'écotourisme au lac Baïkal

***Bruno Sarrasin***

*Professeur*

*Département d'études urbaines et touristiques*

*École des sciences de la gestion*

*Université du Québec à Montréal*

***Jonathan Tardif***

*Analyste de politiques*

*Ressources naturelles Canada*

## Résumé

À la suite de la chute du communisme au début des années 1990, la Russie a vu sa situation économique et politique se détériorer. En même temps que les communautés russe et internationale prennent conscience de l'ampleur des problèmes environnementaux laissés en héritage par l'ancien régime, les moyens pour les régler font défaut. Cela se fait particulièrement sentir dans le réseau d'aires protégées du pays pour lequel le soutien financier du gouvernement russe a diminué de 60 % à 90 % depuis 1989. Dans les conditions actuelles en Russie, plusieurs communautés rurales ont donc été forcées de retourner à des activités économiques plus traditionnelles (chasse, pêche, agriculture extensive) ou non (coupes forestières par exemple). Ces activités augmentent les conflits entre certaines communautés locales et les gestionnaires des aires protégées, car elles mènent éventuellement à la destruction d'écosystèmes naturels importants. Dans ce contexte, l'écotourisme est présenté comme un outil socioéconomique pouvant inciter ces communautés à tendre vers la conservation. À partir d'une approche d'économie politique, notre analyse s'intéressera au rôle de ce secteur dans la redéfinition du financement, de la gestion et de l'exploitation des espaces forestiers protégés en Russie, notamment du parc national Zabaïkalskii.

La Russie est un pays-continent dont l'évolution et l'influence ont marqué l'histoire non seulement de l'Europe et de l'Asie mais aussi du reste du monde depuis la Seconde Guerre mondiale. Modèle d'organisation politique et économique admiré ou décrié pendant les soixante-quinze années qu'a duré l'Union des républiques socialistes soviétiques, la Russie est retournée, et dans un certain chaos, dans le giron du libéralisme économique et politique. Après un bref survol du contexte dans lequel se trouvait la Russie au moment de l'éclatement de l'URSS en 1991, nous proposons, dans une perspective d'économie politique, d'identifier dans un premier temps le « modèle de développement » sur lequel s'appuie la « transition » économique et politique en Russie à travers les conjonctures qui ont marqué le pays durant la période allant de 1992 à 2005. Nous verrons ensuite comment ce modèle a influencé la façon dont sont traitées les questions environnementales et plus particulièrement la gestion des espaces forestiers et des aires protégées. Dans ce contexte de libéralisation des marchés et pour « justifier » l'option de la conservation (ou l'utilisation raisonnable) de la ressource, le gouvernement et les gestionnaires de parcs cherchent des formes alternatives de valorisation économique de la forêt tel l'éco-tourisme, souvent perçu comme une panacée. Notre analyse s'appuie en partie sur les données que Jonathan Tardif a obtenues sur le terrain à l'été 2003. En plus de son observation participante en trois lieux de la région du lac Baïkal, il a réalisé une vingtaine d'entrevues semi-dirigées avec des gestionnaires et des employés de parcs, des ONG, des représentants des gouvernements fédéral et régionaux, des chercheurs universitaires, des touristes et des personnes des communautés locales.

## **1 L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA TRANSITION EN RUSSIE : 1. LA MISE EN PLACE D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT NÉOLIBÉRAL**

Au moment où la Russie amorçait en janvier 1992 sa transition vers une économie de marché, les conditions économiques et politiques atteignaient un seuil critique (Ahrend et Tompson, 2005) : l'URSS venait tout juste d'éclater mais les structures d'organisation et de gestion de l'État et de l'économie restaient liées au défunt système soviétique, avec pour conséquence : une incapacité à lever des impôts, une monnaie en chute libre et une bureaucratie inadaptée au libéralisme économique et politique. L'objectif de ce chapitre n'est pas de s'attarder aux conditions ayant présidé à la chute du système d'économie planifiée en Russie, mais de préciser sur quel modèle de développement la transition économique s'appuie et

comment elle influence l'utilisation de l'espace forestier en Russie. En 1991, à la veille du début officiel de la transition, le produit intérieur brut (PIB) chutait de 8 % à 17 % selon les estimés. La chute de la production, le déclin des revenus de l'État et la volonté de maintenir un certain contrôle sur l'évolution des denrées de base ont amené le gouvernement russe à réaliser un déficit budgétaire correspondant à 16 % du PIB. La crise structurelle et conjoncturelle de l'économie russe reposait de plus sur une inflation variant de 90 % à 140 %, une chute des exportations de l'ordre de 40 % et un effondrement de 80 % des importations. Enfin, le niveau de la dette atteignait quelque 566 % du PIB en roubles et la réserve en devises, 60 millions USD, soit l'équivalent des besoins d'importations... pour les dix prochaines heures (Ahrend et Tompson, 2005, p. 6) !

Ces conditions ont laissé peu de choix au gouvernement de Boris Eltsine à la fin de l'année 1991 : le pays étant déjà sous le choc, il fallait réaliser un « virage » à 180 degrés de la structure et des stratégies économiques de façon à sortir de la spirale récessive et inflationniste dans laquelle le pays s'était engagé en mode accéléré. La « solution » a été tout aussi radicale que le problème : privatisation à grande échelle, réduction des barrières tarifaires à un niveau de 5 %, coupure draconienne dans le budget du gouvernement fédéral, resserrement de la politique monétaire, libéralisation des échanges et des prix. Cette transition s'est réalisée dans l'urgence et le chaos au cours de l'année 1992 pour se stabiliser ensuite, autant dans les actions entreprises que dans les effets, jusqu'à la crise monétaire de 1998.

Le tableau 3.1 présente l'évolution des principaux indicateurs économiques de la Russie postsoviétique, de 1992 à 2003. On y observe, entre autres, que la croissance de l'économie (PIB réel) ne s'est affirmée qu'à partir de 1999, soit huit ans après le début de la transition. Après une stagnation durant la seconde moitié des années 1990, les exportations avaient presque triplé en 2003 par comparaison avec 1992 tout en maintenant une balance positive des comptes courants tout au long de la période. Seule l'inflation s'est maintenue à des niveaux élevés, pour ne pas dire structurellement insoutenables, particulièrement durant les années 1990. Le déficit budgétaire du gouvernement, notamment fédéral, s'est résorbé graduellement pour devenir excédentaire à partir des années 2000. Ce retour à l'équilibre des revenus et dépenses du gouvernement russe s'est largement appuyé sur les privatisations massives dans tous les secteurs de l'économie, conséquence du retrait de l'État du rôle d'agent économique à celui de catalyseur des activités privées.

**Tableau 3.1****PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES DE LA RUSSIE (1992-2003)**

|   | 1992  | 1993  | 1994  | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  |
|---|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|
| Croissance réelle du PIB                    | -14,5 | -8,7  | -12,7 | -4,1 | -3,6 | 1,4  | -5,3 | 6,3  | 10,0  | 5,1   | 4,7   | 7,3   |
| Croissance de la production industrielle    | -18,0 | -14,0 | -21,0 | -3,0 | -4,5 | 2,0  | -5,2 | 11,0 | 11,9  | 4,9   | 3,7   | 7,0   |
| Inflation de l'IPC (déc./déc.)              | 2509  | 840   | 215   | 132  | 21,8 | 11,0 | 84,5 | 36,6 | 20,1  | 18,8  | 15,1  | 12,0  |
| Exportations de biens (en milliards USD)    | 53,2  | 59,7  | 67,4  | 82,4 | 89,7 | 86,9 | 74,4 | 75,6 | 105,0 | 101,9 | 107,3 | 135,9 |
| Importations de biens (en milliards USD)    | 43,0  | 44,3  | 50,5  | 62,6 | 68,1 | 72,0 | 58,0 | 39,5 | 44,9  | 53,8  | 61,0  | 75,4  |
| Compte courant (en milliards USD)           |       | 12,8  | 7,8   | 7,0  | 10,8 | -0,1 | 0,2  | 24,6 | 46,8  | 33,9  | 29,1  | 35,8  |
| en % du PIB                                 |       | 7,4   | 2,8   | 2,2  | 2,7  | 0,0  | 0,1  | 12,6 | 18,0  | 11,1  | 8,4   | 8,3   |
| Balance budgétaire consolidée (en % du PIB) | -3,4  | -4,6  | -10,1 | -5,7 | -9,4 | -7,8 | -4,9 | -0,1 | 2,6   | 3,8   | 2,2   | 2,2   |

Source : Ahrend et Tompson, 2005, p. 9.

La transition politique et économique observée en Russie au cours de la période 1992-2005 s'insère dans la définition d'un « modèle de développement » largement basé sur les analyses de l'OCDE, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Au-delà des conditions particulières qui caractérisent une économie planifiée comme celle de la Russie en 1992 – reposant notamment sur l'industrie lourde –, la transition que les bailleurs de fonds proposent au gouvernement russe repose sur plusieurs principes inspirés de la doctrine libérale et de la théorie économique néoclassique qui peuvent se résumer aux trois thèmes suivants : avantages comparatifs, monétarisme et rôle privilégié de l'entreprise privée (L'Héritau, 1982). Pour les monétaristes de l'école de Chicago, tels Milton Friedman et Friedrich Hayek, « l'État doit se limiter à assurer un encadrement stable aux opérations du marché » (Beaud et Dostaler, 1993, p. 155). Il faut donc laisser faire la concurrence pour déterminer la valeur des monnaies et les prix. L'État, laissant les forces du marché décider, n'agit pratiquement que pour programmer la croissance de la masse monétaire en fonction de la demande et pour combattre l'inflation en haussant les taux d'intérêt. Certains penseurs de l'économie de l'offre, comme George Gilder, vont encore plus loin en récupérant les théories d'Adam Smith et de Malthus pour condamner l'intervention sociale de l'État. Ils prônent en effet la diminution du fardeau fiscal de l'État par des coupures dans les politiques sociales et par une déréglementation économique radicale. À l'instar d'autres auteurs, nous croyons que ces deux courants de la pensée économique ont grandement influencé ce qu'on a appelé la doctrine néolibérale (L'Héritau, 1990). Il est clair cependant que cette doctrine n'a jamais été appliquée de façon totalement *orthodoxe*, mais de façon inégale selon les pays. Elle oriente cependant l'action et la réflexion du FMI et de la Banque mondiale qui l'ont érigée en modèle à suivre pour les pays qu'elles financent, incluant la Russie postcommuniste.

La libéralisation du commerce, nous l'avons dit, fait partie des piliers du modèle de transition appliqué en Russie. Par l'élimination des quotas et l'abaissement des tarifs, le pays est encouragé à ouvrir son économie et à entretenir ses avantages comparatifs qui reposent notamment sur la richesse de ses ressources naturelles et le faible coût de la main-d'œuvre (Ickes et Ofer, 2006 ; Banque mondiale, 2003a). La croissance économique étant tributaire d'une utilisation efficace des ressources, le modèle proposé par les institutions internationales de financement est basé sur le principe voulant que l'efficacité d'une économie passe par la production de ce qu'un pays peut faire de mieux sur le marché international, compte tenu de ce que les autres pays produisent et de la limite des ressources dont il dispose.

D'après ce raisonnement, il est inutile de s'appliquer au développement d'une production diversifiée pour répondre aux besoins du marché intérieur, même si elle est considérée comme stratégique ou comme le moyen de s'émanciper d'une structure économique défavorable. Il importe plutôt de se concentrer dans sa « spécialité » internationale, dans une volonté de plus grande intégration dans la division actuelle de la production et du travail.

Si les institutions de Bretton Woods font d'une grande partie des interventions de l'État dans l'économie un des principaux facteurs de dysfonctionnement du marché, leurs programmes de transition vers une économie de marché demandent néanmoins une participation importante de l'État à la promotion et à la mise en place de leur modèle d'inspiration néolibéral. Le *Rapport sur le développement dans le monde* de 1997 en est un exemple clair (Banque mondiale, 1997). Les objectifs et les actions que la période de transition propose sont inspirés des prémisses de micro-économie néoclassique accordant une place privilégiée au secteur privé. Cette position mène à la promotion des prix relatifs comme véritable indicateur du rapport offre-demande et à une utilisation optimale des ressources d'un pays, gage de l'efficacité économique. La confiance dans la logique du secteur privé suppose bien entendu un certain retrait des interventions étatiques dans l'économie, ou plutôt un réaménagement de ces interventions dans le but de créer un environnement favorable au développement des activités du secteur privé. On n'assiste donc pas à la promotion d'une politique du *laissez-faire* telle que le libéralisme classique l'envisage, mais plutôt à l'imposition et à la « gestion » d'une forme « particulière » du libéralisme. Dans ces conditions, la Banque mondiale, en Russie comme ailleurs, fait la promotion d'une forme d'interventionnisme dans la mesure où il crée un contexte favorable à la promotion des objectifs néolibéraux décrits plus haut.

En gros, cette vision [néolibérale] voit les marchés et le secteur privé d'une part, et les États d'autre part, comme des entités qui se concurrencent pour occuper la même sphère d'activités économiques. Ainsi, le retrait de l'État de ses fonctions de propriétaire d'industries [...] permettrait aux forces du marché d'agir plus librement afin d'égaliser l'offre et la demande, de manière à envoyer des signaux appropriés au secteur privé, afin qu'il puisse prendre de façon optimale des décisions de production et d'investissement. (Campbell, 1998, p. 9.)

Selon l'approche orthodoxe de l'économie, tous ces efforts de changements structureaux favorisent une plus grande ouverture de l'économie et mènent à une interdépendance accrue entre les pays, catalyseur essentiel

au libre marché. La relance de la croissance, telle qu'on l'envisage durant la période de transition, se réalise donc par l'application de la doctrine néolibérale, laquelle s'appuie sur le principe d'un marché libre de droits de douane, d'une intervention réduite de l'État dans le fonctionnement du marché et d'un contexte favorable aux échanges commerciaux et financiers internationaux. Dans ces conditions, les exportations sont considérées comme le moyen par excellence d'obtenir les devises nécessaires au paiement des importations et de répondre au service de la dette extérieure grandissante (voir le tableau 3.1). Cet objectif apparaît d'autant plus important après la crise du rouble en 1998 où la nécessité d'acquérir et d'épargner des devises en stimulant les exportations devient comme incontournable. Cette orientation soutenue vers l'extérieur s'inscrit dans le mandat des institutions de Bretton Woods d'œuvrer à l'insertion de ses pays membres dans l'économie mondiale, et de contribuer ainsi à une gestion plus efficace des ressources – au sens d'une reproduction de l'ordre économique international –, à la réalisation d'économies d'échelle et au développement d'avantages comparatifs. Dans la Russie postsoviétique, les ressources forestières s'insèrent dans cette logique, particulièrement depuis la crise de 1998.

## **2. DE LA GESTION DES FORÊTS AUX AIRES PROTÉGÉES : LA PLACE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE MODÈLE DE TRANSITION NÉOLIBÉRAL**

Le territoire forestier représente en Russie quelque 760 millions d'hectares, soit 23 % de la couverture forestière mondiale (Shestakov, 2003). L'essentiel de ces ressources est situé dans des régions à l'accès difficile et aux écosystèmes fragiles, la Sibérie et l'Extrême-Orient russe (Kondrashov, 2004). L'essentiel des forêts situées à l'est de l'Oural a été peu affecté par l'exploitation industrielle et l'on assiste même à une croissance des espaces forestiers depuis les années 1960, dû principalement au reboisement naturel des secteurs agricoles abandonnés et à la baisse importante de l'exploitation industrielle du bois depuis le début de la période de transition en 1992 (Banque mondiale, 2004a). L'application accélérée du modèle d'intégration économique décrit dans la section précédente, qui favorise les exportations dans un secteur – les ressources naturelles – où la Russie possède un avantage comparatif important, a relancé l'exploitation industrielle du bois, particulièrement depuis la crise financière de 1998. La Banque mondiale (2004a ; 2003b) estime que l'exploitation industrielle du bois représente un potentiel important pour l'économie russe, particulièrement sur les

marchés d'exportation que sont le Japon, la Chine et la Corée du Sud. Le secteur forestier en Russie joue également un rôle social important, notamment en fournissant de l'emploi à plus de deux millions de personnes (Shestakov, 2003). Dans la logique du modèle, le gouvernement russe doit capitaliser sur les avantages du secteur pour les raisons suivantes (Banque mondiale, 2004a, p. 2): 1) La Russie possède le plus important stock mondiale de bois mou. 2) La Russie constitue un marché domestique important et captif pour la ressource. 3) Le potentiel de nouveaux marchés, notamment en Europe et en Chine, est positif (Forest Trends, 2006; Kondrashov, 2004; Shestakov, 2003). 4) Les coûts de production sont relativement bas. 5) Les leaders des marchés mondiaux du secteur et les institutions financières internationales sont disposés à investir dans ce secteur en Russie. Tous ces éléments constituent, certes, un potentiel de croissance élevé pour l'économie russe, mais représentent aussi une menace importante pour la ressource, particulièrement avec la libéralisation du code forestier qui a fait l'objet d'une nouvelle refonte en 2006.

Selon la Banque mondiale (2004a; 2003b), le secteur forestier de la Russie postsoviétique se trouvait devant plusieurs défis que le code élaboré en 1997 ne lui permettait pas vraiment de relever, notamment en matière d'incitatif à l'investissement privé. Le nouveau code actuellement en vigueur est présenté par la Banque comme une piste de solution aux problèmes du secteur: 1) la dualité entre la gestion d'un bien public et la valeur commerciale de la ressource forestière par les organisations étatiques, caractéristique qui, loin d'être propre à la forêt russe, est à la source des problèmes que crée l'application du modèle néolibéral au secteur forestier. D'une part, les ressources naturelles en général et les forêts en particulier sont un bien public fragile qu'il importe de gérer et de protéger dans le long terme. D'autre part, la forêt représente une ressource d'exportation et un vecteur de croissance économique et de développement régional. Le défi pour le gouvernement et l'administration publique est de trouver un équilibre entre ces deux fonctions qui sont difficilement conciliables; 2) la nécessité d'améliorer le climat d'investissement dans le secteur en créant un cadre légal et institutionnel adapté. S'appuyant sur une libéralisation du code forestier, le gouvernement russe – avec la contribution des bailleurs de fonds – doit s'appliquer à créer des conditions d'accès à la ressource prévisibles et stables pour le secteur privé, de façon à l'inciter à investir; 3) accroître l'efficacité des mécanismes de financement du secteur. Les redevances liés à l'extraction du bois sont particulièrement faibles et contribuent peu aux finances publiques en comparaison des normes internationales. Paradoxalement, ces faibles

retombées financières du secteur (donc, faible coût pour l'utilisateur) constituent un avantage comparatif important pour le secteur forestier russe, l'intérêt pour les investisseurs (notamment étrangers) étant inversement proportionnel aux coûts d'investissement ; 4) améliorer la gouvernance du secteur et la lutte contre la déforestation illégale. La valorisation économique de la forêt, jumelée à de faibles capacités de gestion du secteur (par manque de ressources humaines et financières), a multiplié les actes illégaux d'extraction forestière ; 5) mettre en place des changements dans la gestion du secteur et 6) accroître les capacités de gestion des ressources humaines.

Pour les analystes de la Banque mondiale, la principale solution de ces problèmes passe par la privatisation de la ressource. Dans le contexte de restructuration rapide et radicale de l'État russe qui marque la transition suivant la crise financière (1998), un nouveau code forestier est adopté le 4 décembre 2006 et mis en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Plusieurs groupes de pression environnementaux croient que ce code et la loi qui lui est associée (*On bringing into force the Forest Code*) pourraient sérieusement compromettre les forêts russes (WWF, 2007 ; Global Forest Watch, 2007). Par exemple, les interdictions concernant les interventions de l'industrie forestière dans les forêts à l'intérieur des aires protégées ont été allégées ; il n'y a en quelque sorte que les coupes à blanc qui soient interdites. La Russie accélérant l'exportation dans le secteur des forêts, les régions frontalières comme celle du lac Baïkal sont plus à risque d'en subir les contrecoups, surtout depuis la croissance rapide de la demande de la Chine et du Japon (Forest Trends, 2006 ; Shestakov, 2003). Ainsi, la chute du régime communiste au début des années 1990 a révélé la crise environnementale dans laquelle la Russie était plongée. Selon Ostergren et Jacques (2002, p. 102), le passage aux politiques environnementales sous ce nouveau régime a fragilisé la protection des ressources naturelles et plus particulièrement des lieux clés comme les parcs nationaux : « In other words, Russian ecosystems have leapt from the communist frying pan, into the liberal fire. » La décentralisation des pouvoirs imposée par la libéralisation économique et politique a limité le gouvernement russe dans sa capacité à mettre en place un système centralisé de protection des aires naturelles (Ostergren et Jacques, 2002, p. 105) : « Important legislators saw this new liberal political climate as a threat to Russian natural systems. » En mai 2000, le président Poutine abolit le Comité d'État sur l'environnement, chien de garde environnemental officiel du pays, et le Service forestier fédéral est réorganisé au point d'être lui aussi aboli. Zapovedniks et parcs nationaux sont placés sous une même agence,

dépendant maintenant du ministère des Ressources naturelles, « a pro-development entity » selon Ostergren et Jacques (2002, p. 118). Si l'on ajoute à cela la pression que les gestionnaires d'aires protégées subissent pour trouver des solutions économiques pour compenser la baisse du financement du gouvernement<sup>1</sup>, on comprend mieux l'intérêt de se tourner vers une nouvelle forme de valorisation économique de la forêt, comme l'écotourisme, souvent présenté comme une panacée capable de concilier la protection à long terme des ressources et le développement socio-économique des communautés.

### 3. DU TOURISME À L'ÉCOTOURISME EN RUSSIE : UN MODÈLE DE VALORISATION DES ESPACES FORESTIERS ?

À son sommet, le nombre de visiteurs en ex-URSS atteignait 7 millions, plus de la moitié de ceux-ci provenant de l'Europe de l'Est (Hall, 1991). Le tourisme domestique était fort bien développé et la population des ex-républiques soviétiques affluait, particulièrement à Moscou et à Saint-Pétersbourg (Jabaudon, 2004). Quelques institutions du gouvernement central contrôlaient alors l'industrie du tourisme en fonction de leurs liens avec certaines activités ou segments de la population : le Conseil central des syndicats s'occupait des membres de la classe ouvrière, le ministère de l'éducation, des jeunes, et le Comité sur l'éducation physique et le sport, de l'accueil des touristes (Allen, 2006, p. 48). Le nombre de visiteurs étrangers a chuté après le démantèlement de l'URSS, mais il a rebondi de façon importante après la crise du rouble en 1998, atteignant 23,3 millions en 2002 (Jabaudon, 2004). Le tourisme s'insère naturellement dans le modèle de développement néolibéral à la base de la transition en Russie. S'appuyant sur les avantages comparatifs des destinations (ce qui inclut « l'environnement naturel »), le tourisme est un secteur d'exportation qui contribue à l'équilibre de la balance des paiements et qui, dans sa version « écotourisme », est souvent présenté comme un compromis entre la « consommation » et la protection des ressources naturelles, particulièrement dans les espaces forestiers (Kahveci, Ok et Yılmaz, 2003).

Dans une étude comparative de 85 définitions de l'écotourisme, Fennell (2001) a fait ressortir les cinq caractéristiques les plus fréquemment citées : 1) une référence au lieu où se pratique l'écotourisme (les aires

---

1. De 60 % à 90 % selon les aires protégées. Voir à ce sujet Ostergren et Hollenhorst, 1999 ; Wells et Williams, 1998 ; Ostergren, 1997.

naturelles par exemple); 2) la conservation; 3) la culture; 4) les bénéfiques pour les communautés locales; et 5) l'éducation. L'écotourisme est en somme un secteur particulier du tourisme qui met l'accent sur des principes (protection de la nature, développement social et économique des communautés, participation des acteurs locaux) et tente de concilier conservation et valorisation économique des ressources naturelles. Malgré l'effervescence des dernières années et une longue tradition de tourisme de nature et d'aventure en Russie, l'écotourisme est un phénomène récent dans ce pays et demeure peu développé<sup>2</sup> (Basanets, 2002; Nikitina, 1999). Quelques «écotours» ont été organisés dans les premières années qui ont suivi la chute du communisme, surtout pour les étrangers, mais ils ont été trop rares pour jouer un rôle essentiel dans le paysage russe, tant par leurs retombées économiques que pour la protection des ressources (Moralyova et Ledovskikh, 1999). Durant la transition radicale et accélérée que nous avons exposée au début de ce chapitre, la plupart des profits étaient retenus par les compagnies basées à l'étranger ou dans les villes de Moscou et Saint-Pétersbourg, les aires protégées ne recevaient que très peu d'argent ou encore demandaient des prix beaucoup trop élevés pour la qualité des services offerts et personne ou presque ne prenait au sérieux la dimension éducative ou la participation des communautés, deux principes fondamentaux de l'écotourisme (Moralyova et Ledovskikh, 1999). Depuis 2000, de nouvelles perspectives en matière de développement de l'écotourisme ont émergé en Russie à la faveur des pressions pour l'autofinancement des aires protégées. En 2002, on estimait que plus de 150 programmes écotouristiques étaient offerts sur l'ensemble du territoire, touchant plusieurs catégories de visiteurs et presque toutes les régions de Russie (Drosdov, Ledovskikh et Moraleva, 2002).

Dans le contexte russe actuel, que nous avons présenté au début de ce chapitre et considérant les conditions sociales et économiques d'aujourd'hui<sup>3</sup>, les parcs nationaux ainsi que certaines aires protégées strictes, ou

- 
2. Notons au passage qu'il est difficile d'obtenir des statistiques fiables concernant l'industrie touristique (et écotouristique par le fait même) en Russie (voir à ce sujet Burns, 1998). Cela n'est pas surprenant quand on sait que près de 90% des activités touristiques des nombreuses agences russes ne sont pas déclarées (Radanyi, 2000) et que la croissance de ce secteur est très rapide. Par exemple, vers la fin des années 1980, il n'y avait que trois agences de voyages autorisées alors qu'en 1997 on parlait plutôt de 10 000 entreprises touristiques (Burns, 1998, p. 557).
  3. Pour une analyse détaillée des conditions sociales et économiques en Russie, voir le document préparé par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) : *Fédération de Russie : la crise sociale* (2001).

*zapovedniks*<sup>4</sup>, sont présentés par plusieurs spécialistes de l'écotourisme comme des espaces – le plus souvent forestiers – particulièrement adaptés pour soutenir la croissance économique locale et régionale, en plus d'assurer l'introduction des principes liés à l'écotourisme en Russie (Shestakov, 2003 ; Drosdov, Ledovskikh et Moraleva, 2002 ; Basanets, 2002). Nous ajoutons que l'écotourisme s'insère aussi dans la logique avantage-coût sur laquelle repose la gestion des forêts. L'histoire des aires protégées et son évolution dans la Russie postsoviétique montrent que l'écotourisme, en dehors des effets positifs qu'on lui attribue, représente un cheval de Troie du modèle de développement néolibéral dans un environnement naturel souvent fragile. La première *zapovednik* du pays a été créée en 1916 aux abords du lac Baïkal pour protéger une espèce de zibeline menacée d'extinction par une chasse abusive (Danilina, 2001). Depuis ce temps, le gouvernement russe a établi plus d'une centaine de *zapovedniks* un peu partout sur le territoire (Cook, 2003). La création des parcs nationaux est par contre un phénomène plus récent. Ceux-ci, demandés par les scientifiques depuis les années 1960, n'ont vu le jour qu'au milieu des années 1980. Ainsi, les parcs nationaux Prébaïkalskii et Zabaïkalskii, créés en 1986 pour préserver des écosystèmes uniques – notamment les zones forestières – dans la région du lac Baïkal, ont été parmi les premiers en Russie à ouvrir leurs portes aux visiteurs<sup>5</sup> (Tripp, 1998). Aujourd'hui, on en dénombre plus d'une quarantaine en Russie (Cook, 2003). Les raisons évoquées pour dire que ces aires protégées, parcs nationaux et *zapovedniks* confondus, sont les lieux privilégiés pour développer l'écotourisme en Russie peuvent être résumées de la façon suivante (Drosdov, Ledovskikh et Moraleva, 2002, p. 97) :

1. Pour le moment, dans la plupart des régions de Russie, les parcs nationaux et les *zapovedniks* semblent être les seules structures capables de faire le suivi et de contrôler les impacts sociaux et environnementaux de l'écotourisme.
2. Des chercheurs et des gardes forestiers expérimentés forment un réseau d'institutions de recherche dans différentes zones naturelles.

---

4. Les aires protégées strictes, l'équivalent de la catégorie I dans le classement de l'UICN (Ia – Réserve naturelle intégrale ; Ib – Zone de nature sauvage), sont appelées *zapovedniks* en Russie et dans la plupart des articles et livres de langues anglaise et française. La création des *zapovedniks* est à l'origine du vaste réseau d'aires protégées russes.

5. Pour en savoir plus sur l'histoire de ce réseau, voir le livre de Weiner (1999) : *A Little Corner of Freedom : Russian Nature Protection from Stalin to Gorbachev*, ainsi que Danilina (2001) et Ostergren et Hollenhorst (1999).

3. Plusieurs parcs nationaux et *zapovedniks* ont un centre d'interprétation et un département spécialisé dans l'éducation environnementale, ce qui augmente l'efficacité des programmes d'interprétation de la nature.
4. Dans les nouvelles conditions économiques et politiques qui prévalent en Russie, les parcs nationaux et les *zapovedniks* réalisent que le succès de leurs activités est impossible sans l'appui du public et l'implication des communautés locales dans les activités de conservation.
5. L'écotourisme peut inciter les communautés locales à la conservation, les pousser à changer leur attitude face aux aires protégées et s'assurer leur collaboration à l'aide d'incitatifs économiques.

Ajoutons à cela qu'une nouvelle loi fédérale sur les aires protégées, adoptée en 1995, place l'écotourisme au centre de la mission des parcs nationaux<sup>6</sup> et laisse entrevoir la possibilité de développer cette forme de tourisme dans les *zapovedniks*, ce qui était interdit jusqu'alors (Shestakov, 2003 ; Ostergren, 2001 ; Rhodes, 1999). Cela entraîne parfois des conflits entre ces deux types d'aires protégées qui doivent alors partager un très petit marché écotouristique, comme c'est le cas dans la région du lac Baïkal (Suknev, 2003 ; Ostergren, 2001 ; Tripp, 1998).

### 3.1. L'ÉCOTOURISME DANS LA RÉGION DU LAC BAÏKAL

Le lac Baïkal est un vaste plan d'eau de 31 500 km<sup>2</sup> qui s'étend sur 636 km en plein cœur de la Sibérie orientale. Le lac est bordé par deux régions administratives, qui ont chacune conservé une partie de leurs compétences : la République de Bouriatie à l'est et au nord et l'*oblast*<sup>7</sup> d'Irkoutsk à l'ouest et au sud. L'urbanisation du bassin du lac Baïkal est très faible, elle se concentre dans deux villes notables : Oulan-Bator, capitale de la Mongolie (environ 885 000 habitants), et Oulan-Oude,

---

6. L'article 13 de cette loi énonce sept objectifs pour les parcs nationaux russes : 1) la conservation de complexes naturels, de zones ou d'objets uniques ; 2) la conservation de sites d'intérêt historique ou culturel ; 3) l'éducation environnementale de la population ; 4) la création de conditions pour favoriser le développement d'un tourisme contrôlé ; 5) l'introduction et le développement de méthodes scientifiques pour la protection de la nature ; 6) la mise en place d'un suivi écologique ; 7) la restauration des écosystèmes perturbés. Pour une analyse détaillée de cette loi, voir l'article de David Ostergren (2001).

7. En Russie, un *oblast* est une division administrative et territoriale qui ne jouit pas d'autant d'autonomie qu'une république.

capitale de la Bouriatie (environ 400 000 habitants). Au total, l'ensemble de la population côtière permanente du lac Baïkal atteint à peine 100 000 habitants (Tripp, 1998). Alors que la plupart des lacs de la planète ont une durée de vie de seulement quelques milliers ou dizaine de milliers d'années, le lac Baïkal est un des plus vieux lacs au monde avec plus de 25 millions d'années (LakeNet, 2004; Kozhova et Izmest'eva, 1998). Avec ses 1637 mètres, le lac Baïkal est aussi le plus profond de la planète et contient à lui seul près de 20 % de toute l'eau douce du globe sous forme libre<sup>8</sup>, une eau particulièrement pure et transparente<sup>9</sup>. Ces deux caractéristiques géologiques (vieillesse et profondeur) attirent certains chercheurs et touristes, mais elles ont surtout eu une influence capitale sur la biodiversité du lac Baïkal.

Sise dans un écrin montagneux dont certains sommets dépassent les 3000 mètres, la Baïkalie est dotée d'une grande variété d'habitats, ce qui la distingue du reste de la Sibérie : forêts diverses, steppes, taïga, toundra et écosystèmes de haute montagne. Ces divers habitats soutiennent une biodiversité exceptionnelle ; aujourd'hui, les biologistes comptent plus de 3500 espèces et sous-espèces baïkaliennes, plusieurs d'entre elles ne se rencontrant que dans cette région du monde. En fait, la plupart des espèces du lac Baïkal sont endémiques (en plein lac, les estimations vont de 60 % à 90 %) et ont souvent des conditions de vie très strictes. Par exemple, la *goliamka* est le seul poisson de la planète à associer la viviparité et la mort au moment de la mise au monde de la progéniture (Touchart, 1998). Le lac Baïkal est aussi la terre d'élection de la seule espèce de phoque d'eau douce de la planète. Le phoque du Baïkal, ou *nierpa* (*Phoca sibirica*), fut exploité très tôt par la population autochtone. En raison des activités humaines, les îles Ouchkanie, dans le parc national Zabaïkalskii, demeurent aujourd'hui le seul endroit parmi tous ceux qu'il avait l'habitude de fréquenter où ce phoque peut se reposer en toute sécurité, sa seule vraie protection, en dehors des amendes distribuées aux braconniers (Vrsansky *et al.*, 1999).

---

8. Cela n'inclut pas l'eau prisonnière des glaciers ni les eaux souterraines profondes.

9. Le lac Baïkal a une transparence de 42 mètres mesurée au disque de Secchi, ce qui le place au premier rang mondial devant le lac japonais Mashu (Touchart, 1998). Cette pureté peu fréquente dans les systèmes lacustres est due principalement à deux facteurs : 1) une crevette d'eau douce endémique au lac, *Epishura baicalensis*, extrait beaucoup d'algues et de bactéries du lac et 2) les fonds rocheux de l'ensemble du bassin font en sorte que l'eau en route pour le lac entre très peu en contact avec les sédiments et les minéraux (LakeNet, 2004). L'eau est même puisée et embouteillée sans traitement par une compagnie qui la distribue dans toute la région comme eau de consommation courante.

Créé en 1986 sur la rive est du lac Baïkal, le parc national Zabaïkalskii (PNZ) inclut une partie de deux chaînes de montagnes principales, deux grandes baies et deux séries d'îles. La majeure partie du parc est constituée de montagnes dont le point culminant atteint 2376 mètres. On y trouve plusieurs rivières, de nombreux lacs et quelques sources thermales reconnues pour leurs bienfaits. La température moyenne en janvier est d'environ  $-18^{\circ}\text{C}$  et en juillet de  $14^{\circ}\text{C}$ , mais celle du lac atteint rarement  $14^{\circ}\text{C}$ . La forêt recouvre près des deux tiers de la superficie du parc, la majeure partie de cette forêt étant constituée de diverses espèces de pins. De plus, le parc se caractérise par une grande diversité animale et végétale, dont plusieurs espèces sont endémiques. À cela s'ajoutent quelques sites archéologiques d'intérêt et de nombreuses formations naturelles uniques dont 17 avaient été protégées par le gouvernement (déclarées alors « monuments naturels ») bien avant la création du parc. Finalement, mentionnons que le PNZ fait partie du site déclaré Patrimoine mondial de l'humanité en 1996 par l'UNESCO (Wild Russia, 2004 ; UNESCO, 2003).

Le parc employait 68 personnes à l'été 2003, réparties entre deux départements : le département de la *protection de la nature* (protection des écosystèmes naturels uniques et typiques, surveillance et contrôle des feux de forêt, contrôle du braconnage, perception du prix d'entrée auprès des visiteurs, opérations de sauvetage, guidage de certains visiteurs et scientifiques) et celui de *la science et de l'éducation environnementale* (organisation des excursions pour les visiteurs, gestion du développement des infrastructures liées au tourisme, coordination des recherches scientifiques, maintien des contacts avec diverses organisations russes et étrangères, lien avec les médias et développement de matériel promotionnel). Le PNZ est une destination touristique de la région relativement populaire auprès de la population russe, le tourisme existe à l'intérieur du parc depuis plusieurs années déjà et est principalement développé le long des deux sentiers parcourant le parc sur 54 km et 25 km. Une communauté de pêcheurs d'un peu plus de 100 personnes est située à l'intérieur du parc (Kourboulik), alors qu'une autre de près de 20 000 personnes borde la seule entrée du parc (Oust-Bargouzine) (Zabaïkalsky National Park, 2004 ; Sandanova, 2000 ; Tripp, 1998). En général, la création du parc a été très mal perçue par ces deux communautés en raison des restrictions qui leur ont été imposées, surtout en regard de la chasse et de la pêche.

Contrairement au parc national Prébaïkalskii, son homologue du côté ouest du lac aux prises avec des conflits importants touchant la forêt<sup>10</sup>, le PNZ a hérité d'un site pratiquement inhabité et pouvait se permettre de choisir un modèle axé sur la conservation des ressources plutôt qu'un modèle mettant l'accent sur le développement adapté au tourisme de masse. Initialement, l'opinion générale ainsi que le plan de gestion du parc favorisaient le développement d'infrastructures (hôtels, téléphérique, etc.). Même si en 1991 l'idée d'un téléphérique qui mènerait à un des plus hauts sommets du parc avait été abandonnée, les gestionnaires continuaient à prioriser un aménagement adapté au tourisme de masse. Cependant, l'année suivante, la combinaison de préférences locales, des réalités économiques et d'une certaine perspective internationale<sup>11</sup> a entraîné une transformation majeure et l'adoption d'un modèle de développement plus centré sur les principes du développement durable et la protection de l'environnement (Suknev, 2003 ; Tripp, 1998 ; Koptyug et Uppenbrink, 1996).

Plusieurs facteurs sociopolitiques ont également favorisé la conservation du PNZ. La Bouriatie, à l'intérieur de laquelle le parc se situe, est plus liée à l'ancien système politique russe que l'ouest du lac. Plusieurs infrastructures soviétiques y existent encore qui, malgré leur décrépitude, ont pour effet bénéfique d'isoler la région en quelque sorte du processus anarchique de privatisation observé depuis 1992 (Tripp, 1998, p. 128). Aussi, la fascination de la Bouriatie pour le concept de parc national favorise le PNZ. En effet, à l'époque de la chute du communisme, le gouvernement régional bouriate avait eu comme projet de déclarer *parc national* toute la Bouriatie, ce qui fut plus réalistement remplacé par la création du plus gros parc national de l'époque : Tounkinskii<sup>12</sup>. La résurgence

- 
10. De l'aveu de deux gardes du parc national Prébaïkalskii, le directeur de ce parc (été 2003), nommé par le gouvernement fédéral et non originaire de la région, était reconnu pour avoir un intérêt particulier pour l'exploitation forestière et pour être lui-même un braconnier sur son propre territoire. Ainsi, il ne voyait pas l'intérêt de faire des sentiers écologiques à l'intérieur de son parc afin de promouvoir l'écotourisme. Les ONG, la communauté impliquée dans la réalisation de sentiers écologiques dans ce parc et même le garde forestier en chef (aussi impliqué dans une ONG environnementale) avaient alors décidé d'aller de l'avant avec ces projets de sentiers sans obtenir préalablement l'autorisation du directeur, qui y voyait une activité conflictuelle.
  11. Au début des années 1990, quelques experts occidentaux ont visité la région et suggéré aux dirigeants du parc d'embrasser un modèle de développement qui mettait l'accent sur la conservation des ressources du parc.
  12. Ce parc de 1 168 000 hectares a été créé en mai 1991.

du bouddhisme, particulièrement dans sa version bouriate (animiste), légitime encore plus la cause des aires protégées à l'est du lac, car cette religion a un profond respect pour la nature (Succow, 2001 ; Tripp, 1998, p. 131).

### **3.2. L'ÉCOTOURISME – UNE ALTERNATIVE À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ?**

Selon Tripp (1998), les disputes de pouvoir au niveau régional ont impliqué trois principales catégories d'acteurs : les agences gouvernementales, les groupes autochtones et les intérêts privés. Le conflit le plus tenace concerne le PNZ et le ministère fédéral des Pêches, ce dernier décidant des saisons, des limites et des quotas de poissons. Ce ministère a toujours refusé de reconnaître le pouvoir du parc sur les eaux incluses à l'intérieur de ses frontières. Le rôle de régulation du parc relativement aux pêches a ainsi toujours été confiné à la mise en application de la loi. Les structures socioéconomiques – anciennes, de transition et nouvelles – ont aussi entravé la résolution des dossiers liés à la pêche. Dans la région du lac Baïkal, comme dans toute l'ex-URSS, les industries ont toujours été responsables de financer les écoles, hôpitaux, routes et autres infrastructures essentielles au niveau local (Maksanova, 2003). Les villages basés sur une seule industrie sont plus vulnérables aux changements récents, comme les villages de pêcheurs du lac Baïkal dont Kourboulík, dans le PNZ, est un bon exemple. Les parcs nationaux sont à présent confrontés à ce problème et doivent fournir les infrastructures de base ou laisser les villages à l'abandon<sup>13</sup> (Tripp, 1998, p. 137).

Dans ce contexte, les activités d'écotourisme dans le PNZ participent pour l'instant de façon marginale au bien-être économique des communautés<sup>14</sup>. Aucun emploi lié à l'écotourisme n'a été créé à Kourboulík et les retombées économiques indirectes dans cette communauté sont presque nulles. Le nombre de touristes à visiter le parc, et particulièrement le

13. Selon un employé du parc national Prébaïkalskii, les emplois perdus lors de la création du parc l'ont été principalement dans le domaine forestier.

14. Parmi les bénéfices économiques que peut générer l'industrie écotouristique dans les communautés, nous avons choisi de nous concentrer sur l'*augmentation des revenus* et la *création d'emplois* dans deux communautés aux caractéristiques différentes (voir Boo, 1990 ; Goodwin, 1996 ; Walpole et Goodwin, 2000 ; Kiss, 2004).

nombre d'étrangers, est faible et tend même à diminuer<sup>15</sup>. Malgré leur faible nombre, ils pourraient toutefois générer des revenus et créer quelques emplois à Kourboulík, communauté qui peine à sortir d'une situation économique difficile, mais rien n'est entrepris en ce sens. On comprend alors mieux pourquoi cette communauté est très critique face au développement de l'écotourisme dans les environs de leur village, qui est situé sur le territoire du parc. Elle n'y voit que très peu d'avantages économiques si ce n'est, depuis 2003, la possibilité d'offrir un transport en bateau aux visiteurs en certains points du parc qui sont plus difficilement accessibles. Cela fournit des arguments pour contourner les lois et se tourner vers des activités comme la pêche illégale et l'exploitation forestière.

La situation est meilleure à Oust-Bargouzine, mais nous sommes encore loin de la panacée tant espérée par certains habitants de la région. Comme nous le rappelait un chercheur universitaire russe, les attentes étant élevées et fort peu réalistes dans le contexte actuel de cette région, il est normal que certaines personnes soient impatientes et d'autres très déçues. Les emplois qui ont été créés jusqu'à maintenant à Oust-Bargouzine dans le domaine de l'écotourisme sont très précaires et presque tous saisonniers (quelques *bed and breakfast* continuent d'accueillir des touristes russes pendant l'hiver), sans compter qu'ils dépendent de facteurs sur lesquels la communauté n'a aucun pouvoir (par exemple, la situation politique dans le pays, les problèmes fréquents des compagnies aériennes russes ou les feux de forêt intenses dans la région). Par ailleurs, la répartition des emplois et des revenus dans cette communauté n'est pas équitable. Ce déséquilibre tend à amplifier les tensions entre ceux qui sont impliqués dans le développement de l'écotourisme (comme les nouveaux propriétaires de *bed and breakfast*) et les autres, tensions qui risquent d'augmenter dans les prochaines années.

Comme le soulignent plusieurs auteurs, un des aspects sociaux au cœur des réflexions sur le développement de l'écotourisme est la participation des communautés locales à toutes les étapes du processus (Vincent et Thompson, 2002 ; OMT et PNUE, 2002 ; Ross et Wall, 1999 ; Sheyvens, 1999). En fait, les deux communautés sont plutôt écartées du développement de l'écotourisme à l'intérieur du parc national Zabaïkalskii, et ce principe de l'écotourisme n'est que fort partiellement respecté, pour ne

---

15. Le nombre de touristes étrangers dans la région du lac Baïkal était estimé à 20 672 en 1990 et à seulement 9 507 en 1994 (Tripp, 1998, p. 174). Cette diminution importante s'explique en grande partie par la disparition, à la suite de la chute du communisme, de l'organe central (*Intourist*) chargé de gérer le tourisme dans l'ex-URSS (Burns, 1998).

pas dire tout simplement ignoré dans le cas de Kourboulík<sup>16</sup>. Pour l'instant, presque tous les intervenants impliqués dans le développement de l'écotourisme dans le parc esquivent la question de la participation de Kourboulík et y vont plutôt d'initiatives personnelles sans vraiment se soucier de ce village. Pourtant, le développement du tourisme dans ce parc national en est peut-être à un point tournant. Les quelques projets de développement de camping (les lieux définitifs restent à déterminer) et d'aménagement de sentiers vont potentiellement attirer et supporter un plus grand nombre de visiteurs, autant russes qu'étrangers. Ces derniers vont être de plus en plus amenés à entrer en contact avec les habitants de ce petit village, pour s'y approvisionner (on peut donc se questionner sur les effets d'un plus grand nombre de touristes qui achèteraient des produits déjà en quantité limitée), y dormir (camping sauvage ou futur développement de *bed and breakfast*), y prendre un moyen de transport pour retourner à Oust-Bargouzine ou accéder aux sources thermales, ou encore durant leur transit lors d'une randonnée de plusieurs jours. D'après un questionnaire du parc, l'amélioration des sentiers et de l'hébergement, l'augmentation de la publicité sur la région par Internet et les efforts déployés par quelques ONG laissent présager une augmentation de la fréquentation du parc dans un avenir plus ou moins lointain. Outre la question de la participation des communautés au développement de l'écotourisme, on peut légitimement se questionner sur la capacité du parc à gérer une telle augmentation. L'absence de plan de gestion particulier au tourisme (qui de toute évidence se prolongera encore pour plusieurs années), le manque de personnel qualifié et des fonds largement insuffisants compliquent la situation<sup>17</sup>.

- 
16. Dans le cadre d'un des trois projets d'aménagement de sentier écologique qui ont eu lieu au cours de l'été 2003 dans le parc national Zabaikalskii, des 25 participants la moitié était russe et l'autre, formée de volontaires étrangers. Parmi ces Russes, aucun représentant de Kourboulík ni de Oust-Bargouzine. En fait, une partie du sentier sur lequel nous avons travaillé aboutissait à quelques centaines de mètres de Kourboulík, mais la majorité de ses habitants ne semblaient pas savoir ce qui se déroulait au pas de leur porte. À part les dirigeants du parc et quelques ONG plus impliquées dans le projet de la GBT, personne dans les deux communautés n'avait été informé ni invité à prendre part au projet. Plutôt que de se servir de cette occasion pour établir un dialogue entre le parc, les communautés et les écotouristes, les instigateurs du projet de construction du sentier et les gestionnaires du parc ont préféré écarter ces communautés du processus, les uns jugeant que leurs habitants n'étaient pas prêts à participer à ce type de projet, les autres que leur participation n'était pas prioritaire pour le moment.
17. Deux questionnaires du parc nous ont confirmé que le parc est dépendant de sources de financement extérieures.

La naissance d'une véritable société civile est très récente en Russie<sup>18</sup>. Cela explique probablement en partie le malaise de plusieurs scientifiques et hauts dirigeants quand vient le temps de considérer, même juste un peu, l'opinion de groupes qui, à l'époque du communisme, n'étaient pas réellement habilités à s'exprimer en public. C'est le cas notamment des simples citoyens ou de plusieurs ONG locales et régionales. Le fait que Moscou conteste l'utilité des ONG, au dire de quelques-unes des personnes interviewées, en est un bel exemple. L'attitude des dirigeants du parc national Zabaïkalskii envers les habitants de Kourboulïk en est un autre qui ne favorise pas la mobilisation de la communauté vers une nouvelle utilisation des ressources naturelles ; cette communauté préfère continuer à exploiter les ressources forestières et halieutiques, ce qui remet en cause tout le potentiel que représente l'écotourisme en matière de protection des espaces naturels, incluant les forêts.

Si l'écotourisme peut théoriquement contribuer à la conservation des espaces forestiers en générant des fonds pour gérer et protéger les habitats naturels et les espèces, en donnant la chance aux communautés locales de faire des gains économiques grâce aux aires protégées et en offrant un moyen d'accroître l'intérêt des gens pour la conservation (Goodwin, 1996), nos résultats indiquent que les effets bénéfiques réels de l'écotourisme dans la région du lac Baïkal sont, pour l'instant, fort limités. Nos recherches montrent, par exemple, que le PNZ a un budget restreint et que la contribution financière des écotouristes est assez limitée (le tarif quotidien est fixé à 10 roubles par personne, soit 0,50 \$CAN). Le prix demandé pour avoir accès au parc est loin d'être excessif pour les écotouristes étrangers, surtout si on le compare aux dépenses que ces derniers ont dû faire pour se rendre à cet endroit. Le parc pourrait ainsi envisager d'augmenter ce tarif pour les étrangers seulement, comme cela se fait dans plusieurs pays (Fennell, 1999 ; Honey, 1999). Cela a été fait pour la visite aux îles Oushkanie, où un montant de 1 000 roubles (près de 50 \$CAN) est demandé pour avoir la chance d'observer les phoques d'eau douce, et les touristes questionnés à ce sujet sont favorables à cette mesure. L'hébergement dans le parc se fait principalement en camping sauvage et l'on ne perçoit aucun montant supplémentaire pour cette activité. En fait, les écotouristes ont très peu d'occasions de contribuer financièrement à la conservation. De

---

18. Nous renverrons ici le lecteur à l'article de Kris Wernstedt (2002) qui traite de la société civile en Russie : *Environmental Protection in the Russian Federation: Lessons and Opportunities*. Voir aussi : Ostergren et Jacques (2002).

plus, nous avons souligné qu'il a été impossible de savoir quelle part de l'argent récolté auprès des écotouristes allait véritablement à la protection des ressources du parc.

Une grande proportion des touristes étrangers qui ont visité le parc en 2003 étaient des bénévoles venus participer au vaste projet de construction de sentiers écologiques. Bien qu'ils n'aient rien eu à déboursier, la situation a changé l'année suivante. À l'été 2004, plus de 100 volontaires étrangers se sont rendus dans cette région pour participer à un ou plusieurs des treize projets au programme, dont trois se sont déroulés dans le parc national Zabaïkalskii (Reida, 2005). Contrairement à ce qui avait été décidé l'année précédente, ils étaient appelés à contribuer financièrement, en donnant 100 \$US chacun. Pour la saison 2007, le prix demandé était de 320 \$US et le nombre de projets et de participants est en progression (GBT, 2007). L'expérience pilote avec un groupe d'Allemands en 2003 avait déjà montré que ceux-ci étaient prêts à payer toutes les dépenses encourues pour prendre part à un de ces chantiers. Les volontaires sont prêts à supporter des conditions plus difficiles que la moyenne des touristes et, comme ils viennent dans une région reconnue (que ce soit vrai ou simplement un mythe) pour être plutôt «sauvage», ils s'attendent en général à ce genre de conditions, beaucoup d'entre eux les recherchant même. Cette forme d'écotourisme (parfois appelée *écovolontariat*) pourrait avoir un bel avenir dans la région et il serait intéressant d'analyser ce qui se fait en ce sens ailleurs dans le monde. Ainsi, bien que la contribution de l'écotourisme à la protection du parc national Zabaïkalskii et de ses espaces forestiers – qui couvrent près des deux tiers de la superficie du parc – soit pour l'instant limitée, l'arrivée de plusieurs projets de construction de sentiers et la volonté des bénévoles étrangers de donner de leur temps, de partager leurs compétences et de payer une bonne partie des coûts impliqués permettent de croire que l'écotourisme pourrait, en partie du moins, se présenter comme une solution de rechange à l'exploitation des ressources.

## CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous nous sommes interrogés sur le rôle de l'écotourisme comme alternative à l'exploitation forestière dans un contexte de transition économique. Pour répondre à cette question, nous nous sommes d'abord penchés sur l'origine et la forme de modèle de développement utilisé pour gérer les ressources naturelles en Russie, notamment les ressources

forestières. Nous avons par exemple montré que, d'après les analystes de la Banque mondiale, la principale solution aux problèmes identifiés dans le secteur forestier passe par la privatisation de la ressource. C'est dans cet esprit que le nouveau code forestier a été adopté en 2006, c'est-à-dire dans le but de créer des conditions favorables aux investissements privés, en particulier étrangers. Ces conditions libérales d'investissement ne sont pas sans poser de sérieuses questions sur la pérennité des ressources forestières, en particulier dans les zones fragiles comme celle du lac Baïkal, voisine de grands marchés importateurs de matières ligneuses comme la Chine et le Japon. Avec l'allègement des interdictions touchant les interventions de l'industrie forestière dans les aires protégées des forêts, la question d'une alternative à l'exploitation des ressources naturelles se pose avec plus d'acuité que jamais dans la Russie postsoviétique.

Nous nous sommes ensuite intéressés à quelques effets du modèle sur la dialectique entre le secteur forestier et l'écotourisme. Nous avons montré que les conditions de transition économique – qui intègrent un réaménagement majeur du rôle de l'État – alimentent, chez les gestionnaires d'aires protégées, la pression pour trouver des alternatives économiques qui compenseraient la baisse du financement par le gouvernement. L'écotourisme comme une solution de rechange à la récolte de matière ligneuse est très difficile à réaliser sur un terrain socialement, économiquement et politiquement fragile, comme l'a montré le cas du parc national Zabaïkalskii. Comme tout secteur d'exportation, l'écotourisme s'insère dans la logique avantage-coût sur laquelle repose maintenant la gestion des forêts en Russie. L'histoire des aires protégées dans la Russie postsoviétique montre que l'écotourisme, en dehors des effets positifs qu'on lui attribue, représente une nouvelle façon pour le modèle de développement néolibéral d'occuper un espace naturel et social auparavant peu intégré dans la logique de production nationale. Si l'écotourisme peut théoriquement contribuer à la conservation des espaces forestiers en générant des fonds pour gérer cette ressource et en donnant la chance aux communautés locales de faire des gains économiques, nos résultats indiquent que les effets bénéfiques attendus de l'écotourisme dans la région du lac Baïkal sont, pour l'instant, fort limités. L'accélération de l'application du modèle de transition économique à l'échelle nationale laisse peu de place pour d'autres modes d'organisation économique en Russie. Seules quelques initiatives locales – comme la *Great Baïkal Trail* – généralement appuyées par des ressources étrangères permettent, pour un temps et de manière marginale, de freiner l'exploitation forestière.

## BIBLIOGRAPHIE

- AHREND, R. et W. TOMPSON (2005). «Fifteen Years of Economic Reform in Russia. What has been achieved? What remains to be done?», *OECD Economics Department Working Papers*, n° 430, New York, OCDE.
- ALLEN, J.B. (2006). «What About the Locals?: The Impact of State Tourism Policy and Transnational Participation on Two Central Asian Mountain Communities», Austin, Université du Texas, thèse de doctorat.
- BANQUE MONDIALE (1997). *World Development Report 1997. The State in a Changing World*, Washington, D.C.
- BANQUE MONDIALE (2003a). *Russia Development Policy Review*, Poverty reduction and Economic Management Unit, Europe and Central Asia Region, Report n° 26000-RU, Wahington, D.C., 9 juin.
- BANQUE MONDIALE (2003b). *Issues in Forest Policy Reform in the Russian Federation*, Russia Forest Policy Reform – World Bank Discussion Note, Washington, D.C., 30 mars.
- BANQUE MONDIALE (2004a). *Key Challenges of the Russian Forest Policy Reform*, World Bank Discussion Paper, Washington D.C., mai.
- BANQUE MONDIALE (2004b). *Environmental Management in Russia: Status, Directions and Policy Needs*, Environmentally and Socially Sustainable Development Unit, Europe and Central Asia Region, 28 juillet.
- BASANETS, L.P. (2002). *Russian Protected Areas as Part of the World Ecotourism System*, ECOCLUB.COM E-Paper Series, n° 3, <ecoclub.com/library/epapers/3.pdf>, consulté le 20 novembre 2002.
- BEAUD, M. et G. DOSTALER (1993). *La pensée économique depuis Keynes : historique et dictionnaire des principaux auteurs*, Paris, Éditions du Seuil.
- BOO, E. (1990). *Ecotourism: The Potentials and Pitfalls*, Washington, D.C, World Wildlife Fund.
- BURNS, P. (1998). «Tourism in Russia: background and structure», *Tourism Management*, vol. 19, n° 6, p. 555-565.
- CAMPBELL, B. (1998). *The Rules of the Game » ou la production de nouveaux cadres normatifs. À propos de «L'État dans un monde en mutation, séminaire sur le comportement des ménages, dynamiques sociales et politiques publiques*, Abidjan, Côte-d'Ivoire, 11-14 novembre.
- COOK, G. (2003). «The National Parks and Nature Reserves of Russia: A System in Transition or Turnmoil?», article non publié remis à Jonathan Tardif le 21 avril 2003 par Gary Cook, directeur du projet *Baïkal Watch* du Earth Island Institute.
- DANILINA, N. (2001). «The Zapovedniks of Russia», *The George Wright FORUM*, vol. 18, n° 1, p. 48-55.

- DROSDOV, A., E.Y. LEDOVSKIKH et N.V. MORALEVA (2002). « Ecotourism in Russia: Perspective Regions, Resources, Achievement of International Projects, Possibilities for Cooperation », dans B. Rauschelbach, A. Schaeffer et D. Steck (dir.), *Cooperating for Sustainable Tourism*, compte rendu du Forum international au Reise pavillon, Kasperek Verlag, Heidelberg, p. 96-102.
- FENNELL, D.A. (1999). *Ecotourism: An Introduction*, New York, Routledge.
- FENNELL, D.A. (2001). « A Content Analysis of Ecotourism Definitions », *Current Issues in Tourism*, vol. 4, n° 5, p. 403-421.
- FOREST TRENDS (2006). *Harmonious Forest Sector Development and Trade Between Russia and China Stakeholder Statement*, <[www.foresttrends.org/documents/meetings/baikal\\_2006/documents/Baikal\\_Statement\\_1-Sept-2006\\_Eng.pdf](http://www.foresttrends.org/documents/meetings/baikal_2006/documents/Baikal_Statement_1-Sept-2006_Eng.pdf)>, consulté le 29 mai 2007.
- GBT (2007). *Great Baikal Trail – Building the First Environmental Trail System in Russia*, <[www.greatbaikaltrail.org](http://www.greatbaikaltrail.org)>, consulté le 29 mai 2007.
- GLOBAL FOREST WATCH (2007). *Russian Forest News*, <[www.russianforestnews.org](http://www.russianforestnews.org)>, consulté le 25 mai 2007.
- GOODWIN, H. (1996). « In Pursuit of Ecotourism », *Biodiversity and Conservation*, vol. 5, p. 277-291.
- HALL, D.R. (1991). « Evolutionary Pattern of Tourism Development in Eastern Europe and the Soviet Union », dans D.R. Hall (dir.), *Tourism and Economic Development in Eastern Europe and the Soviet Union*, Londres, Belhaven Press.
- HONEY, M.S. (1999). *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise ?*, Washington, D.C., Island Press.
- ICKES, B.W. et G. OFER (2006). « The Political Economy of Structural Change in Russia », *European Journal of Political Economy*, vol. 22, p. 409-434.
- JABAUDON, N. (2004). « Russia », *Travel & Tourism Intelligence*, février.
- KAHVECI, G., K. OK et E. YÝLMAZ (2003). *Ecotourism and Sustainable Development of Forests and Forest Villagers in Turkey*, mémoire remis dans le cadre du XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, 21-28 septembre 2003, Québec, <[www.fao.org/DOCREP/ARTICLE/WFC/XII/0708-A1.HTM](http://www.fao.org/DOCREP/ARTICLE/WFC/XII/0708-A1.HTM)>, consulté le 31 mai 2007.
- KISS, A. (2004). « Is Community-Based Ecotourism a Good Use of Biodiversity Conservation Funds ? », *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 19, n° 5, p. 232-237.
- KONDRASHOV, L.G. (2004). « Russian Far East Forest Disturbances and Socio-Economic Problems of Restoration », *Forest Ecology and Management*, vol. 201, p. 65-74.

- KOPTYUG, V.A. et M. UPPENBRINK (dir.) (1996). *Sustainable Development of the Lake Baikal Region: A Model Territory for the World*, NATO ASI Series, vol. 6, Allemagne, Springer. Compte rendu du NATO Advanced Research Workshop tenu à Oulan Oudé, République de Bouriatie, Russie, 12-17 septembre 1994.
- KOZHOVA, O.M. et L. IZMEST'EVA (1998). *Lake Baikal: Evolution and Biodiversity*, Leiden (Pays-Bas), Backhuys Publishers.
- LAKENET (2004). *World Lakes Network*, <[www.worldlakes.org](http://www.worldlakes.org)>, consulté le 13 octobre 2004.
- L'HÉRITEAU, M. (1982). «Endettement et ajustement structurel: la nouvelle canonnaire», *Revue Tiers Monde*, vol. 23, n° 91, juillet-septembre, p. 517-548.
- L'HÉRITEAU, M. (1990). *Le Fonds monétaire international et les pays du Tiers Monde*, Paris, Presses universitaires de France.
- MAKSANOVA, L. (2003). Communication personnelle lors d'une entrevue sur le thème de l'économie et l'écotourisme dans la région du lac Baikal, Université d'Oulan Oudé, 2 septembre 2003. Mme Maksanova était chercheure en économie et en tourisme au moment de la communication.
- MORALYOVA, N. et E. LEDOVSKIKH (1999). *Ecotourism in Russian Nature Reserves: Possibilities, Problems, Perspectives*, <[www.ecotours.ru/english/public/art02.htm](http://www.ecotours.ru/english/public/art02.htm)>, consulté le 10 octobre 2002.
- NIKITINA, E. (1999). «Ecotourism: An Opportunity for Sustainable Development», *Russian Conservation News*, n° 17, <[www.russianconservation.org/ecotour.html](http://www.russianconservation.org/ecotour.html)>, consulté le 22 janvier 2003.
- OMT et PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT – PNUE (2002). *WTO-UNEP Concept Paper – International Year of Ecotourism 2002*, <[www.world-tourism.org/IYE/WTO-UNEP-Concept-Paper.htm](http://www.world-tourism.org/IYE/WTO-UNEP-Concept-Paper.htm)>, consulté le 30 octobre 2002.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES – OCDE (2001). *Fédération de Russie: la crise sociale*, Paris, OCDE.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES – OCDE (2005). *Government Capacity to Assure High Quality Regulation*, Paris, OECD Reviews of Regulatory Reform.
- OSTERGREN, D. (2001). «An Organic Act after a Century of Protection: The Context, Content, and Implications of the 1995 Russian Federation Law on Specially Protected Natural Areas», *Natural Resources Journal*, vol. 41, p. 125-152.

- OSTERGREN, D. (2003). «Russian Zapovedniks (Strict Nature Preserves) and Importing Ecotourism: Destruction of an Ideal or Learning from the U.S. National Park System?», dans D. Harmon, B.M. Kilgore et G.E. Vietzke, *Protecting Our Diverse Heritage: The Role of Parks, Protected Areas, and Cultural Sites*, Proceedings of the 2003 George Wright Society, National Park Service Joint Conference, p. 59-63.
- OSTERGREN, D. et P. JACQUES (2002). «A Political Economy of Russian Nature Conservation Policy: Why Scientists Have Taken a Back Seat», *Global Environmental Politics*, vol. 2, n° 4, p. 102-124.
- OSTERGREN, D.M. (1997). *Post-Soviet Transitions in Policy and Management of Zapovedniki and Lepromkhozi in Central Siberia*, Morgantown (États-Unis), West Virginia University, thèse de doctorat.
- OSTERGREN, D.M. et S.J. HOLLENHORST (1999). «Convergence in Protected Area Policy: A Comparison of the Russian Zapovednik and American Wilderness System», *Society and Natural Resources*, vol. 12, p. 293-313.
- RADVANYI, J. (2000). *La nouvelle Russie*, Paris, Armand Colin.
- REIDA, A. (2005). Communication personnelle par courriel sur la question de l'évolution des projets de construction de sentiers autour du lac Baïkal, 19 janvier 2005. Mme Reida était directrice du chapitre russe de l'organisme Baïkal Watch au moment de la communication.
- RHODES, O.B. (1999). «Ecotourism: Direct Road to Ruin», *Russian Conservation News*, n° 17, <[www.russianconservation.org/ecotour.html](http://www.russianconservation.org/ecotour.html)>, consulté le 22 janvier 2003.
- ROSS, S. et G. WALL (1999). «Ecotourism: Towards Congruence Between Theory and Practice», *Tourism Management*, vol. 20, p. 123-132.
- SANDANOVA, L. (dir.) (2000). *Baikal trails*, Oulan Oudé, Russie, NGO Club Firm.
- SCHEYVENS, R. (1999). «Ecotourism and the Empowerment of Local Communities», *Tourism Management*, vol. 20, p. 245-249.
- SHESTAKOV, A.S. (2003). *Protected Areas in Russia: Legal Regulation An Overview of Federal Laws*, Moscou, KMK Scientific Press Ltd.
- SUCCOW, M. (2001). «Traditions and Sustainability – Challenges and Visions», dans *Water Quality and Traditions in Lake Areas*, Global Nature Fund, p. 29-30, 6th Living Lakes Conference, lac Baïkal, Russie, 30 juillet au 3 août.
- SUKNEV, A. (2003). Communication personnelle au sujet de l'évolution du tourisme dans la région du lac Baïkal, Oulan Oudé, 10-11 juillet 2003. M. Suknev était directeur de la Fédération du sport et du tourisme de Bouriatie au moment de la communication.
- TOUCHART, L. (1998). *Le lac Baïkal*, Paris, L'Harmattan.

- TRIPP, W.M. (1998). *The Emergence of National Parks in Russia with Studies of Prebaikalski and Zabaikalski National Parks in the Lake Baikal Region of South-central Siberia (Russia)*, Victoria, University of Victoria, thèse de doctorat.
- UNESCO (2003). *Lake Baikal*, <[whc.unesco.org/sites/754.htm](http://whc.unesco.org/sites/754.htm)>, consulté le 15 mai 2004.
- VINCENT, V.C. et W. THOMPSON (2002). «Assessing Community Support and Sustainability for Ecotourism Development», *Journal of Travel Research*, vol. 41, n° 2, p. 153-160.
- VRANSKY, P. et al. (1999). *The Nerpa*, Bratislava, Slovakia, AMBA projects International.
- WALPOLE, M.J. et H.J. GOODWIN (2000). «Local Economic Impacts of Dragon Tourism In Indonesia», *Annals of Tourism Research*, vol. 27, n° 3, p. 559-576.
- WEINER, D.R. (1999). *A Little Corner of Freedom: Russian Nature Protection from Stalin to Gorbachev*, Berkeley, University of California Press.
- WELLS, M.P. et M.D. WILLIAMS (1998). «Russia's Protected Areas in Transition: The Impacts of Perestroika, Economic Reform and The Move Toward Democracy», *Ambio*, vol. 27, n° 3, p. 198-206.
- WERNSTEDT, K. (2002). «Environmental Protection in the Russian Federation: Lessons and Opportunities», *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 45, n° 4, p. 493-516.
- WILD RUSSIA (CENTER FOR RUSSIAN NATURE CONSERVATION) (2004). *Zabaikalsky National Park*, <[www.wild-russia.org](http://www.wild-russia.org)>, consulté le 13 octobre 2004.
- WWF (2007). *The Forest Code of the Russian Federation*, <[www.wwf.ru/about/what\\_we\\_do/forests/codecs/eng](http://www.wwf.ru/about/what_we_do/forests/codecs/eng)>, consulté le 2 avril 2007.
- ZABAIKALSKY NATIONAL PARK (2004). *Zabaikalsky National Park*, <[www.ngo.burnet.ru/znp](http://www.ngo.burnet.ru/znp)>, consulté le 13 octobre 2004.

# 4

*Chapitre*

---

## **Activités écotouristiques et valorisation des espaces forestiers protégés**

### **Le cas du Parc national de la Guadeloupe**

***Jean-Marie Breton***

*Professeur*

*Directeur du CREJEUTA*

*Département de droit public*

*Université des Antilles et de la Guyane (Guadeloupe)*

## Résumé

*Le Parc national de la Guadeloupe (le seul existant hors métropole en 2006) a une bonne partie de sa superficie constituée d'espaces boisés, sur les pentes du volcan de la Soufrière en particulier.*

*La gestion des ressources des massifs forestiers, principalement composés d'essences et d'espèces tropicales, répond à des exigences de valorisation tant des paysages que de la biodiversité. Celles-ci doivent être conciliées avec la double vocation du parc, qui allie conservation de l'environnement et ouverture des espaces aux activités récréatives, touristiques en particulier (I).*

*Les nouvelles dispositions législatives applicables aux aires protégées, qui remettent significativement en cause l'équilibre initial entre ces démarches au profit d'un développement socioéconomique local durable, sont de nature à affecter les objectifs et les modalités de gestion des territoires forestiers au regard des acteurs comme des procédures, au profit d'une démarche participative et intégrée.*

*La mise en cohérence des plans directeurs d'aménagement et de gestion du parc, grâce à leur volet écotouristique notamment, doit conjointement répondre aux objectifs et problématiques concertés de gestion du territoire, déterminés par les documents de planification régionale, en liaison et en synergie avec les interventions des opérateurs spécialisés relevant respectivement de l'administration déconcentrée de l'État et des collectivités territoriales décentralisées.*

*La dialectique complexe et récurrente du tourisme et de l'environnement revêt à cet égard une dimension et une signification propres dans des territoires forestiers à la fois remarquables, fragiles et convoités. Elle appelle et ouvre par là des perspectives de mise en valeur aussi innovantes que performantes au regard de la démarche de développement touristique durable (II).*

La gestion et la mise en valeur des territoires forestiers au profit du développement et de la promotion des activités de tourisme et de loisirs est une préoccupation essentielle et constante dans les aires protégées dont une partie de l'étendue bénéficie d'une couverture forestière plus ou moins importante. Celle-ci, abritant des ressources naturelles et de biodiversité qui ont justifié son classement à ce titre, doit pour cette raison faire l'objet d'une protection spécifique et renforcée, sans préjudice de la possibilité d'en permettre l'ouverture à ces activités, et d'y réaliser les aménagements correspondants, dans la mesure de leur stricte compatibilité avec les exigences souvent prioritaires de protection et de conservation.

Cette démarche peut être illustrée par la présentation de la situation qui est à cet égard celle du Parc national de la Guadeloupe, pour autant toutefois que le constat qu'il n'y est accordé qu'une attention limitée à la régulation particulière des activités touristiques dans ses zones forestières ne constitue pas en l'espèce un contre-exemple. La gestion des ressources forestières doit en tout état de cause s'y effectuer en cohérence avec la valorisation des activités récréatives, qu'il s'agisse de la prise en compte des ressources et du patrimoine forestiers du parc, du recours aux différents instruments de gestion disponibles à cet effet, ou de la mise en œuvre des principes et des préconisations applicables à sa gestion et à son aménagement.

La poursuite de l'objectif conséquent de développement touristique durable impose dans ce but, en considération des perspectives ouvertes en ce domaine, l'élaboration de nouvelles stratégies opérationnelles aptes à favoriser dans les espaces forestiers du Parc un développement et un contrôle des activités touristiques compatible et harmonisé avec les contraintes d'une gestion environnementale elle-même viable et reproductible. La maîtrise des activités touristiques admises et aménagées en son sein, accompagnée de l'association effective des populations locales situées dans sa zone périphérique, doit en la matière y satisfaire à des exigences de bonne gestion, en même temps qu'elles conditionnent l'efficacité et le succès d'une politique répondant conjointement à une double finalité environnementale et touristique.

# 1. LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET LA VALORISATION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIVES

Il convient d'identifier dans un premier temps les composantes forestières du Parc national de la Guadeloupe susceptibles de faire l'objet des activités de loisirs et de plein air, avant de préciser la nature et la portée des instruments de leur gestion, et de situer les principes qui gouvernent celles-ci en faveur tant du capital forestier du Parc que de ces activités.

## 1.1. LES RESSOURCES ET LE PATRIMOINE FORESTIERS

La composition et la consistance du territoire forestier du Parc doivent être prises en compte dans la détermination des plans de gestion et d'aménagement, sur la base des orientations et des principes qui en guident l'élaboration et la mise en œuvre.

### 1.1.1. Le territoire forestier du Parc

Le parc national de la Guadeloupe<sup>1</sup>, septième parc national français et premier (avant la création du parc national de la Guyane et du parc national des Hauts de La Réunion, en 2006) en milieu tropical, a vu le jour en 1989<sup>2</sup>, « en vue de protéger les parties centrale et méridionale du massif montagneux de l'île de la Basse Terre de l'archipel<sup>3</sup> de la Guadeloupe » (Plaisir, Démonio et Claudin, 2001, p. 8).

Il s'étend sur la plus grande partie de la Basse-Terre (qui est l'une des deux composantes de la Guadeloupe « continentale »)<sup>4</sup>. Tout le centre de celle-ci est recouvert par la plus grande forêt primaire des Antilles, sur près de 20 000 ha, forêt qui s'est développée sur les flancs de la dorsale volcanique qui culmine avec le sommet de la Soufrière (1 467 m). Son étagement fait se succéder différentes formations végétales, correspondant

- 
1. *Karukera*, « l'île aux belles eaux », des Indiens *Caraïbe*.
  2. Sous la forme d'un établissement public de l'État à caractère administratif (décret n° 89-144, du 20 février 1989, créant le parc national de la Guadeloupe).
  3. La Guadeloupe, les Saintes, Marie-Galante, la Désirade, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.
  4. Outre son « cœur » (soit 17 300 ha, soit 10 % de l'archipel et 2/3 de la forêt tropicale) et son aire d'adhésion, le Parc intègre la Réserve naturelle du Grand Cul-de-sac marin (créée en 1987, elle s'étend sur 2 115 ha de mer territoriale et 1 622 ha de formations forestières ou herbacées littorales ; sa gestion a été confiée au Parc à partir de 1991), qui est également pour partie réserve de biosphère, du réseau MAB, et zone humide au titre de la convention de Ramsar. Onze communes périphériques (sur les 34 de l'archipel) sont concernées par le territoire du Parc, *largo sensu*.

à autant de types de boisements, de la mangrove à la forêt humide, de la forêt sèche à la forêt tropicale, exposés à une très forte pluviométrie sur le versant « au vent » (est), beaucoup plus protégés des précipitations sur la côte « sous le vent » (ouest).

La Guadeloupe en général et le Parc en particulier abritent donc une grande diversité de richesses et de ressources naturelles, de haute valeur patrimoniale et paysagère. La répartition des unités écologiques comporte, dans le « cœur » (qui se substitue dorénavant, dans une approche sensiblement différente, à l'ex-zone centrale) du Parc notamment, les principaux écosystèmes que sont la forêt ombrophile, la forêt rabougrie, et les formations d'altitude<sup>5</sup>.

Les pressions anthropiques sur les milieux naturels de la zone centrale du Parc sont allées en s'amplifiant, à la mesure de la croissance démographique<sup>6</sup> et de l'expansion de l'activité touristique et des loisirs de plein air. Elles ont principalement pour origine le prélèvement organisé ou la cueillette de certaines ressources naturelles, la fréquentation, du simple promeneur aux publics particuliers liés à des événements précis, et les aménagements divers, sources d'autant de mitages de l'environnement. Les diverses analyses ont fait apparaître la sérieuse contradiction entre la nécessaire conciliation du concept de conservation de la biodiversité et la nécessité d'accueillir le public, contradiction récemment accentuée par la refonte de la législation des parcs nationaux français, et notamment de leurs objectifs et finalités. Les enjeux et stratégies de conservation/gestion/valorisation de la biodiversité en milieu tropical insulaire, dans la zone qui retient ici l'attention, ont ainsi fait il y a quelques années l'objet de divers constats et préconisations, appelés à être traduits en recherches puis en interventions *ad hoc* dans les espaces et les écosystèmes concernés, les territoires forestiers du Parc en particulier<sup>7</sup>.

- 
5. Recouvrant respectivement plus de la moitié de la zone centrale, sur environ 9 000 ha, entre 350 m et 900 m pour la première; et située à plus de 70 % en zone centrale pour la seconde.
  6. Selon les dernières estimations de l'INSEE, la population guadeloupéenne représentait 458 000 h en 2006, sur un territoire de 1 780 km<sup>2</sup>, avec un taux moyen de croissance annuel de 0,6 à 1 % dans les dix dernières années.
  7. Dynamique des peuplements végétaux des forêts tropicales naturelles eu égard à la diversité des conditions environnementales et de l'état de conservation des forêts, protection et surveillance des milieux, dynamique des milieux, fonctionnement des écosystèmes et sensibilité aux activités humaines, en vue notamment d'une gestion adaptée de la biodiversité des milieux forestiers, forêts ombrophiles et forêts sèches, etc.

### 1.1.2. *La gestion des espaces et des territoires forestiers*<sup>8</sup>

Les hautes forêts et les milieux naturels d'altitude de l'île de la Basse Terre ont traversé les siècles, jusqu'à une période récente, sans jamais subir de défrichement massif ni d'anthropisation importante, ce qui a laissé subsister une flore tropicale d'une grande richesse naturelle. Plus qu'un simple territoire forestier et montagnoux, le Parc est un territoire support de nombreux écosystèmes peu connus, d'une extrême diversité et d'une richesse exceptionnelle. Il n'en voit pas moins des déséquilibres s'installer, entre la nécessité de protection dans une perspective de durabilité inter-générationnelle, et les besoins économiques d'un développement insulaire en proie à des difficultés nombreuses et récurrentes<sup>9</sup>.

Les ressources naturelles ne sont toutefois pas réparties de façon homogène au sein du Parc. Les pressions et dégradations sont pour leur part également localisées, dans différents sites géographiques, principalement le long ou en périphérie des axes de pénétration (routes, rivières, pistes forestières, «traces»). La différenciation des espaces en couples richesse-pression appelle donc des modes de gestion diversifiés, à partir d'un zonage qui repose sur l'identification d'«unités de gestion» dont le traitement pose des problèmes communs : forêt tropicale et altimontaine quasi préservée, bassin versant de la Grande Rivière des Vieux habitants, parcelles aménagées par l'Office national des forêts (ONF), forêts du sud de Basse Terre, massif de la Soufrière, route de la Traversée.

Les grandes orientations de la gestion, à horizon de dix à quinze ans, telles qu'elles résultent du *Schéma directeur d'aménagement* (SDA) de 1997, reposent sur la détermination d'un certain nombre d'axes stratégiques à long terme, parmi lesquels figurent principalement, pour ce qui nous intéresse, la conservation de la biodiversité en zone centrale du Parc, et cela (qui présente un caractère et revêt une connotation aussi essentiels que déterminants) «en facilitant la connaissance des milieux et l'appropriation de la nécessité de cette protection par la population et les visiteurs»

---

8. Nous limiterons volontairement l'étude au seul Parc *stricto sensu*, en n'envisageant, pour des raisons de longueur et de cohérence, que les seuls territoires forestiers qui relèvent de formations sylvestres non «maritimes», et en ne traitant pas ci-après de la Réserve du Grand Cul-de-sac marin, sinon marginalement et *ad referendum*.

Le régime applicable aux réserves naturelles résulte en France des dispositions du décret n°2005-491, du 18 mai 2005, relatif aux réserves naturelles et portant modification du code de l'environnement (JORF, 19.05.2005, 867). Pour une analyse récente, voir Cans (2005).

9. Face au déclin chronique des productions agricoles traditionnelles (filière canne-sucre-rhum, banane), l'activité touristique constitue l'une des principales options alternatives au financement du développement local.

(Parc naturel de la Guadeloupe, 1997, p. 56). Cet objectif suppose et implique une philosophie d'action particulière et adaptée, reposant notamment sur la mise en œuvre du principe de « sanctuarisation » de la zone centrale, assortie d'une gestion propre à chaque unité de celle-ci<sup>10</sup>.

Le SDA de 1997 s'inscrit conjointement dans la perspective parallèle et complémentaire d'une planification spatiale des actions et opérations y afférentes, ainsi que d'un programme d'aménagement sur cinq ans reposant sur la définition de priorités et la programmation conséquente de moyens financiers et humains. Il a ainsi engagé le Parc dans une démarche conjointe d'amélioration de la qualité des espaces naturels protégés et d'accueil en leur sein, et, plus largement, de proposition d'une démarche d'ensemble visant à faire bénéficier les Guadeloupéens des retombées multiples tant pour le développement de l'archipel que pour leur cadre de vie.

S'y sont ajoutées l'esquisse d'une politique patrimoniale et paysagère<sup>11</sup> et l'élaboration d'une stratégie de valorisation du patrimoine<sup>12</sup>. Le souci d'associer une dimension patrimoniale au développement des espaces voisins répond à une exigence de cohérence territoriale entre la zone centrale et ces espaces, dans la perspective de l'intégration d'une démarche environnementale dans la politique d'aménagement du territoire, impliquant tous les partenaires concernés, depuis l'État jusqu'aux communes. Le SDA constitue à la fois un guide de gestion, un document de référence et de planification, et un document réglementaire opposable, garant de l'efficacité et de la pérennité de la protection, afin de répondre à une demande sociale d'ouverture des espaces naturels de qualité.

L'objectif fondamental tient à la difficile conciliation de l'« espace-parc », réglementé et aménagé par une autorité nouvelle, et des « territoires » du Parc préexistants, qui conservent, chacun, leurs propres gestionnaires et donc leurs propres stratégies d'aménagement (Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2006, p. 17), et cela sur un espace insulaire restreint. D'où la nécessité, après une quinzaine d'années de gestion initiale

---

10. À quoi s'ajoutent une stratégie renforcée de communication, de pédagogie et d'interprétation, un programme de recherche adapté, une articulation entre les différents acteurs et l'établissement public, et une démarche accentuée de positionnement dans les dynamiques de recherche guadeloupéennes et caribéennes.

11. Mise en valeur de l'identité particulière et de la diversité des paysages ruraux, prise en compte des richesses biologiques dans la réflexion d'aménagement et de développement, recherche de la qualité paysagère et de la découverte.

12. Intégration du patrimoine comme générateur de développement, valorisation du petit patrimoine comme soutien à l'activité.

et au vu des premiers bilans de l'exécution du SDA, d'une refondation de la stratégie territoriale du parc, afin d'en valoriser les acquis et d'en corriger les faiblesses. Cela a justifié, au milieu des années 2000, l'élaboration, à partir du SDA, d'un véritable « programme d'aménagement », sur la base de recommandations, propositions et suggestions *ad hoc* (Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2006, p. 18-30).

Notons toutefois que parmi les objectifs retenus ne figure aucune disposition qui distingue ou traite les espaces forestiers du Parc en tant que tels, ou en tant qu'écosystème ou unité paysagère particuliers. Il ne leur est donc accordé aucune attention ni considération particulières (sauf, indirectement et pour partie, à souligner la nécessité de favoriser l'interpénétration écologique et paysagère en zones centrale et périphérique)<sup>13</sup>.

## 1.2. LES INSTRUMENTS DE GESTION

Les instruments de gestion sont nombreux et variés, de nature administrative (documents de planification et de gestion prospective), fiscale (sous la forme, principalement, de dispositifs incitatifs constituant autant de « leviers forts » d'orientation de la gestion), voire répressive (pour assurer une mise en œuvre efficace et effective des dispositifs de protection et de sanction de leur respect). Nous envisagerons exclusivement ci-après les deux premiers, sans entrer dans le détail des mesures à caractère pénal, bien qu'elles fassent l'objet d'un renforcement significatif dans les dispositions figurant en la matière dans le texte qui, courant 2006, est venu refondre assez largement, dans son esprit comme dans sa lettre, le régime des parcs nationaux français. Ces mesures (Cans, 2006 ; Février, 2006 ; Romi, 2006) ne revêtent pas en effet de signification déterminante pour la problématique de la présente étude.

---

13. Le *Schéma d'aménagement régional/SAR* (adopté par décret du 7 janvier 2001) insiste pour sa part sur la nécessité de confirmer les vocations, l'intérêt économique et la diversité des espaces naturels ; ainsi que, entre autres, sur la poursuite du classement des sites remarquables, l'aménagement et la mise en valeur des sites secondaires remarquables, et le réaménagement des grands sites mis en danger par la surfréquentation. Il est actuellement en cours de révision. Pour ce qui intéresse la gestion de la Réserve naturelle du Grand Cul-de-sac marin, dont on a dit plus haut qu'il ne serait pas traité ici, s'agissant notamment des espaces boisés des mangroves, on pourra utilement se reporter aux rapports annuels d'activité du Parc.

### 1.2.1. Le cadre juridique et les outils de planification

Les documents particuliers afférents à l'aménagement et à la gestion planifiée du Parc sont principalement par le *Schéma directeur d'aménagement/SDA* (1997) et le *Programme d'aménagement du parc national de la Guadeloupe* (2006), auxquels s'ajoute, dans le domaine qui retient ici l'attention, le *Plan d'action pour le développement du tourisme durable* (2006)<sup>14</sup>.

Ils sont encadrés, complétés et prolongés soit par des dispositifs de portée plus générale, à l'échelle nationale, comme le Code forestier (mai 2007) et le Code de l'environnement (novembre 2007)<sup>15</sup>, et, surtout, de la législation récemment refondue applicable aux parcs et à certaines aires protégées (loi n° 2006-436, du 14 avril 2006, relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, *Journal officiel de la République française – JORF*, 2006, p. 5682); soit par des documents qui intéressent globalement la gestion des espaces et des territoires forestiers et ont vocation à s'appliquer en totalité ou en partie à ceux qu'abrite le *Plan d'action forêt*, élaboré dans la cadre de la *Stratégie nationale pour la biodiversité* en 2006 (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, septembre 2006); soit enfin par des dispositions qui, en matière de gestion forestière, émanent de l'ONF, ou procèdent de son initiative et de son intervention, en partenariat dans certains cas avec l'État comme avec les collectivités décentralisées, et qui peuvent revêtir le caractère de documents de programme ou de planification, ou prendre la forme de conventions, voire de concessions de gestion<sup>16</sup>.

En attendant de prendre en considération ces différents documents à travers l'analyse de fond de la double problématique de la gestion et de la valorisation des territoires forestiers, et des activités de tourisme et de loisir qui s'y développent, nous nous bornerons à souligner les innovations apportées par loi susvisée de 2006 qui détermine désormais le régime

- 
14. Pour les raisons susdites, le *Plan de gestion de la Réserve naturelle du Grand Cul-de-sac marin* ne sera pas pris en considération dans les développements ci-après (Mège et Anselme, 1997).
  15. Voir plus particulièrement l'ordonnance n° 2000-914, du 18 septembre 2000, relative à la partie législative du Code de l'environnement).
  16. Sur le plan national : accord cadre État-ONF, sur la gestion des forêts. Pour la Guadeloupe (pour les principaux, la liste n'étant pas exhaustive) : programmes d'aménagement respectifs de la forêt domaniale et départementale, de la forêt domaniale, et de la forêt domaniale du littoral ; convention de gestion avec le Conseil général (forêt domaniale, entretien des « traces ») ; convention de gestion des terrains du Conservatoire du littoral ; plans de gestion des sites ; concessions passées avec les prestataires touristiques installés en forêt domaniale et départementale ou en forêt domaniale du littoral.

applicable aux parcs nationaux français, lequel rompt de manière assez significative avec l'esprit comme avec les buts qui étaient ceux de la législation initiale du 22 juillet 1960<sup>17</sup>, qui avait pour la première fois déterminé le statut de cette catégorie d'aires protégées et était demeurée en vigueur durant près d'un demi-siècle.

L'une des principales innovations du dispositif mis en place en 2006, après de nombreux mois de débats dans le cadre d'une consultation élargie, a résidé dans le rapprochement de la « logique » et de la finalité intrinsèques des parcs nationaux de celles des parcs naturels régionaux, à l'origine tout à fait différentes. Là où les parcs naturels régionaux ont été conçus en France<sup>18</sup> dans une optique de décentralisation et de développement local, faisant une place particulière à l'ouverture de leurs territoires à la promotion et au développement des activités de tourisme et de plein air, à des fins de culture, d'éducation et de loisirs, au même titre qu'à la protection de l'environnement naturel et à part quasi égale, les parcs nationaux, eux, se voyaient impartir une mission prioritaire et fondamentale de protection et de conservation de la nature et de la biodiversité, les activités ludiques ne pouvant s'y développer, de manière résiduelle (ce qui ne signifiait pas pour autant minimale), qu'à raison et dans la seule mesure de leur compatibilité avec cet objectif basique.

Depuis la refonte législative intervenue il y a un peu plus d'un an, le rapprochement entre les régimes des deux catégories de parcs s'est effectué dans le sens de l'extension de la logique aménagiste et développementale des parcs régionaux aux parcs nationaux. Les défenseurs d'une protection renforcée de l'environnement et d'une « sanctuarisation » de principe de l'environnement naturel et des ressources de biodiversité n'ont pas manqué de dénoncer assez vivement cette réforme, craignant, non sans justification, un risque de dilution de l'objectif de protection et de conservation dans une démarche plus largement marquée au sceau d'un développement qui, pour se vouloir durable, n'en est pas moins soumis aux contraintes d'une ouverture plus large et systématique aux différents

---

17. Loi n° 60-708, du 22 juillet 1960, modifiée (incorporée au Code rural par le décret n° 89-804, du 25 octobre 1989 (art. L.241-1 et s., et R. 241-1 et s.), et au Code de l'environnement (art. L. 331-1 et s.).

18. Les parcs naturels régionaux étaient régis, avant l'entrée en vigueur de la loi susvisée du 14 avril 2006, par les dispositions du décret n° 67-158, du 1<sup>er</sup> mars 1967, mod. décret n° 75-983, du 24 octobre 1975 (complété et actualisé notamment par les dispositions des lois n° 83-8, du 7 janvier 1983, art. 29, n° 83-663, du 22 juillet 1983, art. 86, et n° 93-24, du 8 janvier 1993, relative à la protection et à la mise en valeur des paysages).

publics, avec les conséquences qui s'y attacheront inévitablement en matière d'aménagements et d'équipements (Romi, 2006; Cans, 2006; Février, 2006; Romi, 2007).

Dorénavant, la conception des parcs nationaux inclut les considérations sociales, culturelles, esthétiques et paysagères, ce qui peut être interprété comme une «dénaturation» (Romi, 2007, p. 217) de l'approche initiale de la protection des écosystèmes couverts par les parcs nationaux. Il s'agit désormais, notamment, non pas d'empêcher (ce qui est devenu de plus en plus difficile) le tourisme de masse dans les parcs (là où l'objectif principal et prioritaire des parcs nationaux français résidait d'abord dans la conservation de la nature<sup>19</sup>), mais de tenter (*a minima*?) d'en maîtriser les méfaits potentiels. La protection des «cœurs de parcs» (qui constitue un nouveau concept juridique) apparaît à cet égard nettement moins stricte que celle antérieurement accordée aux ex-zones centrales des parcs nationaux (Cans, 2006, p. 1432-1433). La réforme consacre donc à cet égard, comme nous l'avons souligné plus haut, «le triomphe du modèle des parcs naturels régionaux, qui contamine assez largement [celui] des parcs nationaux» (Février, 2006, p. 9)<sup>20</sup>, en plaçant désormais le développement local et l'aménagement au même niveau que la protection, là où celle-ci était auparavant primordiale.

On peut penser qu'il en résulte inévitablement «une perte de substance du modèle originel», sans que cela remette pour autant radicalement en cause la force ni *a fortiori* la légitimité du modèle des parcs nationaux au regard des risques de «perversion» qui peuvent en résulter. La réalité objective du rapprochement des parcs nationaux des parcs naturels régionaux

19. Janin (2006, p. 10) fait à juste titre remarquer que «l'expression même de "protection de la nature" connaît une réelle dévaluation, étant désormais quasi absente des discours officiels au bénéfice de celle de "développement durable" dont on n'a pas encore la certitude qu'elle est autre chose qu'une auberge espagnole sémantique ou, pire, un leurre idéologique». Il cite à cet égard une remarque d'E. Patriarca (*Libération*, 30 novembre 2005), selon qui «le parc de nouvelle génération n'aura plus pour objectif premier la conservation de la nature [car] le mot fait peur aux élus locaux qui le traduisent par absence de développement [...], mais le développement durable». Pour des réflexions critiques récentes sur la notion de développement durable (qui a depuis des années alimenté une véritable logorrhée doctrinale!), voir Barinstein (2005), Lanoy (2006) et Février (2007).

20. La mention des paysages et du patrimoine culturel permettrait notamment de prendre en compte une conception de «l'écologie humaniste» dont il a beaucoup été question en France au moment de l'adoption de la Charte constitutionnelle de l'environnement, au printemps 2005 (loi constitutionnelle n° 2005-205, du 1<sup>er</sup> mars 2005, relative à la charte de l'environnement, JORF, 2.03.2005). Comme le souligne pertinemment Février (2007, p.10), il convient de ne pas se leurrer car, «derrière le label du parc, c'est un formidable enjeu économique qui se dessine. Une vigilance extrême sera de rigueur pour que l'adhésion au parc [et l'attrait touristique qui en découle, ajouterons-nous] soit réellement contrebalancée par un effort en faveur d'un développement durable du territoire.»

revêt un caractère éminemment politique, sinon même philosophique et idéologique, réalité aussi instrumentale que, surtout, fonctionnelle (intrusion d'une logique de développement durable, dont les critères sont trop souvent flous, confus et d'une inutile complexité) (Romi, 2007, p. 38-39). Les opérateurs de tourisme y trouveront leur compte, les défenseurs de la nature et de l'environnement certainement beaucoup moins...

### ***1.2.2. Le cadre financier et les leviers fiscaux***

Au-delà du seul dispositif budgétaire, qui ne nous intéresse pas directement ici, on peut se poser la question, ne serait-ce que de manière incidente, de savoir si et dans quelle mesure le recours à des techniques fiscales incitatives, en matière de gestion des espaces et des territoires forestiers, serait de nature à favoriser la satisfaction des objectifs poursuivis par une gestion intégrée, sinon participative, afin d'en faciliter voire d'en optimiser une utilisation répondant à la fois aux attentes des gestionnaires, aux demandes des consommateurs» (tourisme et loisirs de plein air) et aux besoins des populations locales.

Nous constatons à cet égard, en nous référant à une étude récente (Délivré-Gilg, 2007, p. 23-36), que les mesures fiscales dérogatoires liées à la forêt traduisent l'attachement du législateur à la conservation du capital forestier, tout en poursuivant plusieurs finalités, parfois antagonistes. Ainsi, alors que la fiscalité s'avère favorable à une « gestion durable » des espaces forestiers, la protection écologique et paysagère y trouverait plus rarement matière à être encouragée. À la base, en effet, les justifications économiques liées à l'exploitation et à la fonction productive de la forêt apparaissent souvent antagonistes et rarement conciliatrices avec les préoccupations environnementales de protection, même si, au sein des aires protégées, la seconde prend par principe largement sinon exclusivement le pas sur la première.

La difficulté tient en l'occurrence à ce qu'en droit français aucune disposition particulière n'est actuellement applicable en la matière aux territoires forestiers inclus dans les espaces protégés tels que les parcs ou les réserves naturelles, au-delà des seules normes de protection relatives aux forêts domaniales, ou aux réserves biologiques domaniales<sup>21</sup> et

21. Instituées dans les forêts domaniales par une convention passée le 3 février 1981 entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et la Direction générale de l'Office national des forêts, complétée en 1986.

forestières<sup>22</sup>, alors que l'utilisation à bon escient du « levier » fiscal serait de nature à en permettre une gestion plus fine, et sans doute plus efficiente, eu égard aux objectifs considérés<sup>23</sup>. On peut dès lors regretter que la refonte récente de la législation susmentionnée, conjointement applicable aux trois catégories de parcs considérées, n'y ait pour sa part pas intégré cette dimension, sinon cette préoccupation, serait-ce *ad referendum*, alors même qu'elle modifie assez profondément – en des termes qui n'échappent par ailleurs pas à une critique justifiée – l'esprit autant que les finalités de leur création et de leur gestion.

Ces réserves formulées, dans la perspective de la question abordée ici, nous nous bornerons à souligner que si le contenu actuel des techniques d'incitation fiscale en matière forestière – applicable *mutatis mutandis* et, sauf exceptions, aux territoires boisés des aires protégées – s'avère aussi « attentif » à la formation du capital forestier que « vigilant » à sa pérennité, les finalités de celle-ci tendent en tout état de cause à privilégier la gestion durable des espaces forestiers, au détriment de la protection paysagère de la forêt, plus marginalisée. Nous en concluons, avec l'auteur précité, que si « l'interventionnisme fiscal n'ignore donc pas la forêt », pour autant « les finalités de la fiscalité forestière dérogatoire apparaissent parfois mal identifiables et insuffisamment homogènes » (Délivré-Gilg, 2007, p. 36).

Nous ne pouvons dès lors manquer de nous interroger, dans une perspective de valorisation des aires protégées en général, dans celle de la gestion particulière des espaces et des territoires forestiers du Parc à des fins touristiques et écotouristiques en particulier, sur la pertinence d'une approche mieux située et plus affinée de la fiscalité forestière, apte à en permettre une meilleure intégration, au-delà de sa seule spécificité, en la rendant plus sensible et perméable notamment aux paramètres et aux exigences d'une gestion environnementale adaptée du patrimoine forestier, dans sa double dimension paysagère et culturelle.

---

22. Instituées par une convention du 14 mai 1986, elles concernent les forêts non domaniales des collectivités locales et des établissements publics soumises au régime forestier et gérées par l'Office national des forêts.

23. Le « droit forestier » conserve en effet une portée générale, que l'on peut estimer insuffisamment (positivement) discriminatoire au regard de la nature, du statut et de la diversité des territoires et des espaces considérés, comme cela ressort des dispositions les plus récentes des lois d'orientation sur la forêt (loi n° 2001-602, du 9 juillet 2001, JORF 11 juillet 2001), relative au développement des territoires ruraux (loi n° 2005-157, du 23 février 2005, JORF 24 février 2005, p. 3073), et d'orientation agricole (loi n° 2006-11, du 5 janvier 2006, JORF 6 janvier 2006).

C'est en réalité la valeur comme la portée du levier fiscal, en tant qu'outil de gestion et de mise en valeur, qui sont en cause.

### **1.3. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION**

Les principes d'aménagement et de gestion concernent la gestion proprement dite du capital forestier du Parc, mais aussi et surtout, eu égard aux nouvelles orientations retenues par la refonte de la législation des parcs nationaux français, les activités touristiques et récréatives dont il est le support et le cadre.

#### **1.3.1. *Le capital forestier***

Nous passerons rapidement sur la gestion du capital forestier du Parc, lequel ne constitue pas, dans sa qualité, l'objet principal de notre propos, resterait-il le soutien fondamental des activités (tourisme, écotourisme, activités récréatives et ludiques, de nature et de plein air) dont la mise en valeur du potentiel est attendue et recherchée.

Sous réserve de revenir ci-après sur les nouveaux principes et stratégies de gestion du patrimoine forestier, eu égard à l'actualisation et à l'optimisation de la mise en valeur des ressources du Parc, précisons pour l'instant que les éléments du dispositif national afférent à la forêt, partie intégrante de la Stratégie nationale pour la biodiversité, émanent du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en l'occurrence du Plan d'action forêt élaboré en septembre 2006.

Celui-ci détermine en ce sens trois grandes priorités, qui sont applicables sans restriction aux aires protégées de l'outre-mer français, sans préjudice de pouvoir y être spécialement adaptées : 1) la connaissance, la protection et la valorisation des écosystèmes forestiers, en vue de laquelle un plan d'action particulier à chacune des collectivités d'outre-mer détaille un ensemble d'actions en faveur de la biodiversité forestière, en raison de la richesse remarquable, à l'échelle mondiale, de leurs forêts primaires et de leurs écosystèmes ; 2) la protection et la restauration des habitats naturels des espèces menacées ; et 3) la préservation de la biodiversité ordinaire au regard de l'évolution des écosystèmes forestiers, face aux atteintes dues aux changements particuliers et globaux. Sur cette base, le Plan d'action forêt définit 6 objectifs particuliers qu'il décline en 23 actions.

### 1.3.2. Les activités touristiques et récréatives

Les points clefs du diagnostic territorial et touristique établi en 2005 par le Bureau d'études de Christine Ganem (Poitre-à-Pitre, Guadeloupe) ont notamment mis en évidence les forces et faiblesses du Parc en matière d'organisation, d'activités et d'animation touristiques. L'accent y est mis sur la consolidation du territoire vers une offre écotouristique de qualité ; tout en soulignant, pour l'aspect négatif, le manque de cohérence dans l'offre touristique et la valorisation du patrimoine sur l'ensemble du territoire classé, ainsi qu'un défaut de lisibilité de l'offre d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Quant au contenu de l'offre, les atouts résident plutôt dans l'organisation d'animations culturelles et sportives de qualité tout au long de l'année, ainsi que dans l'accueil des touristes organisé par certaines communes, renforcé par l'aménagement adéquat d'un certain nombre de sites, à l'endroit desquels ont été développées des prestations en matière d'activités écotouristiques bénéficiant du label « Marque de Confiance » du Parc<sup>24</sup>. Les « faiblesses » se situent pour leur part dans l'animation commerciale, l'animation nocturne et les coûts de certaines prestations culturelles et sportives, à l'endroit desquels était relevé un taux d'insatisfaction important, en raison de la qualité moyenne des animations proposées sur les lieux d'hébergement et à l'extérieur du Parc.

Le SDA notait pour sa part en 1997 que l'ouverture du Parc à l'activité touristique constituait un succès « difficile à gérer » (Parc naturel de la Guadeloupe, 1997, p. 26), parce que, d'une part, la gestion des principaux sites visités a été conçue à l'origine pour une fréquentation beaucoup plus

---

24. La « Marque de Confiance » du Parc est un label de qualité attribué à différents partenaires et prestataires de services qui interviennent en étroite relation avec celui-ci, dans le respect de critères de qualification définis par la charte de la MDC. Fin 2005, celle-ci avait été attribuée à 34 prestataires, au titre de 35 activités d'écotourisme (hébergement : 13, sites aménagés : 9, activités marines : 5, activités de pleine nature : 8). L'ancienne Association guadeloupéenne d'ÉcoTourisme (AGET) s'est transformée en « Guadeloupe Environnement », qui, sur la base d'une convention de partenariat, s'est vu confier par le Parc une mission de diagnostic écotouristique et de labellisation, achevée fin 2005, au profit d'actions de promotion et d'animation. Pour sa part, l'ex-Comité de la MDC a fait place à une Commission du tourisme durable du Parc.

faible qu'elle ne l'est ensuite devenue<sup>25</sup> et, d'autre part, les conséquences des aléas liés aux risques naturels, aux cyclones en particulier, peuvent en paralyser durablement l'accès. Il tirait de ce constat la conséquence de l'absolue nécessité de préciser la place du Parc dans le système touristique guadeloupéen, tout en définissant une nouvelle conception d'accueil compatible avec les exigences environnementales et paysagères, la mission première et prioritaire du Parc demeurant à cette époque (dans l'esprit de la législation initiale de 1960 tout au moins) la protection de la biodiversité. Les contraintes résidaient alors dans la nécessaire conciliation entre le respect de la nature par les populations locales et la création d'activités rémunératrices pour les habitants des communes limitrophes de la zone centrale<sup>26</sup>.

La Charte du Racoon<sup>27</sup>, adoptée par le Parc en 1995, devait progressivement fédérer un certain nombre de prestataires des différents secteurs de l'activité touristique, dont une trentaine dans celui de l'écotourisme. Leur association au Parc visait à la fois le développement et la promotion de l'écotourisme, en cohérence avec la protection de l'environnement par le respect du patrimoine écotouristique et la sensibilisation des visiteurs.

Le SAR préconisait pour sa part en 2000 diverses orientations en matière touristique, dont certaines concernaient plus particulièrement le Parc et ses territoires forestiers, en recoupant les visées de ce dernier, parmi lesquelles on peut relever : la recherche de l'équilibre entre tourisme et tourisme intégré ou économique, le développement et la diversification

25. De l'ordre de un million de visiteurs par an en moyenne, elle a connu une baisse sensible à mi-parcours de la décennie 2000.

Certains équipements étaient pour leur part rapidement devenus peu fonctionnels et impropres à leur mission. Ainsi de la « Maison de la Forêt », un des quatre points d'accueil du Parc, dont le bâtiment était à la fois isolé et en très mauvais état, doté d'une muséographie insuffisante et inadaptée, sans service aux visiteurs, alors qu'en partent plusieurs sentiers de découverte de la forêt tropicale humide.

26. Le développement de l'écotourisme bénéficie pour sa part d'un préjugé largement favorable, dès lors qu'il concerne un public généralement averti, bien informé et soucieux d'une bonne qualité de l'environnement, apte à réaliser une découverte plus conviviale des différents patrimoines naturels et culturels, et dont la réussite des séjours dépend de l'authenticité de l'accueil autant que de la qualité des contacts humains. Les activités de pleine nature, de randonnée en particulier, à travers un réseau de « traces », « historiques » pour la plupart, assez dense, permettent une large découverte des espaces forestiers les plus riches et remarquables, tout au long de l'épine dorsale du massif volcanique de la Basse Terre, ainsi qu'autour des grands sites. Leur accès n'est pour autant pas très aisé au grand public, ignorant les dangers de la montagne et de la forêt humide tropicale, au regard de parcours souvent longs et difficiles, ce à quoi s'ajoutent l'entretien parfois non assuré des sentiers et l'absence de topoguides pratiques.

27. Il s'agit d'une variété endémique de raton laveur (*procyon minor*), emblème du Parc.

des produits, l'évaluation de la vulnérabilité et du potentiel des sites, la création de nouveaux pôles d'intérêt touristique en Basse Terre, selon une démarche coordonnée et intégrée, justifiée par la qualité des paysages<sup>28</sup>.

## **2. LES NOUVELLES PERSPECTIVES DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE FORESTIER AU REGARD DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE**

Rappelons que les « principes fondamentaux de la politique forestière », tels qu'ils sont énoncés en France depuis 2001 dans le Livre préliminaire du Code forestier<sup>29</sup> font une place explicite à la fonction sociale de la gestion de la forêt, au profit des populations et du grand public. Cet objectif y est rappelé au fil des paragraphes qui y sont consacrés, et les expressions de satisfaction des « demandes sociales », de « fonction sociale pertinente », de « promotion des activités d'accueil du public » y reviennent ainsi à plusieurs reprises.

La consécration législative du caractère « d'intérêt général » de la mise en valeur et de la protection des forêts y figure pour la première fois formellement, en relation avec l'objectif désormais omniprésent de développement durable<sup>30</sup>.

---

28. Un premier « bilan » présenté dans le Rapport d'activité (2004) du Parc mettait à cet égard en exergue la participation de celui-ci à la définition de la stratégie locale de développement du tourisme (en liaison avec le Comité du tourisme des Îles de la Guadeloupe/CTIG), ainsi que la valorisation touristique des territoires, appelée à bénéficier aux bassins de vie voisins. Il préconisait conjointement la mise en place d'audits environnementaux dans le cadre de la restructuration de la Marque de Confiance, assortie de l'externalisation de ses interventions dans le domaine considéré, par la structuration et la dynamisation du réseau des prestataires, assises sur une démarche élargie de partenariat sur la base de conventions particulières.

29. Article 1<sup>er</sup> de la loi précitée du 9 juillet 2001, incorporé à l'article L. 1<sup>er</sup> du Code forestier.

30. « La mise en valeur et la protection des forêts est d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable. Elle a pour objet [...] de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt [...]. La gestion durable des forêts garantit [...] les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international [...]. Les forêts publiques satisfont de manière spécifique à des besoins d'intérêt général soit [...] par une promotion des activités telles que l'accueil du public [...]. »

## **2.1. LES NOUVEAUX PRINCIPES ET STRATÉGIES DE GESTION**

L'adaptation et l'optimisation de la gestion du patrimoine naturel du Parc, de ses espaces forestiers en l'occurrence, appellent une extension et une diversification corrélative des équipements et aménagements mis à la disposition du public pour répondre à la demande en matière de loisirs de nature et de tourisme

### **2.1.1. *L'adaptation et l'optimisation de la gestion du patrimoine naturel***

Les gestionnaires du Parc se sont attachés, au tournant des années 2000, à identifier des techniques permettant de valoriser le patrimoine naturel du Parc. Une fois encore, non sans paradoxe, le capital forestier, malgré sa richesse et son importance, n'a pas spécialement été pris en compte dans cette perspective, pour autant néanmoins qu'il soit plus ou moins directement affecté par les préconisations retenues. Relevons notamment à cet égard : la mise en valeur du caractère exceptionnel des patrimoines et des espaces gérés par le Parc, à l'endroit de la flore des zones de montagnes en particulier, la mise en place d'espaces d'interprétation animés et dynamiques, inspirés des *visitors centers* des parcs nationaux américains, et surtout, dans le sens de la valorisation souhaitée et souhaitable des espaces, des sites et des ressources, dans le double souci d'innover dans les produits et les prestations et d'améliorer la réponse aux besoins locaux, l'intégration des aménagements du Parc dans les milieux de vie de la population, au cœur de l'activité sociale et culturelle.

De façon plus générale, les objectifs<sup>31</sup> du Plan d'action forêt précédemment mentionné visent, à l'échelle nationale, à l'optimisation de la gestion des espaces forestiers, certes pour des raisons socioéconomiques en premier lieu, mais sans préjudice des retombées qui peuvent implicitement et plus ou moins directement en être attendues en matière de valorisation des potentiels touristiques et récréatifs de ces espaces. Parmi les actions les plus significatives – et sans doute les plus déterminantes à terme dans leur dimension opérationnelle – quant à la démarche analysée

31. En particulier, parmi les six objectifs retenus : mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière aux différentes échelles ; compléter les réseaux d'espaces protégés, et améliorer l'efficacité des dispositifs de protection-restauration d'espèces protégées ; renforcer la coordination et la concertation au plus proche du terroir ; sensibiliser et informer le grand public.

ici, relevons : l'amélioration de la connaissance des espèces et des habitats forestiers, la prise en compte de la biodiversité spécifique à l'échelle des territoires dans les orientations forestières, les documents d'aménagement et les politiques territoriales, la création d'outils permettant aux gestionnaires d'intégrer la biodiversité dans la gestion courante (des aires protégées notamment), le complément et la valorisation des réseaux d'aires protégées en forêt, en assurant leur représentativité, leur fonctionnalité, et en améliorant leur complémentarité avec les autres réseaux existants, et enfin le développement de la communication en direction du grand public, notamment par l'intermédiaire des organisations forestières.

Les enjeux majeurs de la préservation et de la valorisation patrimoniales non seulement du territoire mais plus spécialement de l'espace-parc selon des exigences fonctionnelles et partenariales plus ambitieuses pour la collectivité guadeloupéenne (Direction de la nature et des paysages, 2003, p. 69 et suivantes) procèdent d'un certain nombre de points déterminants, parmi lesquels figurent le « poids du passé forestier » et la compatibilité entre fréquentation et préservation. Les réponses à apporter à ces « défis » patrimoniaux en cause, eu égard aux exigences de la mission prioritaire (jusqu'en 2006) de protection impartie au Parc, postulent ainsi un ajustement réaliste du SDA, dont on peut penser que l'une des dispositions clefs devrait résider dans l'adaptation du système de gestion de la forêt<sup>32</sup>.

Le Programme d'aménagement du parc pour la période 2005-2010 revient en ce sens, comme nous l'avons souligné précédemment, sur la nécessité de préserver la forêt tropicale et le patrimoine naturel de la Basse Terre. Le massif forestier qui couvre la majeure partie de celle-ci constitue en effet l'une de ses principales richesses naturelles, parmi les mieux conservées des Petites Antilles, et, partant, un des meilleurs attraits

---

32. L'origine forestière du Parc et la légitimité de l'Office national des forêts d'appliquer le Code forestier sur tout le territoire classé posent un problème de lisibilité et d'autonomie juridique du Parc dès lors que l'Office national des forêts n'en assure plus la direction. La mise en œuvre de la coopération instaurée entre les deux établissements repose d'évidence sur de bonnes relations entre leurs responsables respectifs. Rappelons à ce sujet que, sur les près de 28 000 ha concernés par l'aménagement forestier, la zone centrale occupe 16 200 ha des 24 500 ha de la première série de statut « protection générale du milieu et des paysages avec accueil du public ». Dès lors que la gestion forestière se limite désormais à la surveillance et à l'accueil, le rapport d'évaluation susvisé a préconisé d'envisager une délégation, voire un transfert de compétences, au Parc, dont le programme d'aménagement intégrerait alors le volet forestier (sans préjudice, à titre alternatif, de la possibilité d'une réforme en profondeur de la catégorie des établissements publics qui ont vocation à gérer et à préserver le patrimoine naturel français).

touristiques du Parc comme, plus largement, de l'archipel. Sa préservation est donc importante pour le patrimoine mondial, et sa valorisation essentielle pour l'économie guadeloupéenne. Le programme prévoit à cet effet non seulement l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement de l'écosystème forestier, mais aussi, en relation étroite avec les espaces et les populations environnants, sa valorisation en tant qu'outil au service des populations locales en vue d'une gestion optimisée de leur patrimoine naturel<sup>33</sup> (Direction de la nature et des paysages, 2003, p. 22-23 et 25).

### **2.1.2. L'extension et la diversification des équipements et des aménagements**

En matière d'équipements et d'aménagements, la réponse à l'objectif de promotion et de développement du potentiel touristique et récréatif des espaces forestiers du Parc intéresse la maintenance et l'amélioration des grands équipements<sup>34</sup>, en même temps que l'aménagement et la mise en valeur des grands sites<sup>35</sup>. S'y ajoute une nécessaire réflexion sur l'adaptation, la rénovation et la valorisation des structures d'accueil.

Ces dernières répondent souvent à des traditions culturelles locales, auxquelles les Guadeloupéens restent pour la plupart très attachés, dans l'organisation de leurs loisirs amicaux et familiaux, qu'il s'agisse des aires de pique-nique et des « carbets<sup>36</sup> », des traces, des « portes<sup>37</sup> » ou des maisons thématiques<sup>38</sup> du Parc. Un véritable aménagement paysager

33. La Direction régionale de l'environnement/DIREN (service déconcentré du Ministère de l'Écologie et du Développement local) s'est prononcée pour sa part, fin 2005, sur le plan régional (incluant implicitement par définition les espaces forestiers du Parc) pour la préservation et la restauration des forêts sèches (xérophiles et xéromésophiles), en même temps que pour la préservation, la protection et la valorisation des zones humides (mangroves et forêts marécageuses notamment), ainsi que sur la nécessité de favoriser la biodiversité dans les milieux anthropisés (*a fortiori* dans ceux mis à la dispositions des activités touristiques et récréatives au sein des aires protégées, incluant le Parc).

34. Route de la Traversée, Morne à Louis et site de la Citerne, retenue du Bras David.

35. Chutes du Carbet, site de la Soufrière, Cascade aux Écrevisses, Bains jaunes et chutes du Galion, Réserve du Grand Cul-de-sac marin.

36. Abris traditionnels en bois, généralement ouverts, destinés à un habitat sommaire, plus fréquemment à des activités de plein air.

37. Au triple sens physique (territorial), cognitif (thématique) et générique (en relation contextuelle avec les territoires et avec les missions et interventions du Parc).

38. Maison de la Forêt (route de la Traversée), Maison du Volcan, Maison du Bois, Maison de la Vallée (ancienne caféière de la Grivelière, dans la vallée de la Grande Rivière de Vieux Habitants).

des premiers, accompagné d'espaces et d'outils d'interprétation dûment documentés, aurait à n'en pas douter un impact considérable sur la population locale et sur l'image du Parc, sans entraîner pour autant un coût prohibitif.

S'y adjoignent un certain nombre de projets de «redéploiement», destinés à desserrer les contraintes nées de la surfréquentation de deux des sites les plus convoités et visités du Parc, les Chutes du Carbet et la Maison de la Forêt. À l'origine centres d'accueil et de services, ils pourraient ainsi opportunément répondre à d'autres demandes et donc être affectés à d'autres usages (conception et mise en place de plateformes et de centres d'accueil dûment repensés et adaptés aux demandes particulières tant des touristes extérieurs que des pratiquants locaux des loisirs de nature et de plein air).

À cela s'ajouteraient, pour répondre aux objectifs ludiques et culturels, la conception et la réalisation d'une «Maison du Parc<sup>39</sup>», mieux à même à la fois de jouer son rôle d'information, de médiatisation, de promotion, d'information et d'accueil, au profit du Parc – en faisant plus particulièrement ressortir et en valorisant la richesse et l'attrait de ses ressources forestières –, et de se rapprocher des publics cibles (Direction de la nature et des paysages, 2003, p. 88-104).

Des plans d'interprétation différenciés, enfin, pourraient judicieusement être proposés, à des niveaux distincts, afin de répondre aux attentes respectives d'une part des visiteurs («grand» tourisme et tourisme traditionnel, générant une forte fréquentation); et d'autre part des adeptes d'un tourisme «alternatif (scientifique, culturel, écotourisme, etc., correspondant à des fréquentations à la fois qualitativement mieux ciblées et quantitativement plus limitées) aussi bien que des Antillais eux-mêmes (Ministère de l'Environnement, 1993, p. 31-33).

## **2.2. LA VALORISATION DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE**

La valorisation de la démarche de développement touristique durable repose sur la nécessaire promotion du tourisme et des loisirs de nature, et sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique durable à la fois cohérente et performante.

---

39. Dont la première pierre a été posée par Madame Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement durable, le 21 janvier 2006.

### 2.2.1. *La promotion du tourisme et des loisirs de nature*

Dès 1997, le SDA du Parc avait mis l'accent sur la nécessité non seulement d'y favoriser les activités touristiques et récréatives, mais également d'y amplifier la démarche d'écotourisme, et cela « en veillant à préserver (ou à reconquérir) la qualité des sites du parc national » (Parc naturel de la Guadeloupe, 1997, p. 86). L'objectif était de mieux accueillir les publics en limitant les pressions dans les sites de la zone centrale.

Dans ce but, l'appui à une démarche écotouristique forte et cohérente, dans chacun des trois bassins touristiques de la Basse Terre<sup>40</sup>, devait à la fois prolonger la « sanctuarisation » du Parc au profit du respect des milieux et accompagner les « bonnes pratiques » des prestataires par un appui aux projets pilotes exemplaires répondant à une charte de qualité définie par l'établissement. L'action du Parc en matière d'accueil des touristes et visiteurs devait donc largement mettre en pratique et valoriser le concept de développement durable, sachant en particulier que l'écotourisme est à la fois une composante et un garant d'un développement touristique durable<sup>41</sup>.

À cet effet, le SDA retenait des axes opérationnels qui résidaient dans la promotion d'un projet touristique de qualité, de la mer à la zone centrale, tout en participant à un projet touristique global, qui accorderait une place privilégiée à la randonnée pédestre et aux activités de pleine nature. Le Parc n'entendait pas se désintéresser pour autant du devenir de l'ensemble des communes limitrophes appartenant à sa zone périphérique, à l'endroit desquelles il lui incombait de favoriser la mise en valeur et la gestion des milieux naturels, des paysages et des patrimoines dans un même souci de qualité. Il lui revenait, dans ce but, de préciser le contenu d'une stratégie de développement durable au profit de la zone périphérique statutaire<sup>42</sup>, pour pouvoir proposer aux collectivités concernées un partenariat en vue de la mise en œuvre d'une politique de développement durable, au triple plan social, économique et culturel.

40. Côte-Sous-le-Vent, Sud Basse Terre et Côte-au-Vent.

41. Les structures de gestion du Parc comportent, dans le domaine qui retient ici l'attention, le Service des Grands Sites, le service de la biodiversité, le service du développement durable, et le service action, découverte et écotourisme ainsi que le service « Leader + ».

42. La loi du 12 avril 2006 prévoit qu'y soit substituée à moyen terme une zone « d'adhésion », considérablement élargie, qui intègrera toutes les communes intéressées qui auront adhéré à la charte qui leur sera proposée à cet effet.

Il est toutefois symptomatique que les espaces et territoires forestiers n'y aient pas été appréhendés en cette qualité, et n'aient fait en conséquence l'objet ni de mesures d'intervention ni d'actions de valorisation particulières, en relation avec les activités touristiques et récréatives plus spécialement<sup>43</sup>. Or les paysages sont à la fois l'expression d'une identité locale et d'un patrimoine commun, et les supports du cadre de vie des habitants. Ils comptent parmi les éléments majeurs des « produits touristiques » (tourisme vert, tourisme rural, écotourisme, agroécotourisme, etc.), et sont porteurs à ce titre d'enjeux importants en matière de durabilité multiforme. Dans la mesure où le paysage résulte de l'activité humaine, il exige logiquement que le projet de territoire s'accompagne d'un projet de développement, agricole et forestier en particulier.

Une stratégie de reconquête des paysages, incluant les espaces forestiers, serait alors de nature à permettre d'amplifier l'expansion touristique et de favoriser l'émergence et le développement de nouvelles formes de tourisme alternatif, écologiquement compatible et socialement solidaire. Une stratégie d'écotourisme, voire d'agrotourisme « sylvestre », pourrait ainsi contribuer à la valorisation d'un plan d'action relatif à la formation et à l'éducation à l'environnement, à la création de produits innovants, à l'élaboration de codes de « bonne conduite » et à la facilitation de la communication « grand public », au profit d'une mise en valeur aussi large que diversifiée des potentiels touristiques et ludiques.

Un positionnement fort du Parc en faveur de l'écotourisme apparaît à cet égard essentiel. La destination classique « mer-nature-écotourisme » peut être ainsi utilement relayée et redynamisée par la promotion d'activités tournées vers la découverte des richesses des milieux forestiers et le développement des activités sportives et de loisirs qui y sont liées, dans la limite de leur capacité d'écocompatibilité. Bien qu'encore – et pour un

---

43. On notera toutefois la volonté de mettre en valeur les richesses du patrimoine et des savoir-faire traditionnels de la Côte-Sous-le-Vent autour du bois et des métiers du bois, et cela grâce à l'équipement important que constitue la Maison du Bois, installée sur une ancienne « habitation » (domaine agricole exploité par les anciens propriétaires terriens à l'époque de la colonisation) caféière, tout en valorisant la filière bois des forêts qui ont reconquis la majorité des versants. Les structures d'accueil à caractère écotouristique se situeraient plutôt pour leur part dans les zones agricoles de l'arrière-pays créole de la Côte-au-Vent.

certain temps – marché de niche, l'écotourisme peut valablement s'y développer, à la condition d'être en mesure de proposer des produits à la fois innovants, adaptés et diversifiés<sup>44</sup>.

Si donc l'intégration de la dimension écotouristique dans le développement et le positionnement des destinations de nature devient incontournable<sup>45</sup>, dès lors que les activités de nature, parce que porteuses de développement durable, y intègrent une dimension protectrice et valorisante, il est une fois encore regrettable que les espaces et territoires forestiers du Parc n'y soient pas plus systématiquement et directement impliqués en vertu des ressources particulières qui sont les leurs et, partant, des offres qu'elles peuvent alimenter.

### **2.2.2. La stratégie de développement touristique durable**

Un certain nombre de produits touristiques peuvent donc être développés dans cette perspective, produits originaux et représentatifs de la Guadeloupe, de ses aires protégées et de ses richesses forestières, pour les touristes et les écotouristes comme pour les amoureux de la nature et les adeptes des activités de plein air. La randonnée, la découverte et l'observation de la flore, de la faune et de la géologie, l'exploration de la canopée, l'interprétation de la biodiversité, les stages d'immersion en forêt, etc. ont ainsi vocation à y occuper une place essentielle. L'adoption d'une démarche de tourisme durable intégrée au contexte local, assise en particulier sur un positionnement du Parc comme acteur déterminant de ce tourisme au niveau régional, constitue donc un objectif certes déjà esquissé, mais qui doit être pleinement et efficacement accompli à moyen comme à long terme.

44. Le Costa Rica est très en pointe dans ce domaine, en proposant des produits originaux et attrayants, qui séduisent de très nombreux visiteurs, sur les principaux sites touristiques des forêts pluvieuses ou « nuageuses » de la chaîne volcanique qui constitue la véritable épine dorsale du pays, sur plus d'une centaine de kilomètres, et offre aux visiteurs des sites aussi somptueux qu'exceptionnels (Volcan Arenal, Réserves naturelles de Monteverde et de Santa Elena, parmi les plus fréquentés). C'est le cas, outre les multiples itinéraires forestiers, des visites de la canopée, des ponts suspendus, des téléphériques et autres tramways des cimes (*sky tram*), des circuits de « survol » des forêts et des vallées en tyrolienne (*sky trek*), etc. Il est vrai toutefois que, alors que la quasi-totalité de la forêt exploitable à des fins touristiques se situe en Guadeloupe dans l'aire même du Parc, les zones de protection « officielles » (réserves) des forêts costaricaines ne recouvrent qu'une petite partie de celles-ci, vu leur étendue et leur dimension, ce qui laisse d'immenses espaces à l'exploitation (contrôlée) des activités de loisirs par des opérateurs privés.

45. Le tourisme de nature, au sens large, représenterait encore aujourd'hui moins de 10 % des flux touristiques mondiaux, avec un taux de croissance prévisionnel de 10 % à 25 % par an (P. Vellas et J. Raboteur, 2003, p. 95).

Les gestionnaires du parc ne pourront dès lors faire l'économie d'une réflexion particulière, raisonnée et approfondie sur la mise en valeur des espaces forestiers, conduisant à une diversification de l'offre touristique par la création de nouveaux produits liés au développement d'un tourisme de découverte en constante expansion. Une commission d'écotourisme *ad hoc* constituerait certainement une mesure significative et déterminante en ce sens, en permettant entre autres d'initier, de fédérer et de faciliter l'émergence de projets partenariaux en ce domaine<sup>46</sup> (Direction de la nature et des paysages, 2003, p. 10).

Dans le cadre du rapport de candidature du Parc en vue de son adhésion<sup>47</sup> à la Charte européenne du tourisme durable dans les aires protégées, une stratégie et un plan d'action en faveur du tourisme durable ont été élaborés<sup>48</sup>. Ce dernier se décline respectivement en actions concrètes déclenchantes, actions de sensibilisation, actions jugées importantes pour le développement touristique durable, et actions secondaires. Un certain nombre d'objectifs retenus concernent de manière transversale presque tous les axes d'orientation, ce qui démontre la réalité de la volonté du Parc d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche de tourisme durable qu'il entend suivre. Notons, à titre d'exemple, sous réserve de nous reporter à l'ensemble du document, que la valorisation des patrimoines paysagers et naturels appelle un encouragement de techniques de valorisation originales, dynamiques et impliquant les différents acteurs, tout en faisant émerger et en assurant le suivi de nouveaux projets «durables» dans un souci de cohérence territoriale.

---

46. La mission d'évaluation de la politique du Parc a notamment exprimé, dans le rapport établi à ce sujet en mai 2003, la nécessité pour le Parc de mettre en œuvre un véritable processus de «refondation». Il est symptomatique qu'elle ait souligné à cet égard la nécessité d'enrichir «sa logique forestière initiale», devenue quasi emblématique, par un projet territorial de développement, et en particulier de compléter et d'actualiser le SDA par un programme pluriannuel d'actions et de programmation, incluant la connaissance (recherche), la gestion (aménagement), la réglementation (police), la communication (pédagogie) et le suivi-évaluation (indicateurs).

47. Validée par le conseil d'administration du Parc en juillet 2005.

48. La stratégie reprend les enjeux et objectifs généraux de développement touristique au sein du Parc, et définit cinq axes d'orientation en faveur du développement d'un tourisme durable. Le plan d'action exhaustif déterminé à cet effet comporte 140 actions, réparties en cinq axes ; il est complété par un plan de 30 actions jugées prioritaires par les acteurs locaux. Ces trois documents ont été programmés pour la période 2007-2012, mais une partie des actions a déjà été engagée courant 2006. Les besoins en ressources, contraintes et possibilités du patrimoine culturel et naturel ont pour leur part été dûment diagnostiqués et évalués, à partir d'un inventaire des sites et des activités touristiques, dans les communes de la zone périphérique du Parc en particulier. Les ressources financières consacrées à la mise en œuvre de ces actions représentent un budget de 1 100 000 € pour le service accueil, découverte et écotourisme du Parc (soit 17 % du budget total), dont 286 500 € en fonctionnement et 250 000 € en investissement.

La problématique de règlement des conflits d'usage dans les espaces forestiers pourrait directement et valablement s'y rattacher, de même que la sensibilisation des différents publics et acteurs aux risques et catastrophes naturels (cyclones, éruptions volcaniques, séismes, raz de marée) qui menacent de manière récurrente la Guadeloupe et sont susceptibles de mettre en péril les ressources forestières ; ainsi qu'au mitage des paysages dû aux déboisements et occupations illicites des territoires protégés.

Il convient, enfin, de ne pas omettre de proposer une offre écotouristique qui soit conjointement adaptée à la clientèle locale, assortie d'incitations et de tarifs appropriés, appuyés sur des protocoles d'accueil et des infrastructures didactiques repensés, tout en favorisant le développement de la pluralité des activités traditionnelles s'inscrivant dans une démarche de développement touristique durable, comme celui des savoir-faire (sinon même des « savoir-être ») et des produits liés à l'exploitation et à la valorisation des ressources forestières.

Il importe également, et plus généralement, d'accompagner concrètement de manière plus efficace les réflexions et les actions en faveur de la constitution de filières touristiques écoresponsables, de la professionnalisation des acteurs, de l'élaboration de produits touristiques durables, de la construction d'une image fidèle à la diversité et aux particularités des patrimoines des terroirs, et de la diversification de la clientèle touristique et récréative.

### **2.3. LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS HUMAINES**

#### ***ET LA « RÉAPPROPRIATION » PAR LES POPULATIONS LOCALES***

La conception opérationnelle de nouveaux produits et services s'inscrit dans la recherche de nouvelles formes d'aménagement et de gestion aptes à optimiser la réponse à apporter aux besoins identifiés des collectivités et des populations locales dans une perspective de développement durable intégré. La limitation des impacts des activités ludiques et touristiques va de pair avec une implication accrue des uns et des autres dans une démarche gestionnaire dûment repensée et valorisée.

#### **2.3.1. *La limitation des impacts des activités humaines et la sensibilisation des acteurs***

Nous passerons plus rapidement sur ce point, qui n'appelle pas de remarques véritablement originales dans le contexte de référence, pour insister, ci-après, sur l'implication des populations dans les politiques de développement touristique durable du Parc. La mise en valeur des potentiels, serait-elle largement tournée vers les acteurs externes du tourisme et de l'écotourisme,

ne saurait en effet, *a minima*, ignorer les besoins et les attentes en la matière des collectivités et des populations guadeloupéennes ; et est conduite, *a maxima*, à leur faire une place essentielle dans une démarche de gestion intégrée des ressources patrimoniales qui sont le support des activités considérées.

Parmi les orientations régionales conjointement déterminées fin 2005 par la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) figurent, de manière transversale, la connaissance et la gestion de l'impact de la fréquentation humaine dans les zones naturelles (DIREN-ONCFS, 2005, p. 40). En raison de l'importance reconnue du tourisme au nombre des principales ressources économiques de la Guadeloupe, le volume et les impacts de la fréquentation des sites naturels se sont régulièrement accrus au cours des dernières années. De nombreux sentiers ont été aménagés ou restaurés en zones forestières, au profit d'activités de découverte et de loisirs. L'augmentation de la fréquentation qui en est résultée, au sein du cœur « sanctuarisé » du Parc en particulier, ne va pas sans entraîner des conséquences parfois négatives pour la biodiversité : perturbation des espèces et dégradation des habitats ; et les impacts que cette augmentation peut avoir sur la faune comme, dans une moindre mesure, sur la flore et les milieux, sont encore peu ou insuffisamment connus.

Des efforts sont préconisés à cet égard à la fois pour rechercher et évaluer les impacts de la fréquentation du public sur les espaces naturels ; et, au vu de ces conséquences sur la biodiversité, pour que les ressources de la faune et de la flore, des territoires forestiers en particulier, soient effectivement et positivement prises en compte dans les projets d'aménagement et de gestion du Parc. L'étude de l'impact des activités de plein air en milieu naturel s'avère en ce sens essentielle (y compris en dehors des cas où les études d'impact sont imposées par la loi), afin de permettre de mieux contrôler et maîtriser les activités touristiques et récréatives dans un tel milieu<sup>49</sup>.

Les mesures conséquentes peuvent ainsi résider (à titre d'exemple, et sans présenter de caractère exhaustif) dans le souci de privilégier la fréquentation des sentiers en bordure d'habitats sensibles, fragiles ou menacés (massifs forestiers notamment), pour limiter toute perturbation et fragmentation, tout en évitant d'en créer de nouveaux ; d'aménager le contournement des zones de fort intérêt pour la faune et la flore lors de

49. C'est à notre initiative que le Conseil scientifique du Parc a annulé il y a quelques années un projet d'arrêté visant à autoriser la pratique du « canyoning » dans la zone centrale du Parc, alors même que n'avait été réalisée aucune étude d'impact de biodiversité au regard des conséquences d'une telle activité sportive sur les espèces et les habitats concernés.

la réhabilitation de sentiers ; et, de façon générale, d'intégrer la dimension « milieu naturel » dans le contrôle des activités de plein air, afin de pouvoir y organiser et y maîtriser aussi bien les activités touristiques et écotouristiques que, plus largement, ludiques et récréatives de toute nature.

Dès 1997, le SDA faisait le constat de pressions anthropiques allant s'amplifiant sur les milieux naturels de la zone centrale du Parc, en grande partie dues à la surfréquentation imputable à tous les publics, avec toutes les conséquences qui en résultent habituellement en matière de perturbation et de dégradation des milieux (piétinements, déchets, dérangements sonores, divagation d'animaux, etc.), au point d'en devenir « alarmantes » (Parc naturel de la Guadeloupe, 1997, p. 11). Ces pressions ne s'exercent toutefois pas de manière similaire sur toutes les zones du Parc, et notamment sur les espaces forestiers, qui débordent largement la zone centrale, selon qu'elles sont localisées<sup>50</sup> ou plus diffuses. Pour les massifs forestiers, il s'agit surtout de la coupe et de la cueillette, du déboisement sauvage, de la récolte de la gomme<sup>51</sup>, voire de la chasse et du braconnage (ce dernier resterait heureusement assez limité)<sup>52</sup>.

Trois raisons conduisent donc à prendre en compte les nuisances d'origine humaine et à tenter de les réduire sinon de les éradiquer : les conséquences potentiellement dramatiques sur la biodiversité naturelle du Parc des impacts sur certains milieux ou espèces plus vulnérables et fragiles, la possibilité de contrôler, voire de réguler les activités humaines engendrant ces pressions (contrairement à celles qui sont d'origine naturelle), et la volonté de préserver l'intégrité du Parc et d'afficher cette volonté, dans un souci pédagogique, vis-à-vis des habitants comme des visiteurs<sup>53</sup>.

50. Principalement sur les trois grands sites que sont la Soufrière, la deuxième chute du Carbet et les points d'accueil et d'animation le long de la route de la Traversée.

51. Gommier blanc (*dacryodes excelsa*), bois d'encens (*protium attenuatum*).

52. La plupart de ces pratiques sont en réalité soit interdites soit strictement réglementées par les dispositions normatives relatives à la création et à la gestion du Parc. Les difficultés d'application de ces dispositifs et, partant, de leur sanction, en grande partie dues au contexte local, ont néanmoins pour conséquence que certaines continuent à exister là où elles auraient dû disparaître...

53. Un laboratoire de l'Université des Antilles et de la Guyane a inscrit dans ses programmes de recherche l'étude de la dynamique des milieux et de leur sensibilité aux activités humaines, afin d'en faciliter la compréhension et d'en optimiser la gestion (DYNECAR/Dynamique des écosystèmes Caraïbes et biologie des espèces inféodées, EA 926, Faculté des sciences exactes et naturelles). Il s'agit en l'occurrence d'évaluer les impacts et de mettre en œuvre des mesures de gestion de la conservation des milieux (parmi lesquels les écosystèmes forestiers figurent en bonne place) et de la biodiversité, face à des évolutions ou à des pressions d'origine anthropique (mais également naturelle) identifiées dans le SDA qui n'ont jusqu'alors été ni évaluées ni gérées ; et, partant, de définir des protocoles opérationnels permettant de mener les actions prioritaires en vue d'une gestion adaptée à la biodiversité particulière du Parc.

### 2.3.2. *La mobilisation et l'implication des populations et des communautés locales*

De nombreux documents, d'étude ou de gestion, à caractère diagnostique ou à but opérationnel, ont effectivement pris en compte, depuis plus d'une dizaine d'années, cette préoccupation et cette démarche, dont on perçoit sans difficulté le caractère essentiel et la portée déterminante. Ainsi, le Programme d'aménagement 2005-2010, mentionné à plusieurs reprises, se fixe, parmi les six grands objectifs prioritaires retenus au cours de cette période, d'«aider les Guadeloupéens à se réapproprier leurs patrimoines».

Le développement d'une politique de communication particulière et adéquate, la prise en compte des traditions et des usages locaux dans l'aménagement des sites d'accueil, le développement des actions pédagogiques et de partenariat<sup>54</sup>, et, de façon générale, la volonté de familiariser les collectivités locales à la gestion du patrimoine naturel et de contribuer à la valorisation de leur patrimoine culturel, figurent ainsi au nombre des actions clefs à mener à cette fin<sup>55</sup>. Ce qui est fondamentalement en cause, c'est la légitimation des aires protégées par leur «réappropriation», susceptible de déboucher sur divers axes d'action correspondants<sup>56</sup>.

On ne peut alors pas échapper à une régulation plus volontariste des flux, donc à une gestion du droit d'accès aux sites. Il s'agit de savoir quels sont les meilleurs moyens et outils pour parvenir à cet objectif, tout en n'oubliant pas le rôle pédagogique des aires protégées dans l'accession à

---

54. Une convention de partenariat a récemment été passée en ce sens avec le rectorat (académie) de la Guadeloupe, en février 2007, dans le cadre de la promotion de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDR), qui confie au Parc la responsabilité d'un certain nombre de projets pédagogiques à l'intention des élèves des enseignements primaire, secondaire et technique des lycées et collèges.

55. Un projet de recherche, apparemment regrettamment resté sans suite, avait été conçu, au début des années 2000, par une équipe de politistes, de juristes, d'économistes et de sociologues de l'Université des Antilles et de la Guyane, en partenariat avec le Parc, l'Office national des forêts et les collectivités locales intéressées, en vue d'étudier les usages des aires protégées en Guadeloupe (le Parc et la Réserve du GCSM en l'occurrence), ainsi que l'appropriation sociale des valeurs environnementales, et leurs implications pour la gestion des aires protégées. Il s'agissait d'identifier et d'analyser les représentations et actions des acteurs publics et privés en vue d'une gestion optimisée des aires protégées, et de leur appropriation individuelle et collective, pour favoriser une valorisation économique des sites à haute fréquentation touristique compatible avec la mission de conservation du Parc. Sur cette problématique, et notamment à propos des conflits d'usage dans les aires protégées, voir les recherches et réflexions pertinentes de Lahaye (2006).

56. Ainsi de la pertinence de la réglementation et de son application au regard du contexte culturel et social antillais, de l'existence et de l'effectivité des modes de régulation habituellement pratiqués dans les aires protégées, de l'intégration de ces aires comme éléments valorisants, plus que de contrainte, dans le vécu quotidien des décideurs locaux et des usagers, etc.

un statut symbolique d'écocitoyen, par définition responsable de l'avenir d'une aire insulaire de taille limitée, à connotation endogamique, où les impacts écologiques, économiques et sociaux de toutes décisions politiques se font sentir beaucoup plus rapidement et explicitement qu'ailleurs. Il convient donc à la fois de mesurer les conséquences d'une telle politique, d'anticiper les réactions des différentes parties intéressées et de mettre en évidence les valeurs locales (y compris les valeurs non économiques) du patrimoine naturel<sup>57</sup>.

Parmi les orientations régionales susvisées formulées en 2005, figure ainsi en bonne place celle de favoriser la connaissance et la prise en compte des milieux à tous les niveaux (scolaire, grand public et décideurs) (DIREN-ONCFS, 2005, p. 36). Dans le même esprit, le diagnostic territorial établi la même année pour le Parc insiste (DIREN-ONCFS, 2005, p. 35), au titre du nécessaire positionnement des résidants par rapport au développement touristique durable, sur une demande d'implication très forte émanant des collectivités et des populations locales, par des actions appropriées de sensibilisation et d'éducation des citoyens (comme de formation des socio-professionnels) en matière de patrimoine et de tourisme (jusqu'alors largement insuffisantes), en vue de la valorisation du tourisme aussi bien que de l'image du Parc et de ses richesses au profit du plus grand nombre<sup>58</sup>.

57. En matière d'écotourisme, le Parc apporte notamment son appui au CTIG (Comité du tourisme des Îles de la Guadeloupe), ainsi qu'au CGRP (Comité guadeloupéen de randonnée pédestre). Il a également développé un partenariat «de proximité» dans le cadre du programme «Leader +», sur le territoire de la Côte-Sous-le-Vent, qui repose sur l'implication permanente des quatre communes dans des projets et une stratégie d'animation. Des ateliers de créativité visant l'accueil ont notamment été mis en place pour répondre au besoin souligné par le plan du plan de développement du Parc de formaliser des pistes d'action pour la conceptualisation d'un accueil particulier sur le territoire. Un concept d'animation a également été développé autour des savoir-faire des métiers du bois.

58. La méconnaissance de la perception des habitants de la Guadeloupe envers un certain nombre des thèmes essentiels est en effet apparue aussi importante que négative, qu'il s'agisse de leurs besoins et attentes par tranches d'âge en tant que visiteurs/touristes potentiels du Parc, de leur vision du tourisme et des touristes «extérieurs», métropolitains et étrangers, de l'offre potentielle alternative de produits à caractère écotouristique, apte à favoriser la protection et la valorisation de leur patrimoine naturel, de leur perception de celui-ci et de leur attachement aux valeurs dont il est porteur, de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes en tant que «consommateurs» et responsables à la fois de ce patrimoine, à travers notamment une perspective identitaire complexe (voir Breton, 2004, 2006). Lors des travaux préparatoires, nous avons ainsi proposé que le plan d'action pour 2007-2012 inclus comme sous-objectif d'accorder une place déterminante au triptyque sensibilisation/mobilisation/responsabilisation des populations locales et des acteurs du développement touristique durable dans la «réappropriation» des ressources patrimoniales.

Un consensus s'est établi aujourd'hui sur le constat que la promotion et le développement du tourisme durable et de l'écotourisme contribuent fortement à la gestion de l'espace en même temps qu'au développement économique et social local. Les bénéfices attendus sont notamment la promotion des produits locaux, l'encouragement des emplois dans le tourisme et le développement de produits touristiques en rapport avec les activités économiques traditionnelles (agriculture, foresterie, artisanat, etc.), en incitant, par exemple, les structures touristiques à utiliser et à consommer en priorité les produits écologiques et « durables » des territoires où elles sont implantées, les plus respectueux des agriculteurs et artisans travaillant selon les principes d'une économie raisonnée et solidaire.

De façon générale, comme le soulignait le Plan d'action forêt en septembre 2006 (Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable, 2006, p. 8-9), l'un des grands objectifs transversaux de la gestion/valorisation des territoires forestiers et de leurs ressources est le renforcement de la coordination et de la concertation au plus proche du terrain, par le dialogue et les échanges d'expériences aux niveaux régional et local, entre l'ensemble des acteurs de la gestion forestière ; assorti d'une amélioration de la coordination des réglementations sectorielles, et de la mise en œuvre d'outils contractuels pour la gestion et la préservation de la biodiversité.

Il importe conjointement de sensibiliser et d'informer le grand public, au niveau local, en faisant prendre conscience au plus grand nombre de l'importance de la biodiversité forestière et de la contribution indispensable de tous, professionnels mais également touristes et consommateurs de loisirs de nature, à sa préservation. Nous pourrions toutefois regretter, *in fine*, sous bénéfice d'inventaire (lorsque nous aurons plus de recul pour apprécier la portée et donc la pertinence des nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui ont récemment largement remodelé le régime des parcs nationaux français), d'une part l'ambiguïté avérée de ces dispositions, qui n'échappent pas, au stade actuel, à une critique qui ne peut qu'interpeller les gestionnaires aussi bien que les utilisateurs des ressources des parcs ; d'autre part, en corrélation avec ce constat, le fait qu'elles n'envisagent ni n'appréhendent en tant que tels, sous l'angle de l'aménagement et de la gestion, les territoires et espaces forestiers de ces derniers. Cela ne peut d'évidence qu'obérer négativement dans une large mesure la portée et l'efficacité de leur gestion quant au potentiel touristique et

récréatif qui est le leur et, partant, la dimension innovante des produits qui peuvent en être issus car, il ne faut jamais l'oublier, le tourisme, qu'on le veuille ou non, restera toujours, d'abord, un produit commercial.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARINSTEIN, K. (2005). «Les origines du concept de développement durable», *Revue juridique de l'environnement*, n° 3, p. 289-297.
- BOUIN, F. (2006). «Les conditions d'ouverture au public dans les espaces naturels», *Revue juridique de l'environnement*, n° 2, p. 163-169.
- BRETON, J.M. (dir.) (2001). *L'écotourisme, un nouveau défi pour la Caraïbe ?*, Paris, Karthala-CREJETA.
- BRETON, J.M. (dir.) (2004). *Tourisme, environnement et aires protégées (Antilles-Guyane-Haïti, Québec)*, Paris, Karthala-CREJETA.
- BRETON, J.M. (2004). «Paradigme d'écotourisme et sociétés traditionnelles en mutation», *Téoros*, vol. 23, n° 2, p. 54-60.
- BRETON, J.M. (2006). «Tourisme, culture et environnement : une problématique identitaire?», dans Ch. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 43-71.
- BRETON, J.M. (dir.) (2006). *Développement viable et valorisation environnementale (Caraïbe-Amérique latine)*, Paris, Karthala-CREJETA.
- BRETON, J.M. (2007). «Tourisme alternatif et développement durable dans la Caraïbe (problématique socioculturelle et stratégies politiques)», *Téoros*, vol. 26, n° 1, p. 46-51.
- BRETON, J.M. (2007). «Développement durable, construction identitaire et valorisation environnementale (la problématique guadeloupéenne)», dans D. Amirante et al. (dir.), *Pour un droit commun de l'environnement, Mélanges en l'honneur de Michel Prieur*, Paris, Dalloz-Sirey, p. 1745-1766.
- BRETON, J.M. (2007). «L'écotourisme, une préoccupation partagée par les gestionnaires des aires protégées outre-mer», *Revue juridique de l'environnement*, n° 4, p. 457-465.
- CANS, Ch. (2005). «Réserves naturelles? Une mauvaise loi ne pouvait pas donner lieu à un bon décret...», *Droit de l'Environnement*, n° 130, p. 166-172.
- CANS, Ch. (2006). «Les parcs nationaux sont morts : vive les parcs nationaux... de développement local», *Actualité juridique du droit administratif*, 17 juillet, p. 1431-1436.
- CORNU, M. et J. FROMAGEAU (2004). *La forêt en France au XXI<sup>e</sup> siècle : enjeux politiques et juridiques*, Paris, L'Harmattan.
- DÉLIVRÉ-GILG, C. (2007). «Réflexions sur la fiscalité forestière dérogatoire», *Revue juridique de l'environnement*, n° 1, p. 23-36.

- DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES (2003). *Évaluation de la politique du parc national de la Guadeloupe*, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, n° 2001-026301, p. 17.
- DIREN-ONCFS (2005). *Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats*, DIREN-ONCFS, octobre.
- FÉVRIER, J.M. (2006). «Les parcs à l'heure de la réforme», *Environnement-LexisNexis Jurisclasseur*, n° 6, p. 9-14.
- FÉVRIER, J.M. (2007). «Remarques critiques sur la notion de développement durable», *Environnement-LexisNexis Jurisclasseur*, n° 2, p. 11-13.
- HENRY, O. (2004). «Les nœuds gordiens du projet de parc national de Guyane», dans J.M. Breton (dir.), *Tourisme, environnement et aires protégées (Antilles-Guyane-Haïti Québec)*, Paris, Karthala-CREJETA, p. 341-370.
- JANIN, P. (2006). «Le dynamisme du droit de la protection de la nature», *Environnement-LexisNexis Jurisclasseur*, novembre, n° 11, p. 9-16.
- LAHAYE, N. (2006). «Lorsque conservation et tourisme se confrontent. Le cas du parc national des Pyrénées et ses conflits d'usage», dans Ch. Gagnon et S. Gagnon (dir.), *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 171-209.
- LAHAYE, N. (2007). *La dynamique conflictuelle comme espace d'innovation et mode de coordination. Le cas des parcs nationaux québécois et français*, Communication au 32<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, Trois-Rivières, Québec, mai 2007.
- LANOY, L. (2006). «Le concept de développement durable: vers un nouveau paradigme?», *Droit de l'Environnement*, n° 143, novembre, p. 352-356.
- LEQUIN, M. (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LEQUIN, M. (2006). «Tourisme et forêt. Pour une mise en valeur durable», *Téoros*, vol. 25, n° 3, p. 3-5.
- MAKOWIAK, J. (2006). «La protection des sites: analyse comparative et efficacité des instruments», *AJDA*, n° 36, p. 2001-2010.
- MÈGE, S. et M. ANSELME (1997). *Approche descriptive et analytique de la réserve naturelle. Évaluation du patrimoine et description des objectifs*, Guadeloupe, Parc naturel de la Guadeloupe.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE (2006). *Plan action forêt*, Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, septembre.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (1993). *Interprétation du parc national de la Guadeloupe*, février, p. 31 et 33.
- MORAND-DEVILLER, J. (2006). «Cent ans de protection des sites», *AJDA*, n° 36, p. 1986-1992.

- PARC NATUREL DE LA GUADELOUPE (1997). *Schéma directeur d'aménagement*.
- PLAISIR, J., W. DÉMONIO et J. CLAUDIN (2001). *Atlas du parc national de la Guadeloupe*, Ministère de l'Écologie et du Développement durable.
- PRIEUR, M. (2003). *Droit de l'environnement*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Dalloz-Sirey.
- PRIEUR, M. et S. DOUMBÉ-BILLÉ (1996). *Droit, forêts et développement durable*, Bruxelles, Bruylant.
- ROMI, R. (2006). «Parcs nationaux : une nouvelle donne en forme de rapprochement avec les parcs naturels régionaux ?», *Droit de l'environnement*, n° 140, p. 217-219.
- ROMI, R. (2007). «Parcs nationaux : fin ou renouveau d'un modèle juridique ?», *Revue juridique de l'environnement*, n° 1, p. 37-52
- ROMI, R. (2007). *Droit et administration de l'environnement*, 6<sup>e</sup> éd., Paris, Montchrestien.
- VELLAS, P. et J. RABOTEUR (2003). *Schéma d'aménagement et de développement touristique de la Guadeloupe*, Conseil régional de Guadeloupe, novembre.

# III

*Partie*

---

## **Le développement local et les alternatives au tourisme de masse**



# 5

*Chapitre*

---

## **Le tourisme et les ressources forestières dans les Petites Antilles**

### **Diffusion spatiale et spécialisation du territoire**

*Olivier Dehoorne et Pascal Saffache*

*Maîtres de conférence*

*Université des Antilles et de la Guyane*

*Faculté des lettres et sciences humaines*

## Résumé

*De nouveaux enjeux se précisent quant aux ressources forestières dans les Petites Antilles. Ces îles confrontées à une rude concurrence internationale et aux limites des modèles de développement actuels (axés sur le tourisme de masse) s'engagent dans une diversification de leurs offres : des plages et rivages à l'intérieur des terres, du tourisme balnéaire à l'écotourisme en milieu forestier. Le potentiel touristique des ressources forestières ouvre de nouvelles perspectives permettant de renouveler l'offre (trop uniformisée à ce jour) et d'ouvrir de nouveaux territoires au tourisme.*

*Une approche comparative conduite à partir des îles de la Dominique et de la Martinique permet d'étudier deux types de positionnement autour des ressources forestières : le jeune État indépendant de la Dominique s'est engagé dans une stratégie de développement fondé sur l'écotourisme et la valorisation des ressources naturelles. À l'inverse, les îles françaises des Antilles, confrontées à une perte d'attractivité, affichent leur volonté de valoriser les ressources forestières et de se repositionner sur le marché caribéen. Les bilans controversés des réalisations engagées à ce jour témoignent de la difficulté de concilier les enjeux commerciaux et les préoccupations environnementales.*

Dans les îles des Petites Antilles, la principale ressource économique est le tourisme. Cette activité s'articule essentiellement autour des habituels stéréotypes qui caractérisent les îles tropicales : les lagons et les plages de sable fin bordées de palmiers, les longs couchers de soleil, l'exotisme des indigènes entretenu à travers quelques musiques et cocktails (Dehoorne, 2006). Cette «tropicalité» balnéaire s'étend désormais aux espaces intérieurs : la nature tropicale, les massifs forestiers, les montagnes volcaniques donnent une nouvelle dimension à ces destinations qui veulent afficher leur singularité. La réputation de l'île d'Antigua s'est bâtie à partir du slogan de «l'île aux 365 plages», mais la Dominique entend désormais s'imposer comme «l'île nature», «l'île aux 365 rivières». Les ressources intérieures, au premier rang desquelles les forêts, sont donc reconsidérées notamment sous l'angle de l'écotourisme<sup>1</sup> (Breton, 2001); elles contribuent au développement d'offres touristiques alternatives et à la diversification des traditionnels produits centrés sur les activités balnéaires. La découverte progressive de ces forêts redoutées et désirées («l'enfer vert») se fait à travers des usages variés : ludique (raid, trek, parcours dans les arbres), scientifique (identification et connaissance des espèces) ou ethnotouristique (rencontre de groupes humains traditionnels en milieu forestier), lors d'excursions organisées à la journée ou durant des séjours particuliers. Certaines îles entendent tirer profit des nouvelles possibilités que représentent ces richesses forestières pour favoriser leur développement touristique, comme dans le cas de la Dominique, tandis que d'autres y voient l'occasion de réorganiser les flux touristiques au profit d'une plus grande diffusion qui permettrait de contenir les pressions anthropiques préoccupantes dans certains secteurs littoraux, comme dans les Antilles françaises.

C'est dans ce contexte que se pose la question de la gestion des ressources forestières des îles antillaises, entre préservation et valorisation, ultime territoire à conquérir. Pour conduire cette réflexion, nous proposons tout d'abord un état des lieux des logiques touristiques des Petites Antilles pour mieux souligner l'intérêt actuel de leurs ressources forestières, en insistant notamment sur deux stratégies de développement particulières adaptées aux îles de la Dominique et de la Martinique.

---

1. «L'écotourisme, une autre façon de voyager, représente un nouveau courant de penser le développement et l'expérience touristiques qui se situe à même les principes du tourisme durable, c'est-à-dire une forme de tourisme respectueux de l'environnement, prise au sens large, signifiant à la fois protection de la ressource, respect des identités culturelles et responsabilisation des intervenants» (Lequin, 2002). Pour approfondir ce concept, se reporter aux travaux de Lequin (2001) et Couture (2002).

# 1. L'IMPORTANCE DU FAIT TOURISTIQUE DANS LA CARAÏBE INSULAIRE

## 1.1. LA DIFFUSION SPATIALE DU TOURISME ET LA SPÉCIALISATION DES TERRITOIRES

Les territoires de la Caraïbe insulaire reçoivent plus de 20 millions de touristes internationaux – contre moins de 4 millions trois décennies auparavant (Caribbean Tourism Organisation, 2002). Le décompte exact est complexe compte tenu de la diversité des flux (séjours, croisière, plaisance) et de l'importance du tourisme intrarégional, encore peu appréhendé. Si ces flux peuvent paraître modestes par rapport à ceux des grandes régions touristiques, comme les rivages de la Méditerranée, il convient de les reconsidérer au regard des réalités locales : l'exiguïté des territoires (235 000 kilomètres carrés) et leur niveau de peuplement (37 millions d'habitants dans les îles), la faiblesse des économies et la grande vulnérabilité des ressources (Weaver, 1994). En outre, la diffusion des flux, très sélective, s'accorde avec la qualité des ressources et de leurs aménagements, l'importance des dessertes et des prestations touristiques en général. Les risques physiques (instabilité politique, troubles sociaux, petite criminalité) et sanitaires accentuent la polarisation dans certains microterritoires, sur quelques portions littorales privilégiées (voir le tableau 5.1).

La concurrence régionale est extrême sur le plan touristique. Les principaux arguments de vente de ces territoires reposent sur une même représentation de la « tropicalité » réduite aux « 3 S » (*Sea, Sun, Sand*) avec un quatrième « S » (*Sex*) pour les destinations motrices de la région (Cuba, la République dominicaine et la Jamaïque) (Dehoorne, 2007a). Les inégalités de richesse de ces sociétés attisent aussi les rivalités : les îles plus riches vantent leurs atouts sécuritaires (sécurité physique, alimentaire et sanitaire) mais doivent intégrer des coûts salariaux plus lourds ; à l'inverse, les États en voie de développement profitent de leurs faibles charges salariales, souvent accompagnées de législations environnementales permissives. Certains territoires se consacrent au tourisme de luxe, essentiellement dominé par les clientèles nord-américaines, comme les Iles Caïmans, Turks et Caïcos, Tobago et Saint-Barthélemy, tandis que les destinations les plus populaires, dotées d'importants complexes balnéaires, sont destinées au tourisme de masse comme Cuba, la République dominicaine, la Jamaïque ou encore Aruba. D'autres, comme la Barbade et Porto Rico, associent des stratégies mixtes.

**Tableau 5.1****LE TOURISME INTERNATIONAL DANS LES TERRITOIRES  
DE LA CARAÏBE INSULAIRE**

| <i>Destination</i>                     | <i>Touristes internationaux<br/>(en milliers)</i> |             |             |              | <i>Superficie<br/>(en km<sup>2</sup>)</i> | <i>Population<br/>(en<br/>milliers)</i> |
|--|---|-------------|-------------|--------------|---|---|
|  | <i>1990</i>                                       | <i>1995</i> | <i>2000</i> | <i>2004*</i> |   |   |
| Anguilla                               | 31  | 39          | 44          | 54           | 91  | 12                                      |
| Antigua et Barbuda (OECS)              | 206   | 220         | 207         | 245          | 440                                       | 68                                      |
| Aruba (P.-B.)                          | 433   | 619         | 721         | 728          | 190                                       | 101                                     |
| Bahamas                                | 1 562   | 1 598       | 1 544       | 1 561        | 13 880                                    | 303                                     |
| Barbade                                | 432   | 442         | 545         | 552          | 430                                       | 267                                     |
| Bonaire (P.-B.)                        | 37  | 59          | 51          | 63           | 288                                       | 15                                      |
| Cuba                                   | 327   | 742         | 1 741       | 2 017        | 110 860                                   | 11 188                                  |
| Curaçao (P.-B.)                        | 219   | 224         | 191         | 223          | 444                                       | 150                                     |
| Dominique (OECS)                       | 45  | 60          | 70          | 79           | 750                                       | 73                                      |
| Grenade (OECS)                         | 76  | 108         | 129         | 134          | 340                                       | 98                                      |
| Guadeloupe (Fr.)                       | 331   | 640         | 603         | 456          | 1 780                                     | 426                                     |
| Haïti                                  | 144   | 145         | 140         | 96           | 27 750                                    | 7 959                                   |
| Iles Caïmans                           | 253   | 361         | 354         | 260          | 260                                       | 35                                      |
| Iles Vierges américaines (É.-U.)       | 463   | 454         | 546         | 544          | 340                                       | 121                                     |
| Iles Vierges britanniques (OECS)       | 160   | 219         | 272         | 305          | 150                                       | 17                                      |
| Jamaïque                               | 989   | 1 147       | 1 323       | 1 415        | 10 990                                    | 2 633                                   |
| Martinique (Fr.)                       | 282   | 457         | 526         | 471          | 1 102                                     | 385                                     |
| Montserrat (OECS)                      | 13  | 19          | 10          | 10           | 106                                       | 6                                       |
| Porto Rico                             | 2 560   | 3 131       | 3 341       | 3 541        | 8 950                                     | 3 920                                   |
| République dominicaine                 | 1 305   | 1 776       | 2 978       | 3 450        | 48 730                                    | 8 373                                   |
| Saint-Kitts et Nevis (OECS)            | 73  | 79          | 73          | 118          | 360                                       | 41                                      |
| Saint-Martin (Fr./P.-B.)               | 545   | 449         | 432         | 475          | 99  | 68                                      |
| Saint-Vincent et les Grenadines (OECS) | 54  | 60          | 73          | 87           | 389                                       | 115                                     |
| Sainte-Lucie (OECS)                    | 141   | 231         | 270         | 298          | 620                                       | 156                                     |
| Trinidad et Tobago                     | 195   | 260         | 399         | 443          | 5 130                                     | 1 301                                   |
| Turks et Caïcos                        | 49  | 79          | 152         | 173          | 430                                       | 17                                      |

\* Estimations (sources : WTO 2006 – CTO 2002).

Légende : OECS : États indépendants membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale, Fr. : France, P.-B. : Pays-Bas ; É.-U. : États-Unis.

En fait, la croissance touristique ne touche pas uniformément toutes les îles de la région : à côté des destinations majeures (qui accueillent plus d'un million de visiteurs) et émergentes (Tobago, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, etc.), certains territoires, à l'image des Antilles françaises, connaissent une déprise préoccupante. Longtemps protégées par leur position privilégiée sur le marché français, les îles françaises ont été surprises par l'essor du marché régional (Dehoorne, 2007b). Leurs prestations ne sont pas en mesure de soutenir la concurrence ; la compétition est grande entre les destinations déclinantes et les destinations émergentes (Grenade, Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines) dont les stratégies de développement intègrent davantage la qualité des ressources naturelles, maritimes et terrestres.

Enfin, rappelons la situation d'Haïti confrontée à de multiples crises qui ne permettent pas d'envisager une réelle activité touristique, ou encore les limites de l'île de Montserrat qui fait face à une activité volcanique quasi continue depuis 1995, et dont les deux tiers du territoire sont recouverts de cendres et de boue.

## **1.2. LES ENJEUX ET LES LIMITES DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ACTUEL DANS LES ANTILLES**

Le tourisme draine des flux financiers importants (de l'ordre de 20 milliards de dollars US) dans l'économie des Petites Antilles (OMT, 2006). Ces revenus couvrent plus de la moitié du PNB, c'est le cas à Sainte-Lucie (64 %), à Antigua et Barbuda (74 %), dans les Îles Vierges britanniques (82 %), mais plus encore dans les îles Turks et Caïcos (91 %). Ces revenus connaissent des progressions significatives dans les trois destinations majeures de la région : Cuba (1 915 millions de dollars US en 2004 contre 243 millions en 1990), Porto Rico (3 024 millions en 2004 contre 1 366 millions en 1990) et la République dominicaine (3 180 millions en 2004 contre 900 millions en 1990).

Confrontées à la crise des économies de plantation, les îles antillaises placent leurs espoirs de développement dans le tourisme, parfois associé avec le secteur financier et les services en général. L'agriculture (canne à sucre, bananes, ananas) et les produits dérivés (comme le rhum) continuent d'être une importante source d'emplois et de revenus pour de nombreux États, mais leur part régresse constamment. Ces petits territoires ne peuvent pas soutenir la concurrence internationale face aux grands producteurs continentaux et aux multinationales qui contrôlent l'ensemble des filières

(des lieux de production jusqu'aux consommateurs). Ces secteurs de production ont longtemps été protégés par des partenariats privilégiés, historiques, avec certains États européens. Mais la libéralisation en cours est implacable pour ces microéconomies. Le tourisme vient donc à la rescousse des économies de plantation en difficulté.

En fait, le développement économique de la région s'inscrit dans un long processus de domination des externalités, du système des plantations à la conversion au tout tourisme. Les mécanismes de développement en faveur du tourisme s'inscrivent dans le prolongement du cycle des plantations avec des économies locales sous contrôle, le poids prépondérant de groupes transnationaux (qui détiennent plus de 60 % des capacités d'accueil) et une concurrence exacerbée dans une monoproduction. Toute cette problématique est condensée dans la commercialisation des séjours « *tout inclus* » par les grands voyagistes : dans ces conditions, quelle est la part des revenus utilisés pour le développement des territoires d'accueil ? Comment internaliser le coût de toutes les consommations directes et indirectes du touriste, qui vont bien au-delà des simples prestations annoncées ? Quelle est la valeur des ressources ? Quels moyens d'intervention y a-t-il pour les sociétés locales ? Il convient donc de relativiser l'importance des flux financiers qui accompagnent les consommations touristiques. Ces réalités économiques nous éclairent sur les difficultés économiques de certaines îles au cœur des dynamiques touristiques, dont le rythme de progression des recettes – et des charges qui accompagnent ces consommations – est très inférieur à celui des volumes de visiteurs.

L'impact du tourisme doit également être envisagé sous l'angle environnemental et sociétal. Les processus d'urbanisation qui accompagnent les nouvelles implantations touristiques, et notamment les infrastructures hôtelières, posent des difficultés sur le plan de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources (accès à l'eau potable, traitement des eaux usées et finalement dégradation des plages). Il convient d'insister sur le rythme soutenu des constructions qui privilégient essentiellement les abords immédiats des côtes : environ 66 000 nouvelles chambres hôtelières ont été commercialisées de 1996 à 2001 ; la région en compte désormais plus de 250 000 (OMT, 2003). Le ratio est de 115 chambres pour 1000 habitants dans les Îles Caïmans, où le tourisme procure plus de la moitié des revenus. Il est sensiblement identique dans les Antilles néerlandaises, les îles Turks et Caïcos et les Îles Vierges britanniques.

Au regard de la polarisation des flux touristiques, des pressions anthropiques supportées sur les littoraux, il convient de s'interroger sur les choix de développement et les modalités de valorisation des ressources, entre la nécessaire préservation de certaines richesses et les pressions économiques immédiates. Ces choix sont nécessairement influencés par les impératifs économiques dans ces petits États indépendants confrontés au sous-emploi et à l'endettement. Par exemple, le solde de la balance courante de la Barbade affichait un déficit de 145 millions de dollars américains en 2000 pour une dette extérieure de l'ordre de 30 % du PIB ; la dette extérieure d'Antigua (qui est passée de 54 millions de dollars américains en 1984 à 425 millions en 2000) atteint désormais 69 % de son PIB. Et cette dépendance économique envers le tourisme, dans le contexte très concurrentiel qui prévaut, se traduit au final par une dégradation de la situation financière : les recettes internationales du tourisme cubain sont ainsi passées de 998 dollars américains par séjour en 2000 à 949 dollars américains en 2004. La tendance est identique pour la République dominicaine où les recettes par séjour sont de 922 dollars américains en 2004 contre 960 en 2000 et 973 en 2002. Le premier intérêt pour ces pays est l'animation d'un marché de l'emploi, certes instable et précaire, mais qui permet d'atténuer les effets des crises sociale et économique.

Dans l'espace caribéen, l'implication des acteurs individuels et des petits entrepreneurs privés est particulièrement réduite. Le développement du secteur touristique résulte de mécanismes complexes dont la maîtrise échappe à des populations locales trop souvent partagées entre amertume et sentiment d'impuissance face à l'inflation, à la dollarisation des économies locales et aux processus de privatisation de leur espace de vie. En ce sens, la réflexion sur la diversification des intérêts touristiques au profit d'autres ressources, naturelles et culturelles, à l'intérieur des terres, répond à une préoccupation réelle dans ces îles : il s'agit de voir dans quelle mesure de nouvelles stratégies de développement permettraient de mieux inscrire le tourisme dans le territoire d'accueil. En clair, il faut aller au-delà des seuls rivages, sortir des enclaves balnéaires pour découvrir les ressources des lieux.

## **2. DU TOURISME BALNÉAIRE À LA DÉCOUVERTE DES RICHESSES INTÉRIEURES**

### **2.1. LA RICHESSE DES RESSOURCES NATURELLES**

L'intérêt touristique des Petites Antilles repose d'abord sur le classique triptyque soleil-mer-plage. Mais l'ambiance tropicale, inspirée par la luminosité, les longs couchers de soleil bercés par le souffle des alizés, s'étend

aussi aux paysages intérieurs, de l'exotisme des paysages de plantations aux imposants reliefs volcaniques qui consacrent l'imaginaire de l'île. Au-delà des grandes plages de sable fin, les îles d'origine volcanique entendent tirer profit des potentialités touristiques de leurs ressources terrestres. Les destinations les mieux loties sont principalement les îles de la Guadeloupe (la région de Basse-Terre, avec le volcan de la Soufrière qui culmine à 1467 mètres d'altitude), la Dominique (1445 mètres au Morne Diablotin), la Martinique (1397 mètres au sommet de la Montagne Pelée), Sainte-Lucie (958 mètres au Morne Gimie) et, plus au sud, Saint-Vincent (1205 mètres à la Soufrière) et Grenade (840 mètres au Mont St. Catherine). Quelques-unes abritent un volcan toujours en activité laissant échapper quelques fumerolles et des sources sulfureuses (comme celles de Sulphurs Springs à Sainte-Lucie). Les dernières éruptions datent de 1995 à la Soufrière de Galway, à Montserrat, et de 1976 à la Soufrière en Guadeloupe, les autres remontent au début de xx<sup>e</sup> siècle avec la Montagne Pelée (Martinique) et la Soufrière de Saint-Vincent. Les ressources intérieures de certaines îles sont très réduites en raison des intenses défrichements réalisés lors de la période coloniale pour la production de canne à sucre (comme à Antigua), de la pauvreté de leur substrat et de leur faible altitude, comme dans le cas de la Barbade (dont les plus hauts sommets ne dépassent pas 350 mètres).

La richesse et la variété de la végétation s'expliquent notamment par les facteurs liés à l'altitude, aux précipitations et à l'exposition des versants ; alternent alors sur une même île des formations allant successivement des broussailles épineuses xérophytiques, à la forêt sèche, puis à la forêt ombrophile, hygrophile et parfois même à la nebelwald. L'endémisme est remarquablement développé dans ces îles. Les ressources forestières y ont été largement exploitées au cours de l'histoire pour la confection, par exemple, de bois de charpente et d'embarcations avec l'utilisation des bois les plus résistants comme le mahogani, le gommier, l'acomat, le châtaignier. La flore originelle a été largement modifiée, à l'image des cocotiers introduits au xvii<sup>e</sup> siècle qui s'étendent sur les bandes côtières, ou encore les bananiers apportés par les Espagnols à Saint-Domingue un siècle plus tôt. Ce sont aussi les arbres à pain originaires de Tahiti, les tamariniers importés d'Inde, les manguiers et les flamboyants de Madagascar, ainsi que l'arbre du voyageur, les frangipaniers, etc.

Le potentiel naturel est considérable dans ces îles aux fleurs : la Dominique compte plus de 1 000 espèces de fleurs dont 74 variétés d'orchidées, et dans l'île voisine de la Martinique, plus de 1 700 espèces de fleurs

parmi lesquelles les bougainvillées, les hibiscus, les tulipes du Gabon, les balisiers et les anthuriums sauvages, etc. Ces milieux sont particulièrement propices à l'avifaune : plus de 166 espèces, permanentes ou migratoires, ont été recensées à la Dominique et 235 à la Martinique. Parmi les plus remarquables, le colibri, le perroquet impérial ou *Sisserou* (l'emblème de la Dominique), le jacko ou perroquet à cou rouge vif, l'aigle *malfini* ou siffleur des montagnes. Ce sont aussi les grandes frégates (avec le jabot rougeoyant des mâles), les divers hérons et pélicans. Les écosystèmes forestiers et leurs rivières regorgent aussi d'écrevisses et de crabes, de batraciens comme le fameux *Chicken Mountain* de la Dominique très apprécié pour ses cuisses. La richesse de la faune s'étend aussi aux lézards, iguanes et reptiles avec le boa constricteur de la Dominique (qui peut mesurer quatre ou cinq mètres) ou encore le trigonocéphale (ou *fer de lance* à tête triangulaire) de Martinique et de Sainte-Lucie. Les mammifères se sont rapidement raréfiés avec les chasses intensives menées par les colons.

Cette biodiversité ouvre de nouvelles perspectives sur le plan touristique et récréatif en général. Les potentialités sont intéressantes mais leur mise en valeur est très faiblement engagée. Compte tenu de l'évolution des profils des touristes, plus curieux, plus sportifs et mieux équipés, l'absence d'aménagements adéquats ne permet pas de canaliser des pratiques spontanées qui entraînent une altération accélérée de la qualité des ressources sans perspective de valorisation économique significative à ce jour.

## **2.2. L'ÉTAGEMENT FORESTIER ET LA DIVERSITÉ DES RESSOURCES**

Les paysages forestiers, très variables d'une île à l'autre, peuvent être classés en cinq grands types définis à partir des groupements végétaux et de leur altitude : 1) les formations littorales, 2) la forêt xérophile, 3) la forêt mésophile, 4) la forêt hygrophile et 5) la forêt dégradée d'altitude. L'étagement est dissymétrique entre les côtes au vent et sous le vent ; l'exposition, les variations des volumes de précipitations et le profil des versants sont autant de paramètres qui singularisent ces paysages.

Les formations littorales très variées maintiennent une diversité paysagère. Les mangroves, par exemple, sont soumises à des conditions de salinité et de submersion variables, sur les sols vaseux et inondés des embouchures et des fonds des baies abritées. Les espèces les plus hautes sont les palétuviers (jusqu'à cinq ou six mètres). Les anses et les plages sableuses sont bordées de mancenilliers et de raisiniers. Sur les faciès

rocheux, les formations ne dépassent pas le stade arbustif avec, par exemple, des fourrées à cactées et à frangipaniers, des raisiniers. Ces secteurs littoraux constituent des espaces privilégiés pour les pratiques écotouristiques (visant l'observation des écosystèmes) et sportives en général (Augier, 2005, 2007).

La forêt xérophile, de superficie très variable selon les îles, domine les paysages des îles dépourvues de reliefs supérieurs à 500 mètres. Cette forêt sèche, composée d'espèces comme le gommier rouge et le poirier ou par des petits arbres tel le campêche, ne s'étend guère au-delà de 300 mètres d'altitude. Elle occupe les sommets des modestes mornes et quelques bas-fonds difficilement accessibles. Particulièrement dégradée, livrée au pâturage, elle est souvent remplacée par des formations secondaires arbustives tels les halliers épineux (à cactées, à campêchiers) ou les fourrés à ti-baume ou à agave. Les savanes (du type savanes succulentes à cactées constituées de raquettes et de cierges, savanes à graminées xérophiles ou savanes à trèfles) constituent des stades ultimes de cette dégradation. La forêt mésophile, très riche à l'origine, composée d'espèces à croissance rapide et à vie brève (comme le bois-canon et le bois-flot), a également fait l'objet d'importants défrichements. Elle occupait les espaces les plus propices à l'installation des plantations depuis les terres de la côte atlantique jusqu'à 500 mètres sur la côte caraïbe (par exemple à la Martinique). Ces formations forestières, d'accès aisé, peuvent accueillir des itinéraires de découverte de la faune et de la flore.

À l'étage supérieur, la forêt hygrophile recouvre les pentes des reliefs les plus prononcés, abritant ponctuellement de précieux noyaux de forêt primaire constituée de gommiers blancs, de châtaigniers à petites feuilles, de bois-côte, de bois-pin, de magnolias. Cette formation verte toute l'année, riche en épiphytes et en lianes, est formée de plusieurs strates arborées dont les arbres les plus majestueux atteignent 30 à 40 mètres et quelques-uns se distinguent à 45 ou 50 mètres. Cette forêt à l'allure spectaculaire attire de plus en plus les visiteurs, simples promeneurs ou sportifs plus ou moins aguerris à la recherche de sensations. Aux alentours de 700 à 900 mètres, selon l'exposition des versants, la formation se dégrade au profit d'une forêt de montagne caractérisée par des arbres tortueux, peu élevés et recouverts de mousse. Au sommet des montagnes les plus imposantes, à 1 000 mètres et plus, s'étend une forêt dégradée d'altitude qui cède la place à des formations herbacées, riches en sphaignes et lycopodes dans les secteurs les plus exposés à la violence du vent et de la pluie. Incontestablement, la succession de ces étages forestiers sur

des distances réduites (de l'ordre de dix ou vingt kilomètres) constitue une curiosité paysagère extrêmement intéressante sur le plan touristique. Elle motive les traditionnels circuits, essentiellement motorisés, proposant l'ascension des montagnes volcaniques. Ces ressources sont de plus en plus intégrées dans les offres de séjours des complexes balnéaires à travers des pratiques sportives ou des visites de jardins botaniques. Enfin, elles nourrissent les espoirs de petits prestataires qui développent de nouvelles initiatives, notamment en matière d'écotourisme, dans ces espaces encore faiblement aménagés.

### **2.3. LES USAGES ET LES ENJEUX DE LA MANGROVE**

Les mangroves antillaises peuvent être classées en trois types : les mangroves riveraines, les mangroves de bassin et les mangroves côtières (Bossi et Cintron, 1989). Quelles que soient leurs caractéristiques, ces milieux concentrent une part importante des ressources fauniques de la région ; on estime, par exemple, que 80 % des poissons pêchés dans le Golfe du Mexique naissent dans les mangroves caribéennes (UNESCO, 1983). Si la faune aquatique (poissons, mollusques, etc.) prolifère, les oiseaux y trouvent aussi un habitat parfaitement adapté à leurs besoins : 181 espèces nichent dans les mangroves (Odum *et al.*, 1982). Enfin, les mangroves ont une double fonction purificatrice : à l'image des forêts, elles absorbent le gaz carbonique et rejettent l'oxygène ; elles absorbent aussi de grandes quantités d'éléments polluants et jouent donc le rôle de véritables stations d'épuration naturelle. Dans la baie de Fort-de-France (Martinique) par exemple, les vases de mangroves renferment du plomb, du cuivre et du zinc (Durand et Saffache, 2002 ; Saffache, 2006).

Pendant longtemps, les mangroves n'ont été exploitées que par les populations indigènes. Ainsi, les palétuviers, totalement imputrescibles, ont d'abord servi à produire du tanin, puis du combustible (charbon) en raison de leur importante richesse calorifique. Ce bois a ensuite servi à divers usages. En République dominicaine, par exemple, les troncs de palétuvier ont été utilisés pour la construction de séchoirs à tabac ; à Belize, ce furent des échafaudages, des piquets de clôture, des poteaux de soutènement qui furent réalisés ; enfin, dans de nombreuses îles antillaises, ces arbres ont aussi servi à la fabrication de nasses, d'armatures de bateaux de pêche et de remèdes traditionnels contre les allergies (Bossi et Cintron, 1989). Ces usages n'ont pas perturbé les caractéristiques écologiques des

mangroves, car les prélèvements restèrent largement inférieurs aux capacités naturelles de production et de régénération (Saffache, 2002). La situation est différente aujourd'hui, parce que les déboisements sont presque toujours faits pour étendre les surfaces agricoles ou remblayer les marges côtières au profit d'extensions urbaines. À Sainte-Lucie, par exemple, les mangroves de Mankoté, de Espérance et de Micoud sont réduites à de petites surfaces moribondes en raison des défrichements faits pour produire du charbon de bois (James, 1992). À Choc Bay, à Volet et à Blackbay, la situation est encore plus préoccupante, puisque de vastes parcelles de forêts halophiles ont été coupées pour y entreposer des macrodéchets ; ces mangroves se sont donc transformées en décharges à ciel ouvert. La situation n'est guère différente dans les autres îles, puisqu'à Grenade, par exemple, les mangroves de Lower Woburn, de Fort Jeudy et de Westershall (côte méridionale) sont aussi fortement déboisées en raison des extractions sédimentaires qui y sont pratiquées, des activités illégales de chasse (création de miroirs de chasse) et de la présence de décharges sauvages (Joseph et Patterson, 1992). Dans les mangroves de Caroni, d'Icacos, de Fishing Pond et de Nariva (Trinidad), des incendies sont allumés régulièrement pour ouvrir des clairières, en vue de cultiver du riz et du melon. De gros dégâts sont aussi imputables aux activités aquacoles.

Les mangroves, largement défrichées et dégradées, sont aujourd'hui reconsidérées en fonction des possibilités économiques que les pratiques touristiques sont susceptibles de procurer. D'accès aisé par la côte, les mangroves proposent des paysages originaux pour les touristes en quête de dépaysement. Les stations touristiques étendent leurs offres de prestations sur ces espaces qui s'ouvrent aux loisirs, des excursions en kayak aux sports nautiques en général. Les parcours sont souvent l'occasion de découvrir et d'acquérir des connaissances sur cet environnement particulier. L'un des meilleurs exemples est certainement la descente de la Rivière Indienne au sud de Portsmouth, à la Dominique. Les guides ou *Boats-Boys* s'y sont regroupés en association (*Indian River Guides Association*) pour emmener les visiteurs, surtout des croisiéristes, à la découverte du monde de la mangrove, dans un « décor amazonien ». L'accès coûte une dizaine d'euros pour une descente à la rame – les bateaux à moteur y ont été progressivement proscrits afin de préserver le calme des lieux. Les *Boats-Boys* travaillent en partenariat avec des petites structures de restauration installées le long de la rivière. Ces ressources forestières plus ou moins bien gérées font aujourd'hui l'objet d'une réelle demande.

### 3. LES RICHESSES FORESTIÈRES ET LES STRATÉGIES TOURISTIQUES DANS LES ÎLES DE LA DOMINIQUE ET DE LA MARTINIQUE

En Dominique et en Martinique, les projets de valorisation touristique des ressources forestières s'inscrivent dans des démarches diamétralement opposées ; ces stratégies doivent être analysées dans leur contexte respectif (voir le tableau 5.2). La Dominique, petit État indépendant depuis 1978, compte parmi les plus pauvres de la région. Son gouvernement entend jouer la carte du tourisme et surtout de l'écotourisme pour soutenir son développement ; les quelques devises que rapportent les exportations de produits agricoles sont bien trop faibles. À l'inverse, en Martinique, département français d'outre-mer au niveau de vie confortable, l'objectif est de définir un nouveau positionnement touristique qui mettrait davantage l'accent sur les ressources intérieures, naturelles et culturelles.

**Tableau 5.2**

*DONNÉES ÉCONOMICO-POLITIQUES SUR LA DOMINIQUE ET LA MARTINIQUE*

|                   | <i>Dominique</i>  | <i>Martinique</i>  |
|-------------------|---|--|
| Superficie        | 750 km <sup>2</sup>   | 1102 km <sup>2</sup>   |
| Statut            | État indépendant depuis 1978<br>(Commonwealth)  | Département français d'outre-mer<br>(depuis 1946)  |
| Langues parlées   | Anglais, créole, français   | Français, créole   |
| Monnaie           | Dollar EC, usage courant du dollar US   | Euro   |
| Peuplement        | 78 000 habitants,<br>population urbaine : 75 %,<br>espérance de vie : 72 ans H/78 ans F | 400 000 habitants,<br>population urbaine : 97 %,<br>espérance de vie : 75 ans H/81 ans F |
| PIB               | 3 210 \$US/habitant   | 20 000 \$US/habitant   |
| Tourisme          |   |  |
| hébergement       | 900 chambres (dont 80 % dans les<br>gîtes et chambres d'hôte)                           | 8 750 chambres (principalement dans<br>les hôtels)                                       |
| touristes         | 45 000 (1990) – 70 000 (2000)   | 282 000 (1990) – 526 000 (2000)  |
| croisiéristes     | 135 000 (1995) – 210 000 (2000)   | 428 000 (1995) – 201 000 (2000)  |
| dépenses moyennes | 680-700 \$US/personne/séjour  | 550 \$US/personne/séjour   |
| Exportations      | 74 millions \$US  | 275 millions \$US  |
| Importations      | 234 millions \$US   | 1 763 millions \$US  |
| Dette extérieure  | 213 millions \$US   | ...  |

Sources : CIA, *The World Factbook*, IEDOM, OMT.

### **3.1. LA DOMINIQUE : LE DÉVELOPPEMENT PAR L'ÉCOTOURISME ET LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES**

Située entre les îles françaises de la Guadeloupe (au nord) et de la Martinique (au sud), la Dominique est la plus montagneuse des îles sous le vent ; elle fait 40 km de long sur 20 km de large dans ses plus grandes dimensions. Son entrée sur la scène touristique est très récente, car elle fut longtemps desservie par le manque de plages de sable blanc, l'importance de sa saison humide, sa vulnérabilité aux risques naturels (comme les effets désastreux du cyclone David en 1979), sans oublier l'instabilité politique qui accompagna son accession à l'indépendance.

Les « handicaps » naturels d'hier sont devenus les atouts de son développement touristique actuel. La Dominique est désormais « l'île nature » des Antilles. La publicité touristique insiste sur la virginité de la nature, avec des paysages de forêts luxuriantes (la forêt couvre 62 % de l'île), des volcans avec leurs fumerolles et leurs sources d'eau chaude, de nombreuses rivières et des cascades. Les choix de développement ont privilégié une approche écotouristique articulée autour d'un réseau de parcs naturels et de microstructures locales, de modestes unités d'hébergement (du type écolodge) destinées à un petit nombre de clients.

Aujourd'hui la Dominique possède plusieurs parcs nationaux et réserves dont les principaux sont :

- Le parc national du Morne Trois-Pitons, créé en 1975, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Cet espace couvre 7 000 hectares au cœur de l'île ; la forêt tropicale s'y déploie entre les vallées étranglées, sur les pentes escarpées des montagnes volcaniques. Parmi les sites les plus réputés : le « Lac Bouillonnant », juché à 701 mètres d'altitude, au fond d'un large cratère, et les variations de son niveau d'eau, et la « Vallée de la désolation » avec ses émanations sulfureuses.
- Le parc national Cabrits (1986), situé sur un cap au nord de Portsmouth. Il protège des mangroves, une forêt sèche ainsi qu'une importante réserve marine.
- La Réserve de Forêt du nord de l'île. Cet exemple de forêt tropicale abrite des espèces endémiques à l'île, comme le fameux perroquet sisserou.

Les stratégies de développement centrées sur l'écotourisme doivent permettre de concilier la protection du patrimoine naturel et culturel avec le bien-être des communautés locales et indigènes. Organisés à partir de flux diffus et modestes, les revenus générés par l'écotourisme restent limités; toutefois, les retombées sont intéressantes: environ 60% des dépenses des touristes profitent à l'économie locale, en premier lieu aux structures d'hébergement et de restauration, lesquelles organisent leur approvisionnement essentiellement à partir des ressources de la société d'accueil (Dehoorne *et al.*, 2007). Ce sont aussi les transports privés ou communautaires, des services et prestations diverses qui reposent sur des ressources humaines locales (guidage, initiation à des savoir-faire artisanaux, encadrement d'activités ludiques). Ces revenus peuvent soutenir des initiatives communautaires destinées, par exemple, à améliorer l'encadrement éducatif et médical, ou encore des programmes environnementaux. L'exemple du *Carib Territory* dans le Nord-Est de l'île illustre ces enjeux. Dans ce territoire de 1 800 hectares, concédé par la reine d'Angleterre en 1903, vivent 3 000 descendants directs des indiens Caraïbes. Cette communauté autonome, qui est aussi perçue comme «une curiosité culturelle», tire quelques revenus des échanges avec les touristes (comme la vente d'artisanat) sans pour autant folkloriser sa culture, au risque de décevoir la curiosité des touristes. L'expérience n'en étant qu'à ces débuts, il sera intéressant de suivre l'évolution des attitudes de ces Indiens à l'égard du tourisme.

Pour le moment, la Dominique peut être qualifiée de destination proto-écotouristique, sur le modèle du Costa Rica dans les années 1970. Mais certains investissements, notamment dans le domaine de la croisière, interpellent quant à leur compatibilité avec l'affichage d'«île nature». Le territoire a perdu 8% de sa superficie forestière de 1990 à 2005. Les Dominicains se plaisent à dire que si Christophe Colomb revenait aux Antilles, la Dominique serait la seule île qu'il reconnaîtrait. Pour le moment, l'écotourisme associé aux ressources naturelles semble être le moyen le plus prometteur pour amorcer le développement touristique du pays; compte tenu des impératifs économiques, les autorités vont rapidement devoir choisir entre deux stratégies: 1) un tourisme élitiste reposant sur des clientèles cossues, sensibles à l'écologie, ou 2) des formules mixtes combinant des pratiques massives sur certains secteurs littoraux et des espaces intérieurs plus préservés.

### **3.2. LA MARTINIQUE : LES RESSOURCES FORESTIÈRES COMME ALTERNATIVE AU DÉCLIN TOURISTIQUE ?**

Le tourisme martiniquais traverse une phase critique caractérisée par une perte d'attractivité. La destination n'a reçu que 640 000 visiteurs en 2005, ce qui correspond à une régression de plus de 40 % des flux en l'espace de sept années. S'il faut bien évidemment prendre en compte les effets de la rude concurrence régionale, la situation propre à la Martinique n'en est pas moins critique (Dehoorne, 2007b).

L'activité touristique est très concentrée en Martinique : 2 % du territoire connaît une fréquentation intense et 10 % une fréquentation importante (Dehoorne, 2007b). Les trois cinquièmes des lits touristiques de l'île sont regroupés dans quatre communes du Sud où les complexes hôteliers se concentrent sur quelques portions littorales privilégiées. Les trois quarts des 7,5 millions de nuitées touristiques sont réalisées sur les franges méridionales de l'île, le pourtour de la baie de Fort-de-France et dans quelques secteurs des côtes sud-atlantiques. Cette extrême concentration spatiale est très dommageable pour la qualité des ressources et des prestations (Saffache, 2000b). Le site de la plage des Salines, la plus réputée de l'île (sur la commune de Sainte-Anne), reçoit plus d'un million de personnes par an. Lors des weekends de grande affluence du mois d'août, la saturation contraint à la fermeture des accès routiers dès la mi-journée. Le déséquilibre touristique en faveur des littoraux méridionaux reflète le pouvoir d'attraction de quelques ressources les plus prisées, mais la détérioration des lieux surfréquentés pose le problème de la valorisation économique et de la pérennité des ressources (Saffache, 2000a).

Une réflexion sur les modalités d'aménagement du territoire s'impose. L'espace martiniquais connaît des pressions anthropiques croissantes<sup>2</sup>. L'île compte environ 400 000 habitants très inégalement répartis : 75 % des Martiniquais résident dans l'agglomération de Fort-de-France, dans les communes périurbaines proches et les villes littorales du sud. La densité moyenne de cet espace urbanisé est de l'ordre de 750 habitants/km<sup>2</sup>. L'île est confrontée à la vétusté et à l'insuffisance des réseaux d'assainissement (45 % des habitations urbaines ne sont pas raccordées au réseau et plus de 60 % dans les zones périurbaines et rurales). Les rejets d'eaux usées sans traitement adéquat contribuent à la détérioration des eaux de baignade, ce qui nécessite la fermeture de certaines plages (comme la plage du Madiana dans la commune de Schœlcher). La situation est tout aussi critique dans

---

2. La situation est aussi critique en Guadeloupe (voir Breton, 2003).

les transports où les infrastructures routières ne répondent plus aux nouvelles logiques spatiales du territoire. Les 315 kilomètres de routes nationales et les 7 kilomètres d'autoroute (sur un total de 2 000 km de routes) supportent quotidiennement une moyenne de plus de 100 000 véhicules. Les embouteillages sont quotidiens, on peut facilement prendre trois heures pour parcourir une cinquantaine de kilomètres.

Confronté au mitage de l'espace rural, à la saturation des axes routiers et à l'accumulation des déchets domestiques, la relance de l'activité touristique est envisagée à travers son redéploiement dans la moitié nord de l'île, plus rurale et montagnaise, entre plantations et massifs forestiers. Les potentialités sont intéressantes, mais les équipements bien rudimentaires. Le parc naturel régional de la Martinique (créé dès 1976) est censé favoriser ce développement. Ses missions sont de protéger le patrimoine naturel et culturel tout en contribuant à l'aménagement et au développement économique du territoire. Les premières entreprises privées significatives dans le domaine du tourisme de nature remontent aux années 1990. Des activités sportives (randonnées, trek, canyoning, pêche sportive) sont également proposées aux touristes et la Martinique possède un réseau d'itinéraires pédestres d'environ 300 km. Mais, généralement, les espaces forestiers sont très peu mis en valeur, les circuits sont aménagés sommairement; rares sont les indications sur la faune ou la flore environnante (Augier 2005, 2007). Les volontés politiques de redéploiement du tourisme, de rééquilibrage du territoire entre une partie méridionale saturée et un nord en voie de dévitalisation, ne sont pas accompagnées d'initiatives locales significatives. Pourtant les potentialités des ressources forestières pourraient participer à l'enrichissement de l'offre touristique d'une île en perte de vitesse.

## CONCLUSION

L'intérêt actuel pour l'écotourisme et les potentialités des ressources forestières, ou du moins la volonté affichée en ce domaine, relève de choix politiques (Dehoorne *et al.*, 2007). Dans les îles tropicales, l'écotourisme en milieu forestier permet de définir une offre singulière, synonyme de qualité environnementale et d'authenticité des lieux. Les stigmates du sous-développement de certains États (faiblesses des emprises humaines, de l'urbanisation et importance du couvert végétal, plus ou moins protégé) peuvent être alors reconvertis avantageusement. Les démarches des destinations émergentes s'opposent à celle du tourisme de masse.

Les destinations faiblement fréquentées, qui souhaitent devenir des destinations émergentes, jouent la carte nature, « l'île verte », pour affirmer leur originalité sur le marché. Dans cette logique, l'écotourisme apparaît principalement comme une première étape dans le développement touristique du pays. Les pratiques peuvent ensuite évoluer au profit du tourisme de masse ; les centres d'intérêt se déplacent des parcs naturels vers les littoraux et les plages. L'expérience du Costa Rica illustre ce cheminement : si sa réputation en matière d'écotourisme et son rôle précurseur lui donnent une certaine notoriété en la matière, il faut s'interroger sur la portée des processus actuels de densification des emprises touristiques et leurs extensions des espaces intérieurs aux nouvelles urbanisations touristiques balnéaires.

Les conditions sont tout autres dans les destinations prônant le tourisme de masse qui commencent à mesurer les limites de leur choix de développement (sur les plans économique, culturel et environnemental). L'écotourisme est alors une occasion de relancer ces destinations à la recherche d'un second souffle. Cette réorientation permet de mieux personnaliser l'offre, de l'inscrire dans un cadre territorial particulier. L'engagement environnemental est souvent superficiel. La préoccupation principale est d'ordre économique : il s'agit de conforter son rang sur le marché et d'imaginer des processus qui permettront d'optimiser les revenus et d'ouvrir de nouveaux fronts touristiques. Les grandes destinations de la Caraïbe (comme la République dominicaine, Cuba, la Jamaïque) se sont engagées dans cette démarche.

L'écotourisme peut aussi sembler devenir un alibi pour soutenir des politiques de conservation. Dans les îles les plus riches, comme celles des Antilles françaises, l'objectif premier est de plus en plus la conservation. L'habillage écotouristique du projet trop superficiel n'est pas à la hauteur des attentes des touristes. Des financements européens soutiennent des programmes sans viabilité sur le plan touristique. À l'inverse, sur les petites îles indépendantes, comme la Dominique et Sainte-Lucie, dépourvues de manne financière, les initiatives conciliant les pratiques touristiques, le développement et la conservation se heurtent à des limites financières. La question des revenus est essentielle : une simple alternative touristique (peu rémunératrice) de préservation des ressources ne permet pas de répondre aux enjeux de développement des territoires considérés.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUGIER, D. (2005). *L'écotourisme à la Martinique*, Schoelcher, Faculté d'économie-Université des Antilles et de la Guyane, mémoire de maîtrise.
- AUGIER, D. (2007). «L'écotourisme forestier : pour un rapprochement entre tourisme et environnement à la Martinique», *Études caribéennes*, n° 6, p. 67-76.
- BOSSI, R. et G. CINTRON (1989). *Les mangroves de la Caraïbe : pour une gestion durable*, Programme des Nations Unies pour l'environnement.
- BRETON, J.M. (dir.) (2001). *L'écotourisme : un nouveau défi pour la Caraïbe*, Paris, Karthala, Série «Iles et pays d'outre-mer».
- BRETON, J.-M. (2003). «Urbanisme touristique, littoral et environnement, entre fait et droit : enjeux et limites de la démarche normative (le cas de la Guadeloupe)», *Revue juridique de l'environnement*, n° 1, p. 61-78.
- CARIBBEAN TOURISM ORGANIZATION (2002). *Caribbean Tourism Statistical Report (2000-2001)*, St Micheal (Barbade), CTO.
- COUTURE, M. (2002). «L'écotourisme, un concept en constante évolution», *Téoros*, vol. 21, n° 3, p. 5-13.
- DEHOORNE, O. (2006). «L'avènement du tourisme de masse sous les tropiques. Eléments de réflexion sur les enjeux touristiques dans l'espace caribéen», *Études caribéennes*, n° 4, p. 41-50.
- DEHOORNE, O. (2007a). «Le tourisme dans les Caraïbes. Logiques régionales et enjeux environnementaux», *Téoros*, vol. 26, n° 5, p.179-205.
- DEHOORNE, O. (2007b). «Les déboires du tourisme à la Martinique», *Travaux et Documents*, n° 32, numéro spécial «Approche des littoraux réunionnais et martiniquais», p. 85-106.
- DEHOORNE, O., P. SAFFACHE et D. AUGIER (2007). «Tourisme et écotourisme dans la CARAÏBE. Éléments de réflexion sur les stratégies de développement», *Études caribéennes*, n° 6, p. 27-47.
- DURAND, G. et P. SAFFACHE (dir.) (2002). *État des lieux – Diagnostic préalable à l'étude d'un contrat de baie de Fort-de-France*, La Défense, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.
- IEDOM – INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (2006). *La Martinique en 2005*, Paris, IEDOM.
- JAMES, B. (1992). «Status of Saint Lucia's wetlands», dans A.E. Lugo et B. Bayle (dir.), *Wetlands management in the Caribbean and the role of forestry and wetland in the economy. Proceedings of the Fifth Meeting of Caribbean Foresters at Trinidad, and the First Meeting of Ministers of Agriculture to Consider the Economic Role of Forestry at Saint Lucia*, New Orleans, The Institute of Tropical Forestry and the Caribbean National Forest, p. 50-52.

- JOSEPH, A.G. et G. PATTERSON (1992). «The Status of Wetlands in Grenada», dans A.E. Lugo et B. Bayle (dir.), *Wetlands management in the Caribbean and the role of forestry and wetland in the economy. Proceedings of the Fifth Meeting of Caribbean Foresters at Trinidad, and the First Meeting of Ministers of Agriculture to Consider the Economic Role of Forestry at Saint Lucia*, New Orleans, The Institute of Tropical Forestry and the Caribbean National Forest, p. 24-27.
- LEQUIN, M. (2001). *Ecotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LEQUIN, M. (2002). «L'écotourisme. Expérience d'une interaction nature-culture», *Téoros*, vol. 21, n° 3, p. 38-42.
- ODUM, W.E. *et al.* (1982). *The Ecology of the Mangroves of South Florida: A Community Profile*, Washington, U.S. Fish and Wildlife Service.
- OMT – ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (2006). *Compendium of Tourism Statistics*, Madrid, OMT.
- SAFFACHE, P. (2000a). *Le littoral martiniquais : milieux, dynamiques et gestion des risques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- SAFFACHE, P. (2000b). «Caractéristiques physiques, fonctionnements dynamiques et modalités de protection du littoral martiniquais», *Terres d'Amérique*, n° 3, p. 293-312.
- SAFFACHE, P. (2002). «Les mangroves caribéennes : des milieux fragiles nécessitant une politique de gestion et de protection adaptée», *La Revue forestière française*, n° 4, p. 329-336.
- SAFFACHE, P. (2006). «Les espaces côtiers antillais face au changement climatique», *Changement climatique : la Caraïbe en danger ?*, colloque international organisé par le Conseil général de la Martinique (sous presse).
- UNESCO (1983). *Coral Reefs, Seagrass Beds and Mangroves : Their Interactions in the Coastal Zones of the Caribbean*, Uruguay, UNESCO Reports in Marine Sciences.
- WEAVER, D.B. (1994). «Ecotourism in the Caribbean Basin», dans E. Cater et G. Lowman (dir.), *Ecotourism : A Sustainable Option*, Toronto, John Wiley & Sons, p. 159-176.



# 6

*Chapitre*

---

## **Le tourisme rural et les écosystèmes forestiers au Maroc**

### **Les atouts et les contraintes des pays d'accueil touristique**

***Mimoun Hillali***

*Professeur*

*Institut supérieur international de tourisme de Tanger  
Maroc*

## Résumé

*Il semble que, dans l'Antiquité, les forêts marocaines représentaient environ 30% du territoire au lieu des 8% que compte le pays actuellement. Ce recul alarmant des écosystèmes forestiers témoigne de l'existence et de la persistance des fortes pressions qui s'exercent sur cet écosystème utile mais fragile. C'est pourquoi il est primordial de prendre la mesure de toute activité nouvelle appelée à se déployer dans l'espace forestier marocain, notamment les aménagements forestiers et les pratiques liées aux loisirs et au tourisme de plein air.*

*L'État marocain est conscient des atouts et contraintes de cette nouvelle donne et tente laborieusement d'y remédier en adoptant la stratégie des pays d'accueil touristique (PAT). Réussira-t-il à concilier sauvegarde et rentabilité dans un monde où le développement sert, de plus en plus, de cheval de Troie à beaucoup d'abus ?*

*Les forêts précèdent les hommes,  
les déserts les suivent.*

(Chateaubriand [1768-1848].)

Le tourisme vert est une activité relativement récente. Composante essentielle du tourisme rural, il constitue, à première vue, le contrepoids d'une urbanisation galopante, à la fois captivante et écrasante. Cependant,

le tourisme rural n'est pas totalement nouveau. L'intérêt pour les loisirs à la campagne s'est développé au XIX<sup>e</sup> siècle en réaction au stress et au côté sordide des villes industrielles en expansion. Des écrivains comme Wordsworth et Schiller ont su rendre le romantisme du paysage rural. Les nouvelles compagnies de chemin de fer ont profité de cet intérêt nouveau pour transporter les touristes vers la campagne. Les Alpes et les montagnes Rocheuses aux États-Unis et au Canada ont très tôt été, grâce au marketing et aux investissements suscités par le rail, des destinations de tourisme rural<sup>1</sup>.

La grande ville, fort attrayante pour ses nombreuses possibilités d'emploi, est aussi source de répulsions chroniques (stress, pollution) que les bienfaits matériels de l'urbanité (hygiène, loisir, confort...) n'arrivent nullement à atténuer. C'est que la vie urbaine et son corollaire professionnel et relationnel (travail, transport, logement...) imposent à l'individu des rythmes contraignants; et le temps libre, tant vanté par les spécialistes de la sociologie des loisirs des années 1960 et 1970, s'en trouve affecté. Ce temps libéré ou libérateur est de plus en plus consacré à la satisfaction des obligations familiales, à l'exécution des tâches domestiques. Alors, la fuite momentanée du quotidien s'impose et impose la recherche de lieux de séjour capables de briser la routine.

À l'opposé de la ville, il y a la campagne, avec ses paysages et ses villages, et souvent ses résidences secondaires, ses gîtes touristiques et ses relais d'étapes destinés à l'accueil des écotouristes dociles. Et aux plus exigeants, la forêt, espace de calme par excellence, offre un potentiel dépaysant de grande valeur! Cela explique que l'espace rural, considéré dans tous les pays du globe comme fréquemment traditionaliste et rustique, voire pauvre, retrouve subitement son attrait d'antan. «Pendant très longtemps le monde rural a été chargé de valeurs négatives sur le plan ludique, aucune des images qui s'y rattachent n'incitant les premiers touristes à y séjourner longtemps» (Beteille, 1996, p. 7). Ironie du sort, cet espace

---

1. OCDE (1994). *Les stratégies du tourisme et le développement rural*, Publications de l'Organisation de coopération et de développement économique, p. 6.

autrefois répulsif est redevenu promptement attractif ; il est pris d'assaut par ses anciens déserteurs ou détracteurs, les citadins, qui vont y rechercher des moments gratifiants de ressourcement spirituel. Et il est déjà établi que plus la pollution et le stress liés à l'urbanité augmentent, plus le besoin d'évasion et la recherche de milieux naturels sains s'imposent et imposent des échappées périodiques.

Par ailleurs, il faut noter que jusqu'à une époque récente, la forêt n'a pas eu bonne presse auprès des urbains, hormis quelques excursionnistes férus de pique-niques dominicaux organisés en famille ou entre amis à l'orée des bois périurbains.

Mis à part les explorateurs, les scientifiques et les pasteurs éleveurs, la pénétration en profondeur (et même la promenade) en forêt n'intéresse que les usagers coutumiers des domaines sylvestres (activité agropastorale, exploitation du bois, prélèvement de produits fauniques...). Parmi les usagers réputés des espaces forestiers, les chasseurs constituent une cohorte à part ; en plus de la pratique de leur sport préféré, la chasse, certains d'entre eux se targuent d'affronter en héros le « danger » des bois. Cette manière de défier l'écueil vert de ces milieux fermés (surtout en Afrique, où il ne fait pas toujours bon s'y aventurer) est aujourd'hui démentie par la ruée touristique vers la forêt. C'est que cette dernière a toujours constitué un milieu inexploré, voire hostile, aux yeux des sédentaires. Il en est ainsi des forêts denses ou peuplées d'animaux sauvages, mises à l'index des territoires appréhendés par l'imaginaire collectif.

Ce n'est qu'avec l'avènement du tourisme de nature que les espaces ruraux en général et les domaines forestiers en particulier ont fait irruption dans les pratiques récréatives des vacanciers et commencent à attirer des visiteurs en grand nombre ; et quels visiteurs ! Au départ, les écotouristes, les randonneurs et les « géo-touristes » ont initié un mouvement écologique qui prône le retour à la nature (Europe occidentale, Amérique du Nord). Très rapidement, le mouvement déborde les aires rurales relativement équipées et vient mordre sur celles des pays en développement. Certains visiteurs pensent ouvertement que la ruralité « arriérée », surtout en Afrique, vaut la peine d'être vue (dépaysement exotique), d'être vécue (brassage des cultures) et d'être soutenue aussi (apport économique).

Face à cette nouvelle situation, prometteuse et porteuse à coup sûr de conflits d'intérêts, le Maroc tente, avec les moyens du bord, de concilier authenticité, rentabilité et pérennité des ressources en adoptant la politique

des pays d'accueil touristique (PAT) pour le développement du tourisme rural. En 2003, le gouvernement lance alors la politique des PAT dans l'espoir de créer, dans vingt-cinq régions rurales recensées pour cette fin, les conditions favorables à la croissance locale.

## **1. DE L'EXODE RURAL DÉRACINANT À L'EXODE 1. VERS LE RURAL RÉCONFORTANT**

Assurément, c'est le résultat résiduel des surcharges et des contraintes distillées par la succession des phénomènes déstabilisateurs et pollueurs liés à l'industrialisation (xix<sup>e</sup> siècle), et à leurs conséquences fâcheuses pour les uns et heureuses pour d'autres (désorganisation – réorganisation), qui est à l'origine de l'ardeur qui prêche, en guise à la fois de solution aux problèmes de la campagne et de lutte contre le stress de la ville, un retour surprenant à la nature. Ce constat se répercute lentement mais progressivement sur la motivation, la conduite et la canalisation d'une nouvelle génération de touristes. Une immense partie de ces derniers semble dire, paraphrasant Montaigne : « Je réponds ordinairement à ceux qui me demandent raison de mes voyages que je sais bien ce que je fuis, mais non pas ce que je cherche. » Et la recherche à objectifs multiples mais sans but précis se poursuit. Fuite en avant ou retour aux sources, malaise culturel ou crise identitaire, les raisons de ces évasions momentanées sont différentes et permanentes :

- L'exode rural, entamé lors du boom industriel du xix<sup>e</sup> siècle, est accéléré par l'explosion de la sédentarisation au cours du même siècle.
- L'urbanisation, conséquence de l'accroissement des services et de l'exode rural, est responsable, elle, du gonflement ou de la multiplication des villes démesurées, ceinturées d'industries ou de pauvreté.
- La naissance (1936), puis la montée en flèche du tourisme de masse n'a pas manqué de faire du balnéaire une activité de promiscuité et plus tard une destination saturée.
- L'accroissement du PIB des pays avancés (les Trente Glorieuses), soutenu par une amélioration des moyens de transport, et partant de la conquête de la vitesse, a temporairement résolu le problème des distances.

- L'apparition de la pollution (marées noires, pluies acides, Tchernobyl...) et son aggravation récente (effet de serre, problème de la couche d'ozone, rejets solides et liquides, menaces sur la biodiversité...) poussent au contact de la nature dans l'illusion ou la conviction de la défendre.

Cependant, il faut rappeler que, par rapport à l'Europe où la ville est attrayante par ses grandes possibilités d'emploi, dans tous les pays du Sud en général, c'est plutôt la pauvreté persistante des campagnes qui pousse à l'exode. Et tant que cette situation perdure, le tourisme rural reste et restera l'affaire des étrangers originaires des pays développés. Il est vrai que les nationaux partent de plus en plus en vacances (cas du Maghreb), mais vers d'autres pays, ou à la mer en été. Le « tourisme traditionnel » (Moussems, visites de saints, fêtes foraines...) continue à alimenter quelques sites ruraux, surtout à la fin des récoltes (août et septembre). D'où la complexité des problématiques touristiques selon les pays, les régions et les continents.

L'émergence, l'accumulation et l'exacerbation des problèmes urbains sont venues procurer au tourisme de nature une audience de plus en plus grande, caractérisée par une double sélection du public engagé ou intéressé : adhésion par principe et disponibilité de moyens. N'est pas écotouriste qui veut !

Aussi, la période du grand boom du tourisme de masse (1950-1980) est-elle marquée par des concentrations touristiques phénoménales (équipements, hébergements, flux, transports...). Ces productions ont donné lieu à de fabuleux brassages de populations. Ce panachage de nationalités et de classes différentes, surtout durant la période estivale, est responsable des promiscuités et des saturations des lieux d'accueil classiques en général et des stations balnéaires en particulier. En conséquence, des affluences périodiques et des concentrations permanentes ont fini par échapper, dans beaucoup de régions du monde, au contrôle régulateur des planificateurs, ce qui a fait apparaître des glissements et des dérapages fâcheux (spéculation immobilière, surbooking, flambée des prix, drogue, prostitution...). Ces dérapages néfastes n'ont pas manqué d'égratigner l'image et l'idéal touristiques recherchés par le désir de l'évasion qui calme et de la détente qui repose.

On assiste alors à l'émergence du touriste « antitouristes », grand amateur des « vides humanisés » ! L'effet est immédiat et la réaction ne s'est pas fait attendre : de nouvelles formes de tourisme ont éclos ici et

là ; elles semblent converger vers une quête exaltée et exaltante de « paradis terrestres » perdus. Évidemment, les vendeurs de rêves « anesthésiants » et d'aventures sécurisées, toujours à l'affût de nouveautés qui relancent le cycle de vie des produits, sont là pour monnayer les espoirs à exaucer sur commande. Car les grands voyageurs, véritables grossistes du voyage, en concertation avec les autres professionnels et planificateurs du tourisme, ont longtemps cherché à solutionner les problèmes liés à la saisonnalité tranchée des années 1960 et 1970, sans porter atteinte, bien entendu, à la rentabilité du secteur. Parmi les solutions radicales mises en œuvre pour y parvenir, figurent en bonne place :

- Le morcellement des vacances conçu de manière réfléchie lutte contre la saisonnalité et la pression que la concentration des congés en été (notion de grandes vacances) exerce sur les espaces, les transports et les produits.
- La collectivisation des dépenses, surtout celles liées au coût du transport, ont permis de mettre les destinations lointaines (ou tout simplement les vacances) à la portée des classes moyennes et même des couches sociales aux revenus modestes.
- Le lancement du tourisme vert, de l'écotourisme et du tourisme patrimonial vise à réorienter les flux vers des régions ignorées par les touristes et qui se vident de leurs habitants pour cause d'enclavement ou de sous-développement (redistribution raisonnée des activités et des revenus liés au tourisme). Ce jeu de « localisation – délocalisation » commence à faire tache d'huile à l'échelle planétaire.

En plus des motifs répulsifs cités plus haut, cette mouvance serait la résultante logique d'une situation où se mêlent aisance, stress et conscience ; et l'on comprend que le nouveau vacancier, entre écotouriste et voyageur libre<sup>2</sup>, est féru des lieux ou des milieux qui assurent aménité, récréation et sérénité ; le tourisme vert ou l'appel de la forêt semble vouloir prendre l'Homme par la main pour le ramener allègrement à ses provenances originelles ou plutôt vers ses origines « sociohistoriques », dans un nouvel élan sociostyle où la mode joue sûrement un rôle ! Et l'on assiste à deux attitudes :

---

2. Il est une nouvelle catégorie de visiteurs qui refusent d'être qualifiés de touristes et préfère être désignés du terme noble de voyageurs !

- L'écotourisme invite le visiteur à découvrir, voire à affronter l'écosystème forestier à mains nues, à l'image des aïeuls lointains, avec amour, respect et admiration; ce binôme «retour – fuite» contribue à faire redécouvrir les «sources» en contribuant au ressourcement des populations citadines.
- La profession touristique, elle, cherche à rentabiliser un créneau naissant et prometteur, quitte à piéger le touriste «candide» et à défigurer, le cas échéant, le milieu naturel, en installant un confort démesuré, entre intégré et maquillé, au sein ou à l'orée des écosystèmes forestiers.

Ce constat prend une tout autre allure lorsqu'il met en contact des milieux traditionnels et fragiles avec des visiteurs *a priori* aisés et émancipés.

## 2. QUAND LE BEAU TEMPS DU TOURISTE CORRESPOND AU MAUVAIS TEMPS DU PAYSAN!

Au Maghreb, le développement du tourisme international est axé sur la mer (tourisme balnéaire), et secondairement sur la culture (tourisme itinérant). Dans ce volet culturel, le tourisme urbain (visite de villes historiques) représente une part non négligeable des séjours des étrangers. Mais, de manière générale, le voyageur à destination du sud de la Méditerranée recherche d'abord le binôme «mer-soleil», et rêve souvent de bronzer sur une plage de sable fin. On a beau inventer des slogans récurrents de type : «je ne veux pas bronzer idiot», dans l'espoir de diversifier les pratiques touristiques, rien n'y fait : la destination Méditerranée exerce toujours un attrait mythique et irrésistible sur les vacanciers du monde entier. Le balnéaire occupe encore une place non négligeable dans l'imaginaire des touristes en partance vers le Maghreb (68 % au Maroc et 83 % en Tunisie<sup>3</sup> en 2002).

De ce fait, le tourisme de nature, avec ses composantes récréatives et interactives (tourisme rural, tourisme vert et écotourisme), n'en est – à vrai dire – qu'au stade de démarrage dans l'ensemble des pays du sud et

---

3. Ces pourcentages sont calculés à partir des nuitées réalisées dans les villes côtières et ne reflètent pas avec précision la réalité du tourisme balnéaire dans ces deux pays. À défaut d'une enquête exhaustive qui tiendrait compte des circuits entrepris par des estivants qui combinent les séjours au bord de la mer et l'organisation de circuits dans l'arrière-pays des stations balnéaires, les chercheurs ont recours aux nuitées ou aux capacités de tel ou tel espace (littoral, villes intérieures, montagnes, oasis...).

de l'est de la Méditerranée (PSEM). Ces pays, connus pour leur culture millénaire, fille des activités de plein air (vu la clémence du climat), ont fondé leur réputation sur le couple : « beau temps-culture séculaire ».

En conséquence, ils s'inscrivent banalement dans un imaginaire orientalisé, trop figé pour les modernistes et très décadent pour les conservateurs. De plus, la totalité des PSEM est maintenant à la merci d'une désertification rampante et dévastatrice ; celle-ci progresse à vue d'œil et menace les rares forêts et les derniers îlots de verdure (forêts, matorrals, oasis...) épargnés par la pression anthropique. Face à ce scénario inquiétant, l'action des gouvernements n'augure rien de rassurant. Au taux de 42 % de reboisement dans le nord de la Méditerranée correspond un faible taux de reforestation de 5 % à peine sur les rives sud et est de la même mer ! À la dégradation des ressources du secteur primaire correspond une montée en force des activités du secteur tertiaire. Déjà dans certaines régions, le paysan n'a plus qu'un choix sur les deux possibles : émigrer vers la ville ou se convertir en acteur du tourisme.

C'est dans ce contexte biogéographique alarmant, à l'évidence aléatoire pour les pays d'accueil et séduisant pour les voyageurs, que le tourisme rural émerge au Maroc (1983) sous l'égide du ministère de l'Intérieur et non de celui du Tourisme comme l'aurait voulu la logique

### ***Tableau 6.1***

***PIB (EN %) DES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉ SOCIOÉCONOMIQUE AU MAROC***

| <i>Branches d'activités économiques</i> | <i>Pourcentages*</i> |
|---|----------------------|
| Services publics                        | 16,9%                |
| Agriculture, forêts et pêche            | 16,8%                |
| Industries manufacturières              | 17,5%                |
| Autres services                         | 14,5%                |
| Commerce, hôtels et restaurants         | 14,3%                |
| Transport et communication              | 7,5%                 |
| Bâtiments et travaux publics            | 5,3%                 |
| Énergie                                 | 4,3%                 |
| Mines                                   | 1,7%                 |

\* En tenant compte des activités relevant du secteur tertiaire, les services représentent 53,2% du PIB.

ordinaire<sup>4</sup>. Cette tendance touristique, porteuse de nouvelles pratiques en milieu rural et forestier, connaît actuellement un engouement séduisant mais néanmoins porteur d'inquiétudes. Et pour cause : ce créneau prometteur, intéressant par son apport matériel (recettes et emplois), est d'un autre côté préoccupant à cause des effets possibles et indésirables sur la flore et la faune.

En plus des contraintes liées au climat et à l'action anthropique résultant essentiellement de la croissance démographique (défrichement, pâturage, incendie, surexploitation, délits...), les espaces forestiers subericoles sont appelés à répondre à une demande, de plus en plus forte, pour la récréation et les loisirs. De ce fait, il est impératif de concilier :

- les droits d'usages ancestraux des populations et les nouveaux besoins en matière de récréation et de loisirs ;
- la satisfaction des besoins et les capacités de « charge » des écosystèmes ;
- le contrôle et la concertation<sup>5</sup>.

C'est d'ailleurs à la lumière de ces exigences et craintes que l'État marocain a opté pour la politique des pays d'accueil touristiques (PAT), globalement inspirée du modèle français ; ce nouveau-né de la stratégie de diversification du tourisme au Maroc est censé mettre en valeur les potentialités et les activités touristiques, de manière raisonnable dans le rural en général et dans le milieu forestier en particulier. Car la grande pression qui s'exerce constamment sur les espaces boisés, certes adaptés ou acclimatés mais sensibles, inquiète les défenseurs du développement durable.

Pour garantir la qualité d'un PAT et contribuer à la construction de son image de marque, une maison du pays d'accueil touristique est prévue dans chaque PAT. Elle aura pour rôle de servir de centre d'accueil et d'information. Elle peut dans certaines circonstances jouer le rôle de musée régional et de salle d'exposition pour les productions du terroir.

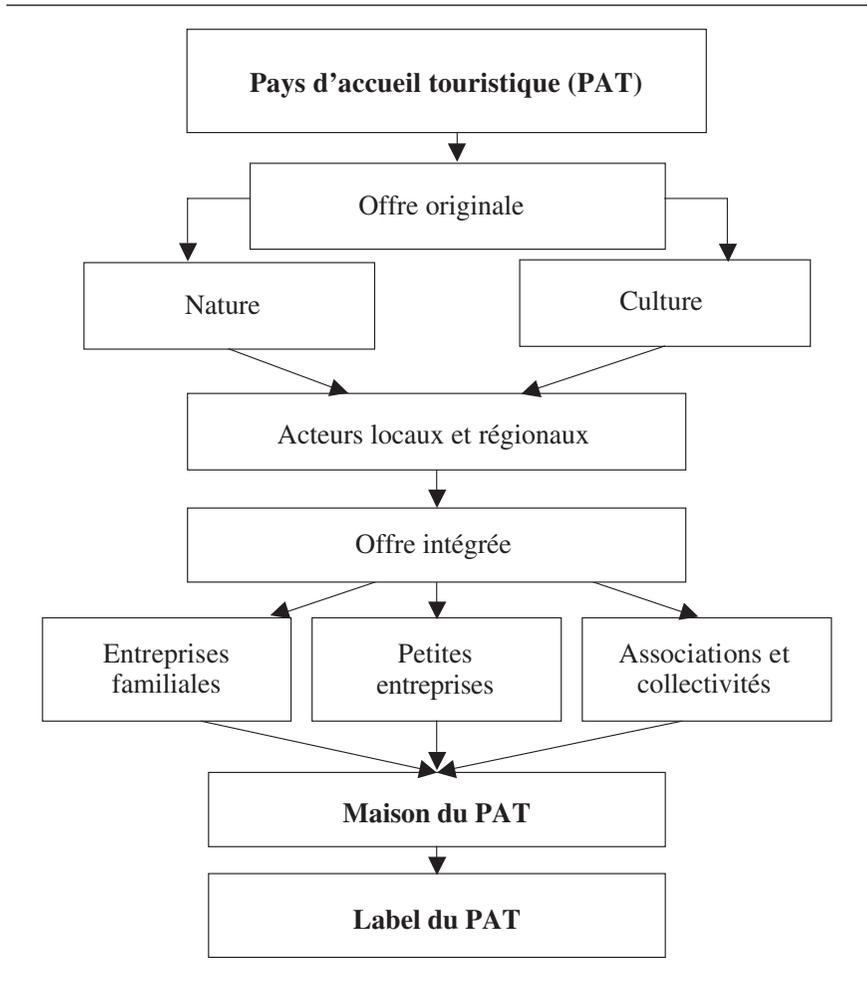
Comme dans tous les domaines socioéconomiques, les actions et les moyens capables de limiter les dégradations et de minimiser les risques ne conviennent que très rarement aux besoins du grand capital ; ce dernier est apparemment habitué, à cause ou grâce à sa grande mobilité, à faire le plein (bénéfices et profits) en puisant dans les réserves naturelles et les

4. Jusqu'à la mort du roi Hassan II, en 1999, le monde rural était considéré comme la chasse gardée du régime marocain, pour des raisons de sécurité, dit-on.

5. Abdelaziz HAMMOUDI (2002). *La subéraitie : biodiversité et paysage*, rapport présenté à Vivexpo, ministère chargé des Eaux et Forêts, p. 5.

**Figure 6.1**

**SCHÉMA D'ORGANISATION D'UN PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE (PAT) AU MAROC**



patrimoines socioculturels, quitte à ruiner le milieu d'accueil avant de «plier bagage». Le recours, de plus en plus toléré, à la délocalisation, autorise ce comportement de «type minier».

Il est à rappeler que l'insouciance en matière d'environnement produit à coup sûr des conséquences néfastes sur la culture, le patrimoine et l'économie des pays en développement. Le coût des surexploitations et des

**Tableau 6.2****DEUX TYPES D'EXPLOITATION TOURISTIQUE POSSIBLES :  
MÉTHODE MINIÈRE OU MÉTHODE FERMÈRE**

| Méthode minière   | Méthode fermière   |
|---|--|
| La rentabilité repose sur l'existence d'un filon facile à exploiter mais qui n'est pas durable. L'exploitant inscrit, par pur calcul, sa stratégie d'action dans une vision à court ou à moyen terme, dans la prévision de délocalisation dès l'épuisement dudit filon. | La rentabilité est le fruit d'une mise en valeur durable des biens et services qui protège le patrimoine de production (famille, ferme, terre, bétail...). La plus-value est ici le fruit d'un travail où se mêlent amour du patrimoine, vocation pour le métier et désir de sauvegarde. |

Source: D'après une conférence donnée par Miguel Titecat, directeur de développement social et économique de la société Tanger free zone du Port Tanger-Méditerranée, à l'ISIT en 2003.

abus de production est élevé; le plus grave, c'est que les effets néfastes des mauvaises actions ne se révèlent qu'à long terme. C'est que certains responsables sont à la recherche aveugle de l'investissement et se contentent de vanter dans l'immédiat les bienfaits des revenus palpables et des emplois créés.

Dans le nord du Guatemala et de la réserve biosphère maya (RBM), la plus importante aire protégée d'Amérique centrale, le site archéologique du Mirador était un joyau bien gardé par la forêt. Hormis les communautés locales et les archéologues, personne ne connaissait l'existence de ces vingt-six cités mayas, datant de la période préclassique et antérieures de mille à mille huit cents ans aux autres grands sites mayas (Palenque, Copán, Tikal). Les spécialistes considèrent le Mirador comme le berceau de la civilisation maya; il abrite les pyramides les plus élevées jamais construites en Mésopotamie (147 mètres de haut). Un archéologue américain, M. Richard Hansen, a vu dans ce patrimoine une nouvelle mine d'or: «Nous avons ici une combinaison unique de forêt tropicale et de sites archéologiques d'une valeur inestimable, qui créent un potentiel touristique énorme pour le Guatemala.»<sup>6</sup>

Dans le cas des pays sous-développés, l'insouciance (ou même l'ignorance) vis-à-vis de l'environnement, que ce soit par incompetence ou par intérêt privé, est une circonstance aggravante. Cependant, tout dépend du niveau de développement et des conditions bioclimatiques du pays considéré.

6. Anne Vigna (2007). «Menaces sur les réserves naturelles en Amérique latine», *Le Monde diplomatique*, juillet, <[www.mondediplomatique.fr/2006/07/VIGNA/13608](http://www.mondediplomatique.fr/2006/07/VIGNA/13608)>.

Chaque fois qu'un promoteur du développement urbain se trouve devant un colosse végétal, en Afrique, il démontre la force de ses machines et de ses systèmes en l'abattant. Cela donne à tous l'impression que les choses vont désormais changer, que l'argent et le « progrès » sont là. Cette folie destructrice mérite une étude psychologique poussée. Le pouvoir, qu'il soit d'inspiration marxiste ou capitaliste, doit détruire des symboles de vie pour les remplacer par des symboles de production industrielle<sup>7</sup>.

### **3. LE TOURISME ET LA FORÊT AU MAROC : UNE ACTIVITÉ FÉBRILE ET UN ÉCOSYSTÈME FRAGILE !**

Le Maroc, du fait que près de 90 % de son territoire est aride ou semi-aride, fait partie des pays qui disposent d'un environnement très sensible mais propice au développement de toutes sortes de tourisme. En conséquence, la situation exige que les acteurs et les producteurs socioéconomiques fassent tout pour développer des activités douces et des industries propres convenablement planifiées.

Il faut dire qu'il existe trois Maroc pour qui sait voir :

- un Maroc humide et boisé situé au Nord-Ouest, et qui concentre plus de 80 % de la population du pays sur une portion de territoire de 250 000 km<sup>2</sup> environ ;
- un Maroc présaharien aride, domaine des oasis ou des steppes, où les conditions de vie ne tiennent qu'à la volonté et à l'ingéniosité de ses habitants et à leurs activités et traditions bien adaptées aux conditions du climat et du sol (150 000 km<sup>2</sup>) ;
- un Maroc franchement saharien, sec et aride, qui s'étend sur tout le sud du pays sur une superficie de plus de 300 000 km<sup>2</sup>.

Dans cette mosaïque territoriale à la fois biogéographique et socio-culturelle, le soleil peut briller sur les deux tiers du royaume (insolation continue) durant 300 jours, de février à novembre ! Il va sans dire que le peu de forêts dont dispose le pays est doublement menacé : par la pression démographique et par la rudesse du climat.

Le domaine forestier au Maroc, malgré sa concentration dans le carré nord-ouest du pays, occupe une superficie de neuf millions d'hectares, soit environ 90 000 km<sup>2</sup> sur une superficie nationale de plus de 710 850 km<sup>2</sup>.

---

7. Omer Umbarachi (1974). «La fascination de l'arbre foudroyé par l'explosif», *Le Sauvage (pour ne pas travailler idiot)*, n° 22, p. 61.

**Tableau 6.3****CLASSES D'OCCUPATION DES TERRES**

| <i>Classe d'utilisation</i> | <i>Superficie en ha</i> | <i>Pourcentage</i> |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------|
| Surface agricole utile      | 9 241 000               | 13,0%              |
| Forêts                      | 5 719 454               | 8,0%               |
| Nappes d'alfa               | 3 318 259               | 4,7%               |
| Terrains de parcours        | 21 325 000              | 30,0%              |
| Autres terrains             | 31 481 287              | 44,3%              |
| Surface nationale           | 71 085 000              | 100,0%             |

Source : Omar Mhirit et Faïçal Benchakroun (1999). *Les écosystèmes forestiers et périforestiers : situation, enjeux et perspectives pour 2025*, p. 404.

**Tableau 6.4****RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ESPÈCES VÉGÉTALES ET DES PAT AU MAROC**

| <i>Espèces</i>  | <i>Superficie (ha)</i> | <i>Principales aires de développement</i>     | <i>PAT existants ou projetés</i> |
|-----------------|------------------------|---|----------------------------------|
| Chêne vert      | 1 360 000              | Haut et Moyen Atlas                           | Azilal, Ifrane                   |
| Acacia saharien | 1 128 000              | Grand Sud et Sahara                           | Goulmim                          |
| Arganier        | 830 000                | Essaouira, Agadir et Anti-Atlas occidental    | Ida Ou Tanane (Arganeraie)       |
| Thuya           | 600 000                | Haha et zones de montagnes                    | Haha (forêt de thuya)            |
| Chêne-liège     | 350 000                | Maamora et Rif occidental                     | Région de Chefchaouen            |
| Genévriers      | 240 000                | Haut et Moyen Atlas                           | Région d'Azilal                  |
| Cèdre           | 132 000                | Moyen Atlas tabulaire, Jebel Ayachi et Kétama | Cédraie d'Ifrane                 |
| Autres feuillus | 126 000                | Diffus  | –                                |
| Autres résineux | 90 000                 | Diffus  | Diffus                           |
| Matorral        | 958 000                | Diffus  | Diffus                           |

Source : Direction des Eaux et Forêts et ministère du Tourisme.

La moitié de cette superficie (soit 4,5 millions d'hectares) est constituée de quelques forêts plus ou moins denses et de nombreux matorrals. Le reste est composé de trois millions d'hectares de nappes alfatières localisées en grande partie dans l'Oriental, de un million d'hectares d'acacias sahariens et de 500 000 hectares de reboisement de qualité inégale. Le taux

de boisement au Maroc est en moyenne de l'ordre de 9%. Il est donc inférieur à l'optimum nécessaire à la régénération des forêts, qui se situe normalement entre 15% et 20%.

Au vu de ces données, la notion de forêt, de flore et même de végétation demande à être examinée avec nuance et conscience. Entre les forêts brumeuses, les forêts galeries, les forêts boréales, les savanes sub-humides, les matorrals méditerranéens et les steppes présahariennes, les éléments communs pour une éventuelle comparaison sont vraiment rares. Dans la recherche de l'établissement de relations universellement admises entre tourisme et système forestier, le réalisme suggère une approche plutôt circonstanciée et vigilante ; c'est que les touristes à destination des régions forestières du Maroc ne représentent qu'une infime partie, soit 150 000 visiteurs (200 000 en y intégrant les nationaux) sur un total de 6,5 millions de touristes ayant séjourné au Maroc en 2006.

La chaîne de l'Atlas<sup>8</sup> accapare la part du lion avec 53% des visiteurs qui viennent y pratiquer la randonnée, la découverte ou le sport... Ces visiteurs sont dans leur majorité absolue des touristes internationaux (93%). Leur répartition en 2004 dans les différentes régions rurales se présente comme suit :

- 53% dans les régions de l'Atlas ;
- 33% dans les régions présahariennes et le désert ;
- 7% dans la zone du Rif (principalement autour de Chefchaouen) ;
- 7% dans le reste du pays.

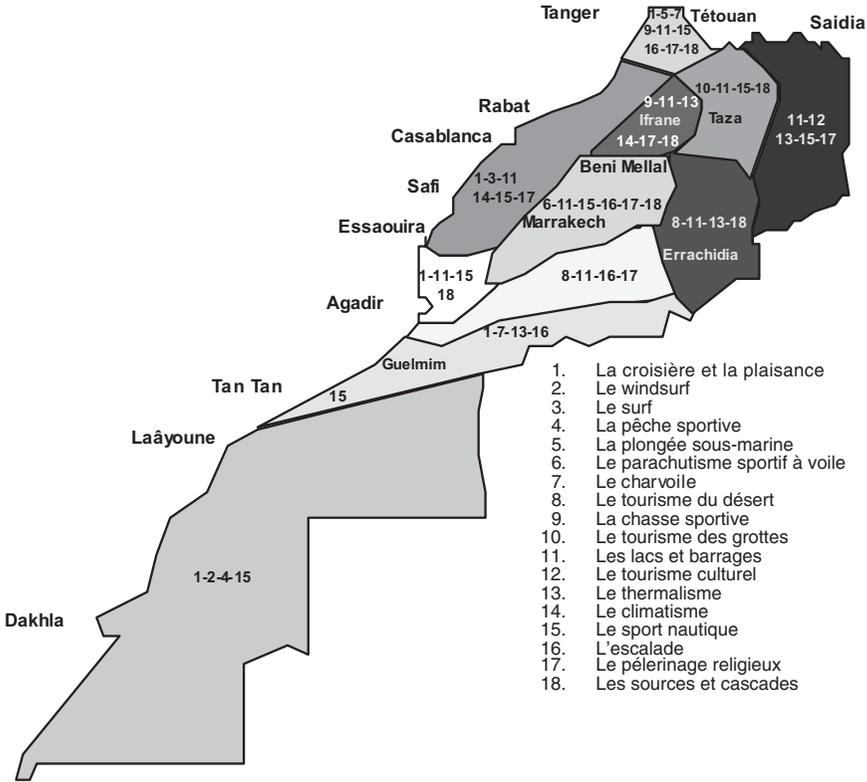
La superficie couverte par le tourisme rural est estimée (ministère du Tourisme, 2005) à près de 100 000 km<sup>2</sup> (région de l'Atlas). On peut évaluer à 40% la part des espaces forestiers de cette aire dédiée au tourisme rural (soit 40 000 km<sup>2</sup>). Quant aux moyens d'hébergement, ils demeurent encore très modestes. On dénombre à peine quelque 152 gîtes d'étape sur tout ce territoire rural, dont 50 seulement sont labellisés et portent le sigle GTAM (Grande traversée de l'Atlas marocain). Le ministère de tutelle espère tripler cette capacité à l'horizon 2015. Une étude exhaustive a déjà défini les principaux potentiels touristiques par région au niveau national.

---

8. La chaîne de l'Atlas est composée de trois massifs situés au centre du pays : le Moyen Atlas au nord, le Haut Atlas au centre et l'Anti-Atlas au sud.

**Figure 6.2**

**LES POTENTIALITÉS TOURISTIQUES PAR ZONES TOURISTIQUES HOMOGÈNES AU MAROC**



Source : Ministère du Tourisme, 2006.

Il faut dire que dans les chaînes de montagnes du Rif, du Moyen et du Haut Atlas, principales montagnes forestières du Maroc, les randonnées sont difficiles sans le recours aux services d'un guide professionnel. En 2004, environ 401 guides et accompagnateurs spécialisés dans la randonnée et l'accompagnement en montagne ont été formés au Centre de formation aux métiers de montagne (CFAMM) de Tabant, localité située dans la vallée des Aït Bouguemmez, connue sous le nom enchanté de la Vallée heureuse.

Il faut préciser que les forêts proches des grandes villes attirent des Marocains durant les weekends et pendant les jours fériés. Cela suppose l'accès à la forêt en voiture. À titre d'exemple :

Dans la forêt de la Mamora, située à proximité de trois grandes villes (Rabat/Salé, Kénitra et Khémisset), on constate un développement continu et non organisé de la fréquentation touristique qui atteint un niveau de 30 000 visiteurs par semaine avec plus de 3 000 véhicules. Cette activité risque de nuire à la forêt si des mesures ne sont pas prises à temps pour l'organiser et la développer d'une manière durable. Des études sur les fréquentations du parc national de Tazekka [massif montagneux situé à l'est de Fès] ont permis de constater que le nombre de visiteurs pendant le week-end et les jours fériés varie de 78 000 à 120 000 personnes par an, dont 20% de visiteurs étrangers non résidents au Maroc<sup>9</sup>.

En cherchant à diversifier son produit touristique par un recours sélectif à un tourisme rural plus ou moins réfléchi : acteurs, régions et produits, le Maroc espère offrir aux régions enclavées ou en retard une nouvelle chance de développement adéquat... Or ces pratiques et espaces particuliers, fort prisés par les amateurs de la ruralité et de l'écologie, figurent en tête de liste des écosystèmes sensibles ou délicats. Alimentées essentiellement par les touristes étrangers et localisées en grande partie dans les zones forestières de montagne, les aires du tourisme rural peinent à générer des activités hautement rentables pour les populations locales, que celles-ci soient impliquées (régions des PAT) ou juste touchées (espaces parcourus). Parce que le tourisme rural est généralement censé offrir aux paysans et aux éleveurs ruraux, convertis en hôtes ou en aubergistes, des revenus de compensation consistants ou du moins suffisants, qui soient en mesure d'amortir les pressions exercées sur les écosystèmes forestiers de plus en plus perturbés (surpâturage, défrichage, braconnage...).

En conséquence, ce type de tourisme, économiquement apprécié, inquiète sur le plan écologique, du fait qu'il améliore sensiblement la situation socioéconomique mais sans apporter suffisamment d'assurances sur le plan environnemental. Ainsi, et par exemple, la monétarisation des produits traditionnels, jadis destinés au troc, à la consommation collective, à l'entraide... pousse des groupes mal sensibilisés à prélever abusivement et anarchiquement dans la nature tout ce qui peut se monnayer (fossiles, reptiles, oiseaux, singes...). Étant donné que le randonneur est *a priori* un

---

9. Omar Mhirit et Faïçal Benchakroun (2005). *Les écosystèmes forestiers et périforestiers : situation, enjeux et perspectives pour 2025*.

touriste respectueux de la nature, ce trafic est orienté vers les bazars de certaines villes sous l'égide d'une minorité de guides sans scrupules. C'est le dilemme : l'économie s'en porte mieux, mais l'écologie s'en ressent.

### **3.1. LE TOURISME VERT : À LA RECHERCHE D'UN ART DE MISE EN VALEUR SANS EFFETS DÉVASTATEURS**

Parce que le tourisme rural commence à faire ses preuves auprès des habitants des montagnes marocaines, et qu'il passe déjà pour la seule solution de développement local, l'investissement touristique progresse et échappe dans certaines contrées au contrôle du ministère de tutelle. L'inquiétude vient aussi du fait que la majorité des habitants des montagnes cherche à s'intégrer dans cette nouvelle activité, avec ou sans qualification<sup>10</sup>, au risque de provoquer une multiplication (avec inflation) des services. Dans tous les cas, une mutation rapide et mal maîtrisée risque de donner lieu à la disparition irrémédiable de certains savoir-faire locaux.

Il faut rappeler que l'organisation du tourisme rural, en tant que développement planifié et gestion efficiente (régénérescence des espèces floristiques, reproduction de la faune, protection des espèces rares, respect des traditions, intégration des populations locales...), ne date que du début du XXI<sup>e</sup> siècle, même si les premières actions en matière de tourisme de montagne remontent au début des années 1980. Ce constat permet d'espérer que l'expérience en cours parviendra à concilier les besoins de développement socioéconomique avec les exigences de protection de l'environnement patrimonial des sociétés et de l'écosystème biogéographique des forêts.

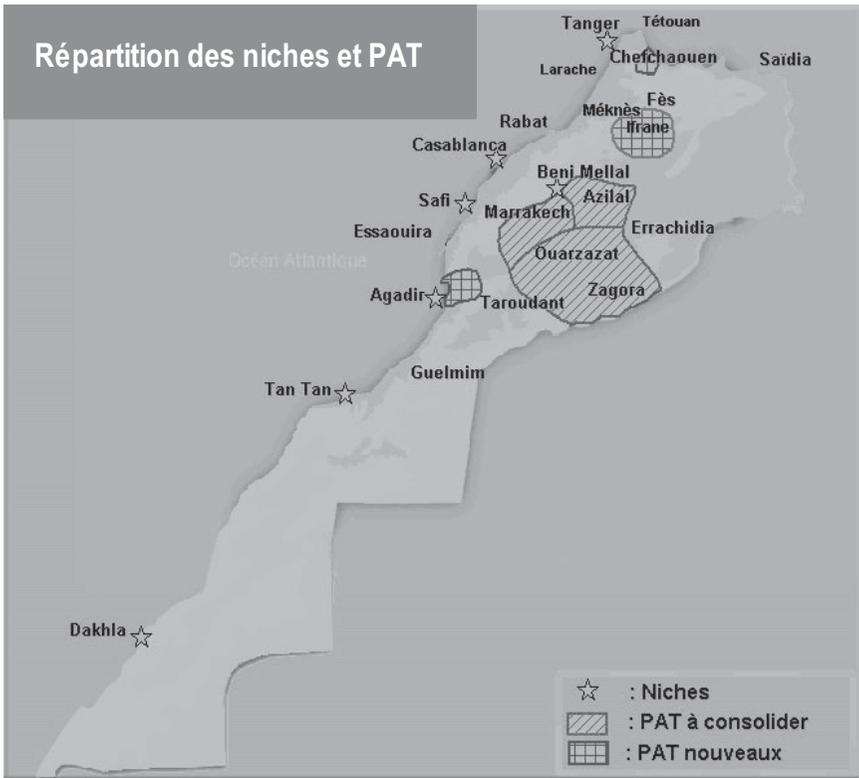
La nouvelle politique touristique adoptée par le Maroc dans ce domaine consiste à doter le pays de nouvelles structures touristiques rurales (hébergement et accueil) souples et intégrées, en s'appuyant sur la stratégie des pays d'accueil touristique (PAT).

Cette nouvelle orientation du tourisme permet une meilleure visibilité de la planification locale et une réelle efficacité de l'action globale (harmonisation, coordination et concertation). Du fait que la presque totalité des PAT existants ou à créer est localisée dans des régions forestières, il serait utile de passer en revue les atouts et les contraintes de ces nouvelles pratiques, en principe modernes, et qui se déploient dans des espaces naturels sensibles jumelés à des milieux sociaux traditionnels.

10. En 2006, le ministère du Tourisme a recensé plus de 300 guides clandestins qui font office d'accompagnateurs dans les régions rurales (montagne et forêts).

**Figure 6.3**

**RÉPARTITION DES NICHES ET DES PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE EXISTANTS**



Source: BDTR, ministère du Tourisme, 2005.

En effet, les flux internationaux de ce secteur prometteur s'élèvent à quelque 150 millions d'écotouristes ou de «ruralo-touristes<sup>11</sup>» dans le monde, dont 50 millions sont localisés en Europe, autrement dit dans une région émettrice située aux portes du Maroc. C'est à la fois une possibilité des plus appréciables et une tâche ardue puisque les deux tiers (en moyenne) de ces 50 millions d'amateurs de la nature sont constitués de nationaux dans les pays développés.

11. On parle même de géotouristes.

**Tableau 6.5****SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA VISION 2010**

| <i>Actions prévues</i> | <i>Objectifs en 2010</i>   |
|------------------------|--|
| Produit                | Tripler la capacité d'hébergement (pour arriver à 230 000 lits) et rééquilibrer le produit.  |
| Formation              | Former au moins 70 000 professionnels et favoriser la formation continue.  |
| Aérien                 | Planifier l'adéquation entre lits nouveaux et sièges d'avion additionnels pour tripler l'offre des sièges aériens.                           |
| Marketing              | Recourir au marketing moderne, partenariat avec les TO, les professionnels et les régions en renforçant le budget promotion.                 |
| Environnement          | Améliorer l'accueil et la qualité des prestations de services, de la communication et de l'animation.  |
| Divers                 | Améliorer ou consolider les acquis du passé et développer le tourisme de niches.   |
| Institutions           | Privilégier le pilotage contractuel public/privé, professionnaliser les associations et les disciplines : intérêt national/intérêt régional. |

D'après la Vision 2010, ministère du Tourisme.

En combinant « Plan Azur », tourisme rural et produits touristiques de niches, le Maroc compte mettre à la disposition de toutes les couches sociales, nationales et internationales, des activités touristiques à la portée de tous les candidats au voyage et de toutes les bourses pour aider le développement local (entendre les régions enclavées), améliorer le revenu et stimuler l'emploi.

**CONCLUSION**

De plus en plus, un grand nombre de touristes cherchent à fuir les sentiers battus du tourisme classique ou de masse. Il est même attendu, au dire des experts, que ce mouvement d'essence écologique, que d'autres qualifient de « tourisme antitouristes », en vienne à long terme à créer des tensions dans les espaces fragiles censés séduire par leur calme, leur beauté et leur sérénité. Pour preuve, 150 millions d'adeptes du tourisme rural recensés au niveau mondial sont candidats à une croissance rapide dans un avenir proche ; ce nombre risque de doubler à l'horizon 2015. La concrétisation de cette éventualité porterait à plus de 100 millions les adeptes de l'écotourisme et de la ruralité en Europe, principal foyer émetteur du tourisme pour le Maroc.

Avec près de 150 000 écotouristes étrangers, le Maroc cherche à mieux répartir cette manne «touristico-financière» dans l'ensemble du territoire national, par souci de développement local, en mettant à contribution le rural, la montagne et la forêt (tourisme diffus ou en «taches d'huile»).

Après le slogan en vogue des années 1960, qui qualifiait le tourisme de «moteur de développement», l'écotourisme et le tourisme rural semblent préfigurer, de nos jours, l'activité par excellence qui serait capable d'animer socialement et économiquement des espaces ruraux, essentiellement ceux des montagnes, en perte de vitesse. Peut-on dès lors admettre que le tourisme rural constitue une activité de secours ?

Dans toutes les zones rurales du monde développé, les problèmes de déclin démographique, de mutation économique et de régénération des collectivités sont universels. Depuis plus d'un siècle, les puissantes tendances à l'industrialisation et à l'urbanisation ne cessent de modifier la situation économique et politique de la société rurale. Au cours des quarante dernières années, ces tendances se sont encore renforcées. Les revenus de l'agriculture ont diminué en termes réels<sup>12</sup>.

### ***Tableau 6.6***

#### ***CONCEPTS, DÉMARCHES ET OBJECTIFS DES PAT AU MAROC***

| <i>Concepts</i>   | <i>Espaces</i>   | <i>Activités</i>   |
|---|--|--|
| Le PAT est un territoire défini avec une identité forte qui s'inscrit dans un cadre innovant ; il est planifié en vue d'un développement soutenu par les populations locales et apprécié par les visiteurs. L'épanouissement de ce type de tourisme repose sur la qualité intrinsèque des produits ruraux et le fait qu'il allie durabilité et rentabilité. | L'aire du PAT a des potentialités particulières inscrites dans un réseau de sites et de produits saillants. Les limites ne sont pas définies par des critères administratifs mais dictées par la qualité et la diversité de l'offre touristique originale. La cohérence du bassin touristique permet d'en faire un foyer réceptif. | Les sites naturels requièrent une préservation poussée. Ils sont reliés par des itinéraires touristiques destinés à des publics divers et ciblés. Les activités traditionnelles sont mises en valeur par des acteurs locaux. L'objectif est de développer des équipements et services de qualité, bien intégrés au milieu d'accueil. |

Source: D'après des études réalisées par le ministère du Tourisme.

12. OCDE (1994). *Les stratégies de développement du tourisme et le développement rural*, Paris, p. 4. Diffusion générale OCDE/GD (94) 49.

En optant pour le tourisme rural, l'État marocain compte donc joindre l'utile à l'agréable : en encourageant ce type de tourisme, il espère contribuer au développement du monde rural et à la durabilité de ses ressources patrimoniales comme à celle de la biodiversité nationale par la conservation de ses forêts.

L'intention est bonne mais la démarche a encore besoin d'être améliorée.

## BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION MAROCAINE POUR L'ÉCOTOURISME ET LA PROTECTION DE LA NATURE (2002). *Projet de développement de l'écotourisme pour la contribution à la préservation de la forêt de la Mamora*, Rabat, Atelier du 14 mai.
- BETEILLE, Roger (1996). *Le tourisme vert*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ».
- HAMMOUDI, Abdelaziz (2002). *La subéraie : biodiversité et paysage*, Vivexpo, ministère chargé des Eaux et Forêt, rapport.
- LOBRY, Jean (1985): *Le tourisme vert, un tourisme de liberté*, Paris, La Documentation française, coll. « Ter ».
- MHIRIT, Omar et Faïçal BENCHAKROUN (2005). *Les écosystèmes forestiers et périforestiers : situation, enjeux et perspectives pour 2025*, <[www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT8-7.pdf](http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT8-7.pdf)>.
- MINISTÈRE CHARGÉ DES EAUX ET FORÊTS DU MAROC (2003). *Fiches sur la filière liège au Maroc*, Rabat, Service de la valorisation des produits forestiers.
- OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques (1994). *Les stratégies du développement du tourisme et le développement rural*, Paris, OCDE, diffusion générale OCDE/GD (94) 49.
- PROGRAMME FORESTIER NATIONAL, MINISTÈRE CHARGÉ DES EAUX ET FORÊTS DU MAROC (1998). *Situation du secteur, problématique – défis*, septembre, Rabat, le Ministère.
- TITECAT, Miguel (2003). *Le tourisme durable*, conférence donnée à l'Institut supérieur international du tourisme de Tanger.
- UMBARACHI, Omer (1974). « La fascination de l'arbre foudroyé par l'explosif », *Le Sauvage (pour ne pas travailler idiot)*, n° 22.
- VIGNA, Anne (2007). « Menaces sur les réserves naturelles en Amérique latine », *Le Monde diplomatique*, juillet.

# IV

*Partie*

---

## **L'expérience de visite en milieu forestier**



# 7

*Chapitre*

---

## L'expérience de visite dans le parc national de la Mauricie

***Julianna Priskin***

*Chercheure à la Chaire de tourisme Transat  
et professeure associée*

*Département d'études urbaines et touristiques  
École des sciences de la gestion  
Université du Québec à Montréal*

***Daniel Gosselin***

*Analyste principal en sciences sociales  
Centre de services du Québec  
Parcs Canada*

**Résumé**

*Les gestionnaires des aires protégées s'intéressent au concept de l'expérience de visite afin d'offrir aux visiteurs une gamme d'expériences de haute qualité tout en maintenant l'intégrité écologique des aires de conservation. Cette tâche est laborieuse, car elle nécessite une bonne connaissance de la façon dont les visiteurs interagissent avec un espace naturel protégé. Pour remplir leur mandat, les gestionnaires des parcs doivent aussi connaître les perceptions des visiteurs ainsi que leurs besoins et leurs attentes. Malgré la complexité du concept, l'expérience de visite peut être simplement décrite comme une interaction entre un visiteur et un lieu qui varie selon plusieurs facteurs liés à l'activité, au profil du visiteur et aux caractéristiques du lieu. Une meilleure compréhension de ce qu'est une expérience de visite peut être utile pour concilier les aspects de conservation et de mise en valeur d'un parc national. Le but de cette recherche s'inscrit dans une démarche multidisciplinaire visant à mesurer l'expérience de visite au parc national de la Mauricie. Une étude menée en 2006 permet de mieux connaître les attentes des visiteurs au regard des expériences qu'ils allaient vivre ainsi que les facteurs qui ont influencé les expériences telles qu'ils les ont réellement vécues. Des enquêtes quantitatives et des entrevues qualitatives ont donc été administrées au cours de l'été 2006 au parc national de la Mauricie, et les résultats de cette recherche seront présentés ici.*

Les sciences sociales nous ont fait progresser de manière significative dans notre compréhension des expériences humaines et dans la manière d'évaluer celles qui se produisent dans un contexte de loisir (Borrie et Birzell, 2001 ; Cole, 2001 ; Glaspell et Puttkammer, 2001 ; Ryan, 2003 ; Uriely, 2005). L'étude des expériences humaines est en soi difficile et subjective, chacune d'elles étant vécue de manière unique et résultant d'une série d'interactions complexes entre un nombre infini de variables. Du point de vue de la gestion des ressources d'une aire patrimoniale, il n'est pas opportun de chercher à comprendre un phénomène complexe à l'échelle de chaque individu. Il est plus utile de comprendre comment les visiteurs interagissent avec les ressources patrimoniales ou comment des expériences pertinentes et stimulantes peuvent être offertes aux visiteurs tout en préservant l'intégrité des ressources à long terme (Cole, 2004 ; Jager *et al.*, 2006). Cela représente un défi particulier, car la gestion des aires patrimoniales doit être assurée à l'intérieur d'un contexte sociopolitique complexe, dans une période de changements économiques, sociaux et environnementaux rapides (McCool, 2006). L'objectif de ce texte est donc de présenter brièvement les résultats d'une étude réalisée dans le parc national de la Mauricie, en vue de mesurer l'expérience des visiteurs au moyen d'une approche intégrée et axée sur le résultat de l'expérience de visite. Ce texte ne fournit de détails particuliers qu'en rapport avec les opinions exprimées par les visiteurs.

## 1 DÉFINIR L'EXPÉRIENCE 1. DE VISITE

L'expérience de visite peut être définie comme un ensemble d'interactions complexes entre le visiteur et le parc, résultant d'un engagement dans une ou plusieurs activités sur un lieu donné (Priskin et Gosselin, 2006). Cependant, en raison du manque de méthodes normalisées pour mesurer l'expérience de visite dans les aires patrimoniales, les chercheurs font appel à une foule d'approches quantitatives et qualitatives (Borrie et Birzell, 2001 ; Botterill et Crompton, 1996 ; Glaspell *et al.*, 2003 ; Hayllar et Griffin 2005 ; Manfredo *et al.*, 1996 ; Patterson *et al.*, 1998).

L'expérience de visite peut être décrite comme la résultante d'un processus dynamique comportant différentes étapes précises qui se rapportent à la planification du voyage, aux déplacements pour aller au parc et en revenir, ainsi qu'à la visite des lieux (Clawson et Knetsch 1966 ; Lee *et al.*, 1994). L'étape finale est le souvenir que le visiteur conserve de sa visite, ou la consolidation de tout ce qui a pu se produire au cours des

étapes précédentes. La plupart des chercheurs reconnaissent que plus l'expérience de visite est unique et stimulante, plus elle a de chances d'être importante et d'être retenue comme expérience mémorable par le visiteur (Csikszentmihalyi, 1990 ; Pine et Gilmore, 1999 ; Arnould et Price, 1993). Avec le temps, les souvenirs qu'une personne conserve de sa visite continuent d'évoluer ; la manière dont elle se rappelle un événement passé est influencée par ses nouvelles expériences ainsi que par une foule d'autres facteurs (Ryan, 2003 ; Watson *et al.*, 1991). L'étude du parc de la Mauricie était axée sur l'étape de la visite sur place, même si certains aspects de la recherche s'intéressaient également à la planification du voyage et aux déplacements pour se rendre au parc.

D'un autre point de vue, l'expérience de visite peut être décrite comme un résultat unique ou comme un ensemble de résultats, définis en fonction de leurs dimensions (Kneeshaw *et al.*, 2003 ; Lachapelle *et al.*, 2005). Une dimension est une caractéristique particulière de l'ensemble de l'expérience du visiteur ; elle peut être décrite en faisant appel, entre autres, à la détente, à la stimulation, au divertissement ou à l'enrichissement. Dans cette approche, chacune des dimensions de l'expérience de visite peut être considérée de manière indépendante et mesurée sur une échelle d'intensité. Par exemple, un visiteur pourra avoir éprouvé à la fois un plaisir de faible intensité et une expérience hautement stimulante dans une même visite.

Une foule de facteurs interdépendants influencent l'ensemble de l'expérience de visite ainsi que les différentes dimensions des expériences ; d'une manière générale, ces facteurs sont reliés aux caractéristiques du parc et à celles du visiteur (Clark et Stankey, 1979 ; Cole, 2004). Les conditions biophysiques, sociales et la gestion du parc ont une influence non seulement sur les activités qu'on peut offrir aux visiteurs dans un lieu précis, mais également sur l'expérience de la visite et sur ses dimensions distinctes. Il est possible de mesurer la manière dont différents facteurs influent sur une expérience en les situant sur une échelle positive/négative, ou en les envisageant comme des influences directes ou indirectes. Certains facteurs ont plus d'influence que d'autres sur les visiteurs ; de leur côté, les visiteurs et leurs expériences ont, eux aussi, une incidence sur l'état des ressources d'un parc. Les relations entre les visiteurs et les ressources d'un parc dépendent de nombreuses variables, qui sont reliées au parc et à son mode de gestion, tout autant qu'aux visiteurs, particulièrement en ce qui a trait aux types d'interactions qu'ils vivent et à leurs caractéristiques, qui comprennent notamment leurs valeurs d'ordre social.

Une activité récréative constitue un moyen de rencontre ou d'interaction entre un parc et un visiteur. Ce sont les visiteurs qui choisissent de vivre les expériences qui les intéressent (Driver et Bruns 1999; Lee et Driver, 1994). Ainsi, deux personnes pratiquant au même moment deux activités différentes sur le même sentier, comme la randonnée à pied ou la bicyclette, peuvent en tirer des expériences comparables, telles que l'amusement et le plaisir de se retrouver en pleine nature. Toutefois, leurs expériences peuvent également être très différentes, tout particulièrement si elles sont examinées pour leurs dimensions et leur intensité. Par exemple, si nous considérons le sentiment de s'amuser dans la nature, il est possible qu'une personne l'éprouve à une très faible intensité, alors qu'un autre visiteur le ressentira très intensément.

Pour certains auteurs (Pine et Gilmore, 1999), toutes les expériences doivent proposer des éléments reflétant des aspects de divertissement, d'esthétisme, d'apprentissage et d'authenticité. Ces éléments sont essentiels à une expérience de visite mémorable. L'étude du parc national de la Mauricie visait aussi à mesurer la présence de ces éléments lors d'une visite dans ce parc.

L'Agence fédérale Parcs Canada a pour mandat de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada. Le programme de l'Agence vise à offrir aux visiteurs des expériences intéressantes de grande qualité en utilisant une gamme de stratégies qui favorisent un attachement (un sentiment d'appartenance) au patrimoine canadien (Parcs Canada, 2005). Les expériences sont facilitées au moyen de possibilités d'apprentissage favorisant la croissance personnelle, l'appréciation des ressources patrimoniales et la compréhension de l'importance d'assurer la protection des lieux patrimoniaux.

Parcs Canada réaffirme aujourd'hui la prise en compte de l'expérience du visiteur. En appui aux questionnaires des aires patrimoniales, plusieurs équipes s'affairent à développer une gamme d'outils qui permettent d'offrir aux visiteurs des expériences mémorables et enrichissantes. Dans ce contexte, le projet du parc de la Mauricie avait pour but de fournir une meilleure connaissance des utilisations des milieux aquatiques et de déterminer les types d'expérience de visite qui, à long terme, conviennent le mieux à ces milieux. Il était donc nécessaire de définir plus précisément l'expérience de visite et d'approfondir les perceptions des visiteurs. Sans une compréhension véritable des expériences récréatives qui sont recherchées

par les visiteurs, il est difficile d'évaluer l'expérience récréative des visiteurs, de la planifier ou de la gérer (Parcs Canada, 2005 et USDI National Park Service, 1997).

Une bonne connaissance des opinions des visiteurs quant à leurs expériences de visite est également importante, car elle permet d'évaluer l'état actuel des expériences vécues par les visiteurs. Du point de vue du questionnaire d'aires patrimoniales, la reconnaissance des expériences vécues fournit le point de départ des actions à entreprendre pour faire varier les expériences en fonction de ce qui est attendue par les visiteurs ou de ce qui s'harmonise le plus avec les ressources particulières d'un site.

## 2. LA MÉTHODE

L'évaluation de l'expérience de visite fait partie d'une vaste enquête faite au parc national de la Mauricie au cours de l'été 2006. Les participants, âgés de 16 ans et plus et ne faisant pas partie d'un groupe organisé, étaient sélectionnés au hasard. L'étude qualitative a mesuré l'expérience de visite à partir de 76 entrevues semi-structurées, enregistrées sur lecteurs MP3. Les réponses étaient transcrites mot à mot, puis analysées à partir de matrices binaires normalisées (Priskin, 2007). L'étude quantitative a été réalisée électroniquement au moyen d'un Pocket PC. La collecte de données a permis de recueillir 1 040 enquêtes sur les visiteurs, utilisateurs généraux du parc de la Mauricie. Pas moins de 395 questionnaires remplis ont permis de scruter en profondeur l'expérience de visite. Les résultats ont été analysés au moyen du logiciel SPSS (version 14), en utilisant une vaste gamme de tests statistiques paramétriques ou non paramétriques (Priskin, 2007). Le présent texte fournit une partie seulement des résultats que le programme d'enquête a permis d'obtenir, et accorde une attention particulière aux opinions des visiteurs sur leur expérience dans le parc national de la Mauricie.

### 2.1. L'AIRE D'ÉTUDE

Créé en 1970, le parc national de la Mauricie est un des 39 parcs nationaux terrestres du Canada. Il s'étend sur plus de 536 km<sup>2</sup> (Parcs Canada, 2007). Ce parc est situé au Québec, où il est géré par Parcs Canada, un organisme du gouvernement fédéral. Le patrimoine naturel du parc tient à son



des visiteurs réguliers. Ceux qui visitent le parc pendant le jour représentent 55 % des visiteurs. Le parc offre des conditions idéales pour le canoéisme, le camping et la randonnée pédestre. Il en résulte pour trente-cinq des lacs une pression considérable due à la présence humaine pendant la saison estivale, situation qui pourrait compromettre leur intégrité écologique ainsi que la qualité de l'expérience de visite.

### 3. LES RÉSULTATS

Les caractéristiques des répondants aux études qualitative et quantitative sont semblables. Bien que l'étude qualitative ait visé principalement à documenter comment les répondants expriment ce qu'ils vivent comme expérience dans une aire patrimoniale, la comparaison de la plupart des variables de profil permet de constater de faibles écarts entre les répondants de l'étude qualitative et ceux de l'étude quantitative. Comme le montre le tableau 7.1, la grande majorité provient du Québec (82 %). Les visiteurs sont âgés de moins de 45 ans dans une proportion de plus de 50 %. Ils viennent en groupes composés en moyenne de 3,2 personnes. Les gens qui visitent le parc en famille, avec au moins un enfant de moins de 18 ans, comptent pour 48 % des visiteurs du parc. Les principales activités pratiquées sont l'observation de la nature, la randonnée pédestre à la journée et la baignade. Il est à noter que plus des deux tiers des visiteurs avaient déjà fréquenté le parc national de la Mauricie auparavant.

#### 3.1. L'APPROCHE QUALITATIVE

L'étude qualitative a montré que l'expérience de visite au parc national de la Mauricie est multidimensionnelle, et qu'elle est axée sur l'héritage laurentien du parc (Priskin, 2007). La plupart des gens visitent le parc pour avoir une expérience de la nature, parce qu'ils veulent se détendre ou participer à des activités reliées aux lacs. L'analyse thématique des entrevues a permis de relever 41 dimensions de l'expérience de visite. Outre l'expérience de nature, de détente et des activités lacustres, les dimensions les plus fréquemment mentionnées sont la recherche de tranquillité, de paix et de silence, la possibilité de contempler la beauté du parc, la participation à des activités récréatives (canoë, kayak, camping, observation de la nature), la possibilité de passer du temps en famille (dimension sociale) et la possibilité d'échapper à la routine quotidienne.

***Tableau 7.1***

**CARACTÉRISTIQUES DES VISITEURS**

|  |  |
|--|--|
| Provenance   | 83 % Québec<br>20 % Mauricie<br>14 % Montréal<br>13 % Montérégie<br>10 % Laval/Lanaudière/Laurentides<br>9 % Québec/Chaudière-Appalaches<br>17 % ailleurs au Québec<br>5 % ailleurs au Canada<br>5 % France<br>2 % États-Unis<br>5 % autres pays   |
| Âge  | 10 % de 17 à 24 ans<br>23 % de 25 à 34 ans<br>31 % de 35 à 44 ans<br>23 % de 45 à 54 ans<br>11 % 55 ans ou plus  |
| Groupes  | seuls 4 %<br>2 personnes 40 %<br>3 personnes 15 %<br>4 personnes 25 %<br>5 personnes et plus 16 %<br>en moyenne 3,2 personnes par groupe<br>48 % des groupes comprenant au moins un jeune de moins de 18 ans   |
| Taux de participation des répondants aux activités récréatives | observation de la nature 83 %<br>randonnée diurne 60 %<br>baignade 50 %<br>canoë ou kayak pour la journée 36 %<br>visite de sites aménagés le long de la route Promenade 35 %<br>utilisation des services de location de canots 32 %<br>pique-nique 31 %<br>utilisation du casse-croûte 27 %<br>interprétation indépendante à partir des panneaux d'exposition 26 %<br>participation à des activités d'interprétation 15 % |
| Habitudes de fréquentation du parc de la Mauricie              | 28 % nouveaux visiteurs<br>72 % déjà venus<br>(n = 1 040)  |

Source : Priskin, 2007, et SOM, 2006.

Les visiteurs ont relevé 45 facteurs positifs et 51 facteurs négatifs influençant leur expérience de visite. Les facteurs les plus souvent mentionnés sont, par ordre d'importance, l'intégrité des ressources patrimoniales du parc, l'état des installations et des infrastructures, l'interaction sociale avec le personnel de Parcs Canada, diverses activités et services reliés aux loisirs en général, la sécurité et la protection à l'intérieur du parc, le droit d'entrée dans le parc, et les désagréments, comme le bruit et le comportement de certains visiteurs.

L'analyse qualitative des entrevues a fourni des preuves suffisantes que le parc national de la Mauricie inspire un sentiment particulier à une proportion importante de visiteurs, qui ont tous manifesté un fort attachement au parc. Les résultats indiquent que les expériences vécues dans le parc sont enrichissantes, bien que perfectibles. L'étude qualitative a souligné le fait que, pour un grand nombre de visiteurs, le parc représente un lieu spécial où l'on peut avoir une expérience agréable de la nature, en famille ou avec des amis. Pour certains, le parc est également un véhicule permettant de transmettre aux jeunes les valeurs reliées au respect de la nature. Comme l'ont montré les entrevues qualitatives en profondeur, plusieurs personnes ont été impressionnées par le caractère particulier et spécial du parc, principalement sa vastitude ainsi que l'aspect naturel des paysages qui s'offraient à eux (Priskin, 2007). Dans l'ensemble, les visiteurs ont exprimé un degré de satisfaction élevé ou très élevé par rapport à leur expérience. Cinquante pour cent des personnes interrogées considéraient que leur expérience était meilleure que ce qu'ils avaient escompté, tandis que presque tous les autres répondants considéraient que leur expérience de visite était satisfaisante et répondait à leurs attentes (Priskin, 2007).

### **3.2. L'APPROCHE QUANTITATIVE**

Les données quantitatives recueillies pour mieux comprendre l'expérience de visite montrent elles aussi que l'expérience est multidimensionnelle. En décidant d'aller au parc de la Mauricie, les visiteurs s'attendent surtout à vivre une certaine forme d'évasion, à passer du temps en famille et à observer la nature. Comme ils nous l'ont dit lors des entrevues semi-structurées, les visiteurs s'attendent aussi à ressentir un sentiment particulier d'appartenance aux paysages caractéristiques du parc national de la Mauricie. Ils veulent un contact avec la nature dans des endroits aménagés où il est possible de rencontrer d'autres personnes. Ils s'attendent à ce que les valeurs écologiques du parc ressortent au moment de leur visite. Ils

prévoient faire des activités physiques dans la nature et espèrent accroître leurs connaissances quant aux aspects naturels ou culturels du parc de la Mauricie et de sa région.

Lorsqu'on demande aux visiteurs ce qu'ils ont réellement vécu comme expérience lors de leur visite au parc national de la Mauricie, ils répondent, par ordre d'intensité, qu'ils ont pu s'évader, avoir du plaisir dans la nature et se retrouver en famille avec des amis. Ils mentionnent aussi que leur visite a permis de stimuler leurs sens, d'apprécier les valeurs écologiques du parc, d'observer la nature et d'éprouver un sentiment d'appartenance aux paysages de la Mauricie. Ils disent enfin que la visite leur a donné la possibilité de vivre une immersion dans la nature dans des lieux très peu aménagés, de participer à des activités exigeantes sur le plan physique, d'avoir un contact avec la nature dans des endroits aménagés et de rencontrer des gens, de stimuler leur créativité et leur imagination et de s'instruire.

L'expérience de visite a été influencée par quantité de facteurs associés aux caractéristiques du parc et à la manière de le gérer. Suivant l'étude quantitative, ces facteurs touchent la planification du voyage avant l'arrivée dans le parc, l'intégrité des ressources patrimoniales du parc, les activités et services récréatifs ainsi que les activités et services reliés à l'éducation. La sécurité, la qualité des interactions avec le personnel de Parcs Canada et avec les autres visiteurs, les désagréments éprouvés, comme le bruit et le comportement des autres visiteurs, sont aussi des facteurs dont les visiteurs ont souligné l'impact significatif sur leur expérience de visite.

Selon l'évaluation globale de l'expérience de visite dans le parc national de la Mauricie, sur une échelle de 0 (très ordinaire) à 10 (extraordinaire), le visiteur donne à sa visite une note de 8,19 sur 10 (Priskin, 2007). Au total, 12 % des répondants ont jugé leur expérience extraordinaire et lui ont accordé une note parfaite.

L'enquête quantitative comportait également quatre questions demandant aux répondants de décrire leur opinion par rapport à la présence des éléments de divertissement, d'esthétisme, d'apprentissage et d'authenticité. Ainsi, aux énoncés portant sur les deux premiers : «J'ai pu me divertir dans ce parc» et «Les paysages et l'environnement du parc de la Mauricie sont très spectaculaires», 100 % des répondants ont affirmé qu'ils étaient d'accord. Par contre, en ce qui a trait au troisième élément, l'apprentissage, les visiteurs sont partagés. En effet, à l'énoncé : «Lors de cette visite au parc, j'ai pu enrichir mes connaissances sur la nature ou la culture

de la région de la Mauricie», 58 % d'entre eux ont dit qu'ils étaient d'accord, mais 42 % qu'ils ne l'étaient pas. Enfin, pour ce qui est de l'authenticité à l'énoncé : « Les milieux naturels du parc sont authentiques et représentatifs d'un paysage laurentien », 91 % des visiteurs se sont dits d'accord contre 9 % pas d'accord.

Deux autres énoncés ont aussi été portés à l'attention des répondants. Pas moins de 99 % des visiteurs sont d'accord avec le premier : « Je garde un souvenir inoubliable de cette visite au parc de la Mauricie » et 98 % avec le second : « Ma visite du parc de la Mauricie se résume par : Wow ! »

Globalement, les visiteurs ont fourni une réponse positive à tous les énoncés (voir le tableau 7.2). L'analyse des moyennes montre néanmoins que lorsque la population est segmentée, les perceptions des différents groupes divergent légèrement.

## CONCLUSION

Tous les parcs nationaux ont, chacun, une valeur patrimoniale qui leur est propre. Par conséquent, les expériences qu'ils permettent peuvent présenter différentes combinaisons de dimensions. Même si les expériences sont extrêmement complexes, cette étude, en ayant recours à l'approche par analyse de résultats, a contribué à donner un aperçu des interactions entre les visiteurs et le parc national de la Mauricie. D'une manière générale, l'expérience de visite dans le parc national de la Mauricie est axée sur le patrimoine laurentien du parc, ce qui permet aux visiteurs d'avoir un large éventail d'expériences liées à la nature.

L'étude quantitative comme l'étude qualitative ont permis de vérifier que l'expérience de visite est de nature complexe et multidimensionnelle ; les résultats des deux études se rejoignent et sont comparables. L'analyse de l'expérience de visite selon les dimensions a permis d'isoler certains types d'expérience, même si, dans la réalité, toutes les dimensions sont interdépendantes et présentes pour chaque personne. Mais, en mettant l'accent sur les dimensions dominantes ou un ensemble de dimensions, on peut étudier une facette particulière des visiteurs et de leurs expériences. Cela peut être particulièrement important pour les gestionnaires, surtout s'ils souhaitent souligner ou mettre l'accent sur la prestation de certains types d'expérience. Par exemple, dans ce contexte, si Parcs Canada souhaite améliorer l'expérience d'apprentissage dans le parc national de la Mauricie,

**Tableau 7.2****RÉSUMÉ DES PERCEPTIONS DES VISITEURS QUANT À LEURS EXPÉRIENCES, COMPARAISON DES MOYENNES GÉNÉRALES ET DE LA SEGMENTATION FONDÉE SUR LA DURÉE DU SÉJOUR DANS LE PARC, LA PROVENANCE ET LE LIEU DE LOISIRS PRINCIPAL**

|  | Moyenne |      |      |      |      |      |
|--|---------|------|------|------|------|------|
| <b>Résultat : population globale</b>   |         |      |      |      |      |      |
| J'ai pu me divertir dans ce parc.<br>Les paysages et l'environnement du parc de la Mauricie sont très spectaculaires.<br>Les milieux naturels du parc sont authentiques et représentatifs d'un paysage Laurentien.<br>Je garde un souvenir inoubliable de cette visite au parc de la Mauricie.<br>Ma visite du parc de la Mauricie se résume par : Wow!<br>Lors de cette visite au parc, j'ai pu enrichir mes connaissances sur la nature ou la culture de la région de la Mauricie. | 4,67    | 4,59 | 4,59 | 4,42 | 4,39 | 3,11 |
| <b>Résultat comparatif</b>   |         |      |      |      |      |      |
| Les paysages et l'environnement du parc de la Mauricie sont très spectaculaires.<br>Les milieux naturels du parc sont authentiques et représentatifs d'un paysage Laurentien.<br>J'ai pu me divertir dans ce parc.<br>Lors de cette visite au parc, j'ai pu enrichir mes connaissances sur la nature ou la culture de la région de la Mauricie.<br>Je garde un souvenir inoubliable de cette visite au parc de la Mauricie.<br>Ma visite du parc de la Mauricie se résume par : Wow! | 4,60    | 4,56 | 4,67 | 3,09 | 4,42 | 4,42 |
|  | 4,59    | 4,60 | 4,66 | 3,12 | 4,43 | 4,37 |
|  | 4,55    | 4,57 | 4,69 | 2,98 | 4,42 | 4,39 |
|  | 4,7     | 4,65 | 4,69 | 3,25 | 4,44 | 4,35 |
|  | 4,56    | 4,56 | 4,68 | 2,95 | 4,49 | 4,44 |
|  | 4,62    | 4,60 | 4,66 | 3,24 | 4,37 | 4,35 |

1 = vraiment pas d'accord ; 2 = pas d'accord ; 3 = neutre ; 4 = d'accord ; 5 = très d'accord. n = 395.

il pourrait segmenter les visiteurs en fonction de cette seule dimension, ou de plusieurs dimensions considérées comme importantes. À partir de là, une analyse peut être effectuée pour déterminer dans quelle mesure les dimensions sont liées à des facteurs d'influence. L'étude quantitative et l'étude qualitative ont aussi mis en évidence que l'expérience de visite dans le parc de la Mauricie est influencée par une série de facteurs se rapportant aux conditions biophysiques, sociales et de gestion du parc, ainsi qu'aux caractéristiques des visiteurs. Il est important de déterminer quels sont ces facteurs, de manière à préciser la nature des problèmes sur lesquels devra se pencher l'équipe de gestionnaires.

Les résultats de l'étude quantitative montrent clairement que le parc national de la Mauricie a des aspects de divertissement, d'esthétisme, d'apprentissage et d'authenticité très forts que les gens perçoivent lors de leur visite du parc. Ces perceptions varient d'ailleurs selon les groupes de visiteurs. Les gestionnaires du parc de la Mauricie pourraient donc mieux répondre aux besoins et aux attentes des visiteurs en renforçant les aspects de divertissement, d'esthétisme, d'apprentissage et d'authenticité. L'expérience de visite mémorable deviendrait ainsi un objectif dont la mesure de l'atteinte pourrait être l'indicateur de la performance d'un parc. Il reste cependant à faire des recherches pour mieux définir et mesurer l'aspect mémorable d'une expérience, et à mener des travaux pour faire de ce type de mesure un outil utile pour la gestion d'une aire patrimoniale.

Bien que nos connaissances sur la manière d'offrir des expériences de visite aient progressé, elles restent imparfaites sur des points fondamentaux. Par exemple, comment définir une expérience pertinente dans une aire patrimoniale? Qu'est-ce que les visiteurs attendent d'une expérience de visite authentique? Qu'est-ce qu'une expérience de visite importante dans un parc national? Ce sont là des questions pertinentes dans une période de changements rapides, auxquelles il faudra répondre en s'appuyant sur les connaissances obtenues au terme d'une recherche rigoureuse.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARNOULD, E.J. et L.L. PRICE (1993). « River Magic. Extraordinary Experience and the Extended Service Encounter », *Journal of Consumer Research*, vol. 20, n° 1, p. 24-45.
- BORRIE, T.A. et R.M. BIRZELL (2001). « Approaches to Measuring Quality of the Wilderness Experience », dans W.A. Freimund et D.N. Cole (dir.), *Visitor Use Density and Wilderness Experience*, Fort Collins, Rocky Mountain Research Station, USDA Forest Service, RMRS-P-20, p. 29-38.

- BOTTERILL, T.D. et J.L. CROMPTON (1996). «Two Case Studies Exploring the Nature of Tourist's Experience», *Journal of Leisure Research*, vol. 28, n°1, p. 57-82.
- CLARK, R.N. et G.H. STANKEY (1979). *The Recreation Opportunity Spectrum: A Framework for Planning, Management and Research*, Washington, D.C., U.S. Department of Agriculture and Forest Service, Pacific NW Forest Range Station.
- CLAWSON, M. et J.L. KNETSCH (1966). «Economics of Outdoor Recreation», Baltimore, Johns Hopkins Press, mémoire de maîtrise, cité par W.E. Hammitt (1978), «Outdoor Recreation: Is It a Multi-phase Experience?», *Journal of Leisure Research*, vol. 12, n° 2, p. 107-115.
- COLE, D.N. (2001). «Visitor Use Density and Wilderness Experiences: A Historical Review of Research», dans W.A. Freimund et D.N. Cole (dir.), *Visitor Use Density and Wilderness Experience*, Fort Collins, Rocky Mountain Research Station, MT USDA Forest Service, UT RMRS-P-20, p. 11-20.
- COLE, D.N. (2004). «Monitoring and Management of Recreation in Protected Areas: The Contributions and Limitations of Science», *Working Papers of the Finnish Forest Research Institute*, <[www.mwtla.fi/julkaisut/workingpapers/2004/mpw002.htm](http://www.mwtla.fi/julkaisut/workingpapers/2004/mpw002.htm)>, consulté le 7 novembre, 2007, p. 10-16.
- CSIKSZENTMIHALYI, M. (1990). *Flow The Psychology of Optimal Experience*, New York, Harper and Row.
- DRIVER, B.L. et D.H. BRUNS (1999). «Concepts and Uses of the Benefits Approach to Leisure», dans E.L. Jackson et T.L. Burton (dir.), *Leisure Studies. Prospect for the Twenty First Century*, State College (PA), Venture Publishing.
- GLASPELL, B.A. et A. PUTTKAMMER (2001). *Linking Wilderness Research and Management – volume 2. Defining, Managing, and Monitoring Wilderness Visitor Experiences: An Annotated Reading List*, Fort Collins, Rocky Mountain Research Station, Department of Agriculture, Forest Service, General Technical Report 79.
- GLASPELL, B. *et al.* (2003) «Selecting Indicators and Understanding Their Role in Wilderness Experience Stewardship at Gates of the Arctic National Park and Preserve», *George Wright Forum*, vol. 20, n° 3, p. 59-71.
- HAYLLAR, B. et T. GRIFFIN (2005). «The Precinct Experience: A Phenomenological Approach», *Tourism Management*, vol. 26, p. 517-528.
- JAGER, E. *et al.* (2006). «Managing For Visitor Experiences in Canada's National Heritage Places», *Parks*, vol. 16, n° 2, p. 18-24.
- KNEESHAW, K. *et al.* (2003). *Providing Scientific Input to Indicators and Standards. A Focus on Wilderness Experience Stewardship at Gates of the Arctic National Park and Preserve*, rapport sur la phase II, Missoula, Aldo Leopold Wilderness Research Institute, USDA Forest Service.

- LACHAPELLE, P.R., S.F. McCOOL et A. WATSON (2005). *Auyiittuq and Quitinipaaq National Parks Summer, 2004 Visitor Experience Study*, rapport technique, Missoula, University of Montana et Aldo Leopold Wilderness Research Institute.
- LEE, M. et B.L. DRIVER (1994). « Benefits-based Management. A New Paradigm for Managing Amenity Resources », dans W. Burch *et al.* (dir.), *Survival of the Organizationally Fit: Ecosystem Management as an Adaptive Strategy for Natural Resource Organizations in the 21st Century*, New York, Taylor and Francis.
- LEE, Y., J. DATTILO et D. HOWARD (1994). « The Complex and Dynamic Nature of the Leisure Experience », *Journal of Leisure Research*, vol. 26, n° 3, p. 195-211.
- MANFREDO, M.J., B.L. DRIVER et M.A. TARRANT (1996). « Measuring Leisure Motivation: A Meta-Analysis of the Recreation Experience Preference Scales », *Journal of Leisure Research*, vol. 28, n° 3, p. 188-213.
- McCOOL, S.F. (2006). « Managing for Visitor Experiences in Protected Areas: Promising Opportunities », *Parks*, vol. 16, n° 2, p. 3-8.
- PARCS CANADA (2005). *Parks Canada Corporate Plan 2006/7-2010/11*.
- PARCS CANADA (2007). <[www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mauricie/index\\_f.asp](http://www.pc.gc.ca/pn-np/qc/mauricie/index_f.asp)>, consulté le 7 novembre 2007.
- PATTERSON, M.E. *et al.* (1998). « An Hermeneutic Approach to Studying the Nature of Wilderness Experiences », *Journal of Leisure Research*, vol. 30, n° 4, p. 423-452.
- PINE, J.B. et J. GILMORE (1999). *The Experience Economy. Work is Play and Every Business is a Stage*, Boston, Harvard Business School.
- PRISKIN, J. (2007). *A Qualitative Perspective of the Visitor Experience in La Mauricie National Park of Canada*, Montréal, rapport présenté à Parcs Canada au Centre de services du Québec, juillet.
- PRISKIN, J. et D. GOSSELIN (2006). « Pourquoi avons-nous besoin de connaître l'expérience de visite des visiteurs des parcs nationaux ? », *Téoros*, vol. 25, n° 3, p. 69-72.
- RYAN, C. (2003). *Recreational Tourism. Demands and Impacts*, Clevedon, ChannelView, p. 92-121.
- SOM RECHERCHES ET SONDAGES (2006). *Parc national du Canada de la Mauricie étude sur les patrons d'utilisation du territoire des visiteurs*, Québec, rapport présenté à Daniel Gosselin, Parcs Canada, novembre.
- STEWART, W.P. (1992). « Influence of the Onsite Experience on Recreation Experience Preference Judgements », *Journal of Leisure Research*, vol. 24, n° 2, p. 185-198.

- URIELY, N. (2005). «The Tourist Experience : Conceptual Developments», *Annals of Tourism Research*, vol. 32, n° 1, p. 199-216.
- USDI NATIONAL PARK SERVICE (1997). *Visitor Experience Resource Planning (VERP) Framework. A Handbook for Planners and Managers*, Denver, USDI National Park Service, Denver Service Centre, NPDS D-1215.
- WATSON, A.E., J.W. ROGGENBUCK et D.R.WILLIAMS (1991). «The Influence of Past Experience on Wilderness Choice», *Journal of Leisure Research*, vol. 23, n° 1, p. 21-36.





*Chapitre*

---

**De la beauté et de la laideur  
des aménagements touristiques  
L'intégration des yourtes  
dans le paysage forestier québécois**

*Pascale Marcotte*

*Professeure*

*Département d'études en loisir, culture et tourisme*

*Université du Québec à Trois-Rivières*

**Résumé**

*Le tourisme est devenu une façon d'assurer le développement de la forêt. D'ailleurs, on remarque que les touristes sont toujours plus nombreux à s'y rendre pour en apprécier la beauté des paysages. Toutefois, pour réaliser leurs fonctions d'accueil et de divertissement, les entreprises touristiques doivent aménager l'espace forestier en y construisant, entre autres, des services d'hébergement. Pour assurer la qualité de l'expérience touristique en forêt, les gestionnaires d'espaces naturels modifient donc le paysage. Cet article analyse les perceptions esthétiques des visiteurs à l'égard de la forêt et de la construction de yourtes dans son paysage. La complexité de la définition de la beauté de la forêt est d'abord exposée, puis sont présentés les résultats d'une enquête empirique. Il appert que la perception de la beauté ou de la laideur de la yourte dépend de l'intégration de la construction dans le milieu naturel et culturel du site qui l'accueille.*

Le tourisme est l'une des multiples façons d'assurer le développement de la forêt. D'ailleurs, on remarque que les touristes sont de plus en plus nombreux à se rendre en forêt pour en apprécier la nature, le calme et la beauté des paysages. À titre d'exemple, la fréquentation des parcs nationaux du Québec, comme celle de la majorité des parcs du monde, s'est accrue de façon significative ces dernières années (Pagé et Rodrigue, 2004 ; Bourdeau et Marcotte, 2005 ; Tonge et Moore, 2006).

Plusieurs raisons expliquent la présence croissante des visiteurs dans les parcs et les forêts. On peut ainsi penser que dans les sociétés où l'urbanisation et la pollution sont grandissantes, les milieux naturels apparaissent comme un antidote aux effets malsains de la civilisation (Eagles et McCool, 2004). Citons également les valeurs utilitaires associées à ces lieux, la forêt étant un lieu parmi d'autres permettant la pratique d'activités sportives et de loisir. Aussi, la forêt permet d'apprécier les valeurs sociales et de plaisir, car le séjour en forêt amène à vivre des moments intimes avec des membres choisis de l'entourage. D'aucuns y vivent des moments de liberté, la forêt permettant de s'affranchir des contraintes du quotidien (Marcotte *et al.*, 2005). Finalement, et c'est la thématique même de cet article, soulignons les valeurs esthétiques qui amènent les visiteurs à fréquenter les lieux naturels (Marcotte *et al.*, 2005). La forêt est alors choisie comme destination de vacances ou de loisir pour la beauté de ses paysages, la beauté de la nature faunique et floristique qu'elle contient.

Toutefois, devant l'achalandage grandissant des visiteurs, il s'avère indispensable d'aménager l'espace forestier en y construisant des services d'accueil (ex. : stationnement, hébergement, unités de services, signalisation), de transport (ex. : routes, quai) et de soutien (ex. : élimination des déchets, équipements de sécurité). Afin de garantir la qualité de l'expérience touristique, aussi bien sur le plan des services offerts que sur le plan de la protection des paysages et des ressources qui constituent cette expérience, les gestionnaires d'espaces naturels modifieront donc, peu ou prou, le paysage. Les fonctions touristiques exigent en effet à la fois l'aménagement des sites et la protection des milieux. Pour ce faire, les gestionnaires d'espaces naturels doivent donc connaître les exigences et préférences des visiteurs, tant esthétiques que relatives aux services, afin de garantir l'expérience touristique.

Si de nombreux articles traitent de la beauté des paysages naturels (entre autres, Bell, 2001 ; Botkin, 2001 ; Daniel, 2001 ; Domon *et al.*, 2004 ; Ribe, 1989 ; 1994 ; Sheppard, 2001 ; Tyrväinen *et al.*, 2001 ; Waitt, 1997), très peu de recherches se sont penchées plus précisément sur la perception

esthétique des aménagements touristiques dans le milieu naturel et leur impact sur la perception de la beauté du milieu forestier. Étant donné que les aménagements touristiques peuvent être contrôlés, contrairement au dénivelé des montagnes ou à la forme des lacs, ces préoccupations s'avèrent importantes à considérer.

Dans cet article, nous parlerons d'abord de l'influence de la beauté des paysages dans le milieu touristique. Par la suite, nous présenterons les résultats d'une enquête sur la perception esthétique que les visiteurs d'un réseau de parcs ont de l'équipement d'hébergement touristique.

## 1. TOURISME ET BEAUTÉ: 1. UNE QUESTION ÉCONOMIQUE

La beauté en tourisme est source de valeur. En effet, les paysages sont une des raisons principales motivant le choix d'une destination par les consommateurs (Tyrväinen *et al.*, 2001 ; Ryan, 1991 ; Duke et Persia, 1996 ; Dwyer et Chulwon, 2003). Par exemple, pour certaines activités touristiques telles que le cyclotourisme, la beauté des paysages apparaît comme la première attente définie par les cyclistes, avant même la qualité de la chaussée (piste cyclable ou réseau routier), la qualité de la restauration, de l'hébergement ou la proximité des attraits touristiques (Vélo Québec, 2006). Aussi, le paysage, tout comme le climat, l'ambiance et l'hospitalité des hôtes, figure parmi les principales variables du facteur composant la définition de la qualité d'une destination (Murphy *et al.*, 2000).

La beauté des sites attire ainsi un plus grand nombre de visiteurs, qui seront également prêts à payer davantage pour visiter de beaux environnements ou y habiter (Ryan, 2005). Un consommateur sera, par exemple, prêt à payer davantage (un prix hédoniste) pour une chambre ou un mode d'hébergement offrant une vue sur la mer avec de larges bandes côtières, plutôt qu'une vue sur une plage étroite (Hamilton, 2005). Touchés par la beauté des lieux, les touristes peuvent aussi développer un plus grand sentiment d'attachement envers ces sites (Ryan, 2005) et, pourrait-on penser, être plus sensibles à la nécessité d'en assurer ou d'en financer la protection économique (Fanariotu et Skuras, 2004).

De la même façon, on note l'impact de la « laideur » sur la valeur des sites touristiques. Les constructions commerciales imposantes ou contrastantes qui « dénaturent » les paysages feront fuir les touristes, et les investisseurs. « La pollution visuelle se manifeste également sous plusieurs

autres formes, dont notamment le gigantisme de certains édifices ou des structures particulières, les contrastes architecturaux provocants, les lignes de transport d'énergie, les sites désaffectés et une multitude d'autres éléments témoins de l'imprévoyance humaine » (Demers, 1992, p. 39). Dans les milieux forestiers, il a été démontré que plus un site est transformé par la coupe de bois, plus le prix qu'un touriste sera prêt à payer pour y faire un séjour de pêche diminue (Hunt *et al.*, 2005). Les individus sont donc moins intéressés à payer pour un site dont l'environnement est marqué par la coupe forestière, coupe qui est considérée comme très peu esthétique (Paquet et Bélanger, 1997 ; Ribe, 1999).

La perception du paysage étant un facteur important dans la décision d'achat du touriste, il est certain qu'elle influence également à terme l'économie de la région (Dwyer et Chulwon, 2003). D'ailleurs, les producteurs agrotouristiques reconnaissent que les principaux éléments favorables au développement de leur entreprise sont la beauté du paysage tout aussi bien que la qualité et la diversité de leurs produits. (Marcotte et Bourdeau, 2003).

### ***1.1. LA SCÈNE DE L'EXPÉRIENCE TOURISTIQUE***

Sur le plan touristique, l'esthétique des paysages est donc elle aussi une activité commerciale. La recherche de sites « pittoresques » a d'ailleurs existé depuis les origines du tourisme (Andrews, 1989), et s'est développée jusqu'à se faire « dévoreuse de paysages » (voir Krippendorf, 1977). Admirer le paysage est une « activité » en soi, au même titre que la randonnée ou le canot, même si ces activités se déroulent invariablement dans un « décor ». La sensibilité esthétique est aussi un supplément (Bell, 2001). Exploitée par l'industrie touristique, la forêt devra ainsi être « belle à voir », être une « forêt spectacle », une image de carte postale. Comme les autres attraits touristiques, elle devra susciter l'émotion, la surprise, présenter l'unique et l'exceptionnel par la possibilité de voir une faune, une flore et des paysages d'exception. La forêt n'est pas simplement un décor dans lequel se déroule l'expérience touristique, mais bien un décor qui participe pleinement à cette expérience (voir Pine et Gilmore, 1999).

Les constats de la littérature s'accordent ainsi pour affirmer que la beauté des paysages forestiers est un élément majeur de l'expérience des individus qui les arpentent (Ribe, 1994 ; Ryan, 2005 ; Marcotte *et al.*, 2005). Cependant, si l'on recense nombre d'écrits sur les préférences esthétiques concernant le paysage forestier, peu de recherches portent précisément sur

les raisons de cette appréciation esthétique (Bell, 2001 ; Kruger, 2001). Lorsqu'on s'intéresse aux ouvrages sur l'esthétique des lieux d'hébergement, force est de constater que ces travaux sont encore plus rares. En effet, aucune recherche empirique sur ce sujet n'a été recensée (Heide et Grønhaug, 2006). Pourtant, les gestionnaires de lieux d'hébergement accordent beaucoup d'importance et consacrent beaucoup d'argent à la conception de l'ambiance (Morten *et al.*, 2007) et à la création d'une image commerciale particulière dans l'apparence de leur site commercial (Sherry, 1998 ; Kozinet *et al.*, 2002). Le concept d'hôtels boutiques est à cet égard exemplaire de l'importance de la création de cette identité par l'ambiance (Hamza, 2002). Si l'on trouve des études traitant de l'ambiance et de l'impact des éléments environnementaux (*atmospheric*) sur la perception des clients dans le milieu de la restauration (ex. Kotler, 1973 ; Booms et Bitner, 1982), aucune n'a encore été faite pour les formes d'hébergement commerciales. Devant le développement et la construction d'hôtels présentant des architectures exceptionnelles (tel que l'Hotel Marqués De Riscal dessiné par Frank Gehry), où cette architecte devient en soi un attrait bien plus que les services offerts, l'intérêt envers l'esthétique des formes d'hébergement prend un sens nouveau.

## **1.2. BEAUTÉ ET LAIDEUR**

Si l'on reconnaît l'importance de l'esthétique des paysages dans le choix du déplacement touristique ou à l'égard de l'appréciation de l'expérience touristique, définir ce qu'est un « beau paysage » est autrement plus complexe. La beauté est un sujet éminemment subjectif. En outre, elle est historiquement datée, culturellement marquée (Berque, 1994). Reconnaisant ces limites subjectives, historiques et culturelles, nous pouvons tout de même tenter de décrire quelle est la perception actuelle de la beauté d'un mode d'hébergement en forêt. Compte tenu des incidences aussi bien économiques qu'affectives liées à la perception des paysages forestiers, il est en effet fort pertinent de comprendre les « conditions d'invention collective de nouveaux paysages » (Conan, 1994, p. 34), de comprendre le regard, les attentes et les rêves des touristes à l'égard de la forêt et de ses aménagements.

Par exemple, à la Renaissance, étaient considérées comme belles les représentations d'une nature ordonnée, maîtrisée. Au contraire, la beauté contemporaine de la nature ne correspond plus à cette vision d'une nature dominée par l'homme. La nature vierge, sauvage, intacte, soulève plus d'intérêt que la nature aménagée et ordonnée. La force vertigineuse et

farouche de la nature, ce que le romantisme du XVIII<sup>e</sup> siècle appelait «sublime», n'est plus aujourd'hui perçue comme effroyable, mais bien plus comme un critère de beauté (voir Botkin, 2001 ; Bell, 2001 ; Conan, 1994). La forêt est maintenant valorisée justement pour son espace naturel, vierge et inchangé. Devant les changements rapides et parfois cruels de l'économie mondiale, elle symbolise la continuité et la persistance à travers le temps. En effet, que la forêt demeure au-delà des individus qui disparaissent lui confère une forme de transcendance. Sa force et sa persistance sont d'autant plus exemplaires qu'elles sont menacées par ce qu'on perçoit maintenant comme la voracité de l'homme dans sa volonté de maîtrise. La beauté de la nature sera donc consacrée dans sa virginité, dans la capacité de la forêt à résister aux transformations économiques et sociales (Conan, 1994).

### **1.3. BEAUTÉ ET LAIDEUR DE LA FORÊT**

D'un point de vue empirique, ce sont la cohérence, la complexité et le mystère qui ont été définis comme les principaux critères expliquant les préférences des individus en matière de paysages (Kaplan, 1977). La cohérence et la congruence entre les différents éléments qui constituent une atmosphère ou un paysage apparaissent en effet comme un élément majeur de la perception de la beauté (Heide *et al.*, 2007). Les paysages touristiques de longue portée sont aussi perçus comme plus attrayants. Des belvédères et des percées visuelles seront donc aménagés en forêt pour attirer les visiteurs et mettre en valeur les composantes du paysage (ex. profondeur, texture, relief, couleur, plan d'eau, absence de pollution) (Kaplan et Kaplan, 1989 ; Demers, 1992).

Si les arbres matures et les percées visuelles sont favorablement considérés, d'autres éléments sont perçus négativement. Ainsi, les larges bandes de territoire marquées par les coupes à blanc sont unanimement considérées comme laides (Ryan, 2005 ; Paquet et Bélanger, 1997 ; Ribe, 1999). Parmi les éléments les moins appréciés, soulignons aussi le bois mort, les impacts des incendies de forêt, qu'ils soient ou non contrôlés (Ryan, 2005), ainsi que les nouvelles routes forestières et les activités de construction qui brisent l'ensemble du paysage (Kaplan *et al.*, 1998 ; Ribe, 2002).

Toutefois, l'intervention humaine dans le paysage n'est pas automatiquement perçue comme négative. Au contraire, les scènes pastorales sont généralement évaluées comme les paysages favoris (Ryan, 2005). Les

zones de services et les aménagements de sentiers sont eux aussi bien perçus lorsqu'ils permettent de protéger l'environnement. Ces constructions sont importantes, car, en tant que signes particuliers dans la nature, elles aident les visiteurs à se situer cognitivement. Elles permettent de donner des lieux de repère, d'organiser la perception de l'environnement, et de diminuer le stress associé à la désorientation (Kaplan et Kaplan, 1989; Kaplan *et al.*, 1998). Sur le plan des aménagements touristiques, ce serait plus l'augmentation de la densité des constructions dans le milieu forestier qui influence défavorablement l'évaluation de la qualité des paysages (Vining *et al.*, 1984; Orland, 1988).

Outre les signes apparents associés à « l'industrialisation » de la forêt et qui en influencent négativement la perception (la densité des constructions, le bruit, la diminution de la diversité végétale, les chemins forestiers), il apparaît que les origines culturelles, les connaissances des individus, tout autant que la « santé » environnementale des lieux, influencent la perception de la beauté des paysages (Domon *et al.*, 2004; Kruger, 2001). On sait aussi que les préférences en matière de paysages changent tout au long du cycle de vie des individus (Lyons, 1983)

Même si le degré de pollution a bien peu à voir avec la beauté du paysage et qu'« on peut très facilement imaginer qu'un lieu pollué fasse un beau paysage et qu'à l'inverse un lieu non pollué ne soit pas nécessairement beau » (Lassus, 1991, p. 64), dans l'imaginaire collectif relatif à la forêt, les deux sont souvent intimement associés. D'ailleurs, avec l'intérêt grandissant pour l'environnement et la perception des dangers de destruction de l'écosystème, la « laideur » est maintenant plus associée à la pollution et au capitalisme sauvage qu'au « mauvais goût » (Porteous, 1996). L'esthétique des paysages apparaît ainsi de plus en plus comme un garant de la « santé environnementale » du milieu (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002; Sheppard, 2001).

On peut ainsi penser que la perception de la « laideur » des activités et des infrastructures variera en fonction de celle du respect des capacités de charge physique du milieu, c'est-à-dire de la perception des limites au-delà desquelles l'environnement et les ressources naturelles ou culturelles seraient endommagés. Non seulement la beauté attirera les touristes, mais elle sera interprétée comme un signe de la bonne gestion du milieu (Ribe, 2002). En ce sens, la perception esthétique semble indissociable de la connaissance qu'un individu a du lieu – de sa perception de sa « santé

environnementale –, tout autant que de son sentiment d'appropriation (Kruger, 2001 ; Ulrich, 1983). La beauté est un critère esthétique, mais également une question d'attachement au lieu, d'identité et d'écologie.

Devant la complexité de la définition de la beauté des paysages forestiers et de la nécessité de tenir compte de l'impact des constructions dans cet environnement, nous avons voulu connaître, d'un point de vue empirique, la perception esthétique de la construction d'un mode d'hébergement nouveau et relativement peu répandu au Québec. Ce mode d'hébergement est la yourte, une tente ronde, recouverte de toile blanche, dont l'armature, le sol et les meubles sont faits de bois. La yourte était l'habitat traditionnel des Turcs, des Mongols et des peuples nomades d'Asie Centrale.

## 2. LA MÉTHODOLOGIE

Les données analysées viennent d'une enquête menée à l'automne 2006 auprès de 5 150 visiteurs qui avaient fréquenté un des sites gérés par une organisation en charge de la protection et de la commercialisation de territoires forestiers publics. L'enquête a été administrée de façon électronique. La collecte des données s'est déroulée durant une semaine, auprès d'individus ayant fréquenté un des sites de trois à six mois avant le moment de l'enquête. Le taux de réponse se situe à 42,9 %. Au moment de l'enquête, aucun des sites ne possédait de yourte sur son territoire.

Dans cette enquête, les individus étaient interrogés sur leur satisfaction à l'égard de leur dernière visite. Leur satisfaction est évaluée sur une échelle de 1 à 5 (1 équivalent à très insatisfait et 5 à très satisfait). Les répondants étaient également invités à évaluer le projet de construction de yourtes dans des sites forestiers protégés, et notamment à indiquer sur une échelle de 1 à 7 leur perception de la laideur (1) ou de la beauté de la yourte (7), puis à formuler leur principal commentaire concernant le projet de yourte. Les réponses à cette question ouverte (commentaires) s'avèrent d'une grande utilité pour expliquer les évaluations des individus et comprendre leurs préoccupations, notamment sur le plan esthétique. Pour traiter ces réponses, nous en avons codifié le contenu. Cette codification a transformé les données brutes en quelques dénominations communes, plus faciles à traiter et traçant un portrait d'ensemble plus compréhensible (Mucchielli, 2004). La présentation des résultats dresse

finalement un portrait des individus qui considèrent la yourte comme particulièrement belle ou laide, et des raisons qui permettent d'expliquer ce dernier jugement.

### 3. L'ANALYSE DES RÉSULTATS

#### 3.1. LA BEAUTÉ DES PAYSAGES ET LA SATISFACTION

Dans l'ensemble, le taux de satisfaction à l'égard de la beauté des paysages dans les territoires publics forestiers gérés par cette organisation est très élevé : 96,7 % des répondants se déclarent satisfaits ou très satisfaits de la beauté des paysages ( $\bar{X} = 4,58/5$ ). Si ce taux n'est pas exceptionnel, les sites touristiques obtenant souvent de très hauts taux de satisfaction (Bourdeau, et Marcotte, 2005), il est toutefois intéressant de noter l'existence d'une corrélation entre la satisfaction à l'égard des paysages et la satisfaction générale à l'égard de l'ensemble de la visite ( $r = 0,574$ ;  $p = 000$ ). Ainsi, plus les individus sont satisfaits de la beauté des paysages, plus ils sont satisfaits de leur visite en général. Cette corrélation corrobore donc ce que les ouvrages disent quant à l'importance de la beauté des paysages dans la perception de la qualité de la visite touristique (Murphy *et al.*, 2000).

#### 3.2. LA PERCEPTION DE LA BEAUTÉ DE LA YOURTE

Selon l'échelle proposée (1 équivalent à laide et 7 à belle), la yourte obtient une note moyenne de 5,24/7, avec un écart-type de 1,834. La yourte est donc considérée comme belle.

La codification réalisée après une lecture approfondie du principal commentaire des répondants relativement à l'hébergement proposé a permis d'organiser l'information à l'intérieur de sept catégories (voir la description au tableau 8.1). Au total, 44,1 % des individus ont écrit un commentaire sur la yourte (il s'agissait d'une question ouverte non obligatoire). Parmi tous les commentaires, un peu plus du tiers portent sur l'ajout de services, 22,8 % sur l'aménagement de la yourte, 17,3 % sur le prix et près de 6,1 % sur l'originalité de ce mode d'hébergement. Au total, 20 % des commentaires concerne l'esthétique de la yourte au sens large (7,6 % des commentaires soulignent la « laideur » de son apparence, 6,6 % son manque d'intégration à l'environnement naturel et 5,8 % le fait que la yourte ne

**Tableau 8.1**

**CODIFICATION DES COMMENTAIRES DES RÉPONDANTS  
À L'ÉGARD DE LA YOURTE**

| <i>Catégories</i>        | <i>Description</i>   | <i>Exemples</i>   | <i>% des commentaires</i> |
|--------------------------|--|---|---------------------------|
| Prix                     | Tous les commentaires reliés au prix trop élevé, à la cherté de la location de la yourte en soi ou comparativement à d'autres modes d'hébergement  | « Le prix »<br>« Trop cher »<br>« À ce prix, je préfère un gîte ou un motel. »  | 17,3 %                    |
| Ajout de services        | Tous les commentaires proposant l'ajout d'autres services à ceux déjà proposés par la location   | « Un bloc sanitaire individuel »<br>« Une douche et des toilettes dans la yourte »<br>« L'eau et l'électricité »  | 33,6 %                    |
| Aménagement de la yourte | Tous les commentaires associés à la luminosité, à la taille de la yourte ou à la capacité d'accueil.   | « Nous sommes cinq personnes, donc cela ne convient pas. »<br>« Ajouter des fenêtres, c'est trop sombre. »<br>« Cela semble petit. »<br>« Il faudrait voir dehors. »  | 22,8 %                    |
| Commentaires positifs    | Tous les commentaires affirmant que le mode d'hébergement proposé répond aux attentes. La plupart des commentaires ont trait à l'originalité de la yourte, à son caractère différent, exotique, nouveau. | « C'est génial. »<br>« C'est différent et exotique. »<br>« Tout est parfait. »<br>« J'adore, c'est mignon comme tout. »<br>« C'est la première fois que j'en vois, je voudrais essayer. »   | 6,1 %                     |
| Laideur                  | Tous les commentaires négatifs concernant l'apparence extérieure de la yourte (couleur et forme).  | « Changer l'apparence. »<br>« C'est laid. »<br>« C'est trop rond. »   | 7,6 %                     |
| Contraste naturel        | Tous les commentaires relatifs au manque d'intégration de la yourte dans l'environnement naturel.  | « Devrait s'agencer plus au décor naturel. »<br>« Grand contraste. »<br>« Ne s'harmonise pas avec l'environnement. »<br>« Il faudrait une toile plus écologique. »  | 6,6 %                     |
| Contraste culturel       | Tous les commentaires soulignant que la yourte n'appartient pas à la culture québécoise.   | « Ce type d'hébergement ne correspond pas à notre environnement québécois. »<br>« Je dormirais volontiers dans une yourte en Mongolie, mais pas au Québec. »<br>« Un chalet en bois rond conviendrait plus au niveau architectural et culturel. » | 5,8 %                     |

représente pas un élément de la culture québécoise). Évaluant généralement la yourte de façon positive, les répondants ont principalement inscrit des commentaires visant l'amélioration du service de location. Ainsi, même si les commentaires négatifs sont somme toute peu nombreux, ils nous sont apparus éloquentes pour mieux comprendre la perception négative de la yourte.

Parmi les individus qui ont inscrit un commentaire, plus de la moitié (55,6%) trouvaient la yourte belle (avec une note de 6/7 ou 7/7) et 14% la trouvaient laide (avec une note attribuée de 1/7 ou 2/7). À titre de comparaison, 56% de l'ensemble des répondants jugent la yourte belle (note de 6/7 ou 7/7) et 11,2% la qualifiaient de laide (1/7 ou 2/7). On remarque donc que les individus qui évaluent négativement le caractère esthétique de la yourte ont été un peu plus nombreux à inscrire des commentaires ( $\chi^2 = 607,846$ ; d.f. 12;  $p < 0,01$ ).

En comparant les réponses des individus ayant accordé une note de 6 ou 7 (la yourte est belle) à celles de ceux qui ont accordé une note de 1 ou 2 (la yourte est laide), nous constatons que les premiers sont surtout préoccupés par l'ajout de services (37,2% de leurs commentaires). Très peu ont souligné le fait que la yourte n'appartient pas à la culture québécoise (1,5%) ou ont proposé d'en améliorer l'apparence (2,8%). À peine 3,8% ont dit qu'elle est peu intégrée à l'environnement naturel ( $X^2 = 607,846$ ; d.f. 12;  $p < 0,01$ ). En revanche, les individus qui considèrent la yourte comme laide sont avant tout préoccupés par sa laideur (30,0% de leurs commentaires), mais aussi par son caractère non québécois (18,6%) et sa non-intégration à l'environnement naturel (15,1%). L'analyse de ces commentaires fait ainsi ressortir que l'évaluation esthétique négative est associée à une perception d'ensemble du mode d'hébergement dans son environnement. La laideur est donc associée à la perception d'une incongruité esthétique, environnementale ou culturelle. Ces résultats vont donc dans le sens des ouvrages indiquant la nécessité de congruence entre les éléments de l'environnement (Heide *et al.*, 2007; Kaplan, 1977).

### **3.3. LA PERCEPTION DE L'ESTHÉTIQUE DE LA YOURTE SELON LE PROFIL DES RÉPONDANTS**

Afin de vérifier si la perception de l'esthétique de la yourte pouvait varier selon les répondants, nous avons réalisé deux analyses. Dans un premier temps, nous avons regardé s'il y avait des différences de moyennes entre les sous-groupes de répondants face à la beauté de la yourte, en utilisant

des tests en *t* ou des analyses de variance. Nous avons utilisé des analyses de variance afin de vérifier s'il existe des différences selon l'âge des répondants, le nombre de personnes qui composent la famille, les différents types de visiteurs occasionnels ou fidèles ainsi que selon le revenu des répondants. Compte tenu de l'absence d'homogénéité de variance des différentes variables associées au profil des répondants, nous avons utilisé le test *post hoc* de Duncan afin d'évaluer les différences de moyennes entre les sous-groupes (voir le tableau 8.2). Dans un deuxième temps, afin d'accroître notre compréhension de la perception esthétique, nous avons cherché à vérifier l'existence de relations entre les perceptions qualitatives des répondants quant à la yourte et chacune des variables associées à leur profil. Cette deuxième analyse fut réalisée à l'aide de tableaux croisés où les commentaires des répondants à l'égard de la yourte furent introduits en tant que variable catégorique (voir le tableau 8.1). Nous avons alors croisé cette variable avec chacune des variables associées au profil des répondants, soit le sexe, l'âge, le nombre de personnes qui composent la famille, les différents types de visiteurs occasionnels ou fidèles, et le revenu des répondants. Nous avons uniquement présenté, dans notre analyse les résultats des tableaux croisés qui sont statistiquement significatifs.

### **3.4. LE SEXE DES RÉPONDANTS**

Nous avons testé l'hypothèse nulle d'égalité des moyennes entre les hommes et les femmes. Les résultats d'un test en *t* démontrent qu'il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les hommes et les femmes pour ce qui est de l'apparence de la yourte ( $p > 0,05$ ). Par contre, le résultat au test du chi-carré démontre l'existence d'une différence entre les hommes et les femmes quant à la perception de la yourte ( $X^2 = 22,783$ ; d.f. 6;  $p < 0,01$ ). On note que 9 % des hommes soulignent sa laideur et 7,9 % son caractère non québécois, contre respectivement 6,6 % et 4,2 % des femmes.

### **3.5. L'ÂGE DES RÉPONDANTS**

Nous avons testé l'hypothèse nulle d'égalité des moyennes entre les différentes catégories d'âge des répondants (voir le tableau 8.2). L'analyse de variance de la perception de la beauté de la yourte suivant l'âge des répondants montre qu'il existe des différences de moyennes entre les sous-groupes. Les moyennes de chacun des sous-groupes nous permettent de suggérer l'existence d'une courbe en U. En effet, on note que les plus

**Tableau 8.2****MOYENNE DE LA PERCEPTION DE LA BEAUTÉ SELON LES SOUS-GROUPES HOMOGENÈS (VARIABLES INDÉPENDANTES)**

| <i>Sous-groupes homogènes (Test de Duncan)</i>  |                                  |                           | <i>Sous-groupes pour Alpha = 0,05</i> |          |          |
|---|----------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|----------|----------|
|   | <i>Groupes</i>                   | <i>Nombre d'individus</i> | <i>1</i>                              | <i>2</i> |          |
| Perception de la beauté de la yourte selon l'âge<br>Résultats du test d'ANOVA :<br>F = 10,712; d.l. = 5; p < 0,01.                      | 35 à 44 ans                      | 1 421                     | 5,03                                  |          |          |
|   | 45 à 54 ans                      | 1 400                     | 5,20                                  |          |          |
|   | 25 à 34 ans                      | 1 225                     | 5,23                                  |          |          |
|   | 55 à 64 ans                      | 658                       |                                       | 5,53     |          |
|   | Moins de 25 ans                  | 327                       |                                       | 5,59     |          |
|   | 65 ans et plus                   | 104                       |                                       | 5,62     |          |
|   | <b>Signification<sup>a</sup></b> |                           |                                       | 0,151    | 0,524    |
| Perception de la beauté de la yourte selon la composition de la famille<br>Résultats du test d'ANOVA :<br>F = 6,502; d.l. = 6; p < 0,01 | Trois enfants                    | 300                       | 4,66                                  |          |          |
|   | Deux enfants                     | 741                       |                                       | 5,11     |          |
|   | Plus de cinq enfants             | 97                        |                                       | 5,23     |          |
|   | Un enfant                        | 590                       |                                       | 5,25     |          |
|   | Aucun enfant                     | 3 123                     |                                       | 5,30     |          |
|   | Cinq enfants                     | 64                        |                                       | 5,34     |          |
|   | Quatre enfants                   | 174                       |                                       | 5,45     |          |
| <b>Signification<sup>a</sup></b>  |                                  |                           | 1,000                                 | 0,127    |          |
| Perception de la beauté de la yourte selon la fidélité du visiteur<br>Résultats du test d'ANOVA :<br>F = 5,982; d.l. = 2; p = 0,003.    | Carte d'un site                  | 856                       | 5,04                                  |          |          |
|   | Aucune carte                     | 2 963                     |                                       | 5,26     |          |
|   | Carte du réseau                  | 1 332                     |                                       | 5,31     |          |
|   | <b>Signification<sup>a</sup></b> |                           |                                       | 1,000    | 0,513    |
|   |                                  |                           | <b>1</b>                              | <b>2</b> | <b>3</b> |
| Perception de la beauté de la yourte selon le revenu<br>Résultats du test d'ANOVA :<br>F = 14,735; d.l. = 3; p = 0,000                  | Plus de 100 000 \$               | 961                       | 5,01                                  |          |          |
|   | Entre 70 000 \$ et 99 999 \$     | 1 122                     |                                       | 5,18     |          |
|   | Entre 40 000 \$ et 69 999 \$     | 1 711                     |                                       | 5,24     |          |
|   | Moins de 40 000 \$               | 1 072                     |                                       |          | 5,53     |
| <b>Signification<sup>a</sup></b>  |                                  |                           |                                       | 1,000    | 0,459    |

<sup>a</sup> Quand le seuil de signification observé est supérieur au seuil de l'alpha théorique à 0,05, l'hypothèse nulle ne peut pas être rejetée.

jeunes et les plus âgés considèrent plus que la yourte est belle. Ainsi, le groupe des moins de 25 ans accorde une moyenne de 5,59/7 et les 65 ans et plus une moyenne de 5,62/7. Au contraire, les individus d'âge moyen sont plus critiques, la moyenne la plus élevée étant de 5,23/7.

Les résultats obtenus au test du chi-carré confirment l'appréciation esthétique des personnes les plus âgées. En effet, les personnes plus âgées manifestent des préoccupations relatives aux services (59,4 % de leurs commentaires), mais elles sont aussi les plus enthousiastes relativement à la yourte (12,5 % de leurs commentaires y sont liés) ( $X^2 = 162,732$ ; d.f. 30;  $p < 0,01$ ). Pour les plus jeunes, s'ils trouvent la yourte belle ( $\bar{X} = 5,59/7$ ), ils se préoccupent aussi de l'aménagement (26,8 % de leurs commentaires), des services et du prix (respectivement 20,5 % et 18,9 % de leurs commentaires). Ce groupe commente également la non-intégration de la yourte dans son environnement naturel. En effet, 15 % de leurs commentaires y sont reliés, ce qui est significativement plus important que la moyenne générale (5,8 %) de tous les répondants à cette question.

Comme pour l'ensemble des répondants, la majorité des préoccupations des individus des autres groupes d'âge touchent l'aménagement, les services et le prix. Concernant les commentaires liés à l'esthétique de la yourte, les individus de 55 à 64 ans sont un peu plus préoccupés par le caractère non québécois de la yourte (8,3 %). Le groupe des 45 à 54 ans souligne un peu plus sa laideur (9,7 %), tout comme le groupe des 25 à 35 ans (11,1 %). Les commentaires positifs des 35 à 44 ans sont presque aussi nombreux que ceux reliés au caractère non québécois de la yourte (respectivement 8,9 % et 8,5 %). Ce groupe d'âge apparaît ainsi divisé. D'aucuns apprécient l'esthétique de la yourte et son originalité. Les autres y sont plutôt défavorables, leurs commentaires visant alors le caractère incongru, ou incohérent, d'une yourte de tradition mongole dans la forêt québécoise (voir à ce sujet Heide et Grønhaug, 2006 ; Kaplan, 1977).

### **3.6. LA COMPOSITION DE LA FAMILLE**

Nous avons testé l'hypothèse nulle d'égalité des moyennes entre les différentes catégories de famille, soit selon le nombre d'enfants qui accompagnent les répondants (voir le tableau 8.2). Les familles comptant trois enfants considèrent l'esthétique de la yourte de façon plus négative que toutes les autres familles ( $\bar{X} = 4,66/7$ , comparativement à des moyennes au moins supérieures à 5,11/7 pour les familles). Une des hypothèses explicatives peut être que la yourte a une capacité d'accueil de quatre personnes.

On peut donc penser que les familles de cinq personnes (dont trois enfants) ne pourront être logées facilement à l'intérieur de ces yourtes. La perception de la beauté de la yourte dépendrait donc aussi de son caractère fonctionnel et de sa capacité à satisfaire les besoins de ces familles.

### **3.7. LA FIDÉLITÉ DES VISITEURS**

Nous avons testé l'hypothèse nulle d'égalité des moyennes entre les visiteurs qui possèdent une carte d'abonnement annuel leur permettant de fréquenter un site particulier, ceux qui ne sont pas abonnés et ceux qui ont une carte du réseau des sites (voir le tableau 8.2). Dans cette analyse, les visiteurs qui possèdent une carte d'abonnement annuel leur permettant de fréquenter un des sites ont été considérés comme des visiteurs fidèles. Ce sont eux qui ont le plus de chance d'avoir une meilleure connaissance du site forestier, ou encore un plus grand sentiment d'attachement envers ce site (Kruger, 2001 ; Ryan, 2005). L'analyse des résultats confirme d'ailleurs qu'ils n'ont pas la même perception que les autres groupes à l'égard de l'esthétique de la yourte. En effet, les individus qui détiennent une carte de fidélité envers un site particulier perçoivent moins favorablement la yourte ( $\bar{X} = 5,04/7$ ) que ceux qui ont une carte de fidélité pour l'ensemble du réseau ( $\bar{X} = 5,31/7$ ) ou qui ne détiennent aucune carte ( $\bar{X} = 5,24/7$ ). On observe d'ailleurs qu'il n'y a pas de différences entre ces deux derniers groupes d'individus (voir le tableau 8.2).

Le résultat au test du chi-carré permet de constater que ce sont les visiteurs fidèles qui manifestent le plus leur préoccupation à l'égard du caractère non québécois de la yourte (12,6 % de leurs commentaires) ( $X^2 = 79,702$  ; d.f. 12 ;  $p < 0,01$ ). Les individus qui ont l'habitude de fréquenter un lieu en particulier, et qui ont peut-être un sentiment d'attachement plus développé envers ce site (Ryan, 2005 ; Kruger, 2001), semblent donc un peu moins intéressés d'un point de vue esthétique par ce genre d'hébergement et désirent davantage protéger le paysage québécois de la forêt.

### **3.8. LES REVENUS**

Nous avons testé l'hypothèse nulle d'égalité des moyennes entre les différentes catégories de revenu des répondants, c'est-à-dire selon les différentes catégories de revenu annuel familial avant impôt (voir le tableau 8.2). On observe une droite négative entre la perception de la beauté de la yourte et le revenu. Ainsi, la perception de la beauté décroît

à mesure que le revenu croît. Par exemple, les individus ayant un revenu inférieur à 40 000 \$ accordent en moyenne 5,53/7 à l'apparence de la yourte, ceux dont le revenu se situe entre 40 000 \$ et 69 999 \$, 5,24/7, ceux déclarant entre 70 000 \$ et 99 999 \$, 5,18, et ceux déclarant 100 000 \$ et plus, 5,01/7 (voir le tableau 8.2). Le test du chi carré obtenu lors de l'analyse du tableau croisé des commentaires et du revenu corrobore cette information. En effet, la laideur de la yourte représente 13,5 % des commentaires des individus déclarant un revenu de plus de 100 000 \$, et devance ainsi les considérations de prix (9,9 %) ( $X^2 = 101,444$ ; d.f. 18;  $p < 0,01$ ).

### 3.9. LA PERCEPTION DU PRIX

Finalement, nous avons réalisé une analyse de corrélation entre la perception du prix et celle de la beauté, pour remarquer qu'il y a en effet une corrélation entre la perception du prix de la location de la yourte et la perception de sa beauté ( $r = 0,408$ ;  $p = 0,000$ ). Sur le graphique, cette corrélation se traduit par une droite entre les deux variables, droite signifiant que plus les individus trouvent que la location de la yourte coûte cher (1/7), plus ils considèrent que la yourte est laide ( $\bar{X} = 3,97$ ). Au contraire, les individus qui en trouvent la location abordable (7/7) considèrent également qu'elle est belle ( $\bar{X} = 6,42$ ) ( $F = 179,582$ ;  $DL = 6$ ;  $p = 0,000$ ). Il existe donc un lien entre ce que les individus sont prêts à payer et leur perception esthétique du mode d'hébergement, ce qui confirme les conclusions de Hunt *et al.* (2005) et Hamilton (2005).

Le tableau croisé de la perception du prix et de l'apparence de la yourte permet de constater que les individus qui déclarent que le prix est cher sont premièrement préoccupés par ce prix (43,5 % de leurs commentaires). Toutefois, ces répondants considèrent généralement que la yourte est belle (68,4 % des individus qui ont commenté le prix accordent une note de 6/7 ou de 7/7 à l'apparence de la yourte). En revanche, les individus qui considèrent le prix comme abordable sont principalement préoccupés par les services offerts (34,3 %). Aussi, la majorité de ces individus (soit 55,9 %) évaluent favorablement la yourte (6/7 ou 7/7). Ce sont les individus qui trouvent le prix moyen (4/7), ou qui démontrent une relative indifférence relativement au prix, qui font le plus de commentaires sur sa laideur (10,3 % de leurs commentaires), la non-intégration de ce mode d'hébergement dans l'environnement naturel (9,7 %) et son caractère non québécois (10,8 %) ( $X^2 = 415,368$ ; d.f. 36;  $p < 0,01$ ).

## CONCLUSION

La perception de la beauté, et de la laideur, des infrastructures d'hébergement en milieu forestier semble donc suivre deux voies distinctes et toucher deux profils différents. D'une part, l'exotisme, la différence, l'expérimentation de nouvelles activités touristiques ou de nouvelles formes d'hébergement telles que la yourte semblent fortement appréciés. Ces éléments participent à la « forêt spectacle », surprenante, animée (Pine et Gilmore, 1999). Les individus considèrent en effet que la yourte est belle et leurs commentaires en soulignent principalement son originalité. Cette nouveauté semble intéresser une clientèle qui fréquente les lieux en voyageurs nomades, donc à la recherche de cette nouveauté, de cette ambiance particulière. Ainsi, le visiteur présentant une faible expérience ou aspirant à une diversité d'expériences touristiques appréciera la yourte, car elle représente un service touristique répondant à ses attentes « d'expérimentation ». Dans cette perspective, plus qu'un simple service, l'hébergement en yourte pourrait devenir une des principales raisons du voyage en forêt.

D'autre part, la congruité et la cohérence des éléments de services touristiques par rapport à l'environnement dans lequel ils sont installés semblent particulièrement importantes pour les individus qui en fréquentent plus assidûment les lieux. Pour ces visiteurs fidèles, qui affectionnent ou connaissent ces sites, la forêt doit conserver son caractère naturel, intact, typique, bref son caractère sauvage. Ces individus semblent moins intéressés à expérimenter des formes esthétiques qui contrastent avec l'environnement naturel. Ainsi, si la laideur de la forêt est caractérisée par la transformation du milieu naturel en site « industrialisé » (par les coupes à blanc, le bruit, l'apparition de routes) ou plus largement par la maîtrise de l'homme sur la nature, la laideur touristique sera aussi associée à sa dénaturalisation, à son manque d'intégration à l'environnement naturel et culturel. La yourte semblera donc plus laide aux visiteurs fidèles au même site, qui ressentent un sentiment d'attachement. Cette *laideur* de la yourte s'explique alors par son éloignement de l'authenticité « naturelle » et « culturelle » recherchée.

Pour les gestionnaires, il importe de tenir compte de la perception esthétique des visiteurs, même si ces perceptions sont dissemblables. La nouveauté et la beauté exotique de la yourte peuvent influencer le choix de la destination du touriste et devenir la raison même de sa visite. Le visiteur sera également prêt à payer davantage pour un mode d'hébergement qu'il trouve esthétiquement plaisant (Hunt *et al.*, 2005 ; Hamilton, 2005).

Par contre, la protection du paysage, de la tradition locale, pourra aussi influencer la fidélité du visiteur (Kruger, 2001) et sa volonté de participer à la protection du site (Fanariotou et Skuras, 2004).

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS, M. (1989). *The Search for the Picturesque: Landscape, Aesthetics and Tourism in Britain 1760-1800*, Otterup, Scholar Press.
- BELL, S. (2001). «Can a Fresh Look at the Psychology of Perception and the Philosophy of Aesthetics Contribute to the Better Management of Forest Landscapes?», dans S.R.J. Sheppard et H.W. Harshaw (dir.), *Forest and Landscapes. Linking ecology, sustainability and aesthetics*, Oxon, CABI Publishing, p. 125-148.
- BERQUE, A. (dir.) (1994). *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel (France), Éditions Champ Vallon.
- BOOMS, B.H. et M.J. BITNER (1982). «Marketing Services by Managing the Environment», *Cornell Hotel and Restaurant Administration Quarterly*, vol. 23 (mai), p. 35-39.
- BOTKIN, D. (2001). «An Ecologist's Ideas About Landscape Beauty: Beauty in Art and Scenery as Influenced by Science and Ideology», dans S.R.J. Sheppard et H.W. Harshaw (dir.), *Forest and Landscapes. Linking ecology, sustainability and aesthetics*, Oxon, CABI Publishing, p. 111-123.
- BOURDEAU, L. et P. MARCOTTE (2005). *Étude sur les clientèles hors Québec et étrangères ayant fréquenté un parc national en 2004*, Québec, Société des établissements de plein air du Québec.
- CONAN, M. (1994). «L'invention des identités perdues», dans A. Berque (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel (France), Éditions Champ Vallon, p. 33-49.
- DANIEL, T.C. (2001). «Aesthetic Preference and Ecological Sustainability», dans S.R.J. Sheppard et H.W. Harshaw (dir.), *Forest and Landscapes. Linking ecology, sustainability and aesthetics*, Oxon, CABI Publishing, p. 15-29.
- DEMERS, J. (1992). *Paysages et environnement touristiques*, Québec, Institut nord-américain de recherche en tourisme.
- DOMON, G. *et al.* (2004). «Paysages et exploitation forestière», dans P. Poullaouec-Gonidec, G. Domon et S. Paquette (dir.), *Paysages en perspective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 99-129.
- DUKE, C. et M. PERSIA (1996). «Performance-Importance Analysis of Escort Tour Evaluations», dans D.R. Fesenmaier, J.T. O'Leary et M. Uysal (dir.), *Recent Advances in Tourism Marketing Research*, p. 207-223.
- DWYER, L. et K. CHULWON (2003). «Destination Competitiveness: Determinants and Indicators», *Current Issues in Tourism*, vol. 6, n° 5, p. 370-413.

- EAGLES, P.F.J. et S.F. McCOOL (2004). *Tourism in National Parks and Protected Areas*, Oxon, CABI Publishing.
- FANARIOTU, I. et D. SKURAS (2004). «The Contribution of Scenic Beauty Indicators in Estimating Environmental Welfare Measures: A Case Study», *Social Indicators Research*, vol. 65, n° 2, p. 145-165.
- HAMILTON, J. (2005). «Coastal Landscape and the Hedonic Price of Accommodation», *Ecological Economics*, vol. 62, n° 3-4, p. 594-602.
- HAMZA, M. (2002). «L'hôtel urbain de demain: design et charme», *Cahier Espaces*, n° 75, p. 38-46.
- HEIDE, M. et K. GRØNHAUG (2006). «Atmosphere: Conceptual Issues and Implications for Hospitality Management», *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, vol. 6, n° 4, p. 271-286.
- HEIDE, K., K. LÆRDAL et K. GRØNHAUG (2007). «The Design and Management Of Ambience-Implications for Hotel Architecture and Service», *Tourism Management*, vol. 28, n° 5, p. 1315-1325.
- HUNT, L. *et al.* (2005). «Remote Tourism and Forest Management: A Spatial Hedonic Analysis», *Ecological Economics*, vol. 53, p. 101-113.
- KAPLAN, R. (1977). «Patterns of Environmental Preference», *Environment and Behaviour*, vol. 9, p. 195-216.
- KAPLAN, R., S. KAPLAN et R. RYAN (1998). *With People in Mind: Design and Management of Everyday Nature*, Washington, Island Press.
- KOTLER, P. (1973). «Atmospherics as a marketing tool», *Journal of Marketing*, vol. 49, p. 48-64.
- KOZINETZ, R.V. *et al.* (2002). «Themed Flagship Brand Stores in the New Millennium: Theory, Practice, Prospects», *Journal of Retailing*, vol. 78, p. 17-29.
- KRIPPENDORF, J. (1977). *Les dévoreurs de paysages: le tourisme doit-il détruire les sites qui le font vivre ?*, Lausanne, Éditions 24 heures.
- KRUGER, L. (2001). «What is Essential may be Invisible to the Eye: Understanding the Role of Place and Social Learning», dans S.R.J. Sheppard et H.W. Harshaw (dir.), *Forest and Landscapes. Linking ecology, sustainability and aesthetics*, Oxon, CABI Publishing, p. 173-188.
- LASSUS, B. (1991). «Les continuités du paysage», *Urbanisme et Architecture*, n° 250, p. 60-69.
- LYONS, E. (1983). «Demographic Correlates of Landscape Preference», *Environment and Behaviour*, vol. 15, p. 487-511.
- MARCOTTE, P. et L. BOURDEAU (2003). *Portrait d'entreprises agrotouristique au Québec*, Québec, Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec. rapport présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au Québec.

- MARCOTTE, P., L. BOURDEAU et J. PAGÉ (2005). «L'approche expérientielle et les valeurs que les touristes consacrent à la villégiature en forêt», *Loisir et société / Society and Leisure*, vol. 28, n° 1, p. 299-317.
- MORTEN, L., N.J. KRINGELBACH, L.F.O. SARAH et Z.A. TIPU (2007). «Translational Principles of Deep Brain Stimulation», *Nature Reviews Neuroscience*, vol. 8, p. 623-635.
- MUCCHIELLI, A. (dir.) (2004). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin.
- MURPHY, P., M. PRITCHARD et B. SMITH (2000). «The destination product and its impact on traveller perceptions», *Tourism Management*, vol. 21, n° 4, p. 43-52.
- ORLAND, B. (1988). «Aesthetic Preference for Rural Landscapes : Some Resident and Visitor Differences», dans J. Nasar (dir.), *Environmental Aesthetics : Theory, Research, and Applications*, New York, Cambridge University Press, p. 364- 378.
- PAGÉ, J. et B. RODRIGUE (2004). *Étude sur la clientèle ayant fréquenté un parc national du réseau Parcs Québec à l'été 2003*, Québec, Société des établissements de plein air du Québec.
- PAQUET, J. et L. BÉLANGER (1997). «Public Acceptability Thresholds of Clearcutting to Maintain Visual Quality of Boreal Balsam Fir Landscapes », *Forest Science*, vol. 43, n° 1, p. 46-55.
- PINE, J. et J. GILMORE (1999). *The Experience Economy*, Boston, Harvard Business School Press.
- PORTEOUS, D.J. (1996). *Environmental Aesthetics. Ideas, Politics and Planning*, New York, Routledge.
- RIBE, R.G. (1989). «The Aesthetics of Forestry : What Has Empirical Preference Research Taught Us ?», *Environmental Management*, vol. 13, p. 55-74.
- RIBE, R.G. (1994). «Scenic beauty perceptions along the ROS», *Journal of Environmental Management*, vol. 42, p. 199-221.
- RIBE, R.G. (1999). «Regeneration Harvests Versus Clearcuts : Public Views of the Acceptability and Aesthetics of Northwest Forest Plan Harvests », *Northwest Science*, vol. 73, p. 102-117.
- RIBE, R.G. (2002). «Is Scenic Beauty A Proxy for Acceptable Management ? The Influence of Environmental Attitudes on Landscape Perceptions », *Environment and Behaviour*, vol. 34, n° 6, p. 757-780.
- RYAN, C. (1991). *Recreational Tourism : A Social Science Perspective*, Londres, Routledge.
- RYAN, R.L. (2005). *Social Science to Improve Fuels Management : A Synthesis of Research on Aesthetics and Fuels Management*, St. Paul (MN), General Technical Report NC-261, Department of Agriculture, Forest Service, North Central Research Station.

- SHEPPARD, S.R.J. (2001). «Beyond Visual Resource Management: Emerging Theories of an Ecological Aesthetic and Visible Stewardship», dans S.R.J. Sheppard et H.W. Harshaw (dir.), *Forest and Landscapes. Linking ecology, sustainability and aesthetics*, Oxon, CABI Publishing, p. 149-172.
- SHERRY, J.F., Jr. (1998). «The Soul of the Company Store: Nike Town Chicago and the Emplaced Brandscape», dans J.F. Sherry (dir.), *ServiceScapes: The Concept of Place in Contemporary Markets*, Lincolnwood (IL), NTC Business Books, p. 109-146.
- TONGE, J. et S. MOORE (2006). «Importance-Satisfaction Analysis for Marine-Park Hinterlands: A Western Australian Case Study», *Tourism Management*, vol. 28, n° 3, p. 768-776.
- TREMBLAY, F. et P. POULLAOUEC-GONIDEC (2002). «Contre le paysage: pour des émergences et... des oublis», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 129, p. 34-55.
- TYRVÄINEN, L. *et al.* (2001). «Rural Tourism in Finland: Tourists' Expectation of Landscape and Environment», *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism*, vol. 1, n° 2, p. 133-149.
- ULRICH, R.S. (1983). «Aesthetic and Affective Response to Natural Environment», dans I. Altman et J. Wohlwill (dir.), *Behavior and the Natural Environment*, Londres, Plenum Press.
- VÉLO QUÉBEC (2006). *L'État du Vélo au Québec en 2005*, <[www.veloquebec.info/documents/etatduvelo2005-complet.pdf](http://www.veloquebec.info/documents/etatduvelo2005-complet.pdf)>, consulté le 25 juillet 2007.
- VINING, J. *et al.* (1984). «Predicting Scenic Values in Forested Residential Landscapes», *Journal of Leisure Research*, vol. 16, n° 2, p. 124-135.
- WADE, D.J. et P. EAGLES (2003). «The Use of Importance-performance Analysis and Market Segmentation for Tourism Management in Parks And Protected Areas: An Application to Tanzania's National Parks», *Journal of Ecotourism*, vol. 2, n° 3, p. 96-212.
- WAITT, G. (1997). «Selling Paradise and Adventure: Representations of Landscape in the Tourist Advertising of Australia», *Australian Geographical Studies*, vol. 35, n° 1, p. 47-60.

## *Conclusion*

---

# **L'écotourisme dans les territoires forestiers**

## **Une source de conflit ou une possibilité de meilleure gestion ?**

*Daniel Kneeshaw*

*Professeur*

*Département des sciences biologiques*

*Université du Québec à Montréal*



Les territoires forestiers représentent une énorme partie du globe ainsi qu'une partie de l'héritage de l'humanité. L'utilisation de ces territoires par le tourisme est à la fois naturelle et problématique. L'exploitation industrielle des forêts pour le bois, les pâtes et papiers ou la transformation des terres forestières en villes ou en terres agricoles crée un conflit avec les autres utilisateurs tels que les «écotouristes». C'est surtout le cas lorsque l'industrie forestière provoque une modification du système naturel.

Pour conclure cet ouvrage, nous reviendrons donc sur les conflits existant entre les usages différents de la forêt, les problèmes relatifs à la gestion ainsi que les aspects conflictuels inhérents à l'écotourisme. Bref, nous nous demanderons comment on peut exploiter un territoire tout en le gardant intact. Nous concluons en proposant quelques solutions possibles de gestion de territoires forestiers dont pourraient bénéficier tous les utilisateurs.

## 1. LA VISION MONO-INDUSTRIELLE

Dans les pays où l'on trouve de vastes territoires forestiers, les gouvernements veulent profiter de cette richesse pour leur développement. Selon eux, une forêt dans laquelle on ne vise pas à extraire le maximum de bois est une perte de matière ligneuse, donc une perte d'argent. Les gestionnaires gouvernementaux tentent de trouver les moyens de combler ce manque, mais se retrouvent généralement avec des solutions qui ne visent que l'exploitation du bois, comme le soutiennent Genest et Lequin. Selon Chin-Yin-Lim, les vieilles tendances à gérer la forêt pour les besoins d'une seule industrie demeurent, malgré le désir que divers utilisateurs ont manifesté d'obtenir plus de pouvoir dans la gestion des territoires forestiers.

Au Québec et ailleurs dans le monde, des lois ont été modifiées au cours des dernières années afin de concilier les activités forestières avec celles d'autres utilisateurs. Malgré cela, l'idée que d'autres utilisations freineraient l'extraction de la matière ligneuse persiste. Dans plusieurs régions, on manifeste un désir de changement et l'on exige une consultation sur l'établissement des plans d'aménagement des forêts par les forestiers. Cependant, l'harmonisation des activités vise souvent à maintenir la possibilité forestière, ce qui présume que les autres intérêts doivent avoir un impact minime sur le rendement ligneux, pour assurer la primauté de la

récolte de bois. Cela est sûrement une des raisons qui incitent les gens à chiffrer l'apport à l'économie des utilisations comme l'écotourisme pour montrer que l'économie des régions ne dépend pas uniquement de l'extraction forestière (ou minière).

Dans plusieurs régions éloignées, on peut se demander si l'extraction du bois pourrait être remplacée par l'écotourisme. La sauvegarde ou l'exploitation d'un site par le tourisme pourrait être envisagée si les «écotouristes» qualifiaient d'exceptionnels certains attraits naturels. Toutefois, les chances que de tels projets se concrétisent dépendent de l'intention de ne retirer qu'une petite partie de terrain à l'exploitation industrielle qui règne. Selon Lequin, même dans un pays comme le Canada, où la plus grande proportion des terres est publique, dans la grande majorité des cas, il n'y a pas de réel partage du territoire.

## 2. LA SOLLICITATION DES TERRITOIRES

La valeur d'un territoire augmente avec la rareté de la ressource et la proximité de la population qui en profitera. Dans de nombreux pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie, la population humaine exerce une grande pression sur l'environnement, de sorte qu'il reste peu de territoire naturel. Dans ces pays, l'accès aux terres forestières est facile et, depuis longtemps, certaines traditions persistent à utiliser ces territoires à des fins diverses. En Europe, ces traditions sont aussi associées à la fierté et au désir de protéger le territoire contre une exploitation non désirée par une grande part de la population. Cependant, les territoires forestiers naturels de plusieurs pays européens sont souvent petits ou localisés dans des régions montagneuses où on les aura peu exploités.

En Afrique et en Asie, la pression qu'exercent les humains sur le territoire est accablante. La pauvreté dominante amène à une extraction de bois grandissante (plus souvent le fait que la population, qui trouve là un moyen de combler ses besoins). Cette dégradation de l'environnement fait souvent partie d'un cercle vicieux où les ressources naturelles sont surutilisées par une population qui excède la capacité de la région en question à pourvoir aux besoins de la population. D'autres utilisations, comme le développement pour le tourisme, ne sont pas envisageables, car la survie quotidienne est la préoccupation majeure.

Ailleurs, les membres d'une société possédant une certaine richesse monétaire pourraient aussi contribuer à la dégradation de l'environnement. Ayant les moyens de réclamer et de payer pour d'autres services de ressources naturelles, ils pourraient inciter à différentes formes d'exploitation qui ne sont pas forcément durables. En fait, la conjonction d'un manque de ressource et d'une société très riche pourrait devenir une source majeure d'abus et de conflits dans les utilisations des territoires naturels (Dietz *et al.*, 2007).

### 3. UN PARTAGE POSSIBLE?

En Amérique du Nord, la demande de territoires naturels à titre récréatif est plus importante en proximité des grandes villes. De nombreux visiteurs préféreraient voyager peu pour trouver de beaux endroits tranquilles et non achalandés. Les chasseurs, eux, recherchent une forêt leur garantissant un succès de chasse qui soit facile d'accès mais qui, en même temps, soit isolé. D'autres groupes de touristes (ex. : canoéistes, randonneurs, etc.) désirent aussi un accès facile à la nature. Cependant, les grands parcs et les sites plus sauvages sont souvent les plus éloignés des centres urbains.

En Suède, la majorité des parcs se trouvent dans la partie nord-ouest du pays ou dans les forêts peu productives relativement à l'ensemble des forêts suédoises (Fridman, 2000). Hall (1992) suggère que les terres non utiles à des fins de développement agricole ou forestier forment la base du système des parcs en Australie et en Nouvelle-Zélande. Nous pourrions appliquer cette même idée au Canada où les plus grands parcs sont dans les régions montagneuses ou dans le nord des provinces. Au Québec, la proportion d'aires de conservation du territoire forestier est parmi les plus faibles au monde. Le gouvernement a de la difficulté à créer de nouveaux parcs, car la majorité du territoire est déjà réservée aux usages industriels. Un récent rapport sur la gestion de la forêt publique au Québec souligne qu'il serait difficile d'atteindre les seuils internationaux dans les territoires forestiers du sud, mais possible d'y arriver dans la forêt boréale où les contraintes seraient moindres (Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, 2004).

Actuellement, le Québec assiste au développement de parcs, appelés des réserves de biodiversité, où l'exploitation forestière et minière est interdite, mais où la construction de routes et l'accès des véhicules tout terrain ou de bateaux à moteur pourraient être possibles. Malgré l'attrance

avantageuse qu'elles pourraient exercer sur la population, ces aires ne serviront pas le mandat de conservation. Cela illustre les différences qui existent entre les zones de conservation et les parcs partout dans le monde, ainsi que la difficulté de faire des comparaisons entre les pays et les territoires ayant différents standards ou objectifs de développement et de conservation.

Dans plusieurs pays en voie de développement, une population vit à l'intérieur des parcs. L'aspect de conservation est donc un concept différent dans un pays où les êtres humains font partie intégrante de tous les paysages et où l'on ne trouve plus de grandes étendues laissées complètement à l'état naturel. Selon le pays ou la région, l'écotourisme pourrait être une voie à privilégier pour augmenter le bien-être des résidents. Dans ce cas, il contribuera à attirer l'argent des touristes en faisant naître chez eux le désir de protéger les ressources contre la pression qu'elles subissent. Cependant, les modèles économiques existants sont tels que, trop souvent, les résidents reçoivent peu les bénéfices et les exploitants les engrangent. Par conséquent, les emplois locaux sont surtout limités aux métiers les moins payants, saisonniers et sans possibilité d'avancement (Cater, 2007, p. 56).

## 4. L'ÉCOTOURISME GÉNÉRATEUR DE SES PROPRES PROBLÈMES ?

Les activités touristiques pourraient faire partie de la solution de la conservation des milieux naturels dans plusieurs régions si l'importance économique des activités touristiques était égale ou dépassait celle de l'extraction ou de la transformation. En revanche, le tourisme pourrait aussi causer ses propres problèmes. Par exemple, un très grand nombre de visiteurs au même endroit mène souvent à la construction d'infrastructures pour les accommoder. Selon Marcotte, celles-ci ne sont pas nécessairement compatibles avec la sauvegarde ou le maintien naturel des sites. Comment donc construire une infrastructure nécessaire pour accueillir un grand nombre de touristes tout en gardant la nature intacte ? Par exemple, si les considérations monétaires ne sont pas restreintes, la construction de lieux d'hébergements pour visiteurs pourrait être une option. Cependant, de telles infrastructures peuvent altérer l'allure d'un milieu naturel, surtout si elles sont situées trop près du site d'intérêt. Développer un réseau routier qui rendrait accessible un endroit sans route ni aéroport à ceux qui ne peuvent se permettre quelques mois de vacances ou qui n'ont pas les moyens financiers de s'y rendre en

hydravion serait un autre choix (Kneeshaw et Gauthier, 2006a). Cependant, le problème reste que le réseau routier est souvent développé sans tenir compte des effets à grande échelle ou à long terme (Bourgeois *et al.*, 2006). Plusieurs espèces sauvages, comme le caribou des bois, sont affectées de façon négative par la présence des routes qui deviennent notamment pour des espèces envahissantes des corridors d'entrée dans de nouveaux territoires. Ces exemples montrent l'importance de la concertation entre les divers utilisateurs afin d'assurer le développement d'infrastructures qui respectent les besoins de tous ainsi que de l'environnement. Comme Dehoorne et Safaache le soutiennent, certains questionnent même le rôle et l'incohérence de l'industrie de l'écotourisme dans le maintien des lieux naturels dont elle dépend. En plus de susciter la construction d'infrastructures en milieux touristiques, le très grand nombre de touristes a aussi des conséquences sur l'environnement. À plusieurs endroits, on peut se demander ce que l'environnement pourra supporter comme affluence. Par exemple, de retour de certaines régions, les touristes ont parfois ramené (surtout dans le passé) dans leur bagage des espèces exotiques en guise de souvenir. Ce geste déséquilibre le système naturel, surtout si l'endroit est fragile. De même, les touristes sont très attirés, en milieu forestier, par les endroits où l'on trouve des plantes rares ou des animaux en voie d'extinction qui doivent vivre dans des conditions très stables.

L'introduction d'espèces nuisibles ou même de maladies que l'on peut associer à des gestes non réfléchis de la part des touristes est aussi possible. Aujourd'hui, dans plusieurs parcs, des panneaux demandent au visiteur d'acheter le bois pour le feu localement afin de prévenir le transport d'insectes ou de maladies provenant d'un autre milieu, ce qui pourrait être néfaste pour la forêt. Dans le même ordre d'idées, plusieurs chercheurs visent à montrer que certaines espèces exotiques ont des effets néfastes que la majorité des gens ne soupçonnent pas. La dispersion des vers de terre par les pêcheurs en est un exemple frappant. Ce geste perturbe la nature, car cette espèce n'est pas indigène aux forêts de l'Amérique du Nord. N'était de sa dispersion par les êtres humains, elle migrerait très lentement. Par sa présence, elle provoque une accélération de la décomposition et du recyclage des éléments nutritifs. Une telle action peut-être bénéfique dans le jardin, mais pas dans les forêts où elle modifie la diversité des plantes du sous-bois et élimine ou réduit l'abondance des espèces comme le Sceau de Salomon (Hale *et al.*, 2006, Holdsworth *et al.*, 2007). Donc, le tourisme sur les territoires forestiers pourrait avoir des conséquences inattendues et difficilement réversibles. Ces risques augmentent avec le nombre de visiteurs.

L'écotourisme pourrait aussi attirer différents visiteurs, dont ceux qui ne sont pas d'accord avec les objectifs des aires naturelles. Par exemple, tout en faisant partie d'un processus de conservation, la rareté des espèces dans un milieu pourrait promouvoir l'écotourisme et donc contribuer au développement de l'économie. Cette publicité pourrait être bénéfique, mais aussi s'avérer néfaste si la rareté des espèces attirait des collectionneurs désobéissants avides de s'en emparer. Les théories ont longtemps affirmé que ce stress additionnel ne suffirait pas à lui seul à causer l'extinction de certaines espèces, mais dernièrement, l'inclusion des facteurs comme le comportement humain, même si ce n'est qu'une minorité de personnes, pourraient avoir des effets néfastes (Courchamp *et al.* 2006). La Nouvelle-Zélande hésite à légiférer sur la constitution de nouveaux parcs, car on a remarqué que l'identification officielle d'un territoire en tant que parc était suivie d'une dégradation environnementale qui serait causée par l'affluence des touristes (Lucas, 1982). Hilali soutient qu'au Maroc le retour monétaire de l'écotourisme incite des groupes mal sensibilisés à abuser des richesses naturelles ou à en prélever de façon non durable. Selon Dehoorne et Safaache, ces exemples renforcent l'idée qu'il faut bien élaborer les plans visant à attirer des visiteurs dans des milieux naturels.

L'absence de planification, de suivi, de réévaluation ou de réajustement rigoureux des plans peut parfois avoir de conséquences négatives, malgré de bonnes intentions. Le désir d'attirer des visiteurs dans un lieu précis pourrait aussi modifier directement la nature. Par exemple, pour attirer des pêcheurs, les gestionnaires des zones d'exploitation contrôlée, au Québec, empoisonnent des lacs avec de la roténone pour éliminer des espèces de poissons non natives ou non désirées par les pêcheurs. Ensuite, ils ensemencent ces lacs d'espèces plus recherchées. C'est une pratique courante dans beaucoup de lacs à travers l'Amérique du Nord et souvent une réponse draconienne aux introductions d'espèces de poissons exotiques. Comme c'est le cas pour plusieurs autres questions touchant les territoires naturels, on pourrait diminuer la controverse au sujet de l'utilisation de ce pesticide si le public était consulté avant de décider d'y recourir (Finlayson *et al.*, 2000). Cela nous ramène à la question de base : Comment assurer une meilleure gestion des territoires naturels ?

À l'échelle internationale, l'écotourisme pourrait jouer un rôle à la fois positif et négatif. L'écotourisme pourrait aider à rentabiliser et donc à assurer la protection d'environnements qui autrement seraient exploités dans le processus de développement d'un pays. Les visiteurs venant de loin, attirés par les lieux exotiques, sont prêts à payer d'énormes sommes

pour voir des paysages différents. Selon Breton, des pays comme le Costa Rica ou la Guadeloupe ont pu profiter économiquement de l'affluence des touristes dits «écotouristes». Suivant cette même logique, Sarrasin et Tardif notent qu'on pourrait attirer des touristes et utiliser cet apport d'argent pour sauver d'autres régions. Cependant, on peut s'interroger sur l'effet de ces arrangements sur l'environnement dans un avenir proche. Est-il avantageux pour l'environnement mondial que l'on voyage pour visiter les lieux exotiques ? Peut-on justifier les dépenses de l'énergie et des ressources pour satisfaire nos intérêts personnels ?

## 5. DES PISTES DE SOLUTION

Selon Genest, les situations difficiles pour la foresterie devraient être considérées comme de nouvelles possibilités de changer et de s'adapter. L'écotourisme pourrait donc représenter une occasion non seulement de dynamiser à nouveau le tourisme, mais aussi de revaloriser la forêt. Les gestionnaires des territoires forestiers ont accepté de créer des aménagements alternatifs dans certaines régions du monde où la valeur du tourisme dépasse celle de la foresterie. Le secteur du tourisme assume l'aménagement total du territoire aux dépens des forestiers. Cependant, nous pourrions penser à plusieurs stratégies qui permettraient des utilisations multiples d'un territoire, de manière complémentaire et compatible, plutôt que de laisser tout au plus rentable. Ce dont nous avons besoin, c'est la créativité ainsi qu'un esprit ouvert afin de trouver des solutions, au lieu du statu quo déguisé par une nouvelle rhétorique (Kneeshaw et Gauthier, 2006b).

Parmi les options de cogestion, plusieurs ont proposé le zonage des territoires afin d'assigner une utilisation prioritaire mais non unique à une partie de ces territoires. D'après Binkley (1997) il est illusoire de penser que l'aménagement de territoires convoités par différents groupes fonctionnera dans un avenir où les ressources seront plus rares, d'autant plus que plusieurs utilisations sont incompatibles. Notre seule solution serait donc de dédier les différents secteurs d'un territoire à diverses fins. En Nouvelle-Zélande, le gouvernement a décidé d'adopter cette approche en consacrant une grande partie du pays au développement forestier industriel, selon un modèle agricole de production, et plus de la moitié du territoire, à la conservation (environ un tiers) et à d'autres utilisations (Higham, 1998).

L'approche de zonage qui est probablement la plus connue est celle appelée TRIADE (Seymour et Hunter, 1992). Cette approche propose trois zones d'aménagement : une zone de conservation où les activités forestières sont interdites, une zone d'aménagement écosystémique dans laquelle on vise à maintenir plusieurs ressources et dont on extrait le bois et une zone de production forestière accrue. Ces trois zones pourraient permettre le développement en priorité d'objectifs différents. Par conséquent, des techniques permettant d'assurer une utilisation polyvalente devraient être appliquées dans la zone d'aménagement écosystémique, mais pourraient aussi être envisagées dans la zone d'utilisation de foresterie accrue. Par exemple, dans les zones consacrées à la production de la matière ligneuse, la qualité esthétique et la valeur de la biodiversité pourraient être considérées dans les plantations. Lors des opérations de récolte, les forestiers pourraient laisser sur place quelques arbres vivants, matures ou chicots, planter des mélanges d'espèces plutôt que de se limiter à des monocultures, et préparer des sites en laissant les gros débris ligneux dans les parterres (Hartley, 2002).

À plus grande échelle, la forme des coupes s'avère importante. Magill (1992) parle de l'indignation du public à la vue des coupes à blanc et voit donc la nécessité d'aménager nos forêts en variant les types de coupes. Selon certains auteurs, les coupes par bandes seraient acceptables 1) si l'on ne pouvait voir que quelques bandes à la fois, 2) si le patron des coupes était irrégulier au lieu de répétitif, 3) si les ouvertures étaient relativement étroites, 4) si le contraste entre les bordures des coupes n'était pas trop accentué, et enfin 5) si les arbres matures étaient maintenus à l'intérieur des aires récoltées (Sheppard *et al.*, 2004).

Les «écotouristes» ne craignent pas l'aménagement. En fait, la plupart des touristes proviennent de milieux urbains et sont habitués à l'aménagement des paysages (Magill, 1992). Les expériences culturelles font aussi en sorte que les gens de différentes régions pourraient trouver plus belle une forêt propre et aménagée qu'une forêt naturelle comptant beaucoup de bois morts et d'arbustes (Berninger *et al.*, 2008). Il est donc important de connaître les attentes des gens et de ne pas craindre d'exposer des paysages à la vue de tous. McDonald et Litton (1998) mentionnent que la coupe partielle d'arbres dans les forêts denses longeant les routes assurerait une récolte de la matière ligneuse tout en permettant aux touristes d'apprécier le paysage ainsi exposé.

En revanche, les écrans visuels (les bandes d'arbres laissées autour des coupes) laissent souvent croire qu'on nous cache des activités. En territoire autochtone, les Algonquins ont donné aux lisières de 20 mètres entre les coupes à blanc et les cours d'eau ou les routes principales le surnom de « mensonges forestiers » (St-Arnaud et Papatie, 2008). Cette appellation évoque clairement l'image d'une foresterie qui essaie en vain de cacher des activités inacceptables. Ces écrans visuels deviennent donc une question de confiance entre le forestier et le public. La modification des types de coupes ainsi que leur intégration dans le paysage visuel aideront certainement les forestiers à regagner la confiance du public. L'utilisation des coupes afin d'améliorer la qualité d'un paysage pour les différents utilisateurs devrait donc faire l'objet d'une concertation entre les groupes.

Lequin est d'avis que le public ne veut pas seulement être consulté, mais aussi prendre part aux décisions concernant l'utilisation des territoires forestiers. De leur côté, plusieurs forestiers considèrent que le public n'est pas assez éduqué pour pouvoir assumer cette responsabilité. Les experts dans l'aménagement d'une ressource (comme les forestiers) ne devraient pourtant pas en douter. Un vrai partage du pouvoir serait une façon de gagner la confiance des autres utilisateurs et de valoriser leur expertise. Souvent, le seul fait que les décisions touchant l'aménagement des territoires forestiers se prennent derrière des portes closes laisse croire à la population qu'une autre approche aurait pu être meilleure. L'implication de divers acteurs dans l'élaboration des plans permettra de souligner plus clairement les nombreux facteurs à considérer à différentes échelles spatiales et temporelles, et fera ainsi valoir l'expertise des forestiers (Beckley, 2008). La conception des plans d'ensemble pourrait mettre en évidence les besoins communs aux différents utilisateurs, car les participants pourraient s'exprimer librement et parler directement aux forestiers. Ensemble, ils pourraient discuter du démantèlement des routes ou de l'enlèvement des ponceaux sur des territoires sensibles, de l'utilisation des culs de sacs au lieu de routes qui se joignent, etc. De cette façon, les utilisateurs sentiraient que le développement a été bien pensé. Évidemment, un tel partenariat nécessiterait de nouveaux modes de gestion sur nos territoires et non simplement une participation consultative ou de validation.

Selon Breton, tout cela indique qu'une planification cohérente sera nécessaire dans cette nouvelle gestion du territoire. La conception des plans d'aménagement pour une unité de territoire devrait tenir compte de ceux des territoires adjacents. Par exemple, une zone de conservation sera

plus profitable si la zone qui la jouxte est consacrée à un aménagement écosystémique plutôt qu'à un champ agricole ou à une plantation. De la même façon, un pourvoyeur qui veut assurer un accès exclusif à ses clients serait mieux de faire démanteler le réseau routier des territoires touchant le sien, ce qui n'empêcherait pas le grand public d'emprunter, dans d'autres territoires libres d'accès, les nombreuses routes déjà ouvertes pour les opérations forestières.

En matière d'écotourisme, Breton est d'avis qu'il faudra s'entendre sur la façon de combiner les besoins de conservation de la biodiversité et l'accueil du public. La planification devra considérer des échelles spatiales et temporelles variées et tenir compte des besoins des nombreux utilisateurs. Il serait aussi important de se laisser une marge de manœuvre dans l'aménagement des territoires forestiers, pour pouvoir satisfaire les besoins qui ne sont pas encore connus (ou reconnus), car il est difficile de rediviser un territoire lorsque les ressources se raréfient. Il ne sera pas toujours facile d'atteindre ces objectifs, mais l'occasion est devant nous. Nous ne sommes limités que par notre propre créativité.

## BIBLIOGRAPHIE

- BECKLEY, T. (2008). Communication personnelle, 4 mars, Montréal.
- BERNINGER, K., D.D. KNEESHAW et C. MESSIER (2008). «The Role of Cultural Models in Local Perceptions of SFM – Differences and Similarities of Interest Groups from Three Boreal Regions», *Journal of Environmental Management*.
- BINKLEY, C.S. (1997). «Preserving Nature Through Intensive Plantation Forestry: The Case for Forestland Allocation with Illustrations from British Columbia», *Forestry Chronicle*, vol. 73, n° 5, p. 553-559.
- BOURGEOIS, L., D.D. KNEESHAW et G. BOISSEAU (2006). «Les routes forestières: le Québec doit considérer les impacts», *Vertigo*, vol. 6, n° 2, p. 1-9.
- CATER, E. (2007). «Ecotourism As A Western Construct», dans J.E.S. Higham (dir.), *Critical Issues in Ecotourism: Understanding A Complex Tourism Phenomenon*, Oxford, Elsevier, Butterworth/Heinemann, p. 46-69.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (2004). *Rapport final*, <[www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm](http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm)>, consulté le 4 février 2008.
- COURCHAMP, F. *et al.* (2006). «Rarity Value and Species Extinction: The Anthropogenic Allee Effect», *PLoS Biology*, vol. 4, n° 12, <[e415doi:10.1371/journal.pbio.0040415](https://doi.org/10.1371/journal.pbio.0040415)>, consulté le 6 février 2008.

- DIETZ, T., E.A. ROSA et R. YORK (2007). «Driving the Human Ecological Footprint», *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 5, n° 1, p. 13-18.
- FINLAYSON, B.J., R.A. SCHNICK, R.L. CAILTEUX, L. DEMONG, W.D. HORTON, W. McCLAY, C. W. THOMPSON et G.J. TICHACEK (2000). *Rotenone Use in Fisheries Management : Administrative and Technical Guidelines Manual*, Bethesda, Maryland, American Fisheries Society.
- FRIDMAN, J. (2000). «Conservation of Forest in Sweden : A Strategic Ecological Analysis», *Biological Conservation*, vol. 96, n° 1, p. 95-103.
- HALE, C.M., L.E. FRELICH et P.B. REICH (2006). «Changes in Hardwood Forest Understory Plant Communities in Response to European Earthworm Invasions», *Ecology*, vol. 87, n° 7, p. 1637-1649.
- HALL, C.M. (1992). *Wasteland to World Heritage : Preserving Australia's Wilderness*, Victoria, Melbourne University Press.
- HARTLEY, M.J. (2002). «Rationale And Methods for Conserving Biodiversity in Plantation Forests», *Forest Ecology and Management*, vol. 155, n° 1, p. 81-95.
- HIGHAM, J.E.S. (1998). «Sustaining Wilderness in New Zeland in the third Millenium : Wilderness Policy Development and the Increasing Pressures of International Tourist Demand For Wilderness in New Zeland», *High Latitudes Symposium*, University of Surrey, 16-17 juin, <divcom.otago.ac.nz/tourism/research/electronicpubs/sustainingwilderness/>, consulté le 6 février 2008.
- HOLDSWORTH, A.R., L.E. FRELICH et P.B. REICH (2007). «Effects of Earthworm Invasion on Plant Species Richness in Northern Hardwood Forests», *Conservation Biology*, vol. 21, n° 4, p. 997-1008.
- KEARSLEY, G.W. (1990). «Tourism Development and the User's Perceptions of Wilderness in Southern New Zealand», *Australian Geographer*, vol. 21, n° 2, p. 127-140.
- KNEESHAW, D.D. et S. GAUTHIER (2006a). «Accessibilité forestière accrue : panacée ou boîte de Pandore ?», *Téoros*, vol. 25, n° 3, p. 36-40.
- KNEESHAW, D.D. et S. GAUTHIER (2006b). «Pour un aménagement écosystémique au Québec : cinq suggestions inspirées d'ailleurs», *Aubelle*, n° 150, p. 11-12.
- LECOMTE, N., C. MARTINEAU-DELISLE et S. NADEAU (2005). «Participatory Requirements in Forest Management Planning in Eastern Canada : A Temporal and Interprovincial Perspective», *Forestry Chronicle*, vol. 81, n° 3, p. 398-402.
- LUCAS, R.C. (1982). «Recreation regulations – When are they needed ?», *Journal of Forestry*, vol. 80, n° 3, p. 148-151.

- MAGILL, A.W. (1992). «Managed and Natural Landscapes: What Do People Like?», *Res. Paper PSWRP-213*, Albany, Department of Agriculture, Pacific Southwest Research Station, Forest Service.
- MASLOV, A.H. (1943). «A Theory of Human Motivation», *Psychological Revue*, vol. 50, n° 4, p. 370-396.
- McDONALD, P.M. et R.B. LITTON (1998). «Combining Silviculture and Landscape Architecture To Enhance Roadside View», *Research paper no. 235*, Berkeley, U.S. Department of Agriculture, Forest Service.
- SEYMOUR, R.S. et M.L. HUNTER Jr. (1992). «New Forestry in Eastern Spruce-Fir Forests: Principles and Applications to Maine», *Maine Agricultural Experiment Station Miscellaneous Publication 716*, Orono, University of Maine.
- SHEPPARD, S., P. PICARD et R.G. D'EON (2004). «Meeting Visual Quality Objectives with Operational Radial-strip Partial Cutting in Coastal British Columbia: A Post-harvest Assessment», *Forestry Chronicle*, vol. 80, n° 2, p. 215-223.
- ST-ARNAUD, M. et J. PAPTIE (2008). Communication personnelle, 18-19 février, Montréal.

## *Notices biographiques*

---

**Jean-Marie Breton** est professeur des universités à l'Université des Antilles et de la Guyane, directeur du Centre de recherches et d'études juridiques sur l'environnement, le tourisme, l'urbanisme et l'aménagement (CREJETA), membre du Conseil scientifique du parc national de la Guadeloupe, membre de la Commission de droit de l'environnement de l'IUCN, président de la section Caraïbe de la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE) et expert consultant.

jean-marie.breton@univ-ag.fr

**Jean-Bernard Carrière** a une formation en management (Université Laval), MBA (Université du Québec à Montréal), M.Sc. (Océanographie, Université Dalhousie). D'abord professeur titulaire à l'UQTR, il est maintenant professeur associé à cette institution. Ses projets de recherche en stratégie de gestion l'ont mené à la publication de plus de cent communications et articles scientifiques. Ses activités actuelles sont centrées sur l'encadrement d'étudiants (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) et sur le développement de projets de recherche interdisciplinaires, plus particulièrement en gouvernance privée/publique.

Jean-Bernard.Carriere@uqtr.ca

**Laetitia Chin-Yin-Lim** travaille pour le Conseil québécois du loisir (CQL) depuis 2007.

laetitiacyl@loisirquebec.com

**Olivier Dehoorne** est maître de conférences en géographie à l'Université des Antilles et de la Guyane et chercheur au CEREGMIA. Il consacre ses travaux aux enjeux de développement autour du tourisme, de l'aménagement de lieux à la gestion des ressources. Ses études portent principalement sur l'espace caribéen. Il vient de diriger avec P. Saffache la publication de l'ouvrage *Mondes insulaires tropicaux. Géopolitique, économie, développement durable* (2008).

olivier.dehoorne@martinique.univ-ag.fr

**Claude G. Genest** a eu pour champ de recherche la géomorphologie structurale, à laquelle se sont greffées les études en environnement, intégrant dans l'équation l'homme et son impact. À mi-carrière, il a quitté le terrain et le laboratoire pour la terminologie géographique. Il a produit, de la conception à l'édition, le *Dictionnaire de géomorphologie*, la plus grosse œuvre dans le domaine, toutes langues confondues. Puis, à la cinquantaine, il s'est orienté vers la géographie régionale, surtout le Québec, le Canada et les États-Unis. Sa recherche actuelle porte sur la forêt québécoise. Sa démarche géographique de 1968 à 2008 lui a permis d'affiner la notion d'études-synthèses et d'apporter un regard original, car il s'est toujours préoccupé des conséquences locales de décisions nationales.

claud.genest@uqtr.ca

**Daniel Gosselin** travaille depuis plus de quinze ans dans le champ de la recherche appliquée en sciences sociales pour les aires patrimoniales protégées. Spécialiste des méthodes de recherche, ses travaux portent sur les impacts économiques, les modèles d'utilisation et de fréquentation des aires patrimoniales, le profil des visiteurs ainsi que l'expérience de visite dans les aires protégées.

daniel.gosselin@pc.gc.ca

**Mimoun Hillali** est enseignant-chercheur à l'Institut supérieur international du tourisme de Tanger (Maroc). Il est titulaire d'une thèse de troisième cycle en urbanisme (Aix-en Provence 1985) et d'un doctorat en géographie (Liège, 2000). Mimoun Hillali a notamment publié, en 2003, *Le tourisme international vu du Sud* (essai sur la problématique du tourisme dans les PVD) aux Presses de l'Université du Québec et, en 2007, *La politique du tourisme au Maroc (diagnostic, bilan et critique)*, chez L'Harmattan.

hillali.mimoun@caramail.com

Le Dr **Daniel Kneeshaw** a travaillé dans les forêts résineuses au Manitoba et en Colombie-Britannique avant d'entreprendre une maîtrise en écologie forestière à l'Université de Colombie-Britannique (1992) et un doctorat à l'Université du Québec à Montréal (1997). Après un stage en tant que boursier postdoctoral CRSNG à l'Université Laval, il devint chercheur à la Direction de la recherche forestière (DRF) du ministère des Ressources naturelles du Québec. À la DRF, il s'est intéressé à l'écologie et à la sylviculture de la forêt mixte. Depuis 2001, il est professeur au Département des sciences biologiques et membre du Centre d'étude de la forêt (CEF). Ses recherches portent sur la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, l'aménagement écosystémique, la perception qu'ont les différents publics de l'aménagement forestier, la dynamique de la forêt après perturbations et l'écologie de la forêt mixte.

kneeshaw.daniel@uqam.ca

**Marie Lequin** est titulaire d'un doctorat en études urbaines (UQAM), d'une maîtrise en loisir, culture et tourisme (UQTR), d'un baccalauréat en géographie (Université de Montréal). Elle a œuvré à titre de professeure titulaire et directrice des programmes des cycles supérieurs, département d'Études en loisir, culture et tourisme (UQTR), membre du comité de direction de la revue *Téoros*, membre du comité d'orientation scientifique de l'Institut international fleuves et patrimoine (IIFP). Ses principaux projets de recherche sont l'expérience écotouristique, la gouvernance participative, les stratégies de développement local durable.

marie.lequin@uqtr.ca

**Pascale Marcotte** est professeure au département d'Études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ses travaux et enseignements portent sur la gestion des organisations culturelles et touristiques, le comportement du consommateur et l'environnement commercial. La présente recherche a été soutenue par le fonds institutionnel de recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pascale.Marcotte@uqtr.ca

**Julianna Priskin** œuvre en recherche appliquée sur divers sujets touchant l'écotourisme et le tourisme durable, incluant les aspects environnementaux du loisir et du tourisme, les parcs nationaux de même que l'expérience de visite dans les aires patrimoniales.

priskin.julianna@uqam.ca

**Pascal Saffache** est maître de conférences en géographie et aménagement à l'Université des Antilles et de la Guyane et chercheur rattaché à deux laboratoires : l'UMR CNRS 8591 (Paris I) et le CEREGMIA (EA de l'UAG). Ses travaux portent sur les dynamiques physiques des littoraux intertropicaux et leurs modalités d'aménagement, particulièrement depuis l'application des politiques de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Pascal.saffache@martinique.univ-ag.fr

**Bruno Sarrasin** est professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal depuis 2002. Il a dirigé la revue de recherche en tourisme *Téoros* de 2003 à 2008. En plus d'une maîtrise en science politique de l'Université du Québec à Montréal (1995) et d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (1999), il est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (2002). Ses travaux portent sur l'économie politique du développement, la sociologie politique des politiques publiques, principalement dans le domaine de la protection de l'environnement, ainsi que sur l'analyse sociopolitique, la prévision et la prospective du phénomène touristique.

sarrasin.bruno@uqam.ca

**Jonathan Tardif** est analyste de politiques à Ressources naturelles Canada. Pour sa maîtrise, complétée en 2005, il a étudié le développement de l'écotourisme dans les aires protégées en Russie. Il a ensuite travaillé près d'un an au Kenya dans le domaine de la gestion des ressources, notamment des forêts sacrées. Au retour, il a œuvré comme chargé de projet en environnement pour une ONG, puis comme professionnel de recherche pour le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA).



## DANS LA MÊME COLLECTION

### **Un autre tourisme est-il possible ?**

Éthique – Acteurs – Concepts – Contraintes –  
Bonnes pratiques – Ressources  
*Marie-Andrée Delisle et Louis Jolin*  
2007, ISBN 978-2-7605-1483-6, 168 pages

### **L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce**

De la conservation au développement  
viable des territoires  
Sous la direction de  
*Christiane Gagnon et Serge Gagnon*  
2006, ISBN 2-7605-1430-7, 444 pages

### **Droit du tourisme au Québec**

2<sup>e</sup> édition  
*Louis Jolin*  
2005, ISBN 2-7605-1382-3, 162 pages

### **Le tourisme métropolitain**

Le cas de Montréal  
*Danielle Pilette et Boualem Kadri*  
2005, ISBN 2-7605-1337-8, 156 pages

### **La prévision-prospective en gestion**

Tourisme – Loisir – Culture  
2<sup>e</sup> édition  
*Jean Stafford et Bruno Sarrasin*  
2005, ISBN 2-7605-1334-3, 348 pages

### **Le tourisme international vu du Sud**

Essai sur la problématique  
du tourisme dans les pays  
en développement  
*Mimoun Hillali*  
2003, ISBN 2-7605-1238-X, 250 pages

### **L'échiquier touristique québécois**

*Serge Gagnon*  
2003, ISBN 2-7605-1138-3, 390 pages

### **Réduction de la fracture numérique en tourisme**

Le rôle des grandes organisations  
internationales  
*Marc Laplante*  
2003, ISBN 2-7605-1229-0, 160 pages

### **L'agent de voyages à l'ère du commerce électronique**

Une profession à réinventer  
*François Bédard*  
2001, ISBN 2-7605-1136-7, 210 pages

### **L'industrie touristique**

Stratégie concurrentielle  
des entreprises  
*Vincent Sabourin*  
2000, ISBN 2-7605-1038-7, 168 pages

### **L'espace touristique**

Sous la direction de  
*Normand Cazalais,  
Roger Nadeau et Gérard Beaudet*  
1999, ISBN 2-7605-1027-1, 312 pages

### **Microéconomie du tourisme**

*Jean Stafford*  
1996, ISBN 2-7605-0872-2, 146 pages

### **La recherche touristique**

Introduction à la recherche  
quantitative par questionnaire  
*Jean Stafford*  
1996, ISBN 2-7605-0909-5, 184 pages

### **L'expérience touristique contemporaine**

Fondements sociaux et culturels  
*Marc Laplante*  
1996, ISBN 2-7605-0910-9, 202 pages







**O**utre les emplois directs et indirects qui découlent de l'exploitation de la ressource forestière, force est de considérer le nombre croissant d'individus fréquentant la nature pour y pratiquer diverses activités de plein air, et ce, aussi bien au Québec qu'ailleurs dans le monde. On remarque également l'intérêt marqué pour les communautés locales et territoriales envers la conservation et la restauration de sites naturels forestiers. Or la conjoncture actuelle du secteur d'exploitation de la ressource ligneuse de la forêt met particulièrement en évidence les limites d'une vision mono-industrielle, à faible valeur ajoutée et non durable (surexploitée) du développement forestier. Dans ces conditions, comment assurer la mise en valeur du plein potentiel touristique, écotouristique et récréatif de la forêt?

L'originalité de cet ouvrage est d'exposer le lecteur à une diversité d'initiatives touristiques et récréatives de mise en valeur durable de la forêt grâce à une approche territoriale, dont la logique repose sur le développement d'un savoir-faire par les principaux intéressés à partir des potentiels inhérents à la structure des territoires forestiers. Les différents chapitres abordent les principaux enjeux qui touchent la mise en tourisme des territoires forestiers, notamment par la présentation d'études de cas internationaux et québécois.

*MARIE LEQUIN, Ph. D. en études urbaines, est professeure au Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières.*

*BRUNO SARRASIN, Ph. D. en science politique, est professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal et a été directeur, de 2003 à 2008, de la revue de recherche en tourisme Téoros.*

**ONT COLLABORÉ À CET OUVRAGE**

JEAN-MARIE BRETON • JEAN-BERNARD CARRIÈRE  
LAETITIA CHIN-YIN-LIM • OLIVIER DEHOORNE • CLAUDE G. GENEST  
DANIEL GOSSELIN • MIMOUN HILLALI • DANIEL KNEESHAW  
MARIE LEQUIN • PASCALE MARCOTTE • JULIANNA PRISKIN  
PASCAL SAFFACHE • BRUNO SARRASIN • JONATHAN TARDIF



Photographie : Nelson Boisvert

